

Illustrations

Le dieu Télipinu, Jean-Michel Lartigaud
La déesse Kubaba, Vladimir Tchernychev

Directeur de publication : Michel Mazoyer
Directeur scientifique : Jorge Pérez Rey

Comité de rédaction

Trésorière : Christine Gaulme
Colloques : Jesús Martínez Dorronsoro
Relations publiques : Annie Tchernychev
Directrice du Comité de lecture : Annick Touchard

Ingénieur informatique
Patrick Habersack (macpaddy@free.fr)

Comité de lecture

Brigitte d'Arx, Marie-Françoise Béal, Olivier Casabonne,
Rosalie Fernandes, François-Marie Haillant,
Germaine Demaux, Frédérique Fleck,
Hugues Lebailly, Eduardo Martínez, Paul Mirault,
Anne-Marie Oehlschläger, Nicolas Richer, Francisco de la Rosa,
Germaine Servettaz

Ingénieur informatique
Patrick Habersack (macpaddy@free.fr)

Comité scientifique

Sydney Aufrère, Pierre Bordreuil, Nathalie Bosson, Dominique Briquel,
Gérard Capdeville, René Lebrun, Michel Mazoyer,
Dennis Pardee, Nicolas Richer

Avec la collaboration artistique
de Jean-Michel Lartigaud et Vladimir Tchernychev

Ce volume a été imprimé par
© Association KUBABA, Paris

© L'Harmattan, 2007
5-7, rue de l'Ecole polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-02744-2
EAN : 9782296027440

Collection KUBABA
Série Antiquité VII

Jacques FREU et Michel MAZOYER
En collaboration
avec Isabelle Klock-Fontanille

**DES ORIGINES A LA FIN
DE L'ANCIEN ROYAUME HITTITE**

*

Les Hittites et leur histoire

Association Kubaba, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne
12 Place du Panthéon, 75231,
Paris CEDEX 05

L'Harmattan

**Sommaire du Volume 1
Des origines à la fin de l'Ancien
Royaume hittite**

Introduction générale du tome 1 des Hittites et de leur Histoire	11
JACQUES FREU	
Télipinu et l'Ancien royaume de Hatti	
Chapitre I. Les origines	29
Chapitre II. Labarna I et Tawananna (c.1650-1625 av.J.C.)	49
Chapitre III. Ḫattušili I-Labarna II (c.1625-1600 av.J.C.)	59
a) Les crises intérieures	
b) Les dignitaires et les « Anecdotes »	
c) Les guerres de Ḫattušili et l'Orient contemporain	74
d) Les « Annales » et les « six campagnes » de Ḫattušili	79
e) La fin du règne et la succession	94
Chapitre IV. Le règne de Muršili I (c.1600-1585 av. J.C.)	
1) Alep	107
2) Les Hittites, le pays de Ḫana, les Kassites et Babylone	107
	111

3) Les guerres de Muršili en pays hittite et en Arzawa	117
4) La fin du règne et la succession	122
 Chapitre V. Le règne de Ḫantili I (c.1585- 1570 av.J.C.)	123
 Chapitre VI. Zidanta (I), Ammuna et Ḫuzziya II (c.1570-1550 av.J.C.)	127
 Chapitre VII : Le règne de Télipinu (c.1550-1530 av.J.C.)	
1) L'avènement et la campagne contre Ḫaššuwa	133
2) Le traité avec le Kizzuwatna	137
3) Le cours du règne et la publication de l'édit	140
4) Le bon gouvernement et le problème de la succession	146
 Chapitre VIII : Les successeurs de Télipinu (c.1530-1465)	
1) Alluwamna, Ḫantili II et Taḫurwaili	153
2) Les rois Zidanza et Ḫuzziya II (c.1500-1470 av.J.C.)	166
3) Le règne de Muwatalli I et la révolution dynastique	175
 Conclusion	185

MICHEL MAZOYER
Télipinu et la révolution idéologique

 Introduction	189
 Chapitre I : Les textes mythologiques et historiques	193
a) Les traductions	194
b) Le roi et les dieux	213
c) La convention	216
d) Le roi pasteur	217
e) Le roi agraire	218
f) Le roi pacificateur	220
g) Le roi fondateur	222
h) Le roi et le couple royal, responsables des cultes	223
i) Le roi garant d'une société idéale	225
j) L'instauration d'une nouvelle idéologie	226
 Chapitre II. Le culte à l'époque du roi Télipinu	
a) La fête d'automne de Télipinu	229
b) Le rituel de fondation CTH 414	236
c) La rupture dans le culte	240
 Conclusion du tome 1 des Hittites et de leur Histoire	248
 Abréviations	251

INTRODUCTION GENERALE LES HITTITES ET LEUR HISTOIRE

Nous connaissons la difficulté des étudiants d'aujourd'hui pour se repérer dans le flot des articles et des communications portant tant sur l'histoire que sur la religion hittite. Ces recherches qui sont la preuve du dynamisme de l'hittitologie, représentent pour les étudiants, comme pour les spécialistes d'autres disciplines, un obstacle en partie insurmontable à la compréhension des problématiques qui constituent notre discipline. Notre ambition aujourd'hui est de réunir dans la même étude les événements qui ont ponctué l'histoire hittite et de définir les grandes orientations de la religion au cours de cette histoire. Ainsi nous montrerons que la religion hittite est liée à l'histoire politique même si elle prend à son compte les problèmes immortels que se pose l'humanité. Notre but est donc de donner une image interprétative de la religion hittite et de définir les grands axes de celle-ci.

Nous présenterons les différentes hypothèses formulées à propos d'événements politiques, et nous nous attacherons à expliquer les raisons pour lesquelles nous retiendrons telles d'entre elles. Ainsi, nous espérons fournir à nos étudiants un outil pédagogique facilement utilisable et nous proposerons au lecteur un tableau de la recherche au cours de ces dernières années.

Trois volumes seront consacrés à l'histoire hittite proprement dite. Un quatrième volume portera sur l'histoire néo-hittite. Toujours selon la même perspective, une partie concernera

l'histoire évenementielle, une deuxième sera constituée par une exposition de la religion à l'époque étudiée.

L'Egypte, la Mésopotamie et la Palestine ont été les trois pays qui ont mobilisé les premiers l'attention des orientalistes et des archéologues au cours du XIX^{ème} siècle. La lecture des hiéroglyphes égyptiens a rapidement révélé qu'une population, connue par quelques passages de la Bible comme une petite tribu vivant en Palestine, les « fils de Heth », avait été en fait un grand peuple dont le royaume avait son centre en Asie mineure et dont les guerriers avaient affronté les troupes du pharaon Ramsès II à Qadeš, en Syrie. Le déchiffrement des cunéiformes et des annales des rois assyriens a montré que des royaumes hittites occupaient au début du premier millénaire av.J.C. de vastes régions, depuis l'est et le sud-est de l'Asie mineure jusqu'à la vallée de l'Euphrate et la Syrie, zones où des fouilles archéologiques allaient rapidement mettre à jour les monuments ornés de bas-reliefs et de hiéroglyphes originaux qui furent rapidement et justement attribués à des Hittites.

Des tablettes cunéiformes, rédigées en akkadien dans leur presque totalité, découvertes à el Amarna, un site de la Moyenne Egypte, en 1887, ont révélé l'existence d'une correspondance entre les pharaons Aménophis III et son fils Akhenaton et les princes asiatiques, dont une lettre du Grand Roi hittite, Šuppiluliuma et quelques autres provenant d'Asie mineure. Deux messages, l'un du roi d'Arzawa au pharaon, l'autre d'Aménophis III, destiné à ce souverain anatolien, étaient rédigés dans une langue inconnue, le hittite (nésite), qu'un éditeur et traducteur des tablettes, J.A.Knudtzon, soupçonna d'être une langue indo-européenne.

Les recherches archéologiques menées en Asie mineure ont d'abord concerné le site de Troie qui intéressait plus la question homérique et la Grèce mycénienne que l'histoire hittite et la forteresse de Karkemiš sur le haut Euphrate, capitale d'un royaume néo-hittite dont les monuments étaient ornés de bas reliefs et d'inscriptions hiéroglyphiques datant de l'âge du Fer et du premier millénaire av. J.C.

Cependant l'exploration du plateau central anatolien par Ch.Texier avait, dès 1834, révélé l'existence d'un site imposant par son étendue, dominé par une citadelle et ceint de puissantes murailles percées d'ouvertures monumentales, près du village de Boğazköy au nord-est d'Ankara. Il s'agissait des ruines de la capitale hittite, Ḫattuša. A proximité des bas-reliefs montraient deux théories de divinités masculines et féminines se faisant face, sculptées à même les parois rocheuses de Yazılıkaya. Par ailleurs un lot de tablettes cunéiformes rédigées en akkadien, la langue sémitique des Babyloniens et des Assyriens, provenant du site de Kültepe (Kaneš/Neša), plus au sud, apportait la preuve, dès 1880, que des marchands assyriens fréquentaient la région à haute époque. Des fouilles systématiques entreprises après la première guerre mondiale permettront de découvrir sur ce site des milliers de tablettes appartenant à ces audacieux négociants, portant en particulier sur le commerce des métaux et des étoffes, trafic qui avait fleuri alors que naissait le « premier royaume hittite ».

Cette documentation apportait un témoignage décisif sur l'ancienneté du « peuplement hittite » de la péninsule.

Le site de Boğazköy, où quelques tablettes avaient été découvertes, a été fouillé systématiquement par les archéologues allemands à partir de 1907 et jusqu'à maintenant. Dès 1907 H.Winkler et la Deutsche Orient-Gesellschaft pouvaient annoncer la découverte de nombreuses tablettes rédigées en akkadien et en hittite (nésite) par les scribes des souverains du royaume qui avait tenu tête à Ramsès II. Les textes akkadiens ont permis à H.Winkler et à ses collègues d'esquisser très vite les grandes lignes de l'histoire du royaume de Ḫatti mais la traduction des textes rédigés dans la langue indigène restait en attente. Le déchiffrement de celle-ci fut l'œuvre d'un savant tchèque, B.Hrozny, entre 1915 et 1917. Son grand mérite fut de reconnaître son caractère indo-européen, que J.A.Knudtzon avait soupçonné. Par la suite de nombreux spécialistes, d'abord allemands en grande majorité, ont amélioré la connaissance de la grammaire hittite (nésite) et entrepris de publier et de traduire des textes de cette

archive rédigés en nésite et dans d'autres langues. Au total huit langages différents ont été retrouvés sur les tablettes écrites en cunéiformes par la chancellerie des rois hittites. Ceux d'origine indo-européenne étaient le nésite (hittite proprement dit) et deux idiomes apparentés, le louvite parlé dans le sud et le sud-ouest de la péninsule et le palaïte, proche du nésite, au nord-ouest de celle-ci, auxquels il faut adjoindre quelques gloses proches du sanscrit védique. Les autres, étrangers à la philologie indo-européenne, le hatti, le sumérien, l'akkadien et le hourrite formaient trois groupes très différents. Le hatti avait été parlé par les habitants de la Cappadoce et était devenu une langue morte dont l'usage était réservé à certains cultes ; le sumérien et l'akkadien étaient des langues de culture, la première utilisée surtout pour fournir idéogrammes et déterminatifs (sumérogrammes) aux textes rédigés en akkadien et en hittite, la seconde étant la langue diplomatique qui servait de truchement à tous les échanges internationaux ; le hourrite enfin, une langue « caucasienne » pratiquée par des populations nombreuses du nord de la Mésopotamie et de l'est de l'Asie mineure, a pris une importance considérable à partir du XV^{ème} siècle avant notre ère quand une famille royale et des milieux dirigeants d'origine hourrite ou ayant subi de fortes influences hourrites ont pris le pouvoir en Hatti.

Longtemps limitée à la capitale (Hattuša) la découverte de tablettes rédigées en hittite, en akkadien et en hourrite est maintenant effective sur des sites situés à l'est (Maşat/Tapikka), au nord (Ortaköy/Šapinuwa) et au sud-est (Kuşaklı/Šarišša et Kayalıpinar/ Šamuha ou Maraššantiya) de la région centrale du Hatti.

L'état, en général fragmentaire des tablettes, a nécessité de longs et fastidieux travaux de recollement qui ont abouti à la publication de textes plus ou moins complets d'annales, de prières, de lettres, de contes et « romans », de textes administratifs et mythologiques, de rituels et de lois qui permettent de dresser un tableau relativement complet de l'histoire, de la religion, de la littérature, de la société et des us

et coutumes d'un peuple dont on peut suivre l'évolution sur une période de plus d'un millénaire.

Les grandes époques de l'histoire des « Hittites » peuvent être distinguées du fait que, comme dans le cas de bien d'autres peuples ou états, des périodes de crise et de déclin ont rythmé le cours de son développement. On peut distinguer quelques grandes phases de son évolution:

1) Une riche période proto-historique a débuté en Asie mineure au IV^{ème} millénaire avant notre ère, à l'âge du Bronze Ancien. Les populations de la Cappadoce, les indigènes hattis qui ont donné leur nom au pays, ont développé alors une métallurgie diversifiée et fondé de nombreuses localités alors que des éléments proto-indo-européens s'infiltrent dans la péninsule venant en majorité des Balkans par la route des Détroits alors que, sans doute, des groupes de même origine arrivaient de l'est comme semblent le montrer les étonnantes découvertes faites récemment à Karašomb, en Arménie, qui obligent à réévaluer les trouvailles anciennes faites à Alaca Höyük, en plein pays hatti. On ignore comment se désignaient eux-mêmes les nouveaux venus mais le résultat de leurs migrations, --l'hypothèse de l'autochtonie des populations indo-européennes d'Anatolie, invraisemblable, étant ignorée--, paraît évident à la lumière des premiers documents écrits retrouvés à Kültepe (Kaneš/Neša). Les lettres des marchands assyriens, capitalistes (*tamkāru*), simples commerçants ou caravaniers contiennent en effet des centaines de noms d'indigènes, princes ou particuliers, qui relèvent d'une onomastique qu'on peut définir comme « hittite ». Il est vrai que de nombreux noms de personnes d'origine hatti, peut-être la majorité, forment une part importante de l'ensemble au côté de noms « hittites » ou « louvites » d'origine indo-européenne et de quelques patronymes hourrites.

Contrairement à la tendance actuelle de nombreux chercheurs à faire fond sur ce constat pour distinguer des entités politiques fondées sur de prétendues bases ethniques, un royaume hittite opposé à un royaume hatti par exemple, il faut conclure de la situation révélée par les dites « lettres

cappadociennes » que la fusion des populations était achevée au début du second millénaire av.J.C. et qu'on ne pouvait plus distinguer dès lors ni l'origine ni l'appartenance des personnes en se fiant à leur nom. Les premiers « rois hittites », dont les souverains postérieurs feront recopier pieusement l'épopée en langue nésite, Pithana et Anitta, rois de Kuššar et Neša, n'étaient ni plus ni moins indo-européens que leurs adversaires. Ce sont des langues archaïques, proches des dialectes occidentaux (grec, latin, celte, germanique, etc.) de la famille indo-européenne, le nésite (hittite), le palaïte et le louvite, qui ont fait disparaître les langues indigènes de la péninsule, comme le hatti (le seul connu par quelques textes et devenu une langue morte). Ces idiomes auront une vie très longue et, après avoir été écrits au moyen des cunéiformes et des hiéroglyphes « hittites », ils finiront par être transcrit en signes alphabétiques, ce qui a été le cas du lycien, du carien, du lydien, etc., qui seront parlés dans l'ouest et le sud-ouest de la péninsule jusqu'à l'époque perse, hellénistique et romaine.

2) L'Ancien Royaume hittite est né, après la période de crise qui a suivi la fin du grand commerce international, au milieu du XVII^{ème} siècle avant notre ère. Une famille royale étendue et des clans alliés ont créé, non sans mal, une nouvelle entité politique qui a uniifié la Cappadoce. Le pays de Ḫatti, enserré par la boucle du Marashšantiya (Halys classique, Kızılırmak turc), s'est étendu vers l'est, en direction de l'Euphrate, dans le « Haut-Pays », alors que l'expansion vers le sud, vers les pays louvites, donnait naissance au « Bas-Pays ».

Ces provinces formeront toujours le pays hittite proprement dit avec, au centre du plateau, sa capitale, Ḫattuša.

Les régions périphériques, tantôt soumises, tantôt révoltées, Pala et Tummana à l'ouest et au nord-ouest, Pitašša au centre de la péninsule, Arzawa et Lukka à l'ouest et au sud-ouest, Kizzuwatna au sud-est (la Cilicie) ont, selon les époques participé à la vie du royaume ou lui ont été étrangers. La politique des souverains hittites dans l'Ouest favorisera, à partir du XIV^{ème} siècle av. J.C., un régime de protectorats (Mira, Šeħa, Wiluša) qui durera jusqu'à la fin de l'empire.

Une documentation restreinte nous permet d'entrevoir la situation sous les premiers souverains hittite, Ḫuzziya I et Labarna I (c.1670-1625 av. J.C.) mais le premier règne véritablement fondateur a été celui de Labarna II-Ḫattušili I. Ses conquêtes (Arzawa, plaine d'Adana, villes de l'Euphrate) et ses incursions au-delà du grand fleuve et en Syrie ont transformé son royaume en un premier empire. La capture ou le ralliement de scribes versés dans la pratique des cunéiformes et de l'akkadien lui ont permis de donner à son état une structure administrative complexe qui s'étendra aux provinces périphériques du Ḫatti et qui se maintiendra jusqu'à la fin de l'empire hittite. Une première édition du Code de lois a certainement été compilée sous son règne. Devenus les rois d'un pays lettré ses successeurs ont enrichi leur « bibliothèque » d'œuvres « littéraires » et autres d'origine mésopotamienne et syrienne.

Le « fils » et successeur de Ḫattušili, Muršili I a détruit Alep, le centre du grand royaume syrien qu'avait combattu son père et lancé un raid de pillage contre Babylone (1595 av. J.C., en chronologie moyenne) qui a marqué l'apogée et la fin des grandes entreprises guerrières de l'Ancien Royaume.

L'assassinat de Muršili a été suivi par des règnes, ceux de Ḫantili I, de Zidanta, d'Ammuna et de Ḫuzziya II, marqués par plus d'échecs (la sécession de l'Arzawa et du Kizzuwatna en particulier) que de succès. Ils ont été interrompus à plusieurs reprises par de nouveaux meurtres et des usurpations et ont été souvent brefs (c.1585-1550 av. J.C.).

Le roi Télipinu, qui a repris les choses en main après avoir éliminé son beau-frère Ḫuzziya II, a réussi à stabiliser la situation en mettant fin aux aventures extérieures, en signant un important traité avec le Kizzuwatna qui servira de modèle à une série d'accords ultérieurs et en édifiant solennellement des règles de succession qui resteront la norme jusqu'à la fin de l'empire. L'édit qu'il a promulgué à cette occasion sera recopié fidèlement au cours des règnes suivants. Il est vrai qu'il n'a pu empêcher que de nouvelles usurpations et de nouveaux assassinats soient perpétrés au cours du siècle

qui a suivi son règne mais la règle établie par lui a gardé force de loi et a fini par triompher.

3) Le « Moyen Royaume » a été défini par des auteurs qui voulaient suivre le modèle adopté par les égyptologues dont on sait qu'ils distinguent trois grandes époques dans l'histoire du royaume des pharaons. Il est difficile de fixer des limites à cette période « obscure » de l'évolution du royaume hittite. Soit on la fait aller de la mort de Télipinu à l'avènement de Šuppiluliuma, de c.1530 à c.1350 av. J.C., ce qui masque le profond bouleversement survenu lors de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle famille royale, soit on la limite aux successeurs immédiats de Télipinu, ce qui en fait un simple prolongement de « l'Ancien Royaume », de c.1530 à c.1465 av. J.C. Deux usurpations ont marqué cette période, celle de Tahurwaili I et celle de Muwatalli I. Des rois dont l'existence a été longtemps mise en doute mais dont les « listes d'offrandes », destinées au culte de souverains, des reines, des princes et des princesses décédés, avaient pieusement conservé le souvenir, sont sortis de l'ombre grâce aux découvertes et à la publication de tablettes de donation (Landschenkungsurkunden, LSU) portant leurs « sceaux à rosette » où étaient inscrits leurs noms et leurs titres. Alluwamna, le gendre de Télipinu, son fils Ḫantili II, Zidanza (II) et Ḫuzziya III ont ainsi retrouvé leur juste place avant l'usurpateur Muwatalli, meurtrier de son prédecesseur. Ces rois sont connus par leurs donations, précieuses car elles fournissent les noms et la place dans la hiérarchie des hauts dignitaires qui les entouraient, et pour trois d'entre eux, Alluwamna, Tahurwaili et Zidanza, par les textes mutilés des nouveaux traités conclus avec les maîtres du Kizzuwatna. Sous le roi Zidanza le Kizzuwatna a abandonné l'alliance hittite pour se tourner vers une nouvelle puissance, le Mitanni.

4) Les débuts du Nouvel Empire (c.1465-1350 av. J.C.).

Une « révolution dynastique » accompagnée de troubles graves, guerre civile et invasion étrangère, a secoué le pays hittite vers 1465/1460 av. J.C. Un roi, Tuthaliya I, fils de Kantuzzili, est monté sur le trône après l'assassinat de l'usurpateur Muwatalli. Les phénomènes nouveaux apparus alors ont traduit la pénétration de fortes influences hourrites en Ḫatti, due à l'arrivée de personnes ayant cette origine venant du Kizzuwatna ou des régions orientales de l'Asie mineure. Un grand royaume hourrite s'était constitué en Haute-Mésopotamie dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle avant notre ère sous la direction d'une aristocratie d'origine arya, le Mitanni/Hurri. Le royaume hittite va devoir faire face à partir de cette époque à cette nouvelle menace.

Tuthaliya I et son fils Ḫattušili II sont intervenus en Syrie pour combattre les Hourrites. Tuthaliya I a remporté de grands succès et détruit Alep. Le traité conclu alors avec le pharaon conquérant, Thutmosis III, n'empêchera pas toutefois le rétablissement rapide de l'hégémonie mitannienne en Syrie, situation qui sera renforcée par la réconciliation entre les pharaons et les souverains hourrites (1419 av.J.C.)

Les successeurs de Tuthaliya I et Ḫattušili II, Tuthaliya II et Arnuwanda (c.1425-1370 av. J.C.) ont tourné leur regards vers l'Ouest pour combattre l'Arzawa, détruire la vaste coalition des « pays d'Aššuwa » et faire face à une nouvelle menace, celle des gens d'Aḥhiyawa, les Grecs mycéniens installés depuis peu sur la côte occidentale de la péninsule, en particulier à Milet (Milawa(n)da). Les deux rois, associés pendant quelques années ont subi les révoltes de vassaux félons, en particulier celle, redoutable, d'un homme de l'Ouest, Madduwatta, pourchassé par un chef achéen puis réconcilié avec lui, au grand dam des rois hittites. L'union, peut-être pacifique du Kizzuwatna, qui s'était détaché de l'emprise mitannienne, et du Ḫatti a été définitivement scellée par les deux rois vers 1400 av. J.C. Ce grand succès n'a pas empêché le déclenchement d'une grave crise, d'abord sous le règne d'Arnuwanda quand les montagnards de la région pontique, les Gasgas, ont ravagé les provinces septentrionales du Ḫatti,

puis sous Tuthaliya III (c.1370-1350 av. J.C.) quand des envahisseurs venus de toutes les directions ont assailli le royaume et que les Gasgas ont brûlé la capitale. La découverte de tablettes dans les centres provinciaux de Tapikka (Maşat Höyük) et de Šapinuwa (Ortaköy) a éclairé les débuts « prospères » d'un règne qui s'est terminé en catastrophe. L'héritier du trône, « Tuthaliya le jeune », a été assassiné et le prince Šuppiluliuma a pris le pouvoir.

5) Le Nouvel Empire, de Šuppiluliuma à Ḫattušili III (c.1350-1240 av. J.C.)

Le nouveau Grand Roi, Šuppiluliuma, qui avait combattu auprès de son père pour rétablir la situation a parachevé son œuvre de pacification intérieure au début de son propre règne, ce qui lui a permis de relancer la politique d'expansion et de conquête. Il a vaincu le Mitanni, soumis la Syrie du nord, installé ses fils à Karkemiš et à Alep et organisé dans toute la région un système impérial constitué par un réseau d'états vassaux. Il a repris ainsi des projets anciens mais sa réussite a été complète et son œuvre en ce domaine durera jusqu'à la fin de l'empire. Il a même réussi à installer son gendre, fils de son ancien adversaire, dans un Mitanni reconquis et vassalisé. La guerre avec l'Egypte, déclenchée à la suite de la démarche imprudente de la veuve d'un pharaon s'est transformée en un conflit intermittent qui durera jusqu'après la bataille de Qadeš et a été à l'origine d'une dure épidémie de peste qui affectera longtemps le pays.

Le fils de Šuppiluliuma, Muršili II (c.1318-1295 av. J.C.) a fait face à cette situation, a maintenu les positions hittites en Syrie et passé beaucoup de temps à combattre les Gasgas. Sa grande réussite a été la destruction du rival anatolien du Hatti, le royaume d'Arzawa, et la mise sur pied d'un système de principautés vassales dans les pays louvites donnant ainsi une assise territoriale plus large à son royaume, situation qui durera autant que celui-ci.

Une nouvelle « invasion » des Gasgas a ravagé le nord du pays sous le règne de Muwatalli II (c.1295-1270). Le roi a quitté sa capitale pour s'installer dans le sud, à Tarhuntashša.

Il a fait face aux attaques égyptiennes en Syrie et a livré à Ramsès II la dure bataille à Qadeš, en mai 1274 av. J.C., qui n'a pas été une victoire pour le pharaon. Les Hittites ont conservé ou recouvré toutes leurs possessions syriennes.

Le frère de Muwatalli, Ḫattušili (III) qui avait joué un grand rôle au côté de ce dernier est vite entré en conflit avec son neveu, Urhi-Tešup (Muršili III), rentré à Ḫattuša, qu'il a renversé. Son règne (c.1265-1240) a été marqué par le grand traité de paix et d'alliance conclu avec Ramsès en 1258. Mais le royaume hittite a dû faire face à l'est à un nouvel adversaire, le roi d'Assyrie devenu le maître du Ḫanigalbat, l'ancien royaume de Mitanni, jusqu'aux rives de l'Euphrate.

6) Le déclin et la chute de l'empire (c.1240-1185 av. J.C.)

Le roi Tuthaliya IV a reconnu à son cousin, Kurunta, installé à Tarhuntashša par son père, et au « chef de la branche cadette » de la famille royale, le roi de Karkemiš, de larges pouvoirs qui ont fait d'eux de véritables « Grands Rois ». Une dure défaite que lui a infligée le roi d'Assyrie a affaibli son autorité face à des Grands à la loyauté douteuse. La paix à l'est a été vite rétablie mais de nouvelles difficultés sont apparues dans les pays louvites.

Après le court règne de son fils aîné, Arnuwanda III, son second fils, Šuppiluliyama (II) a d'abord bénéficié d'un règne relativement calme et prospère à en juger par les documents trouvés à Ugarit. La paix maintenue avec l'Egypte et rétablie avec l'Assyrie, semblait un gage de stabilité et de durée. Des problèmes intérieurs, dont il est difficile d'apprécier la gravité, et surtout l'irruption de nouveaux venus, les « Peuples de la Mer » ont abouti, dans des circonstances qui restent énigmatiques, à l'effondrement du royaume au début du XII^{ème} siècle avant notre ère.

7) Les royaumes néo-hittites

Une série de petits royaumes ont maintenu les traditions du Hatti dans le sud-est de l'Anatolie et en Syrie. Karkemiš est restée le siège de l'ancienne famille royale pendant plusieurs

générations. Les palais ont été ornés de bas-reliefs et d'inscriptions hiéroglyphiques qui ont servi de truchement à une langue néo-louvite déjà très répandue dans le pays hittite avant la chute de l'empire. Cette brillante floraison d'une civilisation hittite renaissante, à Tuwanuwa (Tyane), dans le pays de Tabal, à Malatya, Karkemiš, Alep, Hamath, etc., a duré du XI^{ème} au VII^{ème} siècle av. J.C. Deux facteurs expliquent son extinction. D'abord la politique impériale, guerrière et conquérante des souverains d'Aššur, de Tiglatphasar I à Assurbanipal,-- Karkemiš tombe en 717--, et, en second lieu, l'infiltration dans la région de l'Euphrate et en Syrie des tribus araméennes de langue sémitique. La langue araméenne, écrite au moyen de « l'alphabet phénicien », qui finira par supplanter les cunéiformes, s'est répandue de la Palestine à la Perse et a fini par devenir une langue officielle de l'empire achéménide. Les « rois araméens » se sont souvent inspirés des modèles néo-hittites dans le domaine monumental et artistique en particulier. Il y a eu une symbiose hittito-araméenne en Syrie et dans la région de l'Euphrate mais l'élément araméen a toujours fini par s'imposer et a fait disparaître les parlers louvites.

Des dialectes dérivés du louvite se sont cependant maintenus au sud-ouest et à l'ouest de la péninsule. Les deux plus importants, le lycien et le lydien (plus proche du néosite) seront écrits au moyen d'un alphabet comparable aux alphabets grec et phrygien mais on peut considérer que les populations qui les parlaient n'avaient plus qu'un lien ténu, pour ne pas dire nul, avec le grand royaume du second millénaire dont le souvenir s'était totalement estompé comme le montre l'ignorance des historiens grecs à son égard.

Il est possible de considérer comme un tout les quinze siècles d'une histoire que l'on peut appeler l'histoire des Hittites. Les chefs d'un peuple de paysans, de guerriers, de prêtres et de juristes ont organisé en Asie mineure au cours de l'âge du Bronze un royaume qui a fini par s'étendre à une grande partie de la péninsule, à la haute vallée de l'Euphrate et à la Syrie du nord. Aux yeux de ses rois les seuls souverains qui étaient

leurs égaux étaient le pharaon, le roi de Babylone, le roi de Mitanni avant sa défaite, plus tard le roi d'Assyrie, longtemps tenu pour un « petit roi », et enfin, pour un temps, le roi d'Aḥhiyawa (sans doute le souverain de Mycènes).

Le royaume était doté de structures administratives complexes. Les « bureaux » étaient dirigés par des scribes compétents, souvent d'origine syrienne ou mésopotamienne aux origines du royaume hittite. Des lois regroupées en partie dans un code imposaient des règles précises aux comportements individuels et on sait que la prohibition de l'inceste était l'un des fondements de la morale personnelle et collective.

Le peuple hittite qui adorait « mille dieux » se voulait le plus respectueux de la volonté divine et ses rois pratiquaient une forme de confession, supplication à la divinité dans laquelle ils dénonçaient les fautes de leurs prédécesseurs aussi bien que les leurs. Ils étaient soumis à de lourdes obligations cultuelles qui occupaient une grande partie de leur temps quand ils revenaient de leurs campagnes militaires.

La société, dont la paysannerie constituait le fondement, était dominée par un petit groupe de clans. Leurs membres étaient unis par des liens de parenté et disposaient de domaines souvent immenses, dispersés à travers tout le pays. La famille royale n'était que le plus puissant d'entre eux.

Les hommes libres qui fournissaient les guerriers de l'armée royale formaient certainement la majorité de la population et l'esclavage ne semble avoir joué qu'un rôle second dans la société. Mais la pratique de déportations massives destinées à combler les vides provoqués en particulier par les incursions des Gasgas dans les provinces septentrionales du pays a donné naissance à une nouvelle classe de la population du royaume, celle des « personnes déplacées » (NAM.RA.MEŠ/arnuwala-) chargées de remettre en valeur les terres laissées à l'abandon et dont le statut était intermédiaire entre celui des hommes libres et celui des esclaves.

La découverte des textes hittites et la révélation que leur langue était une langue indo-européenne archaïque dans certains domaines, dont l'attestation était la plus ancienne de

cet ensemble, antérieure à la composition des hymnes védiques et des poèmes homériques, a donné un grand essor aux études philologiques et imposé une révision des perspectives concernant la famille linguistique indo-européenne.

La contrepartie de ce progrès a été l'insistance excessive portée à des problèmes d'appartenance « raciale » et linguistique concernant les individus et les groupes. Un important manuel consacré récemment aux Louvites comporte une « histoire » de ces populations mais la remarque faite à ce sujet que l'histoire est écrite par les vainqueurs est une façon de dire qu'elle est pratiquement impossible dans ce cas.

Celle du royaume hittite est possible du fait de sa structure étatique et de la conscience qu'avaient ses élites d'appartenir à une communauté dont on conservait précieusement les anciens documents permettant de retracer son histoire et de garder le souvenir des souverains et des dignitaires qui l'avaient dirigée. Cette histoire ne connaît ni Indo-Européens, ni Hattis, ni Louvites en tant que tels. Elle est celle d'un peuple dont les divers éléments avaient fusionné depuis longtemps quand les premiers textes témoins de son existence ont été écrits.

Chronologie

HATTI

Huzziya I
(c.1670-1650)
Labarna
(c.1650-1625)
Hattušili I
(c.1625-1600)
Muršili I
(c.1600-1585)
Hantili I
(c.1585-1570)
Zidanta (I)
(c.1570)
Ammuna
(c.1570-1550)

Huzziya II

(c.1550)
Télipinu
(c.1550-1530)
Alluwamna
(c.1530-1515)

Hantili II
(c.1515-1505)

Taḫurwaili I
(c.1505-1500)
Zidanza (II)
(c.1500-1485)

Huzziya II
(c.1485-1470)
Muwatalli I
(c.1470-1465)

Hatshepsut
(1479-1458)

EGYPTE

XVe dynastie
(Hyksos)
Saliti
(c.1650-1630)
Bnon
Apachnan
Khyan
(c.1610-1585)
Apophis
(c.1585-1545)
Khamudi
(c.1545-1540)

XVIIIe dynastie

Amosis
(1550-1525)
Aménophis I
(1525-1504)

Thutmosis I
(1504-1492)

Thutmosis II
(1492-1479)

Šutarna
(c.1550-)

MITANNI

Barattarna
(c.1510-1480)
Šauštatar I
(c.1480-1460)

Tutjaliya I (c.1465-1440)	Thutmosis III (1479-1425)	Parsatatar (c.1460-1440)
Ḫattušili II (c.1440-1425)		Šauštatar II (c.1440-1415)
Tutjaliya II (c.1425-1390)	Aménophis II (1428-1390)	Barattarna II (c.1415-1400)
Arnuwanda I (c.1400-1370)	Thutmosis IV (1390-1380)	Artatama I (c.1400-1380)
Tutjaliya III (c.1370-1350)	Aménophis III (1380-1343)	Šutarna II (c.1380-1360)
Šuppiluliuma (c.1350-1319)	Akhenaton (1354-1337)	Artašumara (1360-1355)
		Tušratta (c.1355-1335)
	Smenkhkarê (1338-1335)	
Arnuwanda II (1319-1318)		Aššur
Muršili II (1318-c.1295)	Tutankhamon (1335-1325)	Aššuruballit (1353-1318)
	Aye (1325-1321)	
	Horemheb (1321-1292)	Enlilnirari (1317-1308)
<u>XIXe dynastie</u>		
Muwatalli II (c.1295- 1272)	Ramsès I (1292-1291)	Arikdenili (1307-1295)
Muršili III (c.1272-1265)	Sethi I (1291-1279)	Adadnirari I (1295-1264)
Ḫattušili III (c.1265-1240)	Ramsès II (1279-1213)	Salmanasar I (1263-1234)
Tutjaliya IV (c.1240-1215)		Tukulti-Ninurta (1233-1197)
Arnuwanda III (c.1215-1210)	Merneptah (1213-1203)	
Šuppiluliyama (c.1210-1185)	Sethi II (1203-1198)	Aššurnâdinapli (1196-1192)

JACQUES FREU

**TÉLIPINU ET L'ANCIEN ROYAUME
DE ḪATTI**

Chapitre I. Les origines

Le pays de Hatti, situé au centre du plateau anatolien, à l'emplacement de la Cappadoce classique, est devenu le cœur d'un grand royaume à partir du 17^{ème} siècle avant notre ère, sous la conduite de rois dont la chancellerie faisait usage des cunéiformes babyloniens pour rédiger des textes en langue « nésite » (hittite) et en akkadien, pratique qui persistera jusqu'à la fin de l'empire hittite, au début du 12^{ème} siècle av.J.C. Les scribes sauront de même inscrire sur les tablettes d'argile rituels, textes mythologiques et autres en divers idiomes, apparentés au nésite comme le louvite et le palaïte, ou complètement étrangers à l'ensemble anatolien d'origine indo-européenne comme la vieille langue indigène, le hatti, le sumérien, l'akkadien, le louvite et le hourrite. Des termes indo-aryens apparaissent dans un traité d'hippologie¹.

La mise au point d'une écriture hiéroglyphique originale, plus tardivement, servira d'abord à graver des sceaux aux noms des rois ou des dignitaires puis à rédiger de grandes inscriptions rupestres à la fin de l'empire. C'est après la disparition du Grand Royaume de Hatti que l'usage des hiéroglyphes se répandra du sud-est de l'Anatolie à la vallée de l'Euphrate et à la Syrie du nord dans tous les petits royaumes néo-hittites, de Tyana à Malatya et Karkemîš et d'Alep à Hamath. Ils serviront de truchement à une langue (néo)-louvite².

La population indigène « hattie » qui peuplait la Cappadoce, mais pas l'ouest, l'est ou le sud de la péninsule, avait développé dès le début de l'âge du Bronze une brillante

¹ E.Forrer, « Die Acht sprachen der Boghazköi Inschriften », *Sitzungsberichte Berlin*, Berlin, 1919, 1029-1041.

² A.Kammenhuber, *Hethitisch, Palaïsch, Luwisch und Hieroglyphen-luwisch in altkleinasiatische Sprachen*, HdO I/2, Leiden, 1969 ; E.Laroche, « Linguistique anatolienne : la situation linguistique de l'Anatolie au second millénaire », *Minos* 11-12, 1970-1971, 112-135 ; *Les Hiéroglyphes Hittites*, Paris, 1960.

civilisation, en particulier dans le domaine de la métallurgie. Il y a peu de doute qu'elle a formé la base du peuplement de la région à l'époque du royaume hittite mais l'originalité de la nouvelle entité politique qui a aggloméré les diverses principautés installées sur le plateau anatolien tient au fait que ses dirigeants ont imposé, pas seulement pour les usages administratifs, une langue d'origine indo-européenne, plus proche des « parlers occidentaux » de ce groupe linguistique (celtique, italique, germanique, grec, etc.) que de ses idiomes orientaux (indo-iranien). Il est certain que le hittite (nésite) a été parlé, à partir d'une certaine époque, par toute ou presque toute la population cappadocienne et n'a pas été une simple *lingua franca* utilisée pour le commerce et la communication entre les divers groupes qui la formaient³. Le « hatti » est devenu une langue morte dont quelques tablettes ont seules conservé le souvenir pour des besoins liturgiques liés aux cultes de diverses divinités⁴.

Tout montre que « l'arrivée » des Hittites indo-européens, dont l'ethnonyme primitif restera sans doute toujours inconnu, a eu lieu beaucoup plus tôt que ce qui était en général admis, peut-être avant le début du troisième millénaire. Les premiers documents écrits retrouvés en Asie mineure ont été le fait des marchands assyriens qui y ont créé des comptoirs (*kārum, wabartum*) dont le centre était le *kārum* de Kaneš (Kültepe). Les princes indigènes installés dans les citadelles conservaient le pouvoir politique et profitaient largement du trafic (droits de douane, taxes diverses). Or les

³ G. Steiner, « The Role of the Hittites in Ancient Anatolia », *JIES* 9, 1981, 150-173 ; I. Singer, « Hittites and Hattians in Anatolia at the Beginning of the Second Millennium B.C. », *JIES* 9, 119-134 ; contra J. Freu, « L'origine des Indo-Européens d'Anatolie et du 'Peuple Hittite' », *Ollodagos* 10, 1997, 249-331, pp.250-254 ; N. Oettinger, « Zur Einwanderung und ersten Entfaltung der Indogermanen in Anatolien », *Politische Wirtschaftliche und kulturelle Entwicklung im Zeichen einer Jahrtausendwende*, CDOG 3, Saarbrücken, 2004, 357-369

⁴ H. S. Schuster, *Die hattisch-hethitischen Bilinguen*, I, Leiden, 1974 ; II, Leiden, Boston, Köln, 2002

textes retrouvés à Kültepe mentionnent de nombreux « indigènes » et quelques princes qui étaient en rapports d'affaires ou en relation politique avec les marchands assyriens.

Les personnes connues par ces textes portaient des noms qui ont constitué, avec quelques traits originaux pour ceux de l'époque cappadocienne⁵, l'onomastique « hittite » traditionnelle, caractérisée par son mélange d'anthroponymes hattis⁶, de noms explicables par la philologie indo-européenne, à la fois « nésites » (hittites) et « louvites »⁷, d'autres d'origine hourrite (surtout à partir du 15^{ème} siècle av.J.C., y compris les « noms de naissance » de divers rois et ceux de la majorité des reines)⁸, avec adjonction de quelques vocables indo-aryens⁹ et de « Lallnamen » inclassables¹⁰. Il est donc impossible de distinguer à l'époque des comptoirs assyriens un pays de Hatti qui aurait conservé une monarchie « indigène » et le royaume « hittite » (indo-européen) de Kuššar et Neša dont les souverains qui ont fondé le premier véritable état anatolien s'élevant au-dessus du stade des « principautés », Pithana et Anitta, avaient des noms d'étymologie « opaque » alors que leurs adversaires de Hattuša, Piyušti, et de Zalpa, Huzziya, portaient des noms d'origine hattie mais qui resteront des anthroponymes « hittites » courants au cours des siècles suivants. Huzziya sera même un nom royal et princier prisé aux premiers siècles du royaume hittite et ensuite¹¹. La fusion des populations était donc complète en Cappadoce au début de la période historique

⁵ E. Laroche, « Les Noms Kanisiens », in *Les Noms des Hittites*, 1966, ch. VI, pp.297-315.

⁶ E. Laroche, « Les Ethniques Hattis », ch. II, ibid., pp.247-254.

⁷ E. Laroche, « Les Ethniques Hittites et Louvites », ch. III, ibid., pp.255-263, et « Composés et Dérivés Hittites et Louvites » ch. VII, ibid., pp.317-333.

⁸ E. Laroche, « Les Noms Hourrites », ch. IX, ibid., pp.343-362.

⁹ J. Freu, « Les dieux des Aryas occidentaux dans les textes cunéiformes » *Ps. J. Manessy-Guitton*, LAMA 13, 1994, 209-237.

¹⁰ E. Laroche, *Les Noms des Hittites (NH)*, Paris, 1966, 239-246.

¹¹ E. Laroche, *NH* n°422, pp.74-75.

documentée par les textes akkadiens des marchands assyriens. L'arrivée des éléments indo-européens était une affaire ancienne au début du second millénaire et aucune opposition ethnique entre les divers éléments de la population n'est perceptible dans la documentation subsistante.

Ces premiers Indo-Européens connus par des textes appartenait certainement à un groupe archaïque détaché très tôt de l'ensemble de tribus parlant des idiomes apparentés qui étaient répandues dans la zone des steppes entre le Dniepr et le Volga depuis le 5^{ème} millénaire av.J.C. Ayant très probablement traversé les Balkans et colonisé la future Hellade, les Proto-Anatoliens ont occupé toute la péninsule micrasiate où, sous l'influence de substrats linguistiques différents, leur langage s'est diversifié et a donné naissance au hittite proprement dit (nésite) en Cappadoce, au palaïte, très proche et ayant le même substrat hatti plus à l'ouest, en Paphlagonie, et au luvite dans une vaste zone du sud, du sud-ouest et de l'ouest de l'Anatolie¹².

Ce sont les archaïsmes des langues anatoliennes et l'absence chez elles de catégories ou de fonctions présentes partout ailleurs dans le monde indo-européen qui sont leurs caractéristiques : notation des laryngales, médio-passifs en *-r*, usage régulier de la déclinaison hétéroclitique *-r/-n* pour les inanimés (*watar*, génitif *wetenaš*, « eau »), absence de féminin, de termes de comparaison, d'aoriste, d'optatif, de subjonctif, etc., qui ont fait penser que « l'anatolien » était l'un des deux rameaux détachés d'une langue-mère indo-hittite¹³. L'idée que le hittite (nésite) avait perdu des pans entiers de la « grammaire indo-européenne » a été défendue par de grands

philologues¹⁴. Il vaut mieux admettre que les prétendus « oublis » de l'anatolien sont des innovations relativement récentes nées de l'évolution de la langue-mère, comme le féminin ou le subjonctif, et que les langues indo-européennes de l'Asie mineure sont les témoins d'un stade ancien de cet ensemble linguistique.

L'aristocratie guerrière qui formait le groupe dominant des tribus indo-européennes et qui a disposé très tôt de chevaux et de chars de guerre s'est imposée de l'Europe occidentale à l'Inde en se mêlant aux populations indigènes qui sont restées le fond du peuplement mais qui ont dû accepter la langue, les croyances et l'idéologie des conquérants, non sans leur fournir en retour des éléments de leurs propres idiomes, croyances, coutumes, institutions et idéaux.

Le premier royaume « hittite » a été l'œuvre des rois de Kuššar, Pithana et son fils Anitta, qui ont conquis Neša (Kaneš), où se trouvait le *kārum* central des Assyriens, puis ont unifié la Cappadoce. Anitta a détruit Ḫattuša et soumis les principautés de la région¹⁵. Contemporain de la fin de la seconde phase, dite du *kārum* Ib, des comptoirs assyriens (18^{ème} siècle avant notre ère en chronologie moyenne), le royaume, peut-être déjà désigné comme le Ḫatti¹⁶, a, semble-t-il, connu un déclin rapide après la fin du commerce international qui avait fait la prospérité du pays. Le probable successeur d'Anitta, Zuzzu, est le dernier roi de cette

¹² J.Puhvel, « Anatolian : Autochton or Interpolator? », *JIES* 22, 1994, 251-263; O.Carruba, « Per una storia dei rapporti luvio-ittiti », *II CIH, Pavia* 1993, StMed 9, Pavia, 1995, 63-80, carta linguistica, p.77 ; H.C.Melchert (éd.), *The Luwians*, HdO I/68, Leiden, Boston, 2003.

¹³ F.H.Sturtevant, « The Position of Hittite among the Indo-European Languages », *Language* II, 1926, 25-34, etc.

¹⁴ F.Risch, « Zur Entstehung des hethitischen Verbalparadigm », *Flexion und Wortbildung*, Wiesbaden, 1975, 247-258 ; H.Eichner, « Die Vorgeschichte der hethitischen Verbalsystem », *ibid.*, 71-103.

¹⁵ P.Garelli, *Les Assyriens en Cappadoce*, Paris, 1963 ; L.L.Orlin, *Assyrian Colonies in Cappadocia*, The Hague/Paris, 1970 ; T.Bryce, « Anatolia in the Assyrian Colony Period », *The Kingdom of the Hittites*, 2^{ème} 2005, 21-40 ;

K.Veenhof, *The Old Assyrian List of Year Eponyms from Karum Kanish and its Chronological Implications*, TTK VI/64, Ankara, 2003.

¹⁶ B.Landsberger, « 'Hethiterland' und 'Hethiter' in den Kültepe Tafeln », *ArOr* 18/3, 1950, 321-329 ; J.Lewy, « Ḫatta, Ḫattu, Ḫatti, Ḫattuša and 'Old Assyrian' Ḫattum », *ArOr* 18/3, 366-441.

« lignée » qui soit attesté par des documents originaux¹⁷. Son règne aurait pris fin, selon M. Forlanini, avec la destruction de sa capitale, Neša, datée de c. 1700 av.J.C.

Cet auteur est revenu récemment sur cette première période de l'histoire du Ḫatti en faisant de Zalpa le siège d'une dynastie apparentée à celle d'Anitta : « L'unione dinastica dei rami di Zalpuwa e di Kaniš/Kuššar sarebbe quindi all'origine del regno di Ḫatti », hypothèse fondée sur l'usage du nom dynastique Huzziya que l'on retrouve à Zalpa et plus tard à Kuššar et Ḫattuša¹⁸, ce qui est difficile à accepter si on admet que la fusion des populations avait depuis longtemps rendu caduque l'utilisation des anthroponymes comme critère de différenciation entre groupes ethniques et lignées principales ou royales.

Un roi de Zalp(uw)a, apparenté à la « linea legittima di Anitta », aurait chassé l'usurpateur Zuzzu et rétabli « la legitimazione hattica della regalità » et l'usage du dialecte indo-européen de Kaneš comme langue officielle d'un royaume dont la capitale aurait été établie à Šanahuitta ou à Kuššar. L'opposition maintenue ainsi entre traditions hattie et indo-européenne ne semble pas correspondre à la situation de la Cappadoce à la fin des comptoirs assyriens¹⁹.

La date de 1700 av.J.C., proposée par M. Forlanini pour le terme du règne de Zuzzu, correspondrait, selon O. Rouault, à celle d'un raid de « gens du Ḫatti » contre Terqa et le royaume de Hana situé sur le moyen Euphrate, ce qui reste énigmatique en l'absence de témoignages d'autre

¹⁷ M. Forlanini, « The Kings of Kaniš », *II.CHI, Pavia 1993*, StMed 9, Pavia, 1995, 123-132 ; « Remarques sur la dynastie hittite : avant et après Boğazköy », *Hethitica* 14, 1999, 19-26, pp. 19-21 ; « Considerazioni sulla prima fase della storia hittita », *OR* 73, 2004, 363-389, pp. 377-379 ; « Considerazioni sullo spostamento del centro del potere nel periodo della formazione dello stato Hittita », *Antiquus Oriens*, Fs R. Lebrun, 2004, 249-269.

¹⁸ M. Forlanini, *OR* 73, 2004, 374-376 (« Huzziya di Zalpuwa e Huzziya I »).

¹⁹ M. Forlanini, *ibid.*, 376-379 (« La fine di Kaniš ») ; *Fs R. Lebrun*, 2004, 253-255.

origine²⁰. En Cappadoce la pratique des cunéiformes « assyriens » a été abandonnée au cours du siècle suivant et c'est un nouveau modèle d'écriture cunéiforme, d'origine babylonienne et non plus assyrienne, qui sera en usage ensuite pendant toute la durée du royaume hittite.

La période de transition qui prend place entre le dernier roi de Neša, héritier des rois de Kuššar, et les fondateurs de « l'Ancien Royaume » hittite est la plus obscure des cinq siècles de l'histoire du Ḫatti. Mais les dates proposées actuellement pour la fin du kārum de Kaneš (Neša) réduisent à quelques dizaines d'années un espace de temps jugé d'abord nettement plus long. Il semble donc possible de combler ce vide en prenant en compte quelques données documentaires éparses, tout en remarquant que la fin du *kārum* Ib peut difficilement être abaissée jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle avant notre ère, comme le proposait M. Forlanini, et qu'il faut, semble-t-il, la placer vers 1730 av. J.C.²¹ L'intervalle chronologique entre la fin du *kārum* Ib et le très probable ancêtre des Grands Rois de Ḫatti, Huzziya (I), serait donc d'environ 80 ans (c. 1730-1650 av.J.C.), plus long que supposé par cet auteur²².

Dans l'article d'*Orientalia* publié en 2004, M. Forlanini préfère dater l'avènement de Ḫattušili I de c. 1650-1640, ce qui lui permet de combler les 60 années de l'intervalle supposé entre la fin du *kārum* de Kaneš et le

²⁰ O. Rouault, « Cultures locales et influences extérieures : le cas de Terqa », *SMEA* 30, 1992, 248-256 ; « Chronological Problems Concerning the Middle Euphrates during the Bronze age », in H. Hunger, R. Pruzsinszky (éd.), *Mesopotamian Dark Age Revisited*, Wien, 2002, p. 55 ; M. Salvini, « New Documents for the History of Anatolia and Syria in the Old Hittite Period », *III ICH Çorum*, 1996, Ankara, 1998, 497-504.

²¹ D. Charpin, « Tell Leilan et la fin du Kārum Ib de Kültépé », *NABU* 1998, 20, propose de lier l'événement à l'expédition menée contre Šehna (Tell Leilan) par le roi de Babylone Samsuiluna en l'an 23 de son règne (1727 av.J.C.).

²² K. Veenhof, *The Old Assyrian List of Year Eponyms from Kārum Kanish*, Ankara, 2003, pp. 63-68.

règne de ce dernier avec ceux des rois Iuzziya I et Labarna I²³. De son côté W.Helek, avec le même objectif, avait proposé de faire crédit au texte légendaire KBo XII 3+ (CTH 2.1) qui raconte la naissance dans un temple d'un fils d'Anitta et d'une servante (colonne I de la tablette). L'enfant (« der Hirtenjunge ») aurait été caché hors de la ville dans la campagne, ce qui fait penser, comme l'a souligné Forlanini, aux jumeaux romains, Romulus et Remus²⁴. La valeur du renseignement fourni est cependant faible, le nom de l'enfant n'ayant pas été conservé. Il faut séparer sans hésitation le contenu de la colonne I de ce texte de celui de la colonne II dont le « héros » est le roi Anum-herwa de Mamma. Son règne, contemporain de celui de Waršama de Kaneš, est antérieur à celui d'Anitta. A moins d'admettre qu'il s'agisse ici d'un rappel d'événements anciens il faut faire de la tablette KBo XII 3 une « Sammeltafel » regroupant des compositions différentes. Il semble d'ailleurs peu probable que le « Hirtenjunge » ait été l'ancêtre du roi Labarna et de la « première dynastie » hittite²⁵. On doit accepter l'idée que « Zuzzu LUGAL.GAL », dont le « chef de la citadelle » porte un nom hourrite, n'était pas le successeur légitime d'Anitta. Les scribes hittites des époques suivantes ont conservé précieusement le souvenir de ce dernier alors qu'ils ignoraient Zuzzu. Les rois qu'ils servaient tenaient à se rattacher aux « rois de Kuššar » et ont fait soigneusement recopier le texte de la « proclamation d'Anitta », fils de Pithana²⁶.

²³ M.Forlanini, *OR* 73, 2004, 379.

²⁴ W.Helek, « Zum ältesten Geschichte des Hatti-Reiches », *Fs Bittel*, 1983, 271-281 ; M.Forlanini, *StMed* 9, 128.

²⁵ M.Forlanini, *StMed* 9,128 ; *OR*, 73, 2004, n.36, pp.375-376 ; J.Miller, « Anum-İşirbi and his kingdom », *AoF* 28, 2001, 65-101, pp.97-99.

²⁶ E.Neu, *Der Anitta-Text*, StBoT 18, 1974 ; H.A.Hoffner, « Proclamation of Anitta of Kuššar », *Context of Scripture(CoS)* I, 1997, 182-184 ; O.Carruba, *Anittae Res Gestae*, StMed 13, Pavia, 2003 ; cf. H.G.Güterbock, « Die historische Tradition... », ZA 44, 1938, 45-149, pp.139-145 ; « Hittite Historiography », in Tadmor, Weinfeld (éd.), *Studies in Biblical and Cuneiform Literature*, 1983, 21-35 ; G.Steiner, « Struktur und Bedeutung

Une autre documentation, celle fournie par les « listes royales », a été sollicitée afin de pallier l'absence de textes. M.Forlanini, D.Sürenhagen et R.Beal, ont considéré comme acceptable l'idée qu'un Tuthaliya et même un PU.LUGAL-ma (P/BU-Šarruma) aient précédé le premier Labarna²⁷. Dans la liste C de l'édition (publiée par Otten) de ces textes²⁸ on trouve la séquence : « PU.LUGAL-ma, fils de Tuthaliya, père de Pawahtelmaḥ, père de Labarna (?) », ou il faut peut-être lire « père de Pawahtelmaḥ (et) de Labarna » en KUB XI 7 1 10-12. Forlanini et Beal en avaient déduit qu'un roi nommé Tuthaliya (*I), Sürenhagen estimant toutefois que ce dernier n'avait peut-être pas régné, pourrait être considéré comme l'arrière-grand-père de Labarna. Le premier de ces spécialistes admettait que la période estimée par lui à 20 ans et placée au début du 17^{ème} siècle (c.1690-1670 av.J.C.) au cours de laquelle il aurait, dans cette hypothèse, occupé le trône, ferait de lui l'éventuel successeur de Zuzzu²⁹. On aboutissait ainsi au comblement espéré de l'intervalle chronologique existant entre le successeur probable d'Anitta et les débuts de l'Ancien Royaume hittite.

Il paraît très douteux, pour ne pas dire impossible, de faire d'un personnage dont le nom hourrite, à lire Ijišmi-Šarruma ou Tašmi-Šarruma, a été porté par Tuthaliya IV et

der sog. Anitta-Textes », *OA* 23, 1984, 53-73 ; I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, Paris, 2001, 49-85 ; J.Klinger, Der sogenannte Anitta-Text, TUAT 1/2, 2005, 139-141.

²⁷ M.Forlanini, *StMed* 9, 1995, 129-131, idée abandonnée dans son article d'*OR* 73, 2004 ; D.Sürenhagen, « Verwandschafts-beziehungen und Erbrecht im althethitischen Königshaus vor Telipinu—ein erneuter Erklärungsversuch», *AoF* 25, 1998, 75-94, pp.82-83 ; R.H.Beal, « The Predecessors of Hattušili I », *Hittite Studies, Fs H.Hoffner*, 2003, 13-35, pp.16-20.

²⁸ H.Otten, « Die hethitischen Königslisten und die altorientalische Chronologie », *MDOG* 83, 1951, 47-70 ; *Die hethitischen historischen Quellen und die altorientalische Chronologie*, Mainz/Wiesbaden, 1968.

²⁹ M.Forlanini, *StMed* 9, 1995, p.130 ; hypothèse modifiée et réduite à peu de chose dans l'article de 2004, *OR* 73, n.44, p.380.

gravé sur ses sceaux³⁰, l'un des premiers rois de Ḫatti ayant un Tuthaliya pour père. Quelques hourrites habitaient la Cappadoce à l'époque des colonies assyriennes mais ils n'y formaient qu'une petite minorité. L'anthroponyme Zuzzu doit-il être rattaché à l'onomastique hourrite du fait que son « chef de la citadelle » (*rabi similtim*) s'appelait Ištar/Šaušga-ebri³¹ ou être classé parmi les « Lallnamen » ? De Labarna et Ḫattušili I jusqu'à Muwatalli I, de c.1650 à c.1465 avant notre ère, aucun des monarques de « l'Ancien Royaume » hittite n'a eu un nom de trône ou un second nom hourrite. Quant à l'anthroponyme Tuthaliya, qu'il ait été porté par quelques dignitaires au cours de cette période ne doit pas occulter le fait qu'il a été l'un des noms royaux les plus prisés par les souverains de la « seconde dynastie » hittite, celle des ancêtres de Šuppiluliuma, depuis le fondateur de la lignée, vers le milieu du 15^{ème} siècle av.J.C., jusqu'au roi Tuthaliya IV, dans la seconde moitié du 13^{ème} siècle³². Il semble beaucoup plus vraisemblable d'admettre, avec O.Carruba, que le « ^{₃₃}P/BULUGAL-ma DUMU ^{₃₃}Tu-ut-ḥa[-li-ya] » était le fils de l'un des premiers rois de ce nom, peut-être le futur Ḫattušili II, fils du premier Tuthaliya³³. Nettement plus attractive est l'idée qu'un roi Ḫuzziya ait été l'ancêtre des Grands Rois et ait été reconnu comme tel à l'époque de Muršili II (1318-c.1295 av. J.C.). Sur le sceau hiéroglyphique « en forme de croix de Malte » gravé sous son règne le roi et son épouse Gaššulawi(ya) occupent le cercle central à l'avers du sceau. Au revers son père Šuppiluliuma et la première épouse de celui-ci, la reine Ḫenti, mère de ses fils, se retrouvent à la même place d'honneur. On lit sur l'aile gauche

³⁰ E.Laroche, *Ugaritica* III, 1956, 111-119 ; contesté sans raison par S.Heinhold-Krahmer, « Zur Diskussion um einen zweiten Namen Tuthaliyas IV. », *IV IKH*, Würzburg, *StBoT* 45, 2001, 180-198.

³¹ M.Forlanini, *StMed* 9, 128-129 ; R.H.Béal, *Fs Hoffner*, n.36, p.20.

³² Cf. O.Carruba, « Zum Tuthaliya der Liste C Vs. 19 », pp.101-104, in « Hethitische Dynasten zwischen Altem und Neuem Reich », in S.Alp, A.Süel (éd.), *III ICH, Çorum 1996*, Ankara, 1998, 87-107, pp.101-103.

³³ O.Carruba, *ibid.*, p.103.

du verso les hiéroglyphes 'Hu-zi' et ...]-zi, appartenant sûrement à un Grand Roi Ḫuzziya et à son épouse. Ils sont placés, en suivant l'ordre inverse de celui des aiguilles d'une montre, après ceux des couples fondateurs, Muršili-Kali à la base, Ḫattušili-Kadduši à droite et Labarna-[Tawannana] au sommet³⁴. La place qu'occupe Ḫuzziya prouve qu'il a régné avant Labarna et que son souvenir n'était pas oublié à la fin du 14^{ème} siècle av. J.C. en tant qu'ancêtre, *lato sensu*, des souverains du Ḫatti. O.Carruba propose de retrouver le même personnage dans un passage lacunaire du « Testament » du Grand Roi Ḫattušili I /Labarna II (HAB III ro 40) et de faire de Ḫuzziya (I) le grand-père de celui-ci³⁵.

Une « dame » dont le second hiéroglyphe du nom était aussi le signe -zi accompagné Ḫuzziya sur le « cruciform seal », confirmant ainsi son statut de reine³⁶.

L'étude des listes d'offrandes rédigées en l'honneur des souverains décédés apporte une éclatante confirmation à cette hypothèse. La tablette KUB XI 7+ donne aux lignes 19-20 la séquence dont M.Forlanini a tiré ses conclusions concernant l'intervalle temporel entre le kārum Ib et Labarna I. Mais la prise en compte des 5 premières lignes du texte (avant la partie lacunaire où tous les noms de personnes ont disparu) montre qu'un roi [Ḫuzziya] et une reine ...]-zi-ya recevaient l'offrande d'un bœuf et d'un mouton (ro 1-2). Un ^{LÚ}NAR (« chanteur ») célébrait ^{₃₃}Hu-uz[-zi-ya et son épouse au cours d'une cérémonie en leur honneur (ligne 3)³⁷. Les noms des rois et des reines de l'Ancien Royaume, Labarna-Tawananna,

³⁴ A.M.Dinçol, B.Dinçol, J.D.Hawkins, G.Wilhelm, « The 'Cruciform Seal' from Boğazköy- Hattusa », *IstMit* 43, 1993, 87-106, pp.95-96 et p.106, Ḫuzziya au revers à gauche ; R.Béal, *Fs Hoffner*, 2003, 31-33.

³⁵ O.Carruba, « Exkurs : Zu HAB III 40ff. », *III ICHÇorum 1996*, 1998, 104-106, Tafel, p.107 ; idée reprise par M.Forlanini, *OR* 73, 2004, 379 ; *Fs R Lebrun*, 2004, 253-255 : Ḫuzziya I « grand-père » de Ḫattušili I et « nonno del re » de la saga de Zalpuwa.

³⁶ O.Carruba, *ibid.*, 105-106.

³⁷ H.Otten, *MDOG* 83, 1951, 48, 64-65 (transcription) ; R.Béal, *Fs Hoffner*, 2003, 15-16.

Hattusili-Kali, etc., suivaient sûrement aux lignes 6-16 mais sont en lacune. Eux aussi bénéficiaient d'une offrande de deux animaux comme les personnages importants de la liste³⁸.

Les « "PU.LUGAL-ma DUMU "Tuthaliya ABU "Papahtelmaḥ ABU "L[abarna (?) », des lignes 19-21, qui viennent ensuite, sont précédés par un Kantuzzili (l.17), ce qui pouvait paraître sans signification particulière en 1995 mais qui est devenu un point d'ancrage depuis la publication du sceau du « Grand Roi Tuthaliya, fils de Kantuzzili »³⁹. Malgré le point d'interrogation placé par Otten dans le titre de son article des *Archäologischer Anzeiger* après « Duthaliyas I », tous les spécialistes, à l'exception d'O.Soyal⁴⁰, ont reconnu que seul le premier Tuthaliya pouvait être en cause sur ce sceau et qu'il était le fils d'un prince du nom de Kantuzzili. La liste C des ancêtres royaux abordait donc, après les anciens rois, la lignée des souverains de la « seconde dynastie », en commençant par le père du fondateur et en continuant de façon paradoxale et détournée par le nom hourrite du fils du premier Tuthaliya. Le L[abarna mentionné, --si la lecture de ce nom mutilé est exacte --, n'est donc pas le Grand Roi de ce nom qui inaugure l'histoire du royaume hittite dans la « rescrit » de Télipinu mais un prince de la famille de Tuthaliya I. De nombreux princes et princesses sont en effet nommés par les listes d'offrandes, 44 « rois (sic) » au total selon le colophon de KUB XI 10 (texte D), ce qui explique la présence du « prince » Kantuzzili, lequel est en général accompagné dans celles-ci par une Dame, Walanni, sans doute son épouse, qui semble avoir été reconnue comme reine

sous le règne de son fils⁴¹. Son nom est à restituer dans la lacune qui suit Kantuzzili en KUB XI 7.

Le roi Télipinu, avant d'édicter les règles de succession destinées à prévenir usurpations et meurtres dans le futur, a voulu retracer les grandes étapes de l'histoire de la monarchie hittite. Son objectif était de souligner la prospérité que le royaume avait connue dans les époques où l'union avait régné entre les membres de la famille royale, les Grands et la population du pays et au contraire les calamités qui s'étaient abattues sur lui quand la discorde avait prévalu. Discours moralisateur énoncé par un homme qui était lui-même un usurpateur et qui ne doit pas être considéré comme de « l'histoire » mais qui nous fournit un cadre chronologique, l'ordre de succession des règnes, confirmé par ailleurs, n'ayant pas été faussé. Voulant tracer la courbe d'une évolution montrant le développement progressif, malgré les crises, d'une entité politique nouvelle, il a choisi pour point de départ le règne qui, dans son esprit, avait été caractérisé par les premiers succès de l'expansion du Ḫatti, passé du stade de principauté à celui de grand royaume alors qu'une parfaite entente régnait dans les rangs des princes et des dignitaires. Labarna I a certainement existé, malgré le scepticisme affiché par certains spécialistes⁴², mais le caractère idyllique de l'état du pays que peint Télipinu ne saurait passer pour une présentation objective de la situation au cours du premier règne reconnu par lui. Vont ensuite alterner bons et mauvais souverains, avec les conséquences attendues, bonnes ou mauvaises, comme illustration de la thèse soutenue par l'auteur de l'édit. H.Hoffner a montré naguère que Télipinu avait soigneusement fait se succéder, au cours du siècle qui avait précédé son propre avènement (c.1550 av. J.C.), d'abord trois règnes glorieux, ceux de Labarna, de Ḫattušili I et de

³⁸ A. Goetze, *JCS* 11, 1957, p.54 ; R. Beal, *Fs Hoffner*, 2003, 32.

³⁹ H.Otten, « Ein Siegelabdruck Duthaliyas I. (?) », *AA*, 2000, 375-376 ; J.Freu, « Le Grand Roi Tuthaliya, fils de Kantuzzili », in Mazoyer, Casabonne (éd.), *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun*, Paris/Louvain-la-Neuve, 2004, 271-304.

⁴⁰ O.Soyal, « Kantuzzili in Siegelinschriften », *BiOr* 60, 2003, 41-55 ; contra J.Freu, *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun*, 2004, 291-292.

⁴¹ E.Laroche, *NH* n°1472, p.202 ; cf. H.Otten, *Quellen*, 1968, p.10 (KBo II 15 II 12, etc.).

⁴² H.Otten, *Quellen*, 104 ; O.R.Gurney, *CAH* II/1, 1975, 235-238 ; F.Pecchioli Daddi, *Orientis Antiqui Miscellanea*, 1994, 75-91, pp.85-86 et passim ; G.Steiner, *AoF* 26, 1999, 24.

Muršili I, puis ceux, calamiteux, de leurs quatre successeurs, Hantili I, Zidanta, Ammuna et Ƚuzziya (II), tous stigmatisés comme meurtriers de leurs prédécesseurs ou des héritiers légitimes de ceux-ci⁴³.

L'histoire « politique » du Ḫatti est celle d'un pouvoir monarchique exercé par un clan qu'on peut considérer comme une famille royale élargie. Il y a peu de doutes que des éléments hourrites nombreux et influents ont pénétré la classe dirigeante hittite dans la première partie du 15^{ème} siècle avant notre ère en adhérant aux idéaux anciens de ce groupe. La question de l'héritage indo-européen reste posée pour toutes les époques mais la tendance à faire fond sur l'origine des noms royaux a faussé le débat. La présence en tête de liste d'un roi nommé Ƚuzziya, aussi « hittite » que ses successeurs, ne dit rien sur les origines de la monarchie hittite si on admet, ce que fait O.Carruba, que les éléments indo-européens étaient présents en Anatolie dès le 5^{ème} millénaire av.J.C. Une dynastie grecque n'a pas remplacé une lignée germanique quand Philippe I a succédé à Henri I sur le trône de France⁴⁴ !

Les influences indo-européennes ont joué leur rôle dans le domaine religieux et dans celui de l'idéologie royale. Les « Hittites » étaient issus de l'une des premières vagues des peuples des steppes. Ils ont conservé une langue et des modes d'expression archaïques. Il faut donc reconnaître qu'un

⁴³ H.Hoffner, « Propaganda and Political Justification in Hittite Historiography », in H.Goedicke, J.J.M.Roberts (éd.), *Unity and Diversity*, Baltimore/London, 1975, 49-62, pp.52-55.

⁴⁴ O.Carruba, « Regalità cattica, pre- o proto-etea ? A proposito di CTH 414 », in F.Pecchioli Daddi, M.C.Guidotti (éd.), *Narrare gli Eventi*, Studia Asiana 3, *Atti del Convegno in margine alla mostra "La Battaglia di Qadesh"*, 2005, 49-82, p.73, parle néanmoins de "il cattico Ƚuzziya,... un sovrano di etnia cattica di Kuššara" ; M.Forlanini, *Fs R.Lebrun*, 2004, 256: le dualisme "indo-européen" / "hattico" pourrait se retrouver dans le dualisme dynastique supposé par D.Sürenhagen (AoF 25, 1998, 75-94) ! ; cf.J.Freu « L'Origine des Indo-Européens d'Anatolie et du "Peuple Hittite" », *Ollodagos* 10, 1997, 249-331, pp.240-254.

certain décalage existe entre leurs conceptions religieuses et « idéologiques » et celles des Indo-européens « classiques », Aryas, Celtes, Italiques, Germains, Grecs, Slaves, etc., dont l'étude des mythes, des épopées et des rituels a permis à G.Dumézil de définir les caractères propres des peuples appartenant à ce grand ensemble linguistique⁴⁵, traits particuliers qui les distinguaient des peuples sémitiques, caucasiens (hourrites), asianiques (hattis), turcs, etc., qu'ils pouvaient rencontrer au cours de leurs migrations⁴⁶.

Il est avéré que des apports culturels, véhiculés par la langue, ont accompagné l'arrivée des Proto-Anatoliens de souche indo-européenne dans la péninsule micrasiate, prêtres, guerriers, juristes et, dans leur grande masse, éleveurs semi-nomades plus qu'agriculteurs sédentaires à l'origine.

Dans le domaine religieux la grande originalité des « Anatoliens » par rapport aux autres peuples indo-européens a été la place éminente qu'ils ont accordée au dieu Soleil (⁽⁴⁾lštanu/⁽⁴⁾UTU). Très tôt le Grand Roi a été désigné comme « Mon Soleil » (⁽⁴⁾UTU^{ši}) et la divinité solaire d'Arinna est devenue la protectrice de la monarchie. Or le Soleil (Hélios en Grèce, Sol Indiges à Rome, Suriya aux Indes) n'avait qu'une place secondaire dans le panthéon indo-européen primitif où

⁴⁵ G.Dumézil, *Les Dieux des Indo-Européens*, Paris, 1952 ; *L'idéologie tripartie des Indo-Européens*, Bruxelles, 1958 ; *Mythe et Epopée*, Paris, 1968-1973 ; *Les dieux souverains des Indo-Européens*, Paris, 1977 ; etc.

⁴⁶ La thèse de l'autochtonie des Indo-Européens en Anatolie ou en Transcaucasie, défendue par C.Renfrew, R.Drews et d'autres, est sans fondement : C.Renfrew, *Archaeology and Language : The Puzzle of Indo-European Origins*, London, 1987 ; R.Drews, « PIE Speakers and PA Speakers », *JIES* 25, 1997, 153-177 ; Id. (éd.), *Greater Anatolia and the Indo-Hittite Language*, Washington, 2001 ; T.V.Gamkrelidze, V.V.Ivanov, *Indo-European and the Indo-Europeans*, Berlin/New-York, 1995 ; contra J.P.Mallory, *In Search of Indo-Europeans. Language, Archaeology, Myth*, London, 1989 ; B.Sergent, *Les Indo-Européens. Histoire, langues, mythes*, Paris, 1995 ; cf.O.Carruba, « Indoeuropäer, Anatolien und die Ägäis » in R.Dittmann, Ch.Eder, B.Jacobs (éds), *Altertumswissenschaften in Dialog*, Fs W.Nagel, AOAT 306, 2003, 9-30.

les grandes divinités avaient un caractère fonctionnel. Ce qui le caractérisait était la répartition des dieux en trois niveaux hiérarchisés, celui des dieux souverains, celui des dieux guerriers et celui des divinités protectrices des hommes et de la nature⁴⁷. La religion hittite a conservé, malgré les apports hattis et hourrites, la pratique invétérée du classement triparti de ses êtres célestes⁴⁸. Sa particularité par rapport au schéma originel a été de placer les nombreux dieux protecteurs, cachés sous les sumérogrammes ^dKAL/ ^dLAMA, au second rang du panthéon, derrière les souverains (le Soleil et Tarhunda, le dieu de l'Orage au nom indo-européen), mais avant les dieux guerriers subsumés sous le sumérogramme ^dZABABA⁴⁹.

Le dieu de l'Orage joue un rôle prépondérant dans de nombreuses occasions en tant que protecteur du roi, en particulier lors de ses campagnes. Anitta le premier fait de Tarhunda (^dİŞKUR/^dU) le souverain des pays qui donne la victoire à celui qu'il a élu. Mais à côté de lui le dieu-trône, Halmašuit, dont l'origine hattie est évidente, est l'intermédiaire entre les dieux et le roi⁵⁰. L'union du dieu Soleil, du dieu de l'Orage et du Trône, les trois personnages symbolisant chacun à sa façon la souveraineté, se retrouve dans le rituel archaïque de l'érection du palais⁵¹ :

⁴⁷ G.Dumézil (cf.n.37), en particulier *L'Idéologie tripartie des Indo-Européens*.

⁴⁸ B.Sergent, « Panthéons hittites trifonctionnels », *RHR* 200, 1983, 131-153 ; J.Freu, *Ollodagos* 10, 1997, 283-293.

⁴⁹ V.Haas, *Geschichte der hethitischen Religion*, Leiden, HdO I/15 ; G.MacMahon, *The Hittite State Cult of the Tutelary Deities*, AS 25, Chicago, 1991.

⁵⁰ F.Starke, « Halmašuit im Anitta-Text und die hethitische Ideologie von Königtum », *ZA* 69, 1979, 47-120.

⁵¹ CTH 414 ; A.Goetze, « Ritual for the Erection of a New Palace », *ANET*, 1969, 357-358 ; M.F.Carini, « Il rituale di fondazione KUB XXIX 1. Ipotesi intorno alla nozione etea arcaica della regalità », *Athenaeum* 60, 1982, 483-520 ; M.Marazzi, « Costruiamo la reggia, 'fondiamo' la regalità: note

« A moi, le roi, les dieux, le dieu Soleil et le dieu de l'Orage ont remis le pays et ma maison. Moi, le roi, je gouvernerai le pays et ma maison. A moi, le roi, Halmašuit a amené de la mer la royauté et le char. Ils m'ont ouvert le pays et m'ont appelé Labarna, le roi. C'est pourquoi je prie mon père, le dieu de l'Orage » (KUB XXIX 1-2-3 + I 17-18).

Le côté politique du texte a été souligné par M.Marazzi qui y voit le manifeste d'une « nouvelle royauté unificatrice », et par M.F.Carini. Ce rituel, profondément différent des autres rituels de fondation se présente comme l'affirmation, sanctionnée par les dieux, de la pérennité du pouvoir hittite. La consolidation de la nouvelle puissance est symbolisée par l'érection d'un nouveau palais au centre du pays de Hatti. Ici comme ailleurs conceptions hatties et idéologie indo-européenne ont fusionné en une synthèse harmonieuse.

Une légende fondatrice, dite de Zalpa, se présente comme un récit étiologique des origines de la royauté. La reine de Kaneš, ayant abandonné les 30 fils, qu'elle avait conçus en une seule année, aux caprices du fleuve (Marašantiya), les dieux les avaient recueillis à Zalpuwa (Zalpa), au bord de la mer. Devenus grands et partis à la recherche de leur mère ils étaient arrivés à Kaneš où la reine, qui ne les avait pas reconnus, leur avait offert d'épouser ses 30 filles, ce à quoi s'était seul opposé le plus jeune des garçons, conscient qu'il risquait, en acceptant l'offre de sa mère, de commettre uninceste. Le « Petit Poucet » se faisait ainsi le porte-parole d'un peuple qui condamnait sévèrement de telles pratiques sexuelles⁵². Il est probable que dans les anciennes principautés indigènes une sœur-épouse partageait

intorno ad un rituale antico-ittita », *VO* 5, 1982, 117-169 ; J.Freu, *Ollodagos* 10, 1997, 311-313 ; O.Carruba, *Studia Asiana* 3, 2005, 59-70.

⁵² H.Otten, *Ein Althethitische Erzählung um die Stadt Zalpa*, StBoT 17, Wiesbaden, 1973, passim.

souvent le pouvoir avec son frère⁵³. Les « Hittites » indo-européens ont mis fin à ces pratiques mais les reines ont hérité jusqu'à un certain point des prérogatives des princesses hatties. En absence d'héritiers mâles ce sont les princesses royales, filles en principe de l'épouse principale, qui assuraient à leurs maris un droit à la succession de leurs beaux-pères. Télipinu, qui bénéficiait d'une telle situation, n'a sans doute fait, dans son édit, que codifier une pratique courante. Le titre de roi, ḥaššu-, écrit en général LUGAL, et celui de reine, ḥaššušara (SAL.LUGAL), sont d'origine indo-européenne et comme les termes germaniques correspondants signifient « né, de race noble ». Le couple fondateur, Labarna et Tawananna, portait des noms de même origine indo-européenne, comme l'ont montré divers auteurs⁵⁴. Ces anthroponymes sont devenus par la suite des titres, celui du roi étant toujours écrit « tabarna », une forme archaïque de Labarna. Dans les textes des sumérogrammes ont en général servi à traduire « Grand Roi, Grande Reine » (LUGAL.GAL, SAL.LUGAL.GAL). « Grand Roi, roi du pays de Ḫatti » (LUGAL.GAL LUGAL KUR ^{URU}Ḫatti) a été la forme la plus fréquente de la titulature royale en pays hittite au cours des siècles et a trouvé sa traduction hiéroglyphique⁵⁵. Tabarna suivi du nom de l'intéressé est devenu habituel sous le « Nouvel Empire » mais des attestations plus anciennes montrent que le nom du premier grand monarque, sous la forme 'tabarna', est très vite apparu comme un élément prestigieux de la titulature royale.

⁵³ Sh.Bin-Nun, *The Tawananna in the Hittite Kingdom*, TdH 5, 1975, ch.1: “A relic of a Matriarchal Society ?”, 11-29 ; c.rdu, A.Archi, *OR* 46, 1977, 480-487.

⁵⁴ H.Eichner, « Die Vorgeschichte des hethitischen Verbal- systems », in H.Rix (éd.), *Akten der V Fachtagung der Indo- germanische Gesellschaft, Regensburg 1973*, Wiesbaden 1975, 71-103 ; O.Carruba, « Tabarna: chattisch oder indo-germanisch? », *IX TTKK* 1981, Ankara 1986, 201-206 ; J.Puhvel, « Hittite Royal Titles: Hattic or Indo-European ? », *JIES* 17, 1989, 351-361.

⁵⁵ E.Laroche, *HH* n°18 (Grand Roi).

L'héritier du trône, le tuhkanti, a gardé un titre d'origine hattie, du fait sans doute que cette institution, connue de la population indigène, était ignorée des tribus indo-européennes.

Ces dernières ont réuni dans la personne du roi, ce qui n'était pas le cas à l'origine, les fonctions de (grand) prêtre, de chef de guerre et de dispensateur de biens, comme le montre avec éclat un édit du roi Tuthaliya II⁵⁶. Jusqu'au bout les souverains du Ḫatti s'efforceront de rester fidèles aux lourdes exigences que leur imposait leur fonction. L'édit de Télipinu, comme « l'Apologie » de Ḫattušili III, qu'on lui a comparé, sont les œuvres de deux usurpateurs qui cherchaient à justifier leur conquête du pouvoir par des moyens violents, quoique non sanglants, à l'égard d'un adversaire qui était un parent proche et qui a été épargné dans les deux cas. Le texte de la première de ces « apolgies » trace le portrait du monarque idéal, protégé par les dieux et chargé par eux de mettre fin à une période de crise en restaurant les valeurs mises à mal par un ou plusieurs de ses prédécesseurs⁵⁷.

⁵⁶ CTH 258 ; R.Westbrook, R.D Woodard, « The edict of Tudhaliya IV » (sic), *JAOS* 110, 1990, 641-659.

⁵⁷ H.Hoffner, « Propaganda and Political Justification in Hittite History », *Unity and Diversity*, 1975, 51-56.

Chapitre II. Labarna (I) et Tawananna (c.1650-1625 av.J.C.)

« L'introduction historique » de l'*Edit de Télipinu* (CTH 19) débute, comme indiqué, par un tableau idyllique du ‘premier règne’ dont celui-ci voulait perpétuer le souvenir :

« D'abord Labarna fut le Grand Roi (ka-ru-ù "La-ba-ar-na-aš LUGAL.GAL) et ses fils, ses frères comme aussi ses parents par alliance, (toute) sa famille et ses troupes, étaient unis. Le pays était petit mais, quelle que soit la campagne qu'il entreprenait, il plaçait le pays ennemi sous son pouvoir par sa force. Il détruisit les pays (ennemis) l'un après l'autre (et) il priva ces pays de leur puissance. Et il fit des mers ses frontières (nu-uš a-ru-na-aš ir-ḫu-(u)-uš). Et quand il s'en retournait d'un territoire, ses fils allaient dans les divers pays (soumis), Hupišna, Tuwanuwa, Nenašša, Landa, Zallara, Paršulhanta, Lušna, pays qu'ils gouvernaient. Et les grandes cités furent prospères » (§§ 1-4 : 1-12)⁵⁸.

On peut admettre que ces villes, situées dans la région qui sera considérée par la suite comme le « Bas-Pays » (*mātum šaplitum*) du Hatti ont bien été soumises par Labarna, installé lui-même à Kuššar ou déjà à Hattuša (?), et que ses conquêtes ont inauguré l'expansion du Hatti vers le sud, en

⁵⁸ I.Hoffmann, *Der Erlass Telipinus*, TdH 11, Heidelberg, 1984, ro I, 2-12, pp.12-15 ; c.rdu: F.Starke, WO 16, 1985, 100-113 ; T.Bryce, «The Telepinu Proclamation » in *The Major Historical Texts of Early Hittite History (MHT)*, Brisbane, 1984, 131-163 ; P.J.van den Hout, «The Proclamation of Telepinu», CoS I, 1997, 194-198 ; I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, Paris, 2001,123-165 ; H.Klengel, *Geschichte des Hethitischen Reiches*, HdO I/34, 1999, 37-38 ; T.Bryce, *The Kingdom of the Hittites*, Oxford, 2005, 64-66.

direction des pays louvites. L'affirmation qu'il avait fait des mers ses frontières relève sans doute de la rhétorique, aucun des noms cités ne correspondant à celui d'un port ou d'une localité proche de la Mer Noire ou de la Méditerranée. Il faut cependant remarquer que le traité conclu au début du 13^{ème} siècle av.J.C. par le roi Muwatalli II avec un prince de l'Ouest, Alakšandu de Wiluša, parle des relations entretenues par les deux parties depuis la venue de Labarna dans la région. Il est probable qu'il s'agisse dans ce cas de Labarna II plutôt que de son prédécesseur⁵⁹. Mais le « décret » de Hattušili III, relatif à la ville de Tiliura, qui rappelle que ses « ancêtres », Labarna (et) Hattušili n'avaient pas franchi la rivière Kummešmaha (Lykos, Kelkit Çayı) assure que le premier Labarna et son successeur ont opéré loin vers le nord-est du Hatti, dans la zone des montagnes pontiques⁶⁰ et pas seulement vers le sud. Par ailleurs la seconde partie de la « légende de Zalpa » fait remonter les relations, conflictuelles ou amicales, qu'avait entretenues cette ville située à proximité de l'embouchure du fleuve Marašanda et des rives du Pont-Euxin, avec le Hatti, à l'époque des premiers monarques de ce pays, Labarna et son prédécesseur⁶¹. Plusieurs des localités soumises par Labarna et données en « apanages » à ses fils, dont les noms sont passés en grec sans grande déformation, peuvent être localisées de façon sûre, les autres plus difficilement :

Hupišna est devenue Kybistra, moderne Ereğli⁶²,
Tuwanuwa =Tyana (moderne Bor)⁶³,

⁵⁹ CTH76=KUB XIX 6+, §2 ; S.Heinhold-Krahmer, *Arzawa, Untersuchungen zu seiner Geschichte*, TdH 8,1977, 12-14.

⁶⁰ CTH 89=KUB XXI 29 ro II 4-5 ; RGTC 6,535.

⁶¹ H.Otten, *StBoT* 17, 1973.

⁶² G.del Monte, J.Tischler, *RGTC 6. Die Orts-und Gewässernamen der hethitischen Texte*, Wiesbaden, 1978,117-119 ; G.del Monte, *RGTC 6/2*, 1992, 42 ; cf. L.Zgusta, *Kleinasiatische Ortsnamen (KON)*, Heidelberg, 1984, 309, Karte 221 (Κόβιστρα).

⁶³ RGTC 6, 447-449 ; KON, §1377-1, 637-638, Karte 511 (Τύανα).

Nenašša a été sans doute l'ancêtre de la Nanassos gréco-romaine (Nenizi) près de Nevşehir⁶⁴,

Parušanta (Burušattum à l'époque des marchands assyriens), était probablement située à Acem Höyük, au sud du lac Tata (Tuz Gölü)⁶⁵,

Lušna =Lystra en Lycaonie (Hatunsaray au sud de Konya)⁶⁶,

Landa (=Leandis de Cataonie ?)⁶⁷ et Zallara⁶⁸, situées sans doute dans la même zone géographique ne peuvent être sûrement localisées.

Elles faisaient toutes partie de la région s'étendant du sud du « fleuve rouge », le Marašanda/tiya hittite, l'Halys gréco-romain, l'actuel Kızıl Irmak dont la vaste courbe enserrait le cœur du Hatti, jusqu'aux contreforts du Taurus. Ce choix des villes citées dans le texte correspond-il à la volonté de ne mentionner que celles qui étaient devenues des principautés gouvernées par les fils du roi ? Il paraît évident que toute la « province » du Hatti *stricto sensu* était alors aux mains de Labarna et déjà de son ou de ses prédécesseur(s). Il est en effet question dans un texte de Hattušili I de la ville de Šanaḫuitta, située au nord de Hattuša, comme de l'un des centres du pouvoir royal dont rien ne dit que l'auteur du texte ou son père l'ait jamais conquise. Le « petit royaume » défini par Télipinu avait donc une extension importante vers le nord et le nord-est, en direction du Kummešmaha, ce qui empêche de le réduire à la zone bordant la rive sud du Marašanda et s'étendant de Kuššar, la résidence du roi, à Neša.

Quelques rappels des événements passés éclairent, semble-t-il, le règne de Labarna et en donnent une image plus contrastée que le tableau peint par Télipinu. Mais le difficile problème posé par l'identification des acteurs d'événements

⁶⁴ RGTC 6, 282-283 ; KON, § 883, 419, Karte 328 (Ναυασσός).

⁶⁵ RGTC 6, 323-324.

⁶⁶ RGTC 6, 252 ; KON §734, 349, Karte349 (Λύσα).

⁶⁷ RGTC 6, 242-243.

⁶⁸ RGTC 6, 488-489 ; cf. la classique Salarama, KON, §1148-6, 528, Karte 425=Zincirli Han, 25kms à l'est de Konya (Σαλαράμα).

problème posé par l'identification des acteurs d'événements racontés par des textes semi-légendaires ou connus par des copies tardives empêche souvent de conclure. Dans ce que l'on appelle le « testament » de Hattušili I, le vieux roi, sur son lit de mort, aurait déclaré :

Les fils de mon grand-père respectèrent-ils ses paroles ? Il installa (?)⁶⁹ son fils Labarna dans la cité de Šanaḫuitta⁷⁰. Mais ensuite ses serviteurs et les Grands méprisèrent (?) ses paroles et mirent Papaḫdilmah sur le trône. Combien d'années ont passé et combien ont échappé ? Où sont les demeures de (ces) Grands ? N'ont-ils pas péri ? » (CTH 6=HAB III= KUB I 16 III 41-45)⁷¹.

L'identité du « grand-père » mentionné dans ce texte est difficile à déterminer. Pour Bryce il ne fait pas de doute qu'il s'agissait du Labarna placé en tête de l'introduction historique de son décret par Télipinu⁷². Beal croit qu'on a affaire au PU-Šarruma de la « liste C » ou à Tuthaliya (*I), son « père »⁷³, ce qui est impossible, comme déjà vu⁷⁴.

O.Carruba a pensé au Huzziya (I) du 'Cruciform Seal', ce qui conviendrait bien à la position des hiéroglyphes 'Hu-zi'

⁶⁹ G.Stiner, « Mursili I : Sohn oder Enkel Labarna-Hattusilis I. ? », *UF* 28, 1996, 561-618 traduit le verbe 'iškunahbiš' par « il bannit (son fils Labarna) » ; contra Beal, *Fs Hoffner*, 2003, p.14 et n.7, qui comprend « My grandfather recognized(?) », ou « adopted his son T/Labarna as heir in Šanaḫuitta ».

⁷⁰ *RGTC* 6, 342 ; *RGTC* 6/2, 137, une ville du nord-est, vers Tapikka.

⁷¹ F.Sommer, A.Falkenstein, *Die hethitisch-akkadische Bilingue des Hattušili I. (Labarna II.)*, München, 1938, 12-15 ; F.Pecchioli Daddi, « Note di storia politica antico-hittita », *SEL* 9, 1992, 11-19.

⁷² T.Bryce, *The Kingdom of the Hittites*, 2005, 66-68.

⁷³ R.H.Beal, *Fs Hoffner*, 2003, 16-21, tables généalogiques p.17 et 34-35 (« Reconstruction(s) A/B »).

⁷⁴ Cf. nn.27-33.

et [...]zi sur ce sceau. Par ailleurs ce spécialiste propose de retrouver son nom dans le paragraphe cité de HAB III qui montre que les débuts de la monarchie hittite avaient connu des périodes difficiles :

40. *-----i-e-ni ḥu-uh-ḥa-ma-an*
 41. [^mḤu-uz-zi-(ya)-an u] *d-da-a-ar-še-it U[L]*
DUMU^{MES}.ŠU e-di na-a-ir ḥu-uh-ḥa-ašmi-iš
 42. [la-ba-a]r-na-an *DUMU-la-an^{URU} Ša-na-*
ḥu-it-ti iš-ku-na-ah-ḥi-iš
 43. [EGIR-an-da-m]a-kán *İR^{MES}ŠU*
LU^{MES}GAL.GAL ud-da-a-ar-še-it ḥu-ur-tal-li-e-
ir »
 44. [nu-uš-š]a-an ^mPa-pa-ah-di-il-ma-ah-an a-
še-še-ir nu-ma-ši-e-eš MU^{UL.A}pa-a-ir
 45. [ma-ši-eš-š]a-an *ḥu-wa-a-ir ŠA LU*
GAL.GAL^{IM}É.ŠU.NU ku-wa-pi Ú.UL-at ḥar-
*ki-e-ir »*⁷⁵.

O.Carruba restaure 'Huzziya' dans la lacune du début de la ligne 41là où F.Sommer et A.Falkenstein proposaient de lire 'PU-LUGAL-ma (?)', avec un point d'interrogation⁷⁶.

Les deux seules solutions acceptables sont celles préconisées par Bryce et Carruba. Huzziya (I) ou Labarna I peuvent avoir tenu le rôle du « grand-père du roi » visé par le texte de Hattušili I. Dans le second cas, Labarna et Tawananna auraient eu pour successeur un petit fils qui se disait « le fils du frère de Tawananna », si du moins on accepte que cette indication des « Annales » est originale et n'est pas un ajout de la copie tardive faite au 13^{ème} siècle⁷⁷. La

⁷⁵ O.Carruba, *III ICH Çorum*, 1998, 104-105, Tafel p.107.

⁷⁶ F.Sommer, A.Falkenstein, *HAB*, 1938, pp.12-14.

⁷⁷ O.Carruba, «Die Tawanannas des alten Reiches», *Fs S.Alp*, Ankara, 1992, 73-89, pp.82-84 ; contra R.Beal, *Fs Hoffner*, Winona Lake, 2003, n.3, pp.13-14.

difficulté est alors de comprendre comment peuvent se concilier deux indications qui semblent contradictoires. Il est impossible de supposer que le frère de la reine Tawananna ait épousé la fille du roi Labarna, même née d'une autre femme. On doit voir alors dans la Tawananna du « Testament » une autre personne que l'épouse de Labarna, la fille du couple royal par exemple. Ḫattušili aurait préféré taire le nom de son père, supposé être « le fils rebelle », Papaḥdilmah, et faire reposer la légitimité de son pouvoir sur ses liens avec son grand-père et avec sa tante qui avait sans doute joué un rôle important à la cour, peut-être après la mort de sa mère, la première Tawananna. Une telle solution fait de Labarna l'ancêtre de la dynastie hittite. Les deux propositions faites par R.Béal lui retirent cette position et le cantonnent au rôle d'oncle de son successeur⁷⁸. O.R.Gurney avait proposé pour résoudre l'aporie d'admettre que Labarna avait une soeur qui avait épousé le frère de Tawananna et était devenue la mère de Ḫattušili I⁷⁹.

L'hypothèse présentée par O.Carruba a l'avantage de donner leur place aux indications fournies par le « cruciform seal » et d'exclure de l'histoire des débuts du royaume hittite des personnages, PU-Šarruma et le soi-disant Tuthaliya (*I), qui n'ont rien à y faire. Ḫuzziya (I) serait le grand-père de Ḫattušili I-Labarna II (fils de Papaḥdilmah ?)⁸⁰ mais ce dernier ne serait plus le neveu de Tawananna. Il semble impossible cependant de rejeter, comme une interpolation tardive, la précision fournie par les « Annales » du Grand Roi, dont H.C.Melchert, S.de Martino et d'autres ont défendu le caractère archaïque avec des arguments convaincants : « [LUGAL (e)-ez-zi-a]t ŠA Tawananna DUMU.ŠEŠ-ŠU »

⁷⁸ R.Béal, *ibid.*, 16-18, table généalogique p.34 (PU-Šarruma, grand-père et Papaḥdilmah, père de Ḫattušili I) ; seconde table, p.35 (Tuthaliya I, grand-père et PU-Šarruma, père de Ḫattušili).

⁷⁹ O.R.Gurney, *CAH* III, 1975, 237.

⁸⁰ O.Carruba, *III ICH, Çorum*, 1998, Tafel p.107.

(KBo X 1 I 3 = KBo X 2 ro 2-3)⁸¹. Il faut revenir au schéma le plus simple, préconisé naguère par T.Bryce et complété par O.R.Gurney⁸², en y incluant le roi Ḫuzziya (I).

Celui-ci aurait eu pour successeur son fils Labarna (I), l'époux d'une reine Tawananna. Ḫattušili I, fils du frère de cette dernière aurait été adopté par son prédécesseur mais aurait tenu sa légitimité avant tout de sa parenté avec une reine qui avait sans doute joué un rôle important dans la vie du pays⁸³.

L'hypothèse d'O.Gurney faisant du frère de Tawananna le mari de la soeur du roi est séduisante et permet, si on l'admet, d'identifier le père de Ḫattušili au rebelle Papaḥdilmah. Ce personnage ayant épousé une princesse de premier rang serait devenu le rival de son beau-frère Labarna et aurait été proclamé roi à Šanahuitta. Il aurait échoué et Labarna aurait, bien des années après, adopté le fils de son ancien adversaire, qui était aussi le fils de sa soeur, pour en faire son héritier. On comprend, si les faits ont bien été tels, que Ḫattušili devenu roi ait préféré taire le nom de son père. R.Béal a insisté pour inclure dans le tableau un texte, la « Geste de Zalpa » (CTH 3), d'apparence légendaire, qui fait intervenir à la fois le « grand-père du roi » et le « père du vieux roi » (ABI LUGAL ŠU.GI). Après avoir narré l'histoire de la reine de Kaneš, de ses trente fils recueillis à Zalpa par les dieux et de ses trente filles qu'ils avaient failli épouser, le texte en vient, suite à une lacune, aux événements survenus à Zalpa dans des temps anciens alors que le dieu Soleil et sa fille, la déesse de la terre, venaient de prononcer des vœux pour la prospérité de la ville. Le « grand-père du roi » ayant

⁸¹ H.C.Melchert, « The Acts of Ḫattušili I », *JNES* 37, 1-22, p.7 ; S.de Martino, « König, Gott und Feind in den althethitischen historiographischen Texten », *KASKAL* 1, 2004, 31-44, pp.32-33 ; contra O.Carruba, « Die Tawannanas des Alten Reiches », *Fs S.Alp*, 1992, 73-89, pp.82-84.

⁸² T.Bryce, *The Major Historical Texts of Early Hittite History (MHT)*, Brisbane, 1984, 119-120 ; O.R.Gurney, *op.cit.*, p.237.

⁸³ H.Otten, *MDOG* 83, 1951, 64.

conclu la paix avec Zalpa et donné sa fille en mariage au prince de la cité, avait dû intervenir de nouveau, son gendre et sa fille ayant été assassinés par leur chambellan, Alluwa, qu'il avait vaincu et tué. Il avait battu les alliés de Zalpa et déporté les prisonniers à Tawiniya. Les habitants de Zalpa étaient alors venus en Ḫatti avec des intentions pacifiques, ce qui avait incité le « grand-père du roi » à installer son fils, le « vieux père du roi », à Ḫurma, une ville de l'est⁸⁴. Les Anciens de Zalpa ayant réclamé l'envoi d'un fils (duquel des deux rois mentionnés ?) dans leur ville, Ḫakkarpili avait été choisi, s'était rapidement révolté et avait vraisemblablement été vaincu, événement perdu dans une lacune du texte. Après d'autres épisodes impliquant divers personnages dans des contextes mutilés on retrouve Zalpa aux mains d'un prince hittite, Ḫappi, lui aussi révolté. Le « roi » le bat, capture un certain Tamnaššu et met le siège devant Zalpa « la troisième année », réclamant qu'on lui livre Ḫappi et un autre rebelle, Tabarna. Quand il se retire et rentre à Ḫattuša après deux ans de siège, c'est le « vieux roi » qui poursuit l'opération, prend la cité et la détruit⁸⁵. Selon M. Forlanini une période de corégence entre Labarna arrivé à la fin de son règne et le jeune Ḫattušili I-Labarna II rendrait compte de la situation. Labarna I aurait achevé le siège de Zalpa et détruit la ville révoltée alors que son héritier, Ḫattušili-Labarna rentrait à Ḫattuša pour célébrer des cérémonies religieuses⁸⁶.

Il reste difficile d'identifier les personnages mentionnés dans cette composition qui débute par une légende

⁸⁴ RGTC 6, 124-126 ; RGTC 6/2, 43-44.

⁸⁵ H.Otten, *Ein althethitische Erzählung um die Stadt Zalpa*, StBoT 17, 1973 ; H.Hoffner, «The Queen of Kanesh and the Tale of Zalpa », CoS I, 1997, 181-182 ; R.H.BeaL, *Fs Hoffner*, 2003, 21-26; cf. V.Haas, «Zalpa, die Stadt am Schwarzen Meer und alt- hethischen Königtum», MDOG 109, 15-26, pp.22-26 ; L.Bayun, « The Legend about the Queen of Kanis : A Historical Source? », JAC 9, 1994, 1-13 ; F.Pecchioli Daddi, «Il re, il padre del re, il nonno del re», *Orientis Antiqui Miscellanea* I, 1994, 75-91, pp.85-86.

⁸⁶ M.Forlanini, OR 73, 2004, 382.

ayant l'allure d'un mythe étiologique et se termine en épopée de style pseudo annalistique (3ans, 2 ans). Pour Pecchioli Daddi, favorable à l'existence d'un seul roi Labarna-Ḫattušili I, l'opinion commune qui veut que trois générations de rois soient représentées dans ce texte⁸⁷ serait forcée. Selon elle *ABI LUGAL ŠU.GI* et *LUGAL ŠU.GI* seraient des rois de Zalpa, un père et un fils. Il est difficile dans ce cas de comprendre pourquoi ils ne sont jamais désignés comme tels alors que d'autres personnages le sont. Les souverains hittites qui sont appelés le « grand-père du roi » et le « roi » seraient les rois de Ḫatti, Ḫattušili I et son petit-fils, Muršili⁸⁸. Mais Muršili était apparemment jeune et inapte à participer à des opérations militaires lors de son avènement. BeaL propose donc de faire de Ḫattušili le « roi » de CTH 3, ce qui est le plus probable, comme le soutient M. Forlanini⁸⁹.

Malgré le caractère « littéraire » et semi légendaire du texte qui empêche de faire fond trop aveuglément sur l'historicité des événements qui y sont narrés, il est probable que les faits évoqués par lui ont un fondement réel. Si ceux-ci devaient être rendus au premier Labarna, l'image du règne de celui-ci perdrait le caractère consensuel qu'a voulu lui donner *a posteriori*, pour des raisons « idéologiques », Télipinu.

Bien que d'Anitta à Ḫattušili I, aucun fait historique ne puisse être considéré comme définitivement établi et qu'il soit prudent d'éviter de multiplier les hypothèses concernant cette période, il y a peu de doute que la réintroduction d'un roi Ḫuzziya (I) à l'aube de la monarchie hittite permet de mieux appréhender le contenu de textes semi-légendaires comportant un élément historique non négligeable.

⁸⁷ H.Hoffner, OR 49, 1980, 291 et n.29.

⁸⁸ H.Otten, StBoT 17, 62 ; J.Klinger, StBoT 37, 118-119.

⁸⁹ R.BeaL, *Fs Hoffner*, 2003, 21-25 ; M. Forlanini, OR 73, 2004, 382.

Chapitre III. Ḫattušili I-Labarna II (c.1625-1600 av. J.C.)

Le successeur de Labarna est le premier Grand Roi hittite dont on possède au moins un texte original rédigé par sa chancellerie. Pendant longtemps la documentation le concernant, que ce soit le « Testament » ou les « Annales », textes tous deux bilingues, avec une version hittite et une version akkadienne, n'était connue que par des copies tardives faites à l'époque impériale, aux 14^{ème} et 13^{ème} siècles avant notre ère⁹⁰. La publication récente d'une lettre du roi à un prince hourrite de haute Mésopotamie, fruit de fouilles clandestines menées sur la haute vallée du Tigre, a permis d'étudier le contenu et la paléographie d'une tablette rédigée en son nom dans les bureaux de Ḫattuša⁹¹. Il y a peu de doutes que les expéditions menées et les conquêtes réalisées par Ḫattušili I en haute Mésopotamie et en Syrie du nord ont permis au roi de prendre à son service, de gré ou de force, des scribes qui possédaient la maîtrise de l'écriture cunéiforme et de la langue akkadienne. Dès ce règne, semble-t-il, ils ont su utiliser leur science pour transcrire des discours en langue nésite (hittite), celle qui était parlée par le roi, la cour et la population de la Cappadoce. L'akkadien restera toujours d'usage courant et d'utilisation exclusive dans les échanges avec les cours étrangères. Les langues vernaculaires elles-mêmes ont été transcrites en cunéiformes et des textes rédigés en hatti, en louvite, en hourrite et dans d'autres idiomes ont

⁹⁰ F.Sommer, A.Finkelstein, *Die hethitisch-akkadische Bilingue des Hattusili I-Labarna II*, München, 1938 ; F.Imperati, C.Saporetti, « L'Autobiografia di Hattusili I », SCO 14, 1965, 44-85 ; G.Beckman, «Bilingual Edict of Ḫattušili I », CoS II, 2000, 79-81; M.Marazzi, *Beiträge zu den Akkadischen Texten aus Boğazköy in Althethitischer Zeit*, Roma, 1986, «Das Sog. Testament», 1-21, « Die Annalen », 45-59 ; I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, 2001, 87-121. J.Klinger, « Das Testament Ḫattušili I », TUAT 1/2, 2005, 142-146.

⁹¹ M.Salvini, « Una lettera di Hattusili relative alla spedizione contro Hahhum », SMEA 34, 1994, 61-80.

étaient conservés par la suite dans les « bibliothèques » des palais ou des temples.

Hattušili et ses conseillers ont mené dans ce domaine une politique qui a été apparemment systématique, avec l'aide de scribes mésopotamiens et syriens qui ont souvent fait souche en pays hittite et formé une part de l'élite intellectuelle et administrative à la cour des Grands Rois⁹².

Dans le rescrit de Télipinu le passage consacré au règne de Hattušili semble une copie conforme de celui concernant son prédécesseur, Labarna I :

Ensuite Hattušili fut roi et ses fils, ses frères, ses parents par alliance comme les (autres) membres de sa famille et ses troupes furent unis. Chaque fois qu'il allait en campagne lui aussi subjuguait les pays ennemis par sa puissance. Il détruisit les pays (ennemis) l'un après l'autre, priva les pays de leur puissance et fit des mers ses frontières. Quand il revenait de campagne cependant chacun de ses fils allait dans un certain pays et dans ses mains les grandes cités étaient prospères (§§5-6, I : 13-20).

Mais la connaissance qu'avait Télipinu des troubles graves qui avaient agité l'entourage de Hattušili lui a suggéré de nuancer ensuite son propos :

Quand plus tard, cependant, les serviteurs des princes devinrent corrompus, ils entreprirent de dévorer leurs propriétés en conspirant constamment contre leurs seigneurs et commencèrent à répandre leur sang » (§7, I : 21-23).

⁹² G. Beckman, « Mesopotamians and Mesopotamian Learning at Hattusa », *JCS* 35, 1983, 97-114.

La volonté évidente de l'auteur de la « proclamation » est de dégager la responsabilité du Grand Roi et de son entourage dans les crises et scandales qui ont secoué le pays au cours du règne de son glorieux « ancêtre ». Pour ce faire il rejette sur des « serviteurs » anonymes, présentés comme des hommes avides et des meurtriers, la responsabilité de ces graves événements alors que les textes émanés de la chancellerie de Hattušili n'hésitent pas à dénoncer nommément des coupables qui étaient des proches du souverain, en particulier un fils, une fille et une soeur. Les « Anecdotes » rédigées sous le règne de Muršili I, quant à elles, ne cachent pas les manquements et les « trahisons » des hauts dignitaires sous le règne de Hattušili, son grand-père et père adoptif⁹³.

a) Les crises intérieures (c.1625-1600 av.J.C.)

Les origines du Grand Roi, qui restent obscures, et l'absence de règles de succession reconnues par tous les membres de la famille royale et du « clan » dirigeant expliquent en grande partie les difficultés « politiques » auxquelles le second Labarna a dû faire face au cours de son règne. La mention, indiscutablement originale, de son droit au trône en tant que « fils du frère de Tawananna » souligne le pouvoir et le prestige conservés par les princesses dans le cercle dirigeant formé par les notables, hauts dignitaires et chefs de guerre du Hatti. Le groupe restreint qui constituait le *pankuš*, assemblée délibérante des guerriers et des dignitaires, convoquée au besoin par le roi, n'avait pas un pouvoir de décision et n'élisait pas le souverain mais pouvait à sa demande s'ériger en cour de justice. Il a joué son rôle⁹⁴ au cours d'un règne vraisemblablement assez long puisque

⁹³ P. Dardano, *L'Aneddoto e il Racconto in Eta' Antico-Hittita : La Cosiddetta 'Cronaca di Palazzo'*, Roma, 1997.

⁹⁴ G. Beckman, « The Hittite Assembly », *JAOS* 102, 1982, 435-442.

Hattušili a sûrement eu, bien que le fait soit contesté⁹⁵, son petit-fils et fils adoptif pour successeur.

Le double nom du monarque ne prouve pas qu'il ait reconstruit et refondé Ḫattuša⁹⁶. Le titre de roi de Kuššar qu'il arbore dans le « Testament politique » montre que la vieille capitale de la dynastie était restée une résidence royale. Son palais a été l'édifice choisi par le roi malade, sinon mourant, pour dicter ses dernières volontés, si on en croit ce texte. Mais Ḫattuša était alors le centre administratif et la vraie capitale de la monarchie. Le palais des Grands Rois avait été érigé sur la citadelle (le Büyükkale). Les recherches archéologiques menées sur le site ont montré que la ville avait été reconstruite moins d'une génération après sa destruction par Anitta, bien avant le règne du premier Labarna⁹⁷. Ceci explique pourquoi les rois hittites n'avaient pas à craindre la malédiction lancée jadis par l'ancien roi de Kuššar et Neša contre celui qui reconstruirait la cité sur les ruines de laquelle il avait semé l'ivraie. Labarna (II) a choisi un second nom, celui de Ḫattušili, qui le distinguait de son prédécesseur, afin de marquer sa préférence pour la ville située au coeur du Hatti qui restera la capitale du royaume, sauf une courte interruption au cours du règne de Muwatalli II, jusqu'à la fin de l'empire. Il y était peut-être né.

L'affirmation qu'il n'était pas le fils d'un roi mais d'un « frère de Tawananna », précision unique dans les textes hittites où chaque roi « monte sur le trône de son père » à son avènement, ne peut guère avoir été insérée dans le texte des « annales » à basse époque. Une situation d'incertitude en ce qui concerne la légitimité de celui qui détenait le pouvoir, a favorisé le déchaînement des ambitions à l'intérieur même du

⁹⁵ G. Steiner, « Muršili I : Sohn oder Enkel Labarna-Ḫattušilis I? », *UF* 26, 1996, 561-618.

⁹⁶ G. Steiner, « Die Zerstörung von Ḫattuša durch 'Anitta' und seine Wiederbesiedlung durch Ḫattušili I. », XI.TTK, Ankara, 1994, 125-136 ; pour R. Bryce, *Kingdom*, 2005, 68, il en a fait sa capitale.

⁹⁷ K. Bittel, *Ḫattuša. Haupstadt der Hethiter*, Köln, 1991; P. Neve, *Ḫattuša – Stadt der Götter und Tempel*, 1992, Mainz am Rhein.

clan royal. Frères, fils ou filles, celles-ci au nom de leurs maris ou de leurs enfants, neveux ou autres parents pouvaient profiter d'une occasion favorable pour faire valoir leurs droits. Ḫattušili doit reconnaître lui-même à la fin de sa vie : « Jusqu'à maintenant aucun membre de ma famille n'a obéi à ma volonté » (CTH 6 §19, III 26).

Il est cependant difficile de souscrire à la thèse de Beal qui veut faire de Tawananna, la tante du roi, la personne de ce nom qui a été « maudite » par le roi à une date indéterminée :

A l'avenir que personne ne prononce
le nom de Tawananna... (CTH 5=KUB III 27 :
5-12)⁹⁸.

Pour Beal la « long widowed and aged Tawananna » aurait profité de la maladie de Ḫattušili et de l'absence d'héritier adulte pour faire valoir les droits de ses fils, déclencher une guerre civile et tenter de rétablir ainsi la lignée dynastique légitime.

Elle aurait agi en réaction à la décision du Grand Roi de désigner le jeune Muršili comme son héritier. Cette affaire est liée par Beal à la révolte du prince de Purušanda connue par ailleurs (CTH 9.6=KBo III 28). Il est tout à fait invraisemblable qu'une femme très âgée, octogénaire ou nonagénaire en théorie mais en réalité très certainement morte, du fait de la longueur vraisemblable des règnes de son époux et de son neveu, ait pu mettre le feu au pays à une date aussi tardive. Il est en effet assuré que le règne de Ḫattušili n'a pu se prolonger longtemps après l'adoption de Muršili faite par le vieux roi, selon toute apparence, à la veille de sa mort. Par ailleurs CTH 13 et la révolte de Purušanda n'ont sûrement rien à voir avec l'affaire de « Tawananna ».

Bin-Nun avait déduit de la notation des annales (KBo X 2 1 3) et de KBo III 27 : 5-12, que « tawananna » était un titre, comme tabarna, et non un anthroponyme à cette époque.

⁹⁸ R. Beal, *Fs Hoffner*, 2003, 29-31.

Celle qui le portait n'aurait pas été en principe l'épouse du roi mais sa sœur ou sa fille⁹⁹. La prohibition de prononcer ce vocable dans le futur (*UM.RA.AM ŠE.RA.AM SAL*ta-wa-na-an-na-āš [ŠUM.ŠU...] *li-e ku-iš-ki te-iz-zi*) aurait donc correspondu à la suppression pure et simple de la fonction de « tawananna » qui n'aurait été rétablie qu'au début du « Nouvel Empire » pour la reine Ašmu-Nikkal¹⁰⁰.

Carruba a insisté au contraire sur le caractère de nom personnel qu'il fallait attribuer au *nomen* Tawananna, ce qui semble assuré pour les personnes mentionnées par Ḫattušili¹⁰¹.

La réprouvée de CTH 5 était probablement la sœur du roi et la seconde personnalité féminine qui se soit dressée contre l'autorité royale tard au cours du règne¹⁰². Les détails de cette crise, probablement durable, sont connus par le long passage qui inaugure le Testament (CTH 6, §§ 1-6 : II 1-36)¹⁰³.

Mais ce texte ne suit pas à l'évidence un ordre chronologique.

Le roi avait eu des fils et la révolte de l'un d'eux, Huzziya, a certainement précédé l'affaire du jeune Labarna et de sa mère.

Le cas est mentionné comme un exemple des avanies subies par le Grand Roi du fait des membres de sa famille proche. Intronisé à Tapaššanda¹⁰⁴, Huzziya, avait écouté les conseils d'opposants, peut-être les Anciens cités au paragraphe précédent : « Révolte-toi contre la personne de ton

⁹⁹ S.Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 102 et passim.

¹⁰⁰ S.Bin-Nun, *Tawananna*, ibid., 9-10, 52-53 ; contra de S. de Martino, « Alcune osservazioni su KUB III 27 », *AoF* 18, 1991, 54-66 ; T.Bryce, *Kingdom*, 2005, 93 et n.130, p.415 ; cf.A.Archi, *OR* 46, 1977, 483-484.

¹⁰¹ O.Carruba, « Die Tawanannas des Alten Reiches », *Fs Alp*, 1992, 73-89, pp.77-82 ; cf. H.Klengel, *Geschichte*, 1999, 55-59.

¹⁰² T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 93-94, fait ici de Tawananna un titre attribué à la sœur du roi quand son fils est devenu l'héritier.

¹⁰³ F.Sommer, A.Finkelstein, *HAB*, 2-7 ; T.Bryce, *MHT*, 1984, 100-102 ; I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, 2001, 88-89.

¹⁰⁴ RGTC 6, 400 (site inconnu) ; *HAB*, 111-113 ; *MHT*, 115.

père. Les palais (šalla É-ir) de [Tapaššanda] ne sont pas purifiés et tu dois accomplir leur purification » (HAB §12 : II 63-67), sous-entendu « ton père n'a pas fait ce qu'il devait ». La rébellion avait une extension plus importante que ce qu'en dit ce passage puisqu'il s'ensuit, après que le Grand Roi eût déposé son fils rebelle, une révolte des « fils du Ḫatti » qui embrase la capitale (HAB, II 68-70)¹⁰⁵. La question de la succession au trône était certainement l'enjeu de la lutte puisque le roi continue son discours devant le *pankuš* par des paroles révélatrices concernant les motivations et les griefs des opposants :

Alors ils prirent ma fille et, puisqu'elle avait un enfant [mâle], ils la dressèrent contre moi (disant) : « [Il n'y a pas d'héritier] au [trône] de son père. Un sujet s'y assoira ! Un sujet [deviendra roi] !

Accusée d'avoir fait tuer des habitants de la capitale, d'avoir pris leurs biens et mis à son service les sujets du roi, artisans et cultivateurs (HAB §§13-14 : II 68-III 5), la princesse aurait réussi à dissimuler ses actions aux yeux du souverain. Etais-il alors en campagne (?) Il affirme avoir tout ignoré. En fait le problème dynastique était crucial aux yeux de la population, pour des raisons politiques mais certainement aussi religieuses. Le refus d'être soumis à un souverain d'origine « roturière », un « serviteur » qui n'était pas membre du clan royal, était un sentiment fort parmi les dignitaires et le « peuple ».

Ayant repris la situation en main, Ḫattušili déclare avoir versé des larmes sur les victimes des événements et exilé sa fille à laquelle il avait donné domaine, gros et petit bétail mais en évitant de lui laisser des biens lui permettant de conserver une influence dangereuse. Elle avait accusé son père : « Pourquoi m'as-tu donné si peu ? », et celui-ci lui avait

¹⁰⁵ F.Pecchioli Daddi, *SEL* 9, 1992, 11-19, pp.12-13.

répliqué que s'il lui avait accordé plus « il aurait bu le sang (de ses sujets) » (HAB § 16 : III 6-12). Le roi revenait ensuite sur sa conduite envers la princesse en soulignant qu'il lui avait alloué une propriété suffisant à ses besoins et en concluant :

« Elle [ne m'a pas appelé] père, aussi ne l'ai-je pas appelée (ma) fille » (HAB § 18 : III 23-25).

Bien que la fille du roi, qui cherchait à faire reconnaître les droits de son propre fils à la succession, puisse avoir porté le nom, pas le titre, de Tawananna, il est plus vraisemblable d'attribuer à la sœur du souverain, le « serpent », le vocable maudit et frappé d'anathème.

Il est en effet nécessaire de faire de la sœur de Ḫattušili la dernière personne ayant aspiré au pouvoir en faisant de son fils l'héritier reconnu du Grand Roi, adopté par lui comme son propre fils. Toute la première partie du Testament est consacrée à dénoncer l'attitude du jeune Labarna et de sa mère. Celle-ci avait réussi là où la « fille » avait échoué. Le roi avait fait du fils de sa sœur, le « jeune Labarna », son héritier, avec sans doute le titre de *tuhkanti*, que le texte ignore. Inquiet de ses « mauvais instincts », --« il ne versait jamais de larmes, il était sans pitié, froid et sans cœur »--, le roi l'avait fait venir à son chevet pour le sermonner tout en déclarant : « Que personne à l'avenir n'élève plus l'enfant de sa sœur ! ». Mais le « jeune Labarna », encouragé par ses frères et sœurs et surtout par sa mère, le « serpent », n'avait pas « accepté les paroles du roi » et s'était même querellé avec lui (HAB III §§1-2 : 1-13). Renié par le vieux souverain : « il n'est plus mon fils ! », il avait été exilé et avait reçu des biens en abondance, domaine, bétail, de quoi manger et boire à volonté, avec même la permission de se rendre à Ḫattuša à condition de ne pas y provoquer de troubles (HAB III §6 I/II : 30-36). Sa mère avait réagi avec violence : « Ils ont arraché le veau vivant de mon ventre (comme de celui d'une vache) et ils l'ont destitué. Ils le tueront ! », à quoi le roi avait répondu en la traitant de

« serpent » et en dénonçant les projets de vengeance et de meurtres de la mère et du fils (HAB III §6 I/II :14-25).

C'est Muršili, un petit-fils encore adolescent, qui avait été investi à la place du jeune Labarna.

On a voulu allonger la liste des princes rebelles et y inclure un certain Ḫakkarpili, connu par la « légende de Zalpa » mais il est difficile de faire fond sur ce genre de texte et même si le personnage a existé il est impossible de déterminer de quel roi il était le fils¹⁰⁶. Le tableau dressé par Ḫattušili dans son testament suffit à montrer l'appréciation des luttes de clan qui opposaient des groupes auxquels des membres de la famille royale, des princesses en particulier, servaient de drapeaux. Des problèmes de légitimité, sur lesquels on ne peut faire que des hypothèses étaient en jeu. Il est très probable que la sœur du roi, le « serpent » portait le nom de Tawananna, nom personnel mais ayant des résonances dynastiques, et que l'interdiction faite par le roi de le prononcer devant lui visait sa personne et ne signifiait pas l'abolition d'une fonction prestigieuse qui aurait été rénovée par la suite, comme le pensait S.Bin-Nun¹⁰⁷. Celle-ci faisait d'ailleurs de la fille du roi, ce qui est peu vraisemblable, la « tawananna ». Un passage de KBo III 27 (ro 26-27)¹⁰⁸ évoque en effet la menace du « serpent qui, quand vous n'alimenterez plus le feu dans le foyer, enserrera Ḫattuša », ce qui fait de la sœur de Ḫattušili, la Tawananna maudite. Cette tablette (CTH 5) a conservé le texte du décret royal qui, adressé au jeune Muršili, lui infligeait une implacable et définitive « *damnatio memoriae* » :

« Dans l'avenir, que personne ne prononce le nom de Tawananna... Que personne ne prononce les noms de ses fils ou de ses filles. Si un fils du Ḫatti prononce leurs noms, qu'on lui tranche la gorge et qu'on le pendre à sa porte ! Si l'un de mes sujets prononce leur nom, il n'est plus dès lors mon sujet. Qu'on lui tranche la gorge et qu'on le pendre à sa porte ! »

¹⁰⁶ R. Beal, *Fs Hoffner*, 2003, 21 (KBo III 38, I 22, 26, 33).

¹⁰⁷ S.Bin-Nun, *Tawananna*, 111-118 et *passim* ; contra O.Carruba, *Fs S.Alp.* 1992, 77-82 ; Bryce, *Kingdom*, 93 et nn.130-131, p.415.

¹⁰⁸ A. Archi, *OR* 46, 1977, 484.

(KBo III 27 : 5-12). La « féroce » du roi s'explique. La proclamation du jeune Muršili comme son successeur désigné ne pouvait détruire les espérances des clans rivaux qui mettaient en avant d'autres prétendants. Si la vieille tante du roi avait été visée, comme le veut Beal, il est invraisemblable que Ḫattušili n'ait pas fait disparaître la mention de cette Tawananna (I) dans le prologue de ses « annales ». Seule la sœur, le « serpent », ou, beaucoup moins probablement la fille du roi, en tout cas une princesse portant le nom de Tawananna, peut avoir eu l'honneur d'une disgrâce aussi brutale¹⁰⁹.

L'existence du décret portant malédiction de Tawananna prouve que l'élimination du jeune Labarna et de sa mère n'ont pas précédé de façon immédiate la mort du roi. Il y a eu un délai entre ces décisions de Ḫattušili et la « dictée » du Testament faite, selon toute apparence sur son lit de mort.

b) Les dignitaires et les « Anecdotes »

L'existence de tablettes scellées datant du règne de Ḫattušili I permet de constater qu'une organisation administrative complexe avait été mise en place dès l'époque des premiers tabarna. La découverte de la tablette d'Inandik en 1966 a été un tournant en ce domaine¹¹⁰. Retrouvé à l'ouest du pays hittite, près de Gangra, le texte de cette donation présentait toutes les caractéristiques des « Landschenkungsurkunden » connus auparavant¹¹¹. Des

¹⁰⁹ R. Beal, *Fs Hoffner*, 2003, 29-31; S. de Martino, « Alcune osservazioni », *AoF* 18, 1991, 54-66 ; cf. T. Bryce, *The Kingdom*, 2005, 92-94 (« The Tawananna »).

¹¹⁰ K. Balkan, *Eine Schenkungsurkunde aus der althethitischen Zeit, gefunden in Inandik*, 1966, Ankara, 1968.

¹¹¹ K. K. Riemschneider, « Die hethitischen Landschenkungs-urkunden », *MIO* 6, 1958, 321-381 ; D. F. Easton, « Hittite Land Donations and Tabarna Seals », *JCS* 33, 1981, 3-43.

fouilles plus récentes ont révélé d'autres documents de ce type datant de l'Ancien Royaume¹¹².

La tablette IK 174-66 a été scellée par un tabarna anonyme (« Sceau de Tabarna, Grand Roi (LUGAL.GAL), quiconque altérera (sa parole) [mourra] »), comme les autres donations de la même époque. Un « fonctionnaire » provincial, un AGRIG (administrateur) de la ville de Ḫanḫana¹¹³, avait adopté un certain Zidi et lui avait donné en mariage sa fille Zizzatta, union *antiyant* qui était une pratique courante. Le Grand Roi avait attaché le fils de Zidi, Pappa, au temple de la déesse de Katapa. La tablette, scellée à Ḫattuša était l'acte juridique destiné à prévenir toute revendication ultérieure de Pappa ou de ses descendants sur les biens donnés à Zidi et son épouse. Les témoins étaient des dignitaires : Pulli, Grand échanson (GAL LÚ MES GEŠTIN), le prince (DUMU.LUGAL) Aškaliya, Tiwazidi un *uriyanni* et S/Tandamei, le commandant des 1000 écuyers (UGULA 1 LI LÚ IS MES).

Ces noms ont été rapprochés de ceux de notables connus par ailleurs et, en particulier, par le recueil des « anecdotes » dont la compilation (CTH 8-9) peut être datée du règne de Muršili I qui se présente comme l'auteur de « l'Edit » (« le roi a parlé à Kuššar ») mais qui précise que les faits rapportés s'étaient déroulés au temps du « père du roi » (ABI.LUGAL)¹¹⁴. Trois des témoins de la tablette IK 174-66 se retrouvent probablement cités par CTH 8/9 ou un texte apparenté : Zidi (KBo III 34 II 1 ; KBo II 41+KUB XXXI 4, vo 21-22) ; Pappa, l'*uriyanni* (KBo III 34 I 5,7) ; Aškaliya, seigneur de Hurma (KBo III 34 II 8, 15-19=KUB XXXVI 104

¹¹² H. Otten apud P. Neve, « Exkurs zu den Landschenkungs urkunden », *AA*, 1991, 345-348 ; cf. O. Carruba, « Zur Datierung der ältesten Schenkungsurkunden und der anonymen Tabarna-Siegel », *IstMit* 43, 1993, 71-85 ; cf. D. F. Easton, *JCS* 33, 6-7 et 21-22 ; G. Wilhelm, « Zur Datierung der älteren hethitischen Landschenkungsurkunden », *AoF* 32, 2005, 272-279.

¹¹³ RGTC 6, 76-77, RGTC 6/2 (cf. le nom de Gangra ?).

¹¹⁴ P. Dardano, *L'Aneddoto e il Racconto in Eta' Antico-Hittita : La Cosiddetta « Cronaca di Palazzo »*, Roma, 1997.

vo 16, 21-24 ; XXXVI 105 : 4, 10= VBoT 33 :12) et enfin T/Sandamei (KBo XXV 196 :7)¹¹⁵.

Par ailleurs c'est vraisemblablement le même Pappa qui a été le bénéficiaire d'une donation (SBo I Texte Nr.14, LSU 14)¹¹⁶. Un autre LSU découvert en 1990 doit être daté lui aussi du règne de Ḫattušili. Bo 732/90 a eu pour bénéficiaire un « Labarna DUMU.LUGAL » qui a toute chance d'être le neveu adopté puis renié par le Grand Roi. La donation avait été faite à Hanhana devant l'*uriyanni* Tuthaliya, Zidani, le GAL ^{LÚ.MEŠ} KAŠ.GEŠTIN et rédigée par le scribe Išpunnu[...]¹¹⁷. Or un dignitaire du roi Ḫattušili nommé Tuthaliya apparaît en CTH 7, le récit semi-légendaire du siège d'Uṛšu (KBo I 11 vo 17). La nature et l'objet du recueil des « Anecdotes » sont difficiles à déterminer. Le caractère exemplaire des événements qui y sont narrés avait valeur d'avertissement pour les dignitaires coupables de malversations ou de trahison. Mais cette « chronique du palais » soulignait aussi que la bienveillance du souverain envers ses sujets n'était pas absente à l'occasion.

Ainsi Aškaliya, seigneur (EN-aš) de Ḫurma, vraisemblablement le prince témoin de l'acte IK 174-66, ayant été accusé, sans doute de malversation, le « père du roi » l'avait nommé AGRIG, ce qui était une *diminutio capitinis*, de la ville d'Ankuwa¹¹⁸. Bien qu'il soit présenté comme « un homme puissant » (sarkuš LÚ-eš ešta) il était mort pauvre du fait de la maigreur des troupeaux de Kuzuruwa et d'Ankuwa dont il avait la charge¹¹⁹.

Le même personnage était aussi dénoncé par ailleurs. Un « potier » (^{LÚ}huprala), Išputašinara ayant été nommé « administrateur » (^{LÚ}maniyahhatalla) de la cité d'Ullama,

¹¹⁵ D.F.Easton, *JCS* 33, 1981, n.15, p.6 et p.21.

¹¹⁶ H.G.Güterbock, *Siegel aus Boğazköy*, AfO Beih.5, Berlin, 1940, 82 ; K.K.Riemerschneider, *MIO* 6, 1958, 342 ; D.F.Easton, *JCS* 33, 1981, p.7.

¹¹⁷ H.Otten, *AA* 1991, 347 ; O.Carruba, *IstMit* 43, 1993, 81-82.

¹¹⁸ RGTC 6, 19-23 (Alişar Höyük) ; cf. Gorny, « Alişar Höyük in the Late Second Millennium B.C. », *StMed* 9, 1995, 159-181.

¹¹⁹ P.Dardano, *L'Aneddoto*, § 14, 46-47.

Aškaliya avait voulu le tuer et l'avait fait emprisonner. La révolte (des habitants) contre cet acte arbitraire avait amené sa libération. Il avait affronté Aškaliya : « Tu es un menteur ! Tu t'es comporté de manière vraiment servile devant le roi ! ». En conclusion ce dernier avait promu Išpudanišara et en avait fait le supérieur de Šuppiaman et de Maraša, les commandants des 1000 « hommes des chars ». Il avait si bien instruit troupes et chars que le « père du roi » avait confié à trois commandants le soin de compléter leur préparation : à Nakkilit, le chef des échansons, à Ḫuzziya, le chef des intendants (GAL ^{LÚ.MEŠ} NIMGIR) et au chef prétorien (GAL ^{LÚ.MEŠ} MEŠEDI), Kizzu¹²⁰.

Ce dernier, dont la fonction ne semble pas avoir eu la même importance alors qu'aux époques postérieures au cours desquelles elle sera en général occupée par le frère du Grand Roi, est sans doute identique au Kizzuwa dont la disgrâce au temps du « père du roi » est décrite par l'édit de Muršili, CTH 9.6. Des personnages accusés de trahison, dont Kizzuwa, sont soumis à l'épreuve de l'ordalie par le fleuve et périssent, le « père du roi ne les ayant pas sauvés » (KBo III 28 : 17'-19')¹²¹. Dans son édit le « roi », c'est-à-dire Muršili, opposait sa mansuétude envers le prince rebelle de Purušanda et surtout envers sa femme et ses enfants, qu'il avait bannis, à la dure sévérité de son père.

En KUB XXXVI 105 (// VBoT 33) on retrouve Aškaliya mentionné avec deux princesses, Iyarašša et Haštayara et le « père du roi », ce qui est une confirmation de la date, au cours du règne de Ḫattušili, qu'on peut attribuer à ses activités¹²².

La certitude que les faits rapportés ont bien eu lieu aux temps de ce Grand Roi ressort clairement de « l'anecdote » n°13. L'échanson (^{LÚ}ZABAR.DAB) Zidi, avait

¹²⁰ P.Dardano, *ibid.*, §§15-16-17, 48-53.

¹²¹ E.Laroche, « Fleuve et ordalie en Asie mineure hittite », *Fs H.Otten*¹, Wiesbaden, 1973, 179-189 ; P.Dardano, *ibid.*, p.5 ; R.H.Beal, « The Predecessors of Ḫattušili I », *Fs Hoffner* 2003, 26-27.

¹²² P.Dardano, *ibid.*, 63-66.

présenté au roi le vin de cru que celui-ci destinait à Ḫištayara, une princesse, et à Maratti, sans doute son époux. Mais Zidi lui avait substitué un breuvage de moindre qualité. Dénoncé par la princesse il avait été mis à mort (BA.UŠ)¹²³. Il est certain que la Ḫištayara de CTH 8 est identique à la Dame Haštayara, une princesse royale, invoquée par le Grand Roi Ḫattušili sur son lit de mort, ce qui explique la sévérité de la peine infligée, des années auparavant, à l'échanson coupable de cette malversation.

Les faits de trahison ou d'abandon de poste étaient punis aussi sévèrement. Šanda, DUMU.É.GAL (membre du personnel du palais), qu'il faut peut-être identifier à l'officier supérieur incompetent présent au siège d'Uršu, s'était trouvé à Ḫaššu lors d'une incursion des Hourrites et avait fait preuve de couardise. Il avait été mutilé sur l'ordre du « père du roi »¹²⁴.

L'uriyanni Pappa, autre témoin du LSU d'Inandik, est sans doute le « héros » du §2 de CTH 8. Il avait dérobé entre autres choses du « pain de soldat » et de la bière. Découvert on lui avait infligé comme punition de boire une coupe de bière qu'on lui avait ensuite brisée sur la tête. Ayant récidivé à Ḫattuša on avait de même rompu un vase *šaqqa* sur son crâne¹²⁵. Une affaire remarquable est longuement évoquée par les §§ 3 et 4 de CTH 8. Nunnu, « l'homme de Ḫurma » avait détourné l'or et l'argent qu'il avait prélevé en Arzawa, une vaste région du sud-ouest anatolien que Ḫattušili avait conquise. Il avait été dénoncé par « l'homme de Ḫuntara ». Nunnu ayant fait appel à Šarmaššu, vraisemblablement un parent, le « père du roi » avait ordonné à « l'homme à la lance d'or » (LÚ.SUKUR.GUŠKIN) de conduire les deux hommes, harnachés comme des bœufs, sur le mont Taḥaya¹²⁶ où un parent de Nunnu avait été tué sous leurs yeux. Le roi (le Soleil,

¹²³ P.Dardano, *ibid.*, §13, 44-45.

¹²⁴ R.H.Beal., *The Organisation of Hittite Military*, TdH 20, 1992, 454 ; S.de Martino, *Heth* 11, 1992, 31-32 ; P.Dardano, *ibid.*, §5, pp.36-37.

¹²⁵ P.Dardano, *ibid.*, §2, 30-31.

¹²⁶ RGTC 6, s.vbis Taḥa et Taḥaja, 374-375.

⁴UTU) les ayant reçus couverts de sang leur avait lancé : « Allez ! Mais puissiez-vous avoir ce poids sur le cœur ! »¹²⁷.

Un texte mutilé met en scène un certain Išputaḥšu et un frère (*A-ḪI LUGAL*) du roi, Kilentiu, inconnu par ailleurs¹²⁸. D'autres « frères du roi » sont évoqués, ainsi Ammuna, « prince » (LÚ) de Šukziya et Pimpirit, prince de Ninaša qui « étaient les fils de son cœur » (du père du roi)¹²⁹. On constate que deux villes du Bas-Pays, dans lesquelles le roi Labarna I avait installé ses fils sont mentionnées ici : Ninaša et Ḫupišna, auxquelles est jointe « ^{URU}Ušša », absente du texte de Télipinu, qui était une cité proche des précédentes¹³⁰.

Il est certain que dans ce passage les mots « frère » et « fils » sont à prendre au sens d'alliés et de vassaux. Si Ḫattušili I avait eu des fils adultes ayant vécu au cours du règne de son petit-fils, devenu son fils adoptif, le problème de sa succession n'aurait pas suscité les graves crises qu'il a en fait provoquées.

Le rapprochement entre un texte littéraire et anecdotique (CTH 8/9) et des actes juridiques (LSU) permet d'entrevoir la composition d'une partie de la classe dirigeante du Ḫatti à cette époque¹³¹. Les fonctions de plusieurs des hauts dignitaires et de membres du petit personnel, connus aux temps de l'Empire, existaient déjà à la cour et dans les provinces sous les règnes de Labarna I et de Ḫattušili I :

GAL.DUMU^{MEŠ}É.GAL : Chef du personnel du palais

GAL.LÚ^{MEŠ}KAŠ.GEŠTIN : Chef des échansons

GAL^{LÚ.MEŠ}SAGI : ?

GAL^{LÚ.MEŠ}NIMGIR : Chef des intendants

GAL^{LÚ.MEŠ}MEŠEDI : Commandant de la garde royale

¹²⁷ P.Dardano, *ibid.*, §§3-4, 32-34.

¹²⁸ P.Dardano, *ibid.*, §7, 38-39.

¹²⁹ P.Dardano, *ibid.*, §35, 58-59.

¹³⁰ P.Dardano, *ibid.*, §§36-37, 58-61.

¹³¹ O.Carruba, « Zur Datierung... », *IstMit* 43, 1993, tableau p.72, qui prend en compte Inandik, Bo 722/90, 729/90, 732/90, 750/90, etc. ; P.Dardano, *L'Aneddoto*, « Glossario », pp.129-165, s.vbis.

GAL^{LÚ.MEŠ GIŠ}PA : Chef des hérauts
urianni/uriyanni : « Chief of Storehouses » ??¹³²
DUMU.LUGAL : Prince (fils royal)
DUMU.É.GAL : Serviteur du palais/Page
UGULA.LÚ^{MEŠ} LI-MI : Commandant des mille
UGULA.LÚ^{MEŠ} KUŠ₇ : Commandant/Surintendant des chars
LÚ SUKUR : Homme de la lance
LÚ SUKUR.GUŠKIN : Homme de la lance d'or
BEL^{GIŠ}TUKUL : Seigneur des « hommes de service »
LÚ^{URU} : Prince de la ville
AGRIG : Administrateur¹³³
LÚ DUB.SAR : Scribe

Il est certain que les membres de la famille royale et du clan occupaient les fonctions les plus prestigieuses, souvent comme « seigneurs » de telle ou telle localité. Les titres auliques correspondaient probablement dès cette époque à la fois à des charges de cour et à de hautes fonctions militaires ou civiles¹³⁴.

c) Les guerres de Ḫattušili et l'Orient contemporain

Les rois hittites dont nous possédions les « annales » avant la publication de KBo X 1 et 2, le second Tuthaliya, Šuppiluliuma et Muršili II, semblent partir en guerre au printemps de chaque année et rentrer au Ḫatti, en particulier pour remplir leurs obligations religieuses, au début de la mauvaise saison. La publication des « annales » de Ḫattušili, découvertes plus tardivement, n'est pas de nature à modifier le jugement porté sur le caractère guerrier des souverains hittites.

¹³² R.Béal, *The Organisation of the Hittite Military*, TdH 20, 1992, 360-368 (« The uriyanni »).

¹³³ I.Singer, « The AGRIG in the Hittite Texts », *AnSt* 34, 1984, 97-127 ; liste des villes pp.114-115 ; carte p.123.

¹³⁴ Cf.F.Starke, « Zur 'Regierung' des hethitischen Staates », *ZabR* 2, 1996, 140-182.

Pharaons et rois d'Aššur étaient en général actifs en ce domaine au début de leurs règnes (Ramsès II jusqu'en l'an X) pour se consacrer ensuite à des œuvres monumentales et autres travaux pacifiques et de prestige. Au contraire les deux grands textes annalistiques hittites, « Deeds of Šuppiluliuma » et annales de Muršili II, font le portrait de monarques sur pied de guerre depuis leur avènement, ou même auparavant, jusqu'à leur dernier souffle.

Les Annales, bilingues, texte hittite vraisemblablement original et texte akkadien, comme le Testament, nous sont parvenues par l'intermédiaire de copies tardives¹³⁵. Le caractère insolite de la composition tient au fait qu'elle limite à six années le récit des campagnes du roi alors qu'il est assuré que le règne de Ḫattušili a duré longtemps et qu'il a mené des expéditions que le texte de CTH 4 (KBo X 1// KBo X 2+) ignore. Il semble vraisemblable qu'une sélection des « exploits » guerriers du roi a été opérée lors de la rédaction de sa « Geste » ou postérieurement¹³⁶.

Une question préalable se pose à ce propos du fait que, dès la « seconde année » (selon CTH 4) de son action, le roi aurait abordé les pays syriens et détruit Alalah (écrit Alalha). Ḫattušili était donc à ce moment maître des passages du Taurus et de l'Amanus et de la plaine d'Adaniya (la Cilicie classique). Or cette expansion préalable à toute marche vers les pays du sud, est ignorée des annales et connue seulement

¹³⁵ H.Otten, « Keilschrifttexte », *MDOG* 92, 1960, 73-84, pp.75-84 ; F.Imparati, C.Saporetti, « L'Autobiografia di Ḫattušili I », *SCO* 14, 40-85 ; H.C.Melchert, « The Acts of Hattusili I », *JNES* 37, 1978, 1-22 ; cf. B.J.Collins, « The Lion King », *JCS* 50, 1998, 15-20 ; H.Klengel, *Geschichte*, 45- 54 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 68-83.

¹³⁶ T.Bryce, *MHT*, 49-98 ; Ph.Houwink ten Cate, « The History of Warfare according the Hittite Sources : The Annals of Hattusilis I », *Anatolica* 10, 1983, 91-110 ; *Anatolica* 11, 47-83, tient la version akkadienne originale ; de même H.Otten, op.cit. n.124 ; H.G.Güterbock, *JAOS* 84, 1964, 108 ; A.Kammenhuber, *KZ* 83, 1969, 264ss ; contra A.Goetze, *JCS* 16, 1962, 24-28 ; O.Carruba, *ZDMG*, *Suppl.* I, 1969, 230-234 ; H.C.Melchert, *JNES* 37, 1978, 1-22.

par un texte, la dite « chronique de Puḥanu », dont le caractère historique n'est pas évident¹³⁷. L'auteur, Puḥanu, peut-être un scribe ou un prêtre d'origine syrienne ou mésopotamienne, se déclare le serviteur de Šarmaššu, apparemment le dignitaire connu par une « anecdote » (§§3-4), et le contemporain de Ḫattušili I. La première partie du texte, mutilé, semble décrire les procédures d'habillement et d'installation d'un « substitut » du roi au cours d'une cérémonie rituelle¹³⁸. Ce personnage a une corbeille (*pattar*) sur la tête et porte un arc. Il semble s'adresser aux dieux en arguant de son innocence : « Je n'ai pas pris un bœuf à quiconque. Je n'ai pas pris un mouton à quiconque. Je n'ai pas pris (ses) serviteurs ou (ses) servantes à quiconque. » Soumis à un joug il devra transporter de la glace dans son panier¹³⁹ et livrer bataille jusqu'à la destruction du pays (ennemi). Le roi lui-même, semble-t-il, dénonce alors le « substitut » pour avoir conduit sur un âne un « opposant » à Arinna, sûrement la ville sainte de la déesse Soleil, proche de Ḫattuša, et non pas la lointaine cité du Lukka¹⁴⁰. Le roi, ou le dieu (^dUTU-uš), prend alors la forme d'un taureau pour ouvrir une voie à travers la montagne

¹³⁷ H.Otten, «Aitiologische Erzählung von der Überquerung des Taurus», *ZA* 55, 1963, 156-168 ; H.Hoffner, « Hittite ega- and egan- », *JCS* 24, 1971, 31-36, pp.34-35 ; O.Soysal, « KUB XXXI 4+KBo III 41 und 40 (Die Puḥanu-Chronik).Zum Thronstreit Ḫattušili I », *Heth* 7, 1987, 173-253 ; « Beiträge zur althethitischen Geschichte (I). Ergänzende Bemerkungen zur Puḥanu-Chronik und zum Menschenfresser-Text », *Heth* 14, 1999, 109-145 ; H.Hoffner, « Crossing the Taurus », *CoS I*, 1997, 184-185 ; G.Steiner, « Ein missverstandener althethitischer Text: die sog. Puḥanu Chronik (CTH 16) », *Anatolia Antiqua in memoria F.Imparati*, 2002, 817-818 ; S.de Martino, F.Imparati, « More on the so-called "Puḥanu chronicle" », *Fs Hoffner*, 2003, 253-263 ; A.Gilan, «Der Puḥānu-Text – Theologische Streit und politische Opposition in der althethitischen Literatur », *AoF* 31, 2004, 263-296 ; M.Forlanini, *OR* 73, 2004, 385-386.

¹³⁸ O.Soysal, *Heth* 7, 1987, 183 ; *Heth* 14, 1999, 110-111.

¹³⁹ H.Hoffner, *JCS* 24, 1971, 34-35.

¹⁴⁰ Idée d'O.Soysal, *Heth* 7, 195-196 ; *Heth* 14, 128-130 ; contra S.de Martino, F.Imparati, *Fs Hoffner*, 2003, 258.

« redoutable » (le Taurus), l'attaquant au point d'endommager ses cornes et menant victorieusement ses troupes jusqu'à la mer. La divinité encourage alors le roi à marcher contre Ḫalab (Alep) alors que Zalpa (la ville de Syrie) est, semble-t-il, tenue par les Hittites. Deux commandants hittites sont mentionnés avant la lacune finale, Šuppiyahšu et Zidi, sans doute l'échanson malhonnête connu par le § 13 des anecdotes.

Un texte légendaire est donc le seul témoignage d'un événement capital. Les Hittites ont atteint grâce à cet exploit les pays de « haute civilisation », en Syrie d'abord, où la pratique des cunéiformes était courante. Il est assuré que c'est ce mouvement vers le sud et les rives de la Méditerranée qui a permis à Ḫattušili de « capturer » et prendre à son service les scribes compétents qui ont organisé sa chancellerie. Tous les textes hittites (et akkadiens) retrouvés, peut-être à l'exception de la « proclamation d'Anitta », ont été rédigés après cette campagne au sud du Taurus, que les annales du roi ignorent.

Le déclin des puissances qui avaient dominé la scène à l'époque du Bronze Moyen et les mouvements de peuples qui ont accompagné leur repli ont modifié la carte de l'Orient, de la vallée du Nil au Zagros, et facilité les conquêtes entreprises par les rois de Hatti. Des Sémites occidentaux, Cananéens et autres, ont occupé l'Egypte et fait de leurs chefs les pharaons de la XV^{ème} dynastie, installés à Avaris, dans l'est du Delta (c.1650 av.J.C.)¹⁴¹. Une forte poussée d'éléments hourrites, de langue « caucasienne », déjà répandus en Mésopotamie du nord, a modifié la structure des populations de la Syrie¹⁴² où cependant les vieux royaumes et les principautés amorrites ont maintenu leur emprise jusqu'aux attaques hittites. Il est possible que les premiers groupes de

¹⁴¹ K.S.B.Ryholt, *The Political Situation in Egypt during the Second Intermediate Period c.1800-1550 B.C.*, København, 1997.

¹⁴² A.Kempinski, *Syrien und Palästina (Kanaan) in der letzten Phase der Mittelbronze II B-Zeit (1650-1570 v.Chr.)*, Wiebaden, 1983 ; N.Na'aman, «The Hurrians and the End of the Middle Bronze Age in Palestine », *Levant* 26, 1994, 175-187.

guerriers aryas, parlant le sanscrit et originaires d'Asie centrale, aient commencé dès cette époque à s'infiltreer parmi les populations hourrites auxquelles elles fourniront mercenaires et spécialistes des chars de guerre (les *maryannu*) avant de s'emparer du pouvoir et de fonder le grand royaume de Mitanni¹⁴³. En Syrie du nord le royaume de Yamḥad, capitale Alep, reste alors un état puissant ayant de nombreux vassaux¹⁴⁴. Il sera l'un des premiers objectifs des conquérants hittites.

La première dynastie de Babylone a, dès cette époque perdu beaucoup de terrain et a abandonné au nord le contrôle des principautés amorrites ou hourrites. Elle a dû faire face à la poussée des montagnards kassites descendus du Zagros. La campagne menée par le roi hittite, Muršili I, avec l'aide probable des Kassites, mettra fin à la dynastie de Hammurabi (c.1595 av.J.C. en chronologie moyenne) et facilitera l'installation d'une lignée de souverains kassites à Babylone et en Basse-Mésopotamie, les rois de Karduniaš, qui seront des alliés des rois hittites¹⁴⁵. Au sud, l'ancien Sumer, redevenu indépendant, est demeuré le « Pays de la Mer ».

Les deux grands rois hittites de l'Ancien Royaume, Ḫattušili I et Muršili I, ont poursuivi une politique agressive dont les deux grands objectifs ont été apparemment les suivants :

- 1) prendre le contrôle de régions riches pour les piller et les soumettre à tribut
- 2) rejeter le plus loin possible vers l'est la menace que les Hourrites faisaient peser sur leur royaume

¹⁴³ J.Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 20-23.

¹⁴⁴ H.Klengel, *Geschichte Syriens (GS)*, I, 1965, 112-174 ; 203-218.

¹⁴⁵ J.Brinkman, *Materials and Studies for Kassite History*, I, Chicago, 1976, *passim*.

d) Les «Annales» et les «six campagnes» de Ḫattušili I

Les «Actes de Ḫattušili I» (CTH 4)¹⁴⁶ sont une compilation dont il est sûr que l'ordre chronologique apparent des six campagnes mentionnées ne correspond pas à une succession régulière, sans solution de continuité, des événements. La première année dont le texte nous fait un compte-rendu est, semble-t-il consacrée à une action de début de règne, les deux objectifs du roi étant deux villes rebelles, en dissidence depuis l'époque de son prédécesseur. Au contraire la seconde année est consacrée aux opérations menées en Syrie et dans la vallée de l'Euphrate qui ont sûrement été des entreprises plus tardives, postérieures en tout cas à la traversée du Taurus. La première expédition décrite par CTH 4 avait pour objet la pacification des «frontières septentrionales» du pays hittite. Šanahitta, premier objectif du roi, n'a pas été conquise et Ḫattušili a dû se contenter de ravager son territoire et d'y laisser deux garnisons. La ville était située au nord-est du Ḫatti. Bien que mentionnée parfois avec des villes du Bas-Pays, les deux textes de Maşat Höyük et la «liste 4» des AGRIG (KBo XVI 78 ro 5'), qui l'associent à Tapikka (Maşat Höyük), Taptiga, Takašta, Katapa et Karahna (=la classique Carana Sebastiopolis) la situent indiscutablement vers les vallées du Scylax ou de l'Iris¹⁴⁷, dans la direction indiquée. Or on sait que l'un des

¹⁴⁶ F.Imparati, C.Saporetti, «L'Autobiografia di Ḫattušili I», *SCO* 14, 40-85 ; M.Marazzi, «Die Annalen von Ḫattušili I. Die akkadische Fassung (KBo X 1)», *Beiträge zu den Akkadischen Texten*, 45-59 ; I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, 2001, 198-206 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 71-78.

¹⁴⁷ I.Singer, *AnSt* 34, 1984, 117 ; S.Alp, *Hethitische Briefe aus Maşat Höyük*, Ankara, 1991, 36 (Mşt 24, vo 45 ; Mşt 96, vo 18).

premiers épisodes évoqués par le « Testament », une rébellion contre le « grand-père du roi » (Huzziya I ?), avait eu Šanaḥitta pour cadre. La cité avait-elle conservé sa « liberté » pendant une longue période au cours de deux règnes ?

Zalpa¹⁴⁸, indiscutablement ici la ville située vers l'embouchure du Marašanda et la côte du Pont-Euxin, a été le second objectif du roi. Il l'a détruite et a consacré une part du butin aux sanctuaires de la déesse Soleil d'Arinna, du dieu de l'Orage (IŠKUR) et de leur fille, la déesse Mezzula.

Faut-il établir un lien entre cet événement, sans doute réel, et la légende de Zalpa, CTH 3 ? Le « vieux roi » qui prend la ville dans ce récit légendaire agit au nom du « roi ». Il est impossible de supposer que le premier exploit de Hattušili ait été accompli au profit de son successeur déjà intronisé, ce qui rend problématique, pour ne pas dire impossible, le rapprochement des deux textes. Que le « vieux roi » soit Labarna I en CTH 3 est plus admissible mais dépend de la confiance que l'on peut faire à une telle source¹⁴⁹. Cette « première année » donne le ton de l'ensemble des « annales ». A chaque belle saison, le roi part en campagne, conquiert et ravage les pays ennemis et, à son retour, consacre une part du butin aux divinités de la capitale et à leurs temples (KBo X 2 ro 1-14). Dans un « édit » tardif, adressé à son successeur, le roi rappelle le sort qui a été réservé à Zalpa :

Zalpa n'a pas écouté la parole du roi ;
qu'en est-il (résulté) pour Zalpa ? (KBo III 27
ro 28'-29')¹⁵⁰

La seconde campagne, qui n'a vraisemblablement pas suivi la première et dont le théâtre est tout autre, a marqué le point de départ des offensives en direction des pays du sud,

des riches cités de la Syrie et de la vallée de l'Euphrate dont les princes « amorrites » régnait sur des populations sémitiques et hourrites :

« L'année suivante contre la cité d'Alalha (Alalah) je marchai, et je la détruisis, puis contre la cité de Waršuwa j'allai, et de la cité de Waršuwa j'allai à la cité d'Ikkakali (Ekalte ?) et de la cité d'Ikkakali j'allai à la cité de Taššiniya et ces pays je les détruisis et je pris leurs biens et je les emmenai dans les limites de ma maison » (KBo X 2 ro 15-21).

Tell Açana (Alalah) a été l'objet de fouilles systématiques et l'opération menée par le roi hittite a abouti à une destruction de la ville qui correspond de façon quasiment certaine à la couche de débris qui a scellé le niveau VII du site, à la fin du XVII^{ème} siècle avant notre ère¹⁵¹. Le dernier roi de la ville, Ammitaquam II a été le vassal des deux derniers rois de Yamḥad, Hammurapi II, dont le règne a été court, et Yarim-Lim III¹⁵². La mention de Hammurapi II dans des fragments hittites (KUB XXXI 5+ KBo XIX 95 : 2, 7) montre que le conflit autour d'Alalah avait commencé avant la mention qui en est faite dans les annales, sans doute après le

¹⁵¹ Wooley, *A Forgotten Kingdom*, Baltimore, 1953, 386ss ; Th.McClellan, *Fs Kantor, SAOC* 47, 1989, 181-212 ; J.C.Oliva, *Die Palastwirtschaft in Altsyrien nach den spätbabylonischen Getreidelieferlisten aus Alalah (Schicht VII)*, *AOAT* 282, Münster, 2001, 103-105

¹⁵² N.Na'aman, « A New Look at the Chronology of Alalakh Level VII », *AnSt* 26, 1976, 129-143, table p.136 ; « The Chronology of Alalakh Level VII Once Again », *AnSt* 29, 1979, 103-113 ; contra D.Collon, « A New Look at the Chronology of Alalakh Level VII –A Rejoinder », *AnSt* 27, 1977, 127-133 ; H.Klengel, *Syria 3000 to 300. A Handbook of Political History*, Berlin, 1992, 81 ; Ch.Eder, « Die Datierung des spätbabylonischen Alalah », *Fs W.Nagel, AOAT* 306, 2003, 227-285, pp. 230-234, table p.235 (Hammurapi II serait le fils de Yarim-Lim III et le dernier roi de Yamḥad)

¹⁴⁸ RGTC 6, 490-492 ; RGTC 6/2, 191.

¹⁴⁹ R.H.Beal, *Fs Hoffner*, 2003, 21-24 (le « vieux roi »=Labarna I).

¹⁵⁰ S.de Martino, *AoF* 18, 1992, 55-56.

passage du Taurus et l'arrivée du roi hittite dans la plaine cilicienne. Des tablettes portant le nom de son très probable successeur, Yarim-Lim III, ont été découvertes dans le niveau VII de Tell Açana, preuve que la destruction d'Alalah doit être datée du début du règne de ce dernier. Dès cette époque le « général » d'Alep, Zukraši, peut-être mentionné à la fois par deux tablettes d'Alalah (AT 6 et 27) et par des textes hittites (KBo VII 14+ ro 14, 25 ; KUB XXXVI 100 ro 14 ; 101 III 14 ; 102 : 7), s'est probablement porté au secours de la ville sur ordre de Yarim-Lim III¹⁵³. C'est ce dernier qui dirigera les coalisés regroupés autour du Yamḥad lors de la « guerre de l'an VI ». On est assuré que Zukraši, associé au chef des 'Manda', Zaludi (KBo VII 14 ro 14, 16), a été l'un des protagonistes de la lutte menée au nom de son maître contre les Hittites pendant toutes ces années. Bien qu'on ait supposé qu'une brouille entre les cours d'Alep et d'Alalah puisse expliquer l'absence de toute mention de ses troupes lors de l'attaque hittite contre la ville, le Grand Roi de Yamḥad ne pouvait accepter la destruction d'une cité gouvernée par son cousin et vassal. La guerre engagée par l'assaut contre Alalah va durer longtemps et chacun des protagonistes s'efforcera de rassembler autour de lui des alliés. Les textes très fragmentaires qui y font allusion mentionnent parmi les alliés d'Alep les hommes de Ḫaššu, Emar et Ebla. Il est difficile de supposer qu'un très long espace de temps ait séparé les campagnes menées en Syrie par Ḫattušili de la destruction d'Alep et du raid lancé contre Babylone par Muršili, son petit-fils et successeur (1595 av.J.C. en chronologie moyenne). L'an II des annales est sûrement très postérieur à l'an II du règne de Ḫattušili¹⁵⁴.

¹⁵³ H.Klengel, *Syria 3000 to 300*, 1992, 81-82; contra G.Bunnens, « Was There a Military Officer Named Zukraši in the Alalakh Texts ? », *Abra-Nahrain* 32, 1994, 96.

¹⁵⁴ Ch.Eder, *Fs Nagel*, 2003, 232 : 10 ans entre la destruction d'Alalah par Ḫattušili et celle d'Alep par Muršili.

D'Alalah le roi a marché en direction de l'Euphrate, détruisant au passage Waršuwa (akkadien Uršu) et Ikkakali (Ekalte ?). La première cité était un important centre situé à l'est du Kizzuwatna, en Commagène, dans une zone de peuplement en partie hourrite qui appartiendra par la suite au roi de Kizzuwatna¹⁵⁵. Si on en croit un texte épique, CTH 7 (KBo I 11, akkadien) la ville aurait subi un long siège au cours duquel les officiers hittites auraient fait preuve d'une incapacité notoire malgré les ordres et les injonctions du roi¹⁵⁶. Celui-ci, dans ce récit, a son quartier général à Luḥuzzantiya (=Lawazantiya) où viennent faire leurs rapports, négatifs en général, les officiers, Šanda, leur général, Šariwanda, Kuliet et d'autres. On a cherché à rapprocher le Tuthaliya qui apparaît ici (KBo I 11, vo 17-18) de 'Tidal', l'un des rois opposés à Abraham selon le chapitre XIV de la Genèse¹⁵⁷ ! Une hypothèse de ce genre est à écarter sans hésitation étant donné le caractère légendaire de ce passage, l'un des plus tardifs de la Bible. Qui peut encore croire à l'historicité d'Abraham, de Tidal et des autres rois nommés dans ce récit fantasmagorique ? Selon le conte hittite les ordres du souverain sont mal appliqués, les engins de siège, tour, bâlier, sont brisés ou indisponibles alors que la coalition ennemie, les armées de Zaruar et d'Alep, les contingents du dit Zuppa, personnage qu'on retrouve dans « l'histoire des cannibales », les Hourrites recrutés à haut prix, se renforce et ne cesse de faire entrer ses hommes dans la ville assiégée. Le roi manifeste sa colère à plusieurs reprises et souligne qu'il n'a pas oublié les paroles

¹⁵⁵ Traité Šunaššura, KBo I 5 IV 5-7 ; RGTC 6, 475-476.

¹⁵⁶ H.G.Güterbock, *ZA* 44, 1938, 113-138 ; A.Kempinski, *Syrien und Palästina (Kanaan) in der letzten Phase der mittelbronze HB-Zeit (1650-1570 v.Chr.)*, ÄAT 4, Wiesbaden, 1983, 33-41; Marazzi, « Die Belagerung von Uršum », *Beiträge zu den akkadiischen Texten*, 1986, 25-44 ; H.Klengel, *Syria 3000 to 300*, 1992, 76-77 ; G.Beckman, « The Siege of Uršu Text (CTH 7) and Old Hittite Historiography », *JCS* 47, 1995, 23-34, texte pp.23-25, trad., 25-27 ; I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, 2001, 207-210 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 72-73.

¹⁵⁷ M.Forlanini, *OR* 73, 2004, 384-385.

de son père et de son grand-père (KBo I 11 ro 34'-35'). Parmi les ennemis « les fils du ‘Fils du dieu de l’Orage’» qui se disputent la royauté (*ibid.* vo 1-9) font partie des plus menaçants. La fin du texte est en lacune. Les dialogues qui parsèment une œuvre littéraire à couleur historiographique sont vivants et ironiques mais ne sont pas des citations reprises *verbatim*. Il est difficile de mettre en rapport le sec communiqué des annales et une « romance » de ce genre. Il est intéressant de noter cependant que le « Fils du dieu de l’Orage » est un important « roi » ou « chef de bande » hourrite dont le prince d’Uršu était sans doute l’obligé ou le vassal. La tendance à l’unification des principautés hourrites de Mésopotamie du nord était alors engagée et des éléments aryas commençaient probablement à jouer leur rôle dans un processus qui aboutira un demi-siècle plus tard à la naissance du Mitanni.

La campagne de « l’année suivante » a mené le roi dans une vaste région du sud-ouest de l’Asie mineure, l’Arzawa (*Annales* I 22-23), dont on peut se demander si elle portait déjà ce nom à cette date. Dans la première édition des lois les pays de cette zone étaient appelés Luviya. L’Arzawa est devenu l’entité politique dominante de la région à une date indéterminée. L’opération menée par Ḫattušili a connu un succès durable. Un dignitaire hittite est actif en Arzawa au témoignage du §3 de CTH 8 et aucune révolte de ce pays n’est signalée, tout au moins dans l’édit de Télipinu, avant le règne du roi Ammuna, le quatrième successeur de Ḫattušili.

C’est peut-être au cours de ces opérations dans l’Ouest que Labarna (II), plutôt que son père, est entré en relation avec le Wiluša, comme l’affirme le traité Muwatalli II-Alakšandu¹⁵⁸.

Mais les Hourrites, que tous les textes présentent comme des ennemis et qui étaient, certains d’entre eux du moins, les alliés d’Alep, ont profité de l’absence du roi et de l’armée pour pénétrer profondément en territoire hittite et provoquer la révolte de diverses cités, la capitale Ḫattuša

¹⁵⁸ CTH 76 ; G. Beckman, *HDT* n°13, 82-88, p.82.

ayant seule échappée à leur emprise si on en croit le texte. On peut supposer que le roi de Yamḥad, Yarim-Lim III, a été l’instigateur de l’attaque hourrite. Le caractère rhétorique de l’affirmation selon laquelle le pays aurait été submergé par les envahisseurs, à l’exception de la capitale, est évident mais les ravages infligés ont été certainement importants. Le roi a bénéficié de la protection de la déesse Soleil d’Arinna « qui l’a pris par la main et a marché devant lui ». Curieusement aucune bataille livrée aux envahisseurs n’est signalée. Seule la répression des révoltes est mentionnée. Ninašša, cité donnée en apanage à l’un de ses fils par le premier Labarna ouvre ses portes sans combat. Les gens d’Ulma¹⁵⁹ livrent deux batailles et sont vaincus. Leur ville est détruite et l’ivraie semée sur son emplacement. Sept « images » de dieux sont amenées, sans doute après une évocation, dans le temple d’Arinna et la déesse, comme sa fille Mezzula reçoit sa part du butin, en particulier un taureau d’argent. Le roi achève la saison en marchant contre Šalahšuwa¹⁶⁰ dont il asservit les habitants. Il est possible que les deux cités dont l’attitude est dénoncée par le « Testament » du roi, Šinahšuwa et Ubaniya, situées vraisemblablement à l’est du pays hittite, aient fait preuve de déloyauté au moment de l’invasion hourrite¹⁶¹. Un dignitaire du palais, Šanda, en poste à Ḫurma mais se trouvant à Ḫaššu(wa), comme messager (?), lors de l’arrivée des Hourrites sera mutilé sur ordre du « père du roi » (Ḫattušili) en punition de la couardise dont il avait fait preuve à cette occasion, sans doute en s’envoyant¹⁶².

L’année suivante est encore consacrée à la pacification du pays. Šanaḫuitta, de nouveau révoltée, résiste pendant 6 mois sans que le roi parvienne selon toute apparence à la soumettre. Un passage mutilé mentionne deux autres villes rebelles, Appaya et Ummaya¹⁶³, puis un centre

¹⁵⁹ RGTC 6, 452 (=Walma ?).

¹⁶⁰ RGTC 6, 332.

¹⁶¹ RGTC 6, 357, s.vbo Šinaruwa (HAB II 50 ; KUB XXXI 64 I 9').

¹⁶² P. Dardano, *L’Aneddoto*, 1997, §5, pp.36-37.

¹⁶³ RGTC 6, 26 (Apaja).

important, Parmanna qui ouvre ses portes¹⁶⁴. Ḫattušili marche alors contre Alba qu'il détruit¹⁶⁵. L'impossibilité de situer ces localités sur la carte empêche d'apprécier l'ampleur d'opérations qui ont été entreprises pour mater les révoltes ayant suivi la grande invasion hourrite. Des opérations de beaucoup plus grande envergure et le retour sur le théâtre syro-mésopotamien sont décrits à la suite : « L'année suivante je marchai contre Zaruna et je marchai contre Ḫaššuwa et les hommes de Ḫaššuwa vinrent me combattre et ils furent soutenus par des troupes de Ḫalpa (Alep). Ils vinrent me combattre mais je les vainquis tous au mont Atallur. Et en quelques jours je franchis la rivière Puruna et je dominai Ḫaššuwa comme un lion avec ses linceaux. Et quand je les eus vaincus je répandis du sable sur elles (les cités) et pris possessions de tous leurs biens. Je rentrai à Ḫattuša avec leurs (biens) (KBo X 2 II 11-23).

La mention des troupes envoyées par le roi d'Alep au secours de Ḫaššuwa pose le problème de leur abstention apparente lors de l'attaque d'Alalah, en principe une cité vassale du Grand Roi de Yamḥad, quelques années plus tôt. Il est certain que les fragments hittites mentionnant le général d'Alep, Zukraši (KBo VII 14+KUB XXXVI 100 ro 14, 25 ; XXXVI 101 III 14), connu par deux textes d'Alalah (AT 6 et 27), ainsi que le dernier Grand Roi de ce pays, Yarim-Lim III (XXXVI 103 : 8=KBo III 36 ro 1 ; KBo XII 13 : 6 ; XXXI 5 : 1) se rapportent à l'expédition dirigée contre Ḫaššu. Les autorités du Yamḥad avaient peut-être été surprises par la soudaineté de l'attaque menée contre Alalah mais ont sans doute dès ce moment déployé une intense activité diplomatique pour former une coalition anti-hittite. Il est probable que « l'offensive hourrite » menée, apparemment par surprise, contre le Ḫatti alors que Ḫattušili faisait campagne en Arzawa ait été encouragée sinon organisée par le roi de Yamḥad, Yarim-Lim III, qui a été le dernier souverain d'Alep à cette époque. Le conflit entre les Hittites et le Grand Roi du

Yamḥad a pris l'allure d'un *bellum interneicum* sous deux règnes successifs de rois de Ḫatti et s'est terminé, selon plusieurs témoignages, par la destruction du royaume syrien sous Muršili I.

Cependant G. Steiner a soutenu que deux traditions antagonistes étaient présentes dans les textes et que, très vraisemblablement, l'objectif visé par Ḫattušili, qui ne ferait qu'un avec Labarna I, était d'obtenir sa reconnaissance en tant que Grand Roi, titre qu'aurait abandonné à son profit le roi d'Alep¹⁶⁶. Il serait ainsi devenu le premier LUGAL.GAL anatolien, G. Steiner estimant que cette appellation était un ajout tardif dans le texte d'Anitta. Son « fils », Muršili (qui serait son vrai fils et non son petit-fils et son fils adoptif) n'aurait pas détruit la ville et il serait faux de comparer le traitement infligé par ce dernier à Babylone et aux Hourrites avec celui réservé à Alep¹⁶⁷. L'édit de Télipinu serait le responsable de la confusion faite entre le sort pitoyable de Babylone et les rapports pacifiques entretenus avec Alep. Il est d'autant plus difficile de souscrire à de telles conclusions qu'Alep disparaît après cette époque pour redevenir un acteur de la scène internationale lors de l'expansion du Mitanni/Hurri en Syrie du nord, au tournant des XVI^e et XV^e siècles avant notre ère.

Un long passage des annales est consacré, à la suite du récit de la destruction de Ḫaššuwa, à l'énumération des parts du butin données aux dieux, au dieu de l'Orage en premier, statues d'or et d'argent, etc., aux travaux d'embellissement des temples dont les murs et les chambres sont plaqués d'or et d'argent, etc. (ibid., II 24-44).

Après avoir insisté sur le fait qu'il avait subjugué le pays de Ḫaššuwa en une seule année, le roi se vantait d'avoir vaincu un autre ennemi, dont l'identité est cachée par une lacune, et de l'avoir fait décapiter.

¹⁶⁴ RGTC 6, 304-305.

¹⁶⁵ RGTC 6, p.7.

¹⁶⁶ G. Steiner, « Was bedeutet LUGAL-zu-nu... ul-tam-li im Aleppo-Vertrag? », AoF 26, 1999, 13-25.

¹⁶⁷ G. Steiner, ibid., 18-22 ; cf. T. Bryce, *The Kingdom*, 2005, 76-77.

Faisant une marche de nuit pour monter à Zipašna mais avant de détruire la cité il avait, « comme un lion » affronté Ḫaḥha. Ayant porté les dépouilles de Zipašna dans le temple de la déesse Soleil à Arinna, le roi reprenait ses opérations contre l'ennemi principal, Ḫaḥha, livrait trois batailles devant ses portes et prenait la ville qui était détruite, le butin rapporté à Ḫattuša, en particulier deux chariots remplis d'argent, des statuettes d'argent, des figurines en or, etc. Mais les esclaves soumis au travail des moulins qu'il avait capturés, le tabarna les libérait, les exemptait de charges et de corvées (šahhan et luzzi) et en faisaient des serviteurs de la déesse d'Arinna dont le temple voyait ses murs décorés de plaques d'or et d'argent du sommet à la base. Le roi de Tikuna, dont rien de plus n'est dit, offrait au vainqueur un char en argent. Quant au Grand Roi lui-même il dédiait deux statues d'albâtre à la déesse d'Arinna (ibid., II 45-III 28).

La conclusion des « annales » est le point d'orgue destiné à exalter les exploits de son auteur :

Personne n'avait traversé le fleuve Mala (akkadien Purattu=l'Euphrate). Moi, le Grand Roi je le passai à pied et mon armée [après moi]. Šarrugina (=Sargon d'Akkad) l'avait traversé. Mais, bien qu'il eût écrasé les troupes de Ḫaḥha il ne fit rien (de mal) à Ḫaḥha, et ne l'a pas brûlée, ne faisant pas monter la fumée vers le dieu de l'Orage du Ciel. Moi, le Grand Roi, le tabarna, j'ai (au contraire) détruit [Haššuwa] et Ḫaḥha et ravagé par le feu leurs emplacements, la fumée (montant) vers le dieu de l'Orage du Ciel. Et j'ai mis le harnais au roi de Haššuwa et au roi de Ḫaḥha pour qu'ils tirent un chariot (ibid., III 29-42).

Ces « informations » fournies par un texte de propagande, peut-être recopié et « arrangé » sous Ḫattušili III, ont reçu une confirmation inattendue d'une trouvaille faite par

des fouilleurs clandestins, sans doute dans la région de Bismil, sur la haute vallée du Tigre¹⁶⁸. La tablette cunéiforme rédigée en akkadien qui a été publiée par M. Salvini se présente comme une lettre de « Labarna LUGAL.GAL » à « mon vassal » (IR-di-ya), Tuniya (=Tunip-Tešup), roi de Tikunani(i)¹⁶⁹. Le rapprochement avec les événements de la « sixième année » des « annales » est certain, d'autant plus que la lecture « ^{URU}Ti-ku !-na », au lieu de « ^{URU}Ti-ma !-na », proposée d'abord, s'impose en KBo X 2 vo III 25¹⁷⁰. Labarna (II) exhorte son « serviteur » à la loyauté :

Comme mon vassal protège-moi et je te protègerai comme mon vassal ! Tikunani est ma cité et tu es mon vassal et ton pays est mon pays. Vraiment je te protège. Ma campagne est commencée et toi, face à l'homme de Ḫaḥhum (LÚ ^{URU}Ha-ḥi-ya-ú) sois un homme ! (Lettre : 4-9)

Après avoir exhorté Tuniya à mordre leur adversaire commun à la façon d'un chien, le roi hittite lui promettait de lui laisser une part du butin escompté, gros et petit bétail, selon la formule habituelle. Lui, le « lion » devait compter sur le « fer », son allié. Ensemble leurs troupes tenaient Niḥriya, ce que le roi avait appris. Il promettait aussi à Tuniya des chevaux et de l'argent (ibid., 10-21).

Ce dernier, « le vassal le plus important et le plus fidèle (?) », devait lui adresser un messager, Bulliṭadi, et un autre serviteur, quand il viendrait à Zalpar et lui fournir des

¹⁶⁸ D. Charpin, « Tigunānum et l'horizon géographique des archives de Mari », *NABU*, 2000, 63-64.

¹⁶⁹ M. Salvini, « Una lettera di Ḫattušili I relativa alla spedizione contro Ḫaḥhum », *SMEA* 34, 1994, 62-80 ; cf. T. Bryce, *The Kingdom*, 2005, 78-80.

¹⁷⁰ M. Salvini, ibid., 69 ; J. L. Miller, « Ḫattušili I Expansion into Northern Syria in Light of the Tikunani Letter », *IV ICK Würzburg*, StBot 45, 2001, 410-429, table 1 p. 411 avec lecture ^{URU}Ti-ku-na en KBo X 1 vo 16 ; KBo X 2 III 25 et KUB XXIII 20 : 8.

chevaux à robe noire et blanche. Il ne devait pas prêter l'oreille aux paroles malveillantes, prescription habituelle des traités hittites, mais se fier au « jugement du lion » afin de ne pas se fourvoyer du côté du renard, comme l'avait fait la cité de Zalpar. « Soutiens ma parole (ma cause) ! » était la conclusion du message (*ibid.*, 23-41).

La comparaison entre les deux textes qui mentionnent la guerre dirigée contre la cité de Ḫaḥḥa (Ḫaḥḥum en akkadien) est révélatrice. Dans les annales l'ordre de marche est le suivant : Zaruna, mont Atalur(a), rivière Purana, Ḫaššuwa, Zippašna, Ḫaḥḥa. Le roi de Tikuna était nommé ensuite simplement en tant qu'expéditeur d'un cadeau d'hommage au vainqueur, un char d'argent (KBo X 2 III 25). Rien n'est précisé sur les liens de vassalité, si fortement soulignés dans la lettre, l'unissant au roi de Ḫatti.

Celle-ci, à la différence des annales, mentionne deux villes tenues par les Hittites et leur allié, Nihriya et Zalpar.

On peut admettre que Zaruna était proche, à l'est, de Lawazantiya, située probablement dans la conque d'Elbistan¹⁷¹. Le roi a battu les troupes de Ḫaššu(wa) au mont Atalur(a)/Adalur, un chaînon avancé de l'Amanus¹⁷² et a traversé ensuite le Purana qui a toute chance d'être le Pyramos classique (turc Ceyhan) à l'est de cette région¹⁷³. Ḫaššuwa était plus orientale et située non loin de l'Euphrate¹⁷⁴ ; Ḫaḥḥa/Ḫaḥḥum sans doute une cité riveraine du fleuve¹⁷⁵.

La traversée de ce dernier à pied sec a eu lieu probablement au cours du siège de la ville afin de faire la jonction avec les forces alliées de Tunip-Tešup, roi de Tikunani. Nihriya située au nord-ouest du Subaru et des pays

¹⁷¹ RGTC 6, 495-596 : Zaran[...]/Zaruna ; 237-23 : La(ḥu)wazantija ; RGTC 6/2, 91(id.) ; J.Freu, *Luwiya*, LAMA 8, 1980, 215.

¹⁷² RGTC 6, 53-54.

¹⁷³ E.Laroche, *RHA* 35, 1977, 205 ; J.Freu, *Luwiya*, 1980, 202 ; M.Forlanini, *ASVOA* 4.3, 1986, Tav.XVI 4, r.k. ; RGTC 6/2, 208-209.

¹⁷⁴ RGTC 6, 97-99 ; RGTC 6/2, 35.

¹⁷⁵ RGTC 6, 61-62 ; RGTC 6/2, 21 ; M.Liverani, *OA* 27, 1988, 165ss, propose d'égaler Ḫaḥḥum à Lidar Höyük.

hourrites a été occupée¹⁷⁶. Zalpar, souvent appelée Zalpa, n'a rien à voir ici avec la ville du nord située vers Bafra et la côte de la Mer Noire. On a proposé de l'identifier à Tilmen Höyük, ou à Hammān et-Turkmān, ce qui est incertain. M.Salvini a souligné que l'édit de Ḫattušili, KBo III 27 cite dans l'ordre Zalpa et Ḫaššuwa, avant d'en venir à Alep¹⁷⁷.

Même imprécise la carte qui se dessine montre que le roi hittite a conclu une alliance de revers avec un roi hourrite en position d'attaquer Ḫaḥḥum en venant de l'est alors que les Hittites s'avançaient à partir de l'ouest. Le royaume de Tikunani devait s'étendre à l'ouest du Haut-Tigre jusqu'aux abords du Haut- Euphrate où se dressait Ḫaḥḥum. Tous les Hourrites n'étaient donc pas des ennemis des Hittites. Il était loisible au roi du Ḫatti de trouver des alliés parmi les nombreux princes qui se partageaient la région, fils du « Fils du dieu de l'Orage » et autres. La publication du « prisme des Ḫabiru du roi Tunip-Tešup de Tikunani » permet d'évaluer précisément l'importance de l'élément hourrite en Mésopotamie du nord à cette époque¹⁷⁸.

Les Ḫabiru, travailleurs ou mercenaires recensés, recrutés par Tunip-Tešup, l'allié des Hittites, étaient au nombre de 438, organisés en décuries avec chacune un UGULA à leur tête. Elles-mêmes étaient regroupées en trois grands contingents. Une grande majorité des noms sont hourrites, comme l'a montré R.Zadok qui en dénombre près de 48%, plus 14% d'anthroponymes probablement hourrites, auxquels il conviendrait sans doute d'ajouter d'autres noms classés parmi les 27,86% des « other non semitic (names) »¹⁷⁹.

Il est certain que le roi Ḫattušili I a fait face au cours de ses guerres « syriennes » à des royaumes ou des

¹⁷⁶ RGTC 6/2, 111.

¹⁷⁷ RGTC 6/2, 192 (Zalpa II) ; M.Salvini, *SMEA* 34, 1994, 66-67 ; « Un royaume hourrite en Mésopotamie du nord à l'époque de Ḫattušili I », *Subartu* IV/1, 1998, 305-311, carte p.311.

¹⁷⁸ M.Salvini, *The Ḫabiru Prism of King Tunip-Teššup of Tikunani*, Roma, 1996 ; R.Zadok, c.rdu, *AfO* 46/47, 1999/2000, 351-358.

¹⁷⁹ R.Zadok, *ibid.*, 352-355.

principautés diverses qui se partageaient et se disputaient le nord de la Mésopotamie. Aucun ensemble unifié ne s'opposait à ses entreprises. M. Salvini a justement conclu que, dans ces conditions, « l'horizon politique et géographique des archives de Tikunani permet d'exclure que, à l'époque de Ḫattušili I, il existait déjà un état hourrite unitaire, qu'il s'agisse du Ḫurri ou du Mitanni »¹⁸⁰. La tentative de J.L. Miller de minimiser l'importance de l'emprise hittite à l'est de l'Euphrate : « It seems more likely that Ḫattušili's claims on Tikunani were largely optimistic thinking »¹⁸¹, est liée à l'idée, développée par M. Astour et les partisans des chronologies « basse » ou « ultra-basse », que le Ḫurri/Mitanni existait à l'époque de l'Ancien Royaume hittite¹⁸². J.L. Miller reprend ainsi à son compte l'affirmation incroyable que le second roi Ḫattušili mentionné par le traité d'Alep, qui entérine le partage entre gens de l'Aštata et du Nuhašše des territoires ayant appartenu à Alep, est Ḫattušili I (et non Ḫattušili II), ce qui est impossible¹⁸³.

Il est par ailleurs nécessaire de rapprocher l'expédition à l'est de l'Euphrate du récit « légendaire », KBo III 60, qui mentionne la horde des cannibales¹⁸⁴. La première

¹⁸⁰ M. Salvini, op.cit., *Habiru Prism*, 13 ; *Subartu* IV, 1998, 310.

¹⁸¹ J.L. Miller, op.cit., *IVICK Würzburg*, StBoT 45, 422.

¹⁸² M.C. Astour, « The Problem of Hattushilish II », *Hittite History and Absolute Chronology*, Partille, 1989, 39-49.

¹⁸³ J. Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 60-64.

¹⁸⁴ H.G. Güterbock, *ZA (NS)* 10, 1938, 104-113 ; A. Kempinski, *Syrien und Palästina*, 1983, 41-43 ; O. Soysal, « Einige Überlegungen zu KBo III 60 », *VO* 7, 1988, 107-128 ; M. Astour, « The North Mesopotamian Kingdom of Ilansura », in G.D. Young (éd.), *Mari in Retrospect. Fifty Years of Mari and Mari Studies*, Winona Lake, 1992, 1-33 ; L. Bayun, « Remarks on Hittite "Traditional Literature" (Cannibals in Northern Syria) », *JAC* 10, 1995, 21-32 ; S. de Martino, « The Military Exploits of the Hittite King Ḫattušili I in Lands Situated Between the Upper Euphrates and the Upper Tigris », *Silva Anatolica, Fs Popko*, Warszawa 2003, 77-85 ; M. Forlanini, *OR* 73, 2004, 383-384 ; H. Klengel, *Geschichte*, 1999, 47-49 ; T. Bryce, *The Kingdom*, 2005, n. 74, p. 411.

colonne très endommagée mentionne un Šamarzizi inconnu autrement.

Les cannibales apparaissent ensuite, dévorant tous ceux qui leur tombent sous la main, en particulier les « gras » (KBo III 60 II 1-5). Kaniu, prince de Šuda (LÚ^{URU}Šuda)¹⁸⁵, et les gens de Šurra et d'Ukapuwa au secours desquels il était allé, décident de combattre la horde et son chef DUMU.MAḪ.LÍL. Pour savoir si ce dernier est un dieu ou non, ils lui jettent un rôti de porc. Voyant qu'il le dévore et qu'il n'est donc pas un dieu ils décident de le combattre (ibid., 6-18)¹⁸⁶. L'affaire tourne mal. Zuppa, un adversaire des Hittites lors du siège d'Uršu (KBo I 11 vo 25', 27'), échappe seul. Sa mère est dévorée par les cannibales à Tinišipa et les envoyés du roi d'Alep (DUMU^{MES} ŠI-IP-RI-ŠU ŠA LUGAL^{URU} Ha-la-ap) sont capturés par les Hittites (ibid., III 1'-9'). La dernière partie du texte, avant la lacune finale, conjugue tous ses verbes à la première personne du pluriel. Les Hittites sont les sujets des phrases. Ils partent de Nuhayana (?) et font campagne contre la ville d'Ilanzura qu'ils se vantent d'opprimer ainsi que son roi, enlevant gros et petit bétail et « maltraitant » ou « violentant » (uwanšikiuwen) la population, notation unique dans les textes hittites. Le roi d'Ilanzura fait alors appel aux « rois des guerriers hourrites », Uwantu, Uruditi, Arka[... et Uwakazaniya, et leur offre des vases en or (ibid., 10'-16'). H.G. Güterbock voyait en KBo III 60 une composition « mythologique » mais des éléments historiques sont perceptibles dans la fin du texte conservé. Les Hittites ont certainement fait campagne contre Ilanzura à l'époque de leur alliance avec Tuniya de Tikunani. M. Astour a montré que la ville était située vraisemblablement dans la vallée du haut Tigre, non loin de l'emplacement probable qu'on peut raisonnablement assigner à Tikunani¹⁸⁷.

¹⁸⁵ RGTC 6, 370.

¹⁸⁶ A. Mouton, « Une épreuve pour différencier l'homme du dieu : le 'texte des cannibales' hittite (KBo 3.60) et quelques rapprochements, ou comment reconnaît-on un dieu hittite ? », *AoF* 31, 2004, 303-319.

¹⁸⁷ M. Astour, *Mari in Retrospect*, 1992, 1-33, carte p.3.

Un problème particulier est posé par les noms des « rois des guerriers hourrites » mentionnés avant la lacune finale. On a supposé qu'il s'agissait d'anthroponymes indo-aryas, comme les noms des futurs rois de Mitanni¹⁸⁸. Uwanti a été rapproché du sanscrit ‘*ūti*’ « aide, protection », Urudīti expliqué par le vocable ‘*uru-dīti*’ « ayant une large splendeur », ce qui semble peu contestable, et Uwakazaniya comparé à l'expression ‘*ojajanya*’ « né de la puissance, enfant de l'énergie ». Rien n'est certain en ce domaine mais il est probable que les premiers aryas sortis d'Asie centrale ont fait irruption vers cette date en Haute-Mésopotamie, alors qu'une majorité de leurs congénères entamaient leur migration vers l'Inde, et se sont infiltrés parmi les populations hourrites auxquelles ils offraient le concours de spécialistes du char de guerre léger, les *maryannu*. Ceux-ci ont combattu d'abord comme mercenaires au service des princes de la région avant d'imposer la suprématie de leurs chefs et d'en faire les souverains d'un royaume unifié, le « grand Mitanni » qui n'existe pas au temps de Ḫattušili I et qui n'est apparu comme une puissance, avec son roi Barattarna (I), qu'à la fin du XVI^{ème} siècle avant notre ère.

e) La fin du règne et la succession

Maître des routes conduisant à Alep le roi hittite a certainement lancé un assaut contre le Yamhad et sa capitale, Alep. Il a échoué dans sa tentative et a peut-être été blessé ou est tombé malade au cours des opérations. On attribuera à son successeur, Muršili la gloire d'avoir vengé le « sang de son père » lors de la destruction d'Alep (KBo III 57 : 10-15). Les combats menés à l'est de l'Euphrate vers Šuda et Ilanzura, l'alliance avec le sire de Tikunani et l'assaut victorieux contre Hahhum sont les derniers évènements guerriers du règne dont nous ayons connaissance. Il est impossible de savoir combien

¹⁸⁸ P.E.Dumont, « Indo-Aryan Names », in R.T.O'Callaghan, *Aram Naharaim*, Roma, 1948, 56-63 et 149-155, *sub verbis*.

d'années se sont écoulées après les victoires dont la documentation existante a conservé la trace et avant la mort du roi. Il est probable que le souverain vieilli a dû faire face aux graves problèmes de succession causés par la disparition, au sujet de laquelle on est réduit à des conjectures, de ses fils, le Ḫuzziya connu par le testament n'ayant probablement pas été le seul. L'adoption par le roi du fils de sa sœur, Labarna le jeune, a été la conséquence du manque d'héritiers directs, le « complot » de sa fille ayant été déjoué à temps.

Il est certain que l'adoption et l'intronisation du jeune Labarna a été tardive et que Ḫattušili, la plupart du temps en campagne, a supporté pendant plusieurs années l'arrogance et l'inhumanité, -- de son point de vue--, de son neveu et de sa mère, le « serpent ». Peut-être menacé par elle, une princesse très probablement nommée Tawananna, et son fils, il s'est décidé à agir et a d'abord écarté les deux « coupables » et leurs partisans. Alors qu'il était malade et proche de sa fin il a voulu réaffirmer les décisions qu'il avait prises. Il est loisible d'échafauder des hypothèses en partant du postulat que le testament du roi est une œuvre « littéraire » de propagande et de pure fiction¹⁸⁹. La conclusion ultime du texte semble être pourtant, de l'avis autorisé de H.C.Melchert : « a vivid eyewitness account of the Hittite king wrestling with the fear of death »¹⁹⁰.

La décision prise par le Grand Roi de convoquer les officiers de l'armée et les dignitaires qui formaient le *panku* a été certainement tardive. Ḫattušili, en dictant son « testament », a d'abord et longuement fait le récit de ses déboires familiaux, dénonçant en premier lieu les agissements de sa sœur et du jeune Labarna, tous deux exilés (KUB I 16+, I/II 1-36), puis narrant, après un interlude consacré à la

¹⁸⁹ M.Liverani, « Storia politica hittita II », *OA* 16, 1977, n.35 p.115, propose de voir dans ce texte une « fabrication » de Muršili I !.

¹⁹⁰ H.C.Melchert, « Death and the Hittite King », *Perspective on Indo-European Language, Culture and Religion*, Fs.E.C.Polomé, 1991, 182-188 ; cf.H.Klengel, *Geschichte*, 1999, 55-59 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 86-91.

situation présente, des faits anciens, la révolte de son fils Huzziya (ibid., II 63-68) et les manœuvres sanglantes de sa fille (ibid., II 69-III 25).

Le cœur du testament est évidemment consacré à la décision du roi en ce qui concerne sa succession, décision déjà annoncée et connue mais qu'il a alors solennellement confirmée :

Muršili est maintenant mon fils. [Vous devez] le [reconnaître] (...) A la place du lion, [le dieu a établi] un (autre) lion. [Et quand surviendra] un appel aux armes, vous marcherez en avant, [ou] quand peut-être [une révolte prendra de l'ampleur], vous, mes sujets et hauts dignitaires, vous devrez assistance à mon fils.

[C'est seulement quand] trois ans seront écoulés qu'il ira en campagne. [Maintenant] je ferai de lui [un vaillant roi], si ce n'est pas encore [ainsi]... Il est le descendant de votre souverain. Elevez-le pour qu'il devienne [un roi vaillant].

[Si] vous le prenez avec vous en campagne [alors qu'il est encore jeune], ramenez-le [en sûreté]. Que votre clan soit [uni] comme celui du loup (wetna ?) » (ibid., II 37-46).

Des images corporelles, -- on songe à l'apologue des membres et de l'estomac --, étaient ensuite employées par l'orateur pour souligner la nécessité de l'union de tous ses sujets. Aucun conflit entre eux n'était acceptable et le roi prenait comme exemple à ne pas suivre l'exemple des villes de Šinahhuwa et Ubariya. « Sinon mon fils accomplira (mes volontés) [contre vous] », ajoutait-il. Tous devaient reconnaître la sagesse du roi et l'enseigner à son fils. Les Anciens de Hattuša ne devaient pas lui adresser la parole (en secret ?), ni un [homme de Kuššar ?], ni un de Tamalkiya, ni un de

{Zalpa ?], ni aucun autre. Ceci pour éviter les intrigues (ibid., II 47-62). Après avoir exposé les actions coupables de son fils Huzziya et de sa fille et déploré que personne parmi ses proches n'ait jamais obéi à ses ordres, le roi s'adressait de nouveau à Muršili pour l'exhorter à garder les paroles de son père, à manger modérément et boire de l'eau pendant sa jeunesse, ajoutant : « [Mais quand] la vieillesse viendra pour toi, bois à satiété en oubliant la parole de (ton) [père] » (ibid., III 27-32).

Hattušili se tournait alors vers ses sujets les plus distingués, les exhortant, eux aussi, à garder ses paroles et à ne boire que de l'eau. « Alors [Hattuša] sera solide et mon pays sera [en paix] », sinon les malheurs reviendront comme lors de la révolte menée à Šanaħuita contre les décisions de son grand-père, un demi-siècle auparavant (ibid., III 33-45). Reprenant ses objurgations concernant le régime frugal qu'il recommandait à ses sujets, il prophétisait les malheurs qui ne manqueraient pas de survenir si on ne l'écoutait pas et en venait, tardivement, au service des dieux. Les dignitaires et Muršili devaient prendre soin des sacrifices, des libations et des repas des dieux (ibid., III 46-51). L'exhortation finale était adressée à Muršili :

Je t'ai donné mes paroles (mes instructions). On te lira cette [tablette] à haute voix chaque mois. Ainsi tu pourras garder mes [paroles] et ma sagesse dans ton cœur [et] régner avec succès sur mes [sujets] et les Grands. Si tu vois une (attitude) offensante chez quelqu'un, -- quel que soit celui qui fait une offense devant la divinité, ou celui qui prononce une parole (offensante) --, tu consulteras l'assemblée (*pankuš*). Le calomniateur doit être déferré à la même assemblée. Mon fils fais toujours bien ce qui est dans ton cœur ! » (ibid., III-IV 55-63).

H.C.Melchert a détaché les dernières lignes du texte (§23= KUB I 16 III-IV 64-73) dans lesquelles il voit la reproduction *verbatim* des paroles du roi, consignées à tort par le scribe qui enregistrait le testament alors que la « dictée » était finie. Ceci expliquerait la fin brutale de l'appel du souverain angoissé par l'approche de la mort, interrompu par les courtisans¹⁹¹ :

« Le Grand Roi, Labarna, dit constamment à Haštayar : « Ne m'abandonne pas ! » (Pour que) le roi ne lui parle pas ainsi les courtisans lui dirent : « Elle est maintenant en train de consulter les Vieilles Femmes (^{SAL.MEŠ} ŠU.GI, les devineresses) ». Le roi [leur] dit ceci : « Est-elle encore en train de consulter les Vieilles Femmes ? Est-ce que je le sais ? » (A Haštayar) : « Ne m'abandonne pas, non ! Interroge-moi ! Je [te] donnerai mes paroles comme un signe. Lave-moi comme il convient, tiens-moi contre ton sein et protège-moi de la terre ! »

Faire de ces lignes un témoignage direct de la scène qui s'était déroulée au palais de Kuššar est séduisant et résout bien des problèmes posés par cet aparté précédent le colophon : « Tablette de Tabarna, le Grand Roi. Quand le Grand Roi Tabarna tomba malade dans la cité de Kuššar et donna ses instructions au jeune Muršili en vue de la royauté ». Le rôle joué par Haštayar impose de voir en elle une princesse de la famille royale. Toutes les listes et le « cruciform Seal » donnent pour épouse à Labarna II une dénommée Kadduši, ce que le témoignage des noms de reines mentionnés ensuite par ces documents et d'autres ne permet pas de mettre en doute. Certains ont cependant voulu faire de Haštayar la femme de Hattušili I¹⁹². R.H.Béal a proposé de voir en elle la fille du roi, ce qui est plus vraisemblable¹⁹³.

¹⁹¹ H.C.Melchert, « Death and the Hittite King », *Fs E.C.Polomé*, 1991, 183-188.

¹⁹² F.Sommer, A.Falkenstein, *HAB*, 1938, 188-189 ; Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 256 ; T.R.Bryce, *AnSt* 31, 1981, p.13 et n.30.

¹⁹³ R.H.Béal, « Studies in Hittite History », *JCS* 35, 1983, 122-124.

Dans la « chronique du palais » elle est associée à un certain Maratti. Haštayar et Maratti étaient distingués par le roi. Pour leur avoir servi un vin qui n'était pas celui choisi par le souverain l'échanson Zidi avait été exécuté sur dénonciation de la princesse (KBo III 34 ro II 1-7 // KBo III 36 ro 11'-15'). Dans d'autres fragments des anecdotes Haštayar est mentionnée avec Aškaliya (KUB XXXVI 105 vo 8' ; VBoT 33 vo 8'). C'est elle ou une femme homonyme qui reçoit un lot de laine blanche selon KUB XLII 65 : 5'. S.de Martino de son côté a voulu trouver dans le texte KBo III 28 la preuve qu'une reine hittite était originaire de la ville de Ḫurma, une base de départ dans la lutte contre les Hourrites, et que Haštayar était cette reine et l'épouse du roi Hattušili I¹⁹⁴.

Mais cette hypothèse obligeait l'auteur à accepter le point de vue de Sh.Bin-Nun que la « *tawananna* » en titre n'était pas l'épouse du roi et que la Kadduši mentionnée par les listes était la sœur du roi et non sa femme. Si, comme O.Carruba l'a montré, il n'existe pas une fonction de *tawananna* et que ce nom de personne a été porté par l'épouse de Labarna I et, sans doute, par la sœur de Hattušili I, le « serpent », dont le roi avait interdit de prononcer le nom, il faut admettre sans discussion que Kadduši était la reine et l'épouse de Labarna II. Haštayar était-elle sa mère ou sa favorite¹⁹⁵ ? C'est peu probable. Il est plus simple d'admettre, avec R.Béal que Haštayar était la fille du roi, et qu'elle et Maratti, son probable mari, jouaient un grand rôle à la cour à la fin du règne du vieux monarque. Muršili I était-il le fils de ce couple ?

C'est la solution la plus acceptable, avancée par Beal, du difficile problème posé par la succession de Hattušili I mais aucune certitude ne peut être avancée en ce domaine.

¹⁹⁴ S.de Martino, « Hattušili I e Haštayar : Un problema aperto », *OA* 28, 1989, 1-24.

¹⁹⁵ H.C.Melchert, *Fs E.C.Polomé*, 1992, 185.

A la suite de K.K.Riemschneider¹⁹⁶, D.Sürenhagen a consacré un long article à la question et étudié le problème du matriarcat supposé dans la société et la famille royale hittites¹⁹⁷. Le résultat de l'étude est résumé par la table de la p.93 de son texte qui postule que « Tabarna » et « Tawananna » sont des titres et non des noms personnels et que les adoptions ont joué un rôle central dans les successions royales. La lutte entre deux branches rivales de la famille royale serait à l'origine des crises dénoncées par le rescrit de Télipinu. Tuthaliya, l'ancêtre, n'a pas été tabarna ou roi. Il est simplement le père de BU-LUGAL-ma « tabarna » et d'une fille anonyme qui aurait été la « tawananna » et la mère de Hattušili I et de « Labarna l'ancien ». Ce dernier aurait été adopté par BU-LUGAL-ma. Hattušili I, fils Papaḥdilmah aurait été adopté à son tour par le « vieux Labarna ». Sa sœur, le « serpent » serait la mère de Haštayar, ce que semble démentir le décret KBo III 27 (CTH 5) qui maudit non seulement Tawananna mais aussi ses enfants, et du « jeune Labarna », ce qui est certain. Muršili et sa sœur Ḫarapšili seraient les enfants de Haštayar et de Pimpira (?). Muršili et son épouse, la reine Kali auraient eu pour fils, Zidanta (I), le complice de son oncle par alliance, Ḫantili (I), dans le meurtre de son propre père, ce que Télipinu ignore !

Il est impossible d'accepter une telle reconstruction qui fait de Tuthaliya l'ancêtre de la dynastie dont BU-LUGAL-ma serait le premier souverain, en ignorant le roi Huzziya (I) dont le « cruciform Seal » et la liste C, mieux comprise, ont révélé la place primordiale qu'il occupait aux yeux des souverains de l'Empire, de ceux de Muršili II en particulier.

¹⁹⁶ K.K.Riemschneider, « Die Thronfolgeordnung im althethitischen Reich », in H.Klengel (éd.), *Beiträge zur sozialen Struktur des alten Vorderasien*, Berlin, 1971, 79-102.

¹⁹⁷ D.Sürenhagen, « Verwandschaftsbeziehungen und Erbrecht im althethitischen Königshaus vor Telipinu – ein erneuter Erklärungsversuch », *AoF* 25, 1998, 75-94, Tabelle 1-8, pp.76, 79, 87-88, 90, 93.

L'étude de G.Steiner a un objet plus restreint que celle de D.Sürenhagen. Elle vise à montrer que Muršili I était le fils de Hattušili I et non son petit-fils¹⁹⁸. Il est vrai que l'affirmation qu'il était le petit-fils de son prédécesseur n'est explicitée que par le texte du traité, de trois siècles postérieur au règne de Hattušili I, CTH 75, conclu par Muršili II avec son neveu et vassal, Talmi-Šarruma d'Alep, dont la tablette, brisée, avait été refaite au cours du règne de Muwatalli II¹⁹⁹. Elle précise : ²⁰⁰ Mu-ur-ši-li LUGAL.GAL DUMU.DUMU-šu ša ²⁰¹ Ḫa-at-tu-ši-li LUGAL.GAL LUGAL-u-tam ša KUR^{URU} Ḫa-la-ap uḥ-ta-liq », « Muršili, Grand Roi, petit-fils de Hattušili, Grand Roi, a détruit la royauté d'Alep et le pays d'Alep » (KBo I 6 ro 13-14). G.Steiner a compilé avec soin tous les textes de l'Ancien Royaume, contemporains de Muršili I ou postérieurs à son règne, qui désignent celui-ci comme le « fils » de Hattušili, en commençant par le « Testament » de ce dernier²⁰⁰.

Il en résulterait que Muršili était bien, au sens propre, « le fils bien aimé » de Hattušili I et non son petit-fils devenu son fils par adoption. La phrase :

« ka-a-aš-ma ²⁰² Mu-ur-ši-li-iš DUMU-YA », traduite « Voyez ici, Muršili est maintenant mon fils », devrait être comprise « Mais (ici) est Muršili, mon (bien aimé) fils »²⁰³. Les procédés d'adoption en pays hittite sont le sujet d'un long « chapitre » qui débute par l'étude de la donation d'Inandik et le cas de l'adoption de son gendre, devenu le mari-*antiyant* de sa fille, par le père de celle-ci. Le cas du jeune Labarna, fils de sa sœur, le « serpent », adopté par Hattušili semble prouver, aux yeux de G.Steiner, que son cas est contraire à celui de Muršili²⁰⁴. La conclusion de l'article revient sur la succession

¹⁹⁸ G.Steiner, « Muršili I : Sohn oder Enkel Labarna-Hattušilis I? », *UF* 26, 1996, 561-618.

¹⁹⁹ E.Weidner, *PDK*, 1923, 80-89 ; G.Bekman, *HDT*, 1995, n°14, 88-90, p.88.

²⁰⁰ G.Steiner, *UF* 26, 563-566.

²⁰¹ G.Steiner, *ibid.*, 568-569

²⁰² G.Steiner, *ibid.*, 571-590

Ḫattušili-Muršili en comparant la situation à la fin du règne du vieux roi à celle qui avait précédé son avènement, en particulier lors de la révolte contre un fils royal, Labarna, à Šanahhuitta au temps du « grand-père »²⁰³ et en insistant sur la façon dont Muršili avait été présenté à l'assemblée des guerriers et des dignitaires. Un « lion » devait succéder à un autre « lion » mais sa jeunesse imposait un délai de trois ans avant qu'il puisse donner sa mesure à la guerre.

La question des enfants de Ḫattušili, très importante pour juger des problèmes de succession, entraîne un retour sur la révolte de Huzziya à Tapaššanda. Ces lignes du Testament (§§12-13, II 63-69) sont restaurées *in fine* :

« [man LUGAL-uš EGIR-pa nat]ta
eppun nukkan DUMU.MEŠ ^{URU} Ḫatti [^m
Huzziyan kueni]r »

« [Et (Moi), le roi, je ne l'ai pas]
repris. Et les fils du Ḫatti [ont tué Huzziya] »²⁰⁴,
ce qui est possible mais conjectural.

La révolte de la « fille » a suivi, puis l'adoption du fils de la sœur, le jeune Labarna. Sa disgrâce et la *damnatio memoriae* de sa mère, le « serpent » (MUŠ), et de ses enfants, ont ouvert la voie à la proclamation de Muršili. Les princes mentionnés par la légende de Zalpa, Ḫakkarpili et Ḫappi sont exclus, à juste titre, de la descendance de Ḫattušili I et Ḫaštayar considérée comme une épouse secondaire ou une fille du roi²⁰⁵.

Il reste cependant difficile d'accepter les conclusions de G.Steiner. Si Ḫattušili I avait eu un fils survivant, même jeune, pourquoi aurait-il adopté son neveu pour le rejeter ensuite. Il est beaucoup plus probable d'admettre que le traité

d'Alep n'a pas inventé le fait que Muršili était le petit-fils de son prédécesseur.

La situation créée par la disparition de fils légitimes ayant vocation à lui succéder a amené le roi Ḫattušili I, certainement à une date avancée de son règne, de faire de son neveu son héritier. La mésentente entre le roi, sa sœur, le « serpent » (Tawananna) et le jeune Labarna a provoqué la rupture entre les protagonistes et le choix d'un nouveau « *tukkanti* », le petit-fils du souverain, Muršili. Cette décision, royale a été entérinée devant le *panku*, l'assemblée délibérante des guerriers et des dignitaires, pas immédiatement après avoir été prise très vraisemblablement. Malgré les réticences de G.Steiner à l'admettre il est assuré que, même s'il n'est pas mort immédiatement, le roi n'a pas survécu longtemps après la proclamation de son successeur. Il est cependant peu probable qu'un prince nommé Pimpira ait exercé une régence du jeune Muršili au début du règne de celui-ci, comme le proposait A.Archi²⁰⁶. Dans la tablette KBo III 23 (CTH 24), après avoir énoncé des préceptes de charité envers les malades, les pauvres et les affamés, Pimpira affirmait :

« Moi, Pimpira, je protège le roi [et vous protège ?]. Voilà pour moi une parole juste...vous (vous) y soumettrez ! Moi [je protège] le roi...[Ne rendez pas] le faux juste ! » (KBo III 23 IV 11-14 // KUB II 18-22).

Il semble que l'expression employée signifie simplement que ce Pimpira, un prince ou un grand dignitaire avait fait preuve d'une parfaite loyauté envers le (jeune) roi²⁰⁷.

Le bilan qu'on peut établir du règne de Ḫattušili I paraît conforme à l'image qu'a voulu en donner Télipinu. Le roi a dû faire face à l'intérieur à de graves crises qu'il a surmontées. La solution qu'il a apportée au problème de sa

²⁰³ G.Steiner, *ibid.*, 594-595

²⁰⁴ G.Steiner, *ibid.*, 604-606.

²⁰⁵ G.Steiner, *ibid.*, n.184 p.603 et n.230 p.612.

²⁰⁶ A.Archi, « L'Humanité des Hittites », *Florilegium Anatolicum, Fs E.Laroche*, Paris, 1979, 37-48 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 96.

²⁰⁷ O.R.Gurney, *CAH* II/1, n.3 p.249; G.Steiner, *UF* 26, n.241 p.614.

succession n'a pas résolu définitivement la question que Télipinu devra reprendre à son compte mais il a assuré à son petit-fils les soutiens nécessaires pour que, malgré sa jeunesse, il puisse régner etachever l'œuvre de son père sur les théâtres extérieurs.

En atteignant les rives de la Méditerranée après avoir traversé le Taurus et en faisant la conquête de l'Arzawa (ou des pays de Luwiya), Ḫattušili a donné à son royaume une large assise territoriale qui, malgré des révoltes sporadiques, restera le cadre de sa puissance. Même si l'objectif de « faire des mers ses frontières » n'a jamais été atteint, la majeure partie de la péninsule micrasiate est devenue la zone où se sont déployées la puissance du Hatti, son administration et ses armées.

La première offensive menée en Syrie du nord et la destruction d'Alalah ont entraîné une longue période d'hostilités avec le Yamḥad (Alep). Les rois d'Alep ont cherché et obtenu l'alliance des principautés hourrites qui se sentaient menacées par les entreprises de Ḫattušili. Alors que le roi était en Arzawa les Hourrites ont pénétré profondément en Anatolie et provoqué des révoltes en divers lieux. Le souverain hittite y a répondu par une offensive systématique contre les « royaumes » situés à l'ouest du haut Euphrate et en détruisant des centres importants, comme Uršu (Waršawa). Il a réussi à trouver des alliés parmi les princes hourrites de haute Mésopotamie et a franchi le fleuve pour tendre la main à son « vassal », Tunip-Tešup de Tikunani. La ville de Ḫahḥa (Ḫahḥum), sans doute située sur le fleuve, a ainsi pu être prise à revers, encerclée et détruite.

Il est probable que la guerre menée contre Alep a continué jusqu'à la fin du règne et que le roi a échoué dans ses attaques contre la grande cité, laissant à son successeur le soin de le venger.

Mais le grand résultat, et le plus durable, obtenu à la suite des guerres menées en Syrie du nord, a été la naissance à Ḫattuša d'une chancellerie et d'une « école de scribes » ayant la maîtrise de l'écriture cunéiforme et de la langue akkadienne. Nul doute que des scribes d'origine syrienne, capturés dans

les villes conquises ou attirés par des offres alléchantes, ont été rassemblés dans la capitale. Certains y feront souche et deviendront de grands personnages de la cour et des administrations centrales ou provinciales. Le roi a inspiré ou soutenu cette politique dont les effets bénéfiques et durables ont été inestimables²⁰⁸. L'état du Ḫatti est véritablement né avec lui et la première « édition » du « Code des lois » a été très vraisemblablement publiée sous son règne.

L'édit adressé à Muršili condamnant Tawananna, sûrement la sœur du Grand Roi et la mère du jeune Labarna se termine par une objurgation de Ḫattušili traçant la voie à suivre à son « fils » et successeur :

L'homme de Zalpa a rejeté la parole du père ; qu'en est-il de Zalpa ? L'homme de Ḫaššu a rejeté la parole du père, qu'en est-il de Ḫaššu ? Lui aussi, l'homme de Ḫalpa a rejeté la parole du père. Ḫalpa périra ! » (KBo III 27 ro 28'-31').

Un tel texte rend invraisemblable l'hypothèse de G. Steiner selon laquelle Muršili aurait renoncé à détruire Alep dont la « grande royauté », au terme d'un accord entre les deux parties, aurait été dévolue au roi de Ḫatti au cours du règne de son prédécesseur. L'ensemble de la documentation ne laisse planer aucun doute sur le fait que Muršili a répondu dès qu'il a pu le faire, probablement après les trois ans de délai que le vieux roi lui avait prescrit, à l'attente de son grand-père et a eu pour premier objectif la destruction du grand royaume du Yamḥad et de sa capitale.

²⁰⁸ K. Hecker, « Zur Herkunft der hethitischen Keilschrift », *SCCNH* 8, 1996, 291-303.

Chapitre IV. Le règne de Muršili I (c.1600-1585 av. J.C.)

L'édit de Télipinu fait du règne de Muršili I le point culminant de l'histoire du Ḫatti avant la période de déclin qui a suivi au cours de ceux de ses successeurs, meurtriers dédaignés ou punis par les dieux et avant le redressement qui avait débuté avec son propre avènement :

Quand Muršili fut roi à Ḫattuša, ses fils, ses frères, ses parents par alliance, les (autres) membres de sa famille et ses troupes furent unis. Il subjuga les pays ennemis par sa force, il priva les pays de leur pouvoir et fit des mers ses frontières.

Il alla à la cité de Ḫalpa, détruisit Ḫalpa et transporta les déportés de Ḫalpa et ses biens à Ḫattuša. Puis, plus tard il alla à Babylone. Il détruisit Babylone et combattit [les guerriers] hourrites. Les déportés et les biens de Babylone il les transporta à Ḫattuša.²⁰⁹

1) Alep

Les assauts victorieux lancés par Muršili contre Alep et Babylone, prouesses qui seront renouvelées à Alep mais jamais plus à Babylone devenue une puissance amie sous la dynastie kassite, ont toujours été considérés comme des sommets indépassables de la puissance guerrière hittite. Nous n'avons pas malheureusement pour le règne de Muršili, sauf si CTH 13 lui est attribué, l'équivalent des « annales » de Ḫattušili ou des textes semi-légendaires (siège d'Uršu, « cannibales ») qui, même partiels et partiaux, donnent des détails sur les guerres du Grand Roi.

²⁰⁹ CTH 19 ro I 24-31 ; I.Hoffmann, *TdH* 11, 1981, 18-19 ; Th.van den Hout, *CoS* I, 1997, 195; H.Klengel, *Geschichte*, 64-66.

Il est donc difficile d'appréhender la marche des opérations à l'époque de Muršili. L'assaut décisif mené contre Alep a été sans doute la première grande opération du roi. Le niveau VII d'Alalah avait sûrement été détruit dans la seconde moitié du règne de Ḫattušili et dans le dernier quart du XVII^{ème} siècle avant notre ère. Alep qui avait été incapable de défendre son vassal a succombé moins d'une vingtaine d'années après Alalah. On admet en général que c'est au cours de la même expédition que Muršili a marché contre Alep puis contre Babylone (1595 av.J.C. en chronologie moyenne), mais ce n'est pas sûr. Le décret de Télipinu et les autres sources disponibles sont en effet laconiques et ne permettent pas d'établir une chronologie des faits. Après celui de Télipinu, postérieur d'un demi-siècle aux événements, le texte le plus explicite concernant Alep est le préambule du traité conclu par Muršili II avec son neveu, le roi d'Alep, Talmi-Šarruma, qui a été renouvelé par Muwatalli II, plus de trois siècles après les événements. Mais le caractère juridique des « introductions historiques » des traités hittites lui confère une valeur certaine :

Autrefois les rois d'Alep (Halab) possédaient une Grande Royauté mais Ḫattušili mit le comble (?) à leur royauté. Après Ḫattušili, Grand Roi, roi de Ḫatti, Muršili, Grand Roi, roi de Ḫatti, détruisit la royauté d'Alep et le pays d'Alep. Quand Tuthaliya, Grand Roi, monta sur le trône de la [royauté], le roi d'Alep fit la paix avec lui. Mais ensuite le roi d'Alep se détourna (de lui) et se rangea au côté du roi de Ḫanigalbat (=Mitanni). Aussi, à cause de cela, il (Tuthaliya) détruisit ceux-ci, -- le roi de Ḫanigalbat et le roi d'Alep --, [tous deux avec leurs pays] et il détruisit la ville d'Alep.

Le roi d'Alep commit une offense [envers] le roi de Ḫanigalbat (Mitanni) mais il

commit aussi une offense envers Ḫattušili [roi] de Ḫatti, etc. (CTH 75 A, vo 11-20)²¹⁰.

Cette introduction reprenait tous les événements qui avaient entraîné des modifications dans les relations entre le Ḫatti et la cité syrienne depuis le règne de Ḫattušili I jusqu'à celui de Šuppiluliuma. Il est donc impossible de supposer, comme on le fait en général que le roi Ḫattušili qui attribue des cités et des « districts de frontière » du pays d'Alep aux gens de l'Aštata et du Nuhašše et qui est mentionné après Ḫattušili I, Muršili I et un Tuthaliya, soit identique au premier roi de ce nom. Il s'agit bien évidemment d'un roi Ḫattušili II (c.1440-1425 av.J.C.), successeur de Tuthaliya I, et non du premier Ḫattušili qui n'avait pas réussi à prendre Alep et n'avait pas eu l'occasion d'en distribuer les dépouilles²¹¹.

Il est difficile de comprendre pourquoi Muršili a réussi là où son grand-père avait échoué²¹². Avait-il comme alliés les Kassites qui, installés peu après à Babylone, seront toujours en bons termes avec les rois de Ḫatti ? Rien n'est dit dans la maigre documentation relative à l'événement. Le fait est possible si le raid contre Babylone a suivi immédiatement la prise d'Alep, ce qui est admis en général²¹³. Bien que l'affaire ne soit pas consignée dans la documentation subsistante il est certain que les Hittites ont pris le contrôle de Karkemiš et d'Emar, les deux centres contrôlant la route du « coude de l'Euphrate » avant d'entreprendre leur marche en direction de Babylone.

Le pillage et la destruction d'Alep, actions dont la vengeance et la rapine semblent avoir été les moteurs, ont été

²¹⁰ E. Weidner, *PDK*, 1923, 80-89 ; G. Beckman, *HDT* n°14, pp.88-90.

²¹¹ N. Na'aman, *JCS* 32, 1980, 35-38 ; J. Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 60-61.

²¹² G. Steiner a contesté que Muršili ait détruit Alep, *AoF* 26, 1999, 13-25 ; cf. supra, nn. 166-167.

²¹³ Ex. O.R. Gurney, *CAH* II/1, 1975, 249-250 ; H. Klengel, *Syria* 3000 to 300, 1992, 82-83.

sans doute suivis par la destruction d'Ebla dont le niveau IIIB a été scellé par une couche de destruction à cette époque²¹⁴. Muršili ne semble pas avoir cherché à conclure des accords de vassalité avec les principautés de la région et à pérenniser la domination hittite en Syrie. Plus tard, le roi d'Alalah Niqmepa (c.1470-1450), petit-fils d'un roi d'Alep, Ilimilimma, utilisera un « sceau dynastique » au nom de son ancêtre, le roi de Halab, « Abban, fils de Šarran », qui avait été le restaurateur de la cité et le refondateur d'un puissant royaume en Syrie du nord quelques années sans doute après le raid destructeur de Muršili. Les infiltrations d'éléments hourrites et indo-arya modifieront progressivement la situation en Syrie au cours des décennies suivantes et le roi mitannien Barattarna mettra fin à ce siècle de renouveau en provoquant une révolution à Alep et le meurtre de son roi vers 1500 av.J.C. ou peu après²¹⁵.

Muršili ne s'est pas contenté de son triomphe sur Alep et a, dans la foulée, semble-t-il, marché contre Babylone, dont aucun texte n'affirme pourtant que son souverain, Samsuditana, se soit porté au secours du pays de Yamħad. La pénétration des Hittites en Syrie sous la direction de Ḫattušili I et de Muršili I a sans doute favorisé la pénétration d'influences égyptiennes ou syro-égyptiennes en Anatolie, dans le domaine artistique et symbolique en particulier (modèle des hiéroglyphes, soleil ailé, signe ankh), sans que le développement de l'écriture hiéroglyphique hittite se soit inspiré directement du modèle égyptien. Un fragment de vase en diorite sur lequel était gravé le nom d'un roi hyksos :

« ntr nfr (S-wsr.n-R') s3 R' (Hii3n) » (« le dieu bon Suserenrê, le fils de Rê, Khyan »), semble montrer que le plus puissant des pharaons hyksos a établi des relations diplomatiques avec la cour de Ḫattuša, comme il l'a fait avec la Crète du roi Minos (le pays de Keftiw) où un objet, identique à celui déterré à Boğazköy et portant son cartouche, a été retrouvé. Khyan a été certainement le contemporain des deux rois

²¹⁴ P. Matthiae, *Ebla. Un impero ritrovato*, Torino, 1989, 55-56 et 206.

²¹⁵ J. Freu, *Histoire du Mitanni*, 2003, 32-47.

hittites qui ont mené des offensives en Syrie. L'envoi d'un « cadeau diplomatique » par ce « pharaon » a été sûrement destiné à Ḫattušili I ou à Muršili I²¹⁶.

2) Les Hittites, le pays de Ḫana, les Kassites et Babylone

L'expédition lancée par Muršili contre la capitale prestigieuse de la Basse-Mésopotamie deux siècles environ après l'avènement de Hammurabi, pose de redoutables problèmes d'interprétation aggravés par la pauvreté des sources disponibles. Elle a mis fin très probablement à la première dynastie de Babylone. Le fait est assuré non seulement par les textes hittites qui en ont grande majorité exalté l'exploit²¹⁷ mais aussi par un sec passage d'une chronique babylonienne tardive :

Au temps de Samsuditana l'homme de Ḫatti vint en Akkad²¹⁸.

Le règne de Samsuditana a duré 31 ans (1625-1595 av.J.C. en chronologie moyenne) et le raid hittite a vraisemblablement mis fin à la première dynastie de Babylone, sans qu'on puisse exclure qu'il l'ait précédée de quelques années.

Une marche de 1300 km de Ḫattuša à Babylone posait des problèmes de logistique ardu à une troupe de plusieurs

²¹⁶ Stock, « Der Hyksos Chian in Boğazköy », *MDOG* 94, 1963, 73-80 ; Freu, *Šuppiluliuma et la Veuve du pharaon*, Paris 2004, 22-23.

²¹⁷ Ex. la prière de Muršili II, KUB XXIV 3+ II 44-48, O.R. Gurney, *The Hittite Prayers of Mursili II*, LAAA 27, 1940, 31 ; R. Lebrun, *Hymnes et Prières Hittites*, Louvain-la-Neuve, 1980, 155-179.

²¹⁸ L.W. King, *Chronicles concerning Early Babylonian Kings*, London, 1907, II, 22 ; K.A. Grayson, *Assyrian and Babylonian Chronicles*, 1975, § 20, ligne 11, p.156.

milliers de guerriers et sa réussite dépendait largement de la situation dans la vallée du grand fleuve. Or la documentation existante montre que Samsuditana, bien que son royaume n'ait conservé qu'une partie de l'empire de son grand ancêtre, contrôlait encore la vallée du Moyen-Euphrate²¹⁹.

L'histoire du royaume de Ḫana, successeur en un sens de celui de Mari et dont la capitale était Terqa, située plus en amont sur le fleuve, intéresse à plusieurs points de vue l'histoire ancienne du Hatti. La mention, énigmatique, d'une attaque menée par les guerriers du Ḫattu/Hattu(m) que le roi de Ḫana, Kuwari, aurait réussi à vaincre d'après deux noms d'années appartenant à son règne (TQ 12-12, 22) n'a pas de répondant en Anatolie « hittite »²²⁰.

La difficulté est de savoir de quels « Hittites » il peut s'agir à une date aussi haute. La suite des événements à Terqa et la chronologie du royaume de Ḫana/Terqa ont fait l'objet d'importants travaux²²¹ qui permettent de préciser l'époque du roi Kuwari, vers le début du XVII^{ème} siècle en chronologie moyenne, avant donc les règnes de Huzziya (I) et de Labarna I.

Après la chute de Mari et sa destruction par Hammurabi en l'an 33 et en l'an 35 de son règne (1760 et 1758), un royaume s'est organisé autour de Terqa (Tell Ashara), indépendant ou soumis à Babylone selon les époques. Les derniers rois de la dynastie hammurabienne, Ammišaduqa et Samsuditana en avaient repris possession avant l'attaque

²¹⁹ A.H.Podany, *JCS* 43/45, 1991/1993, 53-62 ; O.Rouault, *SMEA* 30, 1992, 253-254 ; F.Joannès in Kepinski, Lecomte (éd.), *Haradum I*, Paris, 1992, 30-36.

²²⁰ O.Rouault, « Cultures locales et influences extérieures : le cas de Terqa », *SMEA* 30, 1992, 247-256, p.252 ; « Chronological Problems Concerning the Middle Euphrates during the Bronze Age », in H.Hunger, R.Pruzsinszky (éd.), *Mesopotamian Dark Age Revisited*, Wien, 2002, 51-60, pp.55-56.

²²¹ A.H.Podany, *The Land of Hana. Kings, Chronology and Scribal Tradition*, Bethesda, 2002 ; cf. G.Buccellati, *BASOR*, 270, 1988, 43-61 ; D.Charpin, « A propos des rois de Hana », *NABU* 1995, n°23, 19-20 ; « Chroniques du Moyen-Euphrate. I. Le "Royaume de Hana": Textes et Histoire », *RA* 96, 2002, 61-92 ; O.Rouault, *op.cit.*, nn.218-219.

hittite. Le fils de Hammurabi, Samsuiluna avait vaincu et soumis le troisième roi du Ḫana, Yadih-Abu mais le fils de ce dernier, Zimri-lim, lui avait succédé et avait été suivi par des rois dont les règnes avaient été relativement brefs, Kasap-ili, Kuwari, Kaštiliaš, Šunuhru-Ammu et Ammi-madar, entre c.1720 et c.1640 av.J.C. L'attaque hittite que Kuwari dit avoir repoussé, vers 1700/1690 a précédé l'avènement d'un roi au nom indiscutablement kassite, Kaštiliaš. Un lien existe-t-il entre les deux faits et des relations entre gens du Hatti et Kassites ont-elles été nouées dès cette époque, prélude là aussi à une alliance future ? Les rois de Babylone ont repris en main la région du Moyen-Euphrate sous les règnes d'Ammišaduqa et de Samsuditana mais après la fin de Babylone I (1595 av.J.C.) une lignée de cinq rois de Ḫana se succédant de père en fils a régné à Terqa avant que la puissance mitannienne ne transforme la région en un protectorat hourrite à la fin du XVI^{ème} siècle²²².

La certitude, apportée par le travail des archéologues, du fait que Ḫattuša avait été rebâtie rapidement après sa destruction par Anitta, rend vraisemblable que le Hatti ait existé sous ce nom dès la fin du XVIII^{ème} siècle avant notre ère, probablement avant l'installation de la dynastie des Labarna, et que ses princes aient été capables de lancer des expéditions lointaines. Muršili avait peut-être connaissance de ce précédent quand il s'est lancé sur la route de Terqa et de Babylone.

Mais ce sont les rapports entre Hittites et Kassites qui ont sans doute joué le rôle le plus important dans la résolution de Muršili d'étendre le champ de ses opérations en direction

²²² L'existence de cette dynastie de Terqa interdit de réduire à rien les « dark ages » qui ont marqué cette période et condamne sans appel les chronologies basse et ultra-basse développées lors du colloque de Ghent en 1998, cf. H.Gasche et al., *Dating the Fall of Babylon*, Ghent, Chicago, 1998 et les articles d'*Akkadica* 119/120, 2000, *passim* ; contra Chr.Eder, « Assyrische Distanzangaben und die absolute Chronologie Vorderasiens », *AoF* 31, 2004, 191-236, une courageuse défense, bien argumentée, de la chronologie haute.

du sud après la prise d'Alep. Le roi Kaštiliaš n'a pas eu de successeur de sa race à Terqa mais il est certain que des groupes kassites ont poursuivi leur infiltration dans la région. Un document unique, dont la date est difficile à établir, VAT 1429²²³, fournit un renseignement sur la situation de la région servant d'intermédiaire entre Alep et Babylone, peu avant ou peu après la chevauchée de Muršili. Des envoyés de « l'homme de Ḫalab » qui se rendent à Babylone font étape aux « maisons d'Agum le bukašu », sans doute des camps militaires. Agum s'adresse aux commandants babyloniens pour qu'ils assurent la sécurité de ceux-ci à l'aller et au retour. Un « commandant » ou gouverneur dont le titre rappelle un composant de noms royaux kassites (ex.Nazi-Bugaš) était installé sur le moyen Euphrate et contrôlait la route entre Alep et Babylone lors de la rédaction de VAT 1429. Le fait que le maître de la ville qui a envoyé des « ambassadeurs » à Babylone soit appelé simplement « l'homme de Ḫalab » fait douter qu'il s'agisse du Grand Roi de Yamḥad. Il est donc possible que VAT 1429 soit un document plus tardif que supposé par Landsberger. Seule la chronologie haute qu'il préconisait pourrait permettre d'identifier Agum le bukašu au roi Agum I de la liste royale A²²⁴. Dans ce cadre temporel le raid de Muršili aurait eu pour conséquence immédiate l'installation du premier souverain kassite, Gandaš, sur le trône de Babylone (1651 av.J.C., 1665 selon Eder). L'alliance entre Kassites et Hittites pour mener l'opération serait avérée.

Dans le cadre de la chronologie moyenne, qui place l'événement en 1595 av.J.C., et tout indique qu'il est impossible de descendre davantage dans le temps, l'alliance avec les Kassites est aussi l'hypothèse la plus vraisemblable pour expliquer la décision de Muršili de s'éloigner à ce point de ses bases et de ses théâtres d'opération habituels. L'inscription du roi Agum II décrit le retour à Babylone des divinités (c'est-à-dire de leurs statues) Marduk et sa parèdre

²²³ B.Landsberger, « Assyrische Königsliste und „Dunkles Zeitalter“ », *JCS* 8, 1954, 31-45 ; 47-73 et 106-133, pp.62-63.

²²⁴ Chr. Eder, *AoF* 31, 2004, 214-217 et n.63 pp.214-215.

Saparnitum après 24 ans d'exil au pays de Ḫana²²⁵. Si, comme il est très probable, cette notation est le témoignage d'un dépôt d'une part du butin fait par le roi hittite lors de sa retraite, on peut admettre qu'installé enfin à Babylone vers 1570 av.J.C., 24 ans après le raid hittite, le roi Agum II *Kakrimme*, ait rapatrié les dieux de la cité que Muršili avait laissés en dépôt à ses alliés kassites.

Rien n'est assuré en ce domaine. Le seul fait qui soit incontestable est connu par quelques fragments de textes hittites. Lors de sa marche de retour vers ses états Muršili a été attaqué par les Hourrites et les a vaincus²²⁶. T.Bryce admet qu'une alliance formelle avait été conclue entre Muršili et les Kassites contre les Hourrites et que son expédition a facilité l'installation d'une dynastie kassite à Babylone (la III^{ème} dynastie)²²⁷.

Le saccage de la grande ville a été certainement très étendu comme le montrent les noms d'années retrouvés lors des fouilles du niveau II de Tell Muhammad, large « mound » situé au sud de Tell Harmal et au sud-est de Bagdad. La formule habituelle se présente de la façon suivante :

MU.x.KÁM ša KÁ.DINGIR.RA.KI uš-
ba (année x (après) que Babylone fut
rétablie/reconstruite

L'abandon de la cité aurait suivi le raid hittite et c'est un roi kassite qui l'aurait restaurée (Gandaš ou Agum II ?). Les dates vont de 10 (?) à 48 (?), avec des chiffres assurés de 30 à 41²²⁸.

De telles notations, dues à un pouvoir local proche de Babēl, ne sont en rien une preuve de la chronologie ultra-

²²⁵ B.Landsberger, *JCS* 8, 1954, 65 et n.160.

²²⁶ Edit de Telipinu § 9, I 30 ; I.Hoffmann, *Der Erlass Telipinus.*, 18-19 ; T.R.Bryce, *MHT*, 1984, 134 ; H.Klengel, *Geschichte*, 64-66.

²²⁷ T.R.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 99-100.

²²⁸ H.Gasche et al., « Babylon's Collapse and Revival », *Dating the Fall of Babylon*, Ghent/Chicago, 1998, 83-88.

basse que prônent les auteurs de l'ouvrage *Dating the Fall of Babylon*.

Deux rois sont mentionnés, vassaux probables des rois kassites et un kassite est le sujet d'une année x : Burna-Sah.

Les victoires de Muršili, et avant tout son assaut contre Babylone, ont été considérées aux siècles suivants comme des exploits insurpassables. Muršili II a tenu à rappeler la mémoire de son glorieux ancêtre qui avait détruit Alep et Babylone et ramené en Ḫatti l'or, l'argent et les dieux (leurs statues) pour les déposer aux pieds de la déesse Soleil d'Arinna²²⁹.

Mais tous les contemporains n'ont pas eu les mêmes sentiments. La dénonciation d'un événement sanglant dans un pays lointain qui n'était pas un ennemi déclaré du Ḫatti pouvait être un argument de justification pour les assassins de Muršili. Le texte, très mutilé de CTH 10.2 (KBo III 45 // KBo XXII 7) semble en effet montrer qu'un grand personnage qui avait participé à l'affaire s'accusait, avec ses associés, d'avoir fait des « choses mauvaises » lors de la prise de Babylone et du pillage de ses biens, y compris gros et petit bétail (*ibid.*, 4'-6'), suivi par leur transfert en Ḫatti. Muršili semble même accusé d'avoir « rejeté la parole du père » (*ibid.*, 11'), ce qui signifie probablement que Ḫattušili ayant ordonné à son petit-fils de le venger en détruisant Alep n'avait pas souhaité une attaque contre Babylone. Il se peut que les Kassites aient entraîné Muršili plus loin que son père ne l'avait souhaité.

La conclusion de H.A.Hoffner qui voit dans ce texte le fragment d'une composition destinée à justifier le meurtre de Muršili et l'usurpation de Ḫantili le pousse à faire de ce dernier l'auteur de CTH 10.2. C'est la solution la plus probable mais on ne peut exclure que Zidanta, le futur roi, ait fait rédiger un texte condamnant un souverain dont il avait apparemment inspiré le meurtre²³⁰. En effet en CTH 10.1,

²²⁹ KUB XXIV 3+ (CTH 376A), II 44-48 ; O.R.Gurney, « The Hittite Prayers of Mursili II », *LAAA* 27, 1940, 31.

²³⁰ H.A.Hoffner, « Propaganda and Political Justification in Hittite Historiography », in H.Goedicke, J.J.Roberts (éd.), *Unity and Diversity*,

copie d'une instruction probablement rédigée par la chancellerie de Ḫantili et relatant des évènements des règnes de Ḫattušili et de Muršili celui-ci est appelé un roi « puissant » (šarkuš) et sa lutte contre les Hourrites présentée de façon positive²³¹. Il est probable que l'attitude de Ḫantili envers la mémoire de Muršili a été ambivalente. Il a cherché selon toute apparence à rejeter sur son complice et gendre la responsabilité du meurtre de son prédécesseur tout en évitant de trop insister sur les circonstances de la mort violente de ce dernier.

3) Les guerres de Muršili en pays hittite et en Arzawa

Un texte fragmentaire qu'on a hésité à attribuer à Ḫattušili I ou à Muršili I (CTH 13=A. KBo III 46+ KUB XXVI 75 ; B. KBo III 53+ KBo XIX 90 (+) KBo III 54)²³², doit à coup sûr être rendu au roi Muršili. La preuve en est fournie par le passage consacré à la révolte du prince de Purušanda (§ 2 II 4-13).

Le roi qui s'exprime à la première personne déclare :

A Purušanda [j'allai] ...et
[j'assiégeai] Purušanda ... et je détruisis
Purušanda... et les déportés de Purušanda à
Ḫattuša [je les ramenai].

Il est précisé ensuite :

Baltimore/London, 1975, 49-62, pp.56-58; S.de Martino, « I Rapporti tra Ittiti e Hurriti durante il Regno di Muršili I », *Heth* 11, 1992, 19-37, p.21.

²³¹ S.de Martino, *Heth* 11, 1992, 21.

²³² A.Kempinski, S.Košak, « The Extensive Annals of Hattušili I (?) », *Tel Aviv* 9, 1982, 87-116.

« Le roi cependant [adressa ces paroles] à son épouse et à ses enfants (du prince de la cité) :

« Que la pomme [irrite] leurs dents !...Ai-je mélangé de la graisse à l'argile ? ».

Ce texte est apparenté à celui de KBo III 28 qui mentionne la capture du prince (DUMU) de Purušanda et la condamnation à l'exil de sa femme et de ses enfants. Comme on l'a vu le roi responsable de cet acte de clémence opposait son attitude à celle de son père qui était impitoyable dans de telles circonstances, ce qui renvoie à des épisodes rassemblés dans les dites « anecdotes » et au sort du dénommé Kizzu²³³.

CTH 13 se présente comme un texte annalistique et une « deuxième année » est mentionnée (ibid., II 14), au cours de laquelle le roi a dû faire face à la menace des Hourrites et à la trahison, peut être de la cité de Ḫattra et sûrement de celle de Šukziya qui s'est ralliée aux envahisseurs. La ville située à l'est du Ḫatti, peut-être près de Boybeyipinari, possédait un palais et était la résidence de princes hittites²³⁴. Elle a été de nouveau un lieu de confrontation avec les Hourrites au cours du règne de Ḫantili, le successeur de Muršili²³⁵. Les Hittites qui avaient été de fidèles sujets de Muršili et avaient refusé de pactiser avec l'ennemi avaient été mutilés par les Hourrites alors que ceux qui ne les avaient pas combattus avaient été déportés sur ordre du roi, si on comprend bien un texte très lacunaire (CTH 13 II 14-19).

Les villes de Ḫurma et de Lawazantiya sont nommées ensuite. Les Hourrites se livrent au pillage de la région, emportant blé, nourriture et vin, mais échouent dans leur tentative pour s'emparer de Ḫurma assiégée. La ville avait été

²³³ E.Laroche, *Fs H.Otten*, 1973, 186-187 ; R.Beal, *Fs H.A.Hoffner*, 2003, 26-27.

²³⁴ RGTC 6, 363-364 ; J.D.Hawkins, *AnSt* 20, 1970, 79.

²³⁵ I.Hoffmann, *Der Erlass Telipinus*, §§ 12-17, pp.20-23.

protégée par les dieux (ibid., II 21-32). Ceux-ci avaient semé les miasmes de la peste parmi les Hourrites qui étaient morts en masse, dont leur général en chef, Nippa. D'où un repli de leurs forces de Ḫurma à Šukziya, située plus à l'est, où elles avaient hiverné, ce qui n'avait pas ralenti l'épidémie. Plusieurs « commandants » étaient morts : Karawani, Parayuna et Ayuktaeraya. Les deux derniers noms suggèrent de possibles rapprochements avec des anthroponymes indo-arya connus par ailleurs.

Le roi (Muršili) profite de la situation pour rassembler une troupe de 3000 *Habiru* et d'hommes libres qu'il installe dans des garnisons (ibid., § 4 II 35-41).

La menace à l'est ayant été conjurée, Muršili utilise les forces qu'il a rassemblées pour entreprendre une campagne en Arzawiya (forme archaïque, =Arzawa), passant par Mutamu]tašša²³⁶, Zawanḫura²³⁷ (en Kizzuwatna ?), Miniya (?), Par]išta²³⁸, Paramanzana ... et Ullama²³⁹, cité qui était l'étape de retour en pays hittite. Si les lacunes en II 47-48 ne cachent pas une autre interprétation possible il semble que les troupes hittites aient à leur tour succombé à la peste avec leur général en chef. Sinon on aurait dans ces quelques lignes un retour sur le destin des envahisseurs hourrites.

La liste des villes qui ouvrent le §6 (II 49-54) ...ja, Kaššara, Dumanta²⁴⁰, [Karg]aziya, ..., Inzaluḥa, Alkizuwa (citée dans une lettre d'Aranḫapilizzi à Muršili II), Šahḥ[uwiliya, ..., ..., Iwašhapa, Ḫaršanḥila, ..., ...]na, contient surtout des noms inconnus par ailleurs. Les localités mentionnées sont donc difficiles à situer. La dernière dont le nom soit lisible, mais dont la lecture est discutée, a été supposée proche de Šukziya²⁴¹ du fait de la mention des Hourrites qui est faite à la ligne 52. Toutes sont accusées

²³⁶ RGTC 6, 276-277.

²³⁷ RGTC 6, 518 (s.vo Zunaḥara).

²³⁸ RGTC 6, 303, = la ville de l'Aššuwa au temps de Tutušili II ?

²³⁹ RGTC 6, 452.

²⁴⁰ RGTC 6, 438 (des confusions avec le Tumana).

²⁴¹ RGTC 6, 90-91.

d'avoir fait allégeance à ces derniers, lesquels vont prendre leurs quartiers d'hiver en Arzawiya où le dieu Agni (divinité arya avant d'être hittite)²⁴² opprime leur roi (LUGAL ERÍN.MEŠ Ḫurri) qui meurt, sans doute victime de la peste.

La liste des localités qui suit aux §§ 7-12 (vo III 1-54) compte à la fois des villes du Kizzuwatna situées dans la plaine d'Adana ou à proximité (Zunnaḥara, Šinuwanda²⁴³), des cités du Bas-Pays (« l'homme » (LÚ) de Purušanda est cité avec les villes d'Arimatta²⁴⁴, de Ḫarašapa, de Taššanda et de Parukita). Le retour à Ankuwa (=Alişar Höyük), vo III 16, à trois jours de marche de Ḫattuša, est précédé par une mention du « père du roi » (ABI LUGAL), qui est significative (vo III 9), et suivi par celles des LÚ. MEŠ ŠU.GI et des SAL MEŠ ŠU.GI puis des chevaux ou des chars de guerre du roi (ANŠU.KUR.RA MEŠ LUGAL). Une revue avait-elle eu lieu à Ankuwa auxquels les guerriers de Tarukka, une ville du nord-ouest proche du Tummana (vo III 36)²⁴⁵, ainsi que ceux de Ḫakmiš²⁴⁶, de Šanaḥuita, au nord-est, et de Ḫattena²⁴⁷, au nord de la capitale (vo III 43-47), auraient participé ?

Si l'attribution de ce texte à Muršili I est admise il apparaît que, à l'instar de son père, le roi a dû faire face à des révoltes et à de profondes incursions de véritables armées hourrites commandées par des officiers dont les noms sont connus et par un roi laissé dans l'anonymat. La surprise vient de l'affirmation que les guerriers hourrites avaient hiverné en Arzawiya où leur roi était mort. Autant leurs attaques dans la région orientale du Ḫatti, vers Šukziya ou Lawazantiya, sont

compréhensibles, autant leur incursion en Arzaw(iy)a, pays éloigné de leurs bases, est étonnante²⁴⁸.

La question chronologique est aussi difficile à résoudre. Les opérations décrites par CTH 13 sont-elles antérieures ou postérieures à l'expédition contre Alep et Babylone ?

Il semble plus probable qu'elles ont été relativement tardives. L'invasion hourrite peut s'expliquer comme une revanche aux défaites subies dans la vallée de l'Euphrate. Il est sûr que Muršili ne pouvait plus compter, malgré son entente avec les Kassites, sur une alliance de revers avec un prince hourrite, comme celle dont avait bénéficié son père Ḫattušili avec le roi Tuniya de Tikunani.

Adolescent lors de son avènement, vers 1600 avant notre ère, le jeune et ardent, on peut le supposer, Muršili, a agi avec audace et résolution quelques années plus tard pour « venger le sang de son père », montrer son courage et assurer à ses guerriers et dignitaires les fruits de ses entreprises, butin et déportés (NAM.RA.MEŠ). Sa retraite de Babylone a été menacée par les contre-attaques hourrites et l'ennemi qui avait inquiété son père des décennies auparavant a de nouveau réussi à envahir profondément l'Anatolie. Il se peut que cette situation ait affaibli la position du roi et favorisé l'organisation d'un complot et d'une révolution de palais.

Il n'est pas sûr cependant que, comme beaucoup l'admettent, le meurtre du roi ait suivi de très près sa retraite de Babylone. Les guerres connues par CTH 13 sont probablement postérieures aux triomphes du début du règne et ont duré un certain nombre d'années²⁴⁹.

²⁴² H.Otten, M.Mayrhoffer, « Der Gott Akni in der hethitischen Texten und seine indoarische Herkunft », *OLZ* 60, 1965, col.545-552 ; J.Freu, « Les dieux des Aryas occidentaux », *Fs J.Manessy-Guitton, LAMA* 13, 1994, 222

²⁴³ RGTC 6, 358-359, =Sinanti à l'entrée des Portes Ciliciennes.

²⁴⁴ RGTC 6, 32 ; KBo IV 10 ro 19 ; BT I 24, 26 (frontière du Pitaša et du pays de Tarhuntašša).

²⁴⁵ RGTC 6, 408-409 ; (cf. KUB XIX 13+14 I 31'-47').

²⁴⁶ RGTC 6, 65-67, peut-être Amasya, la patrie de Strabon.

²⁴⁷ RGTC 6, 101-102.

²⁴⁸ S.Heinhold-Krahmer, « Arzawa-Quellen aus der Zeit Muršilis I. », *Arzawa Untersuchungen zur seiner Geschichte nach den hethitischen Quellen*, TdH 8, 1977, 23-27.

²⁴⁹ A.Goetze, *JCS* 11, 1957, 55.

4) La fin du règne et la succession

Les §§ 10-11 de la Proclamation de Télipinu ne fournissent aucun éclaircissement sur les circonstances de l'intrigue qui s'est nouée autour de la sœur et du beau-frère du roi :

Ḫantili était échanson (LÚSILA.ŠU.DU₈.A-aš). Il avait la sœur (lire NIN et non DAM!) de Muršili, Ḫarapšeki, pour épouse. Zidanta se concertra avec Ḫantili en montant (au palais ?). Ils firent une mauvaise action et tuèrent Muršili. Ils perpétrèrent un crime de sang²⁵⁰.

On sait que Zidanta a été le collaborateur et très probablement le gendre du nouveau souverain (Tel. § 13 ro 40-41). Il n'est pas certain qu'il ait eu cette position lors de l'assassinat de Muršili. Il se peut qu'il ait été, comme Ḫantili, réticent à approuver l'expédition menée contre Babylone dont on sait qu'elle a été parfois considérée en pays hittite comme sacrilège et justement punie par les dieux. Mais surtout l'absence de règles successorales acceptées par tous a dû inciter un candidat éventuel au trône à profiter des difficultés du monarque en place pour l'évincer avec l'aide de son clan.

Chapitre V. Le règne de Ḫantili I (c.1585-1570 av.J.C.)

La proclamation de Télipinu est notre première source d'information sur ce règne malgré le caractère lacunaire des paragraphes qui lui sont consacrés et qui ne lui donnent pas le titre de roi²⁵¹. L'hostilité de Télipinu envers ce prédécesseur se manifeste dès les premières lignes.

Ḫantili est effrayé de sa situation : « En ai-je une protection ? Les dieux le protègent-ils ? »²⁵². « [Et quel que soit le pays] où il allait, la population du pays [était rebelle ?] : Aštata²⁵³, [Šuk]ziya Ḫurpana, Kargamiš commencèrent à ne plus fou[r]mir de troupes au Ḫatti (?) (ibid., ro 36-38)²⁵⁴. Le roi se rend à Tegarama²⁵⁵ pour faire face à la situation et à la menace hourrite. Dans un discours il paraît exprimer ses regrets d'avoir écouté Zidanta [son gendre] (restitution la plus probable). Il sait que la volonté des dieux est de venger le sang de Muršili. Il se peut que le roi, dans son discours à Tegarama ait pris ses distances avec Zidanta et souhaité que les dieux vengeassent Muršili au cours du futur règne de celui-ci, comme le comprend à juste titre Th.van den Hout²⁵⁶.

La guerre contre les Hourrites, comparés à des renards cachés dans des fourrés et vagabondant à travers le pays, est

²⁵¹ Tel. §§ 12-18, ro I 35-65 ; I.Hoffmann, *Erlass*, 20-25 ; Th.van den Hout, *CoS* I, 1997, p.195; H.Klengel, *Geschichte*, 67-71.

²⁵² ibid., §12, ro I 35 ; interprétation d'I.Hoffmann plus vraisemblable que celle de Th.van den Hout : « Will I be protected ? The gods protected him » (*CoS*, ibid., 195).

²⁵³ RGTC 6, 48-49 : le pays d'Emar au coude de l'Euphrate ; cf. M.R.Adamthwaite, *Late Hittite Emar*, Paris/Louvain/Sterling, 2001.

²⁵⁴ Th.van den Hout comprend : « [troops] they began to give », ce qui est peu probable étant donné l'hostilité de Télipinu envers la mémoire de Ḫantili attestée par un autre texte (CTH 655).

²⁵⁵ RGTC 6, 383-384; assyrien Tilgarimmu, turc Gürün.

²⁵⁶ Th.van den Hout, ibid., « [Why] did listen to [the words of] Zidanta [my son-in-law]? [As soon as] he [reig]ned [as king], the gods sought (revenge for) the blood [of Muršili] ».

²⁵⁰ Tel. ro I 31-34 ; T.R.Bryce, *MHT*, 134 ; *Kingdom*, 2005, p.100 ; I.Hoffmann, *Der Erlass Telipinus*, 18-19.

marquée par une nouvelle invasion du Ḫatti dont l'issue a disparu dans une lacune du texte (ibid., §§14-15, ro I 4 43-52).

L'épisode suivant, situé à Šukziya, est l'un de ceux qui, du fait de l'état fragmentaire du texte, a fait couler le plus d'encre. Il est en effet difficile de savoir quelle reine est en cause dans cette affaire²⁵⁷. Est-ce une « reine de Šukziya » ou, comme le pense T.Bryce la reine Ḫarapšeki ? La seconde solution a l'avantage d'expliquer l'action « en secret » du dignitaire Ilaliuma, l'intervention du Grand Roi et la punition infligée aux responsables de la fin tragique de la reine. Les Hourrites jouaient certainement un rôle dans ce drame. Šukziya, était un poste avancé souvent menacé par eux mais ils n'apparaissent pas dans le texte hittite de l'édit, à vrai dire lacunaire. Si on lit « la reine à Šukziya » (ro I, 5 et 58) et non « la reine de Šukziya », l'épisode entre dans le cadre des intrigues de palais visant à régler en faveur d'un clan (celui de Zidanta ?) le problème de la succession au trône. Un dignitaire Ilaliuma envoie « secrètement » un homme du palais (DUMU.É.GAL) à Šukziya avec l'ordre : « Que la reine meure à Šukziya ! », ce qui ne semble pas pouvoir désigner quelqu'un d'autre que la reine hittite et est suivi par le constat : «Et ils la [saisirent] et elle mourut [avec ses fils] » (ibid., §16 ro I 55-57).

Le roi interroge le GAL.DUMU.MEŠ.É.GAL (chef du personnel du palais) pour savoir « qui les a tués ? ». Les responsables sont ramenés à Tegarama, chassés dans les fourrés où ils meurent (ibid., §17 ro I 58-62). Le texte hittite doit être comparé à la version akkadienne de KUB III 89 (et KBo I 27) qui mentionne les Hourrites et la reine Ḫarapšili. Ce sont eux qui emmènent la reine prisonnière et ses fils, à Šukziya, où elle tombe malade. Alors seulement intervient Ilaliuma qui dépêche sur place un de ses hommes pour tuer la reine et ses fils alors que les Hourrites se sont retirés selon toute apparence. Les coupables du meurtre,

²⁵⁷ W.Helck, « Die Sukzija-Episode im Dekret des Telepinus », *WO* 15, 1984, 103-108 ; O.Soysal, « Noch einmal zur Šukzija-Episode im Erlass Telepinus », *OR* 59, 271-279 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 101.

comme dans la version hittite, sont amenés à Tagarama et tués « dans les buissons »²⁵⁸. Ce §3' est précédé significativement du passage signalant que les dieux avaient vengé le sang de Muršili, certainement en provoquant l'invasion hourrite et la mort de la reine, ce que le roi déplore (KUB III 89 ro I 3'-10').

Certains auteurs ont soutenu que deux personnes étaient en cause dans le drame survenu à Šukziya, d'une part Ḫarapšili, épouse du Grand Roi, morte de maladie, et d'autre part une reine (vassale) de Šukziya, complice des Hourrites et mise à mort à Tagarama après le repli des envahisseurs, ce qui est possible, bien qu'alambiqué et moins vraisemblable²⁵⁹.

La maigre documentation afférente au règne de Ḫantili a été complétée par la publication de CTH 655 (KBo III 63-65). Les faits rapportés par ce texte ont été attribués parfois à un roi Ḫantili II postérieur à Télipinu²⁶⁰ mais ont été rendus à Ḫantili I par G.Bekman²⁶¹. Le style et le ton du document montrent qu'il a été rédigé par la chancellerie de Télipinu, sévère à l'égard de ce prédécesseur coupable du meurtre de Muršili. Ḫantili est accusé, à l'occasion, de n'avoir pas consulté d'augure (LÚMUŠEN.DÚ) et surtout de n'avoir pas purifié l'armée au retour d'une campagne dans le pays de Kalašma au risque de répandre l'impureté dans la capitale et le palais (KBo III 63 et // §§2'-5'). Une série de sacrifices sont alors organisés à Ḫattuša en l'honneur de la déesse Soleil de la terre à laquelle quelqu'un, sans doute le roi, pose la question : « Pourquoi le sang a-t-il été largement répandu ? Pourquoi les larmes sont-elles devenues abondantes ? », suppliant la déesse de le traiter avec bienveillance. Le rappel fait à la suite que l'époux de la sœur de Muršili était Ḫantili et que les dieux avaient vengé le meurtre de Muršili, ne laissent planer aucun

²⁵⁸ O.Soysal, *OR* 59, 1990, 272-274 (KUB III 89 ro II 5-10) ; corriger le nom de la cité *Tagalaha en Tagarama.

²⁵⁹ O.Soysal, *ibid.*, 277-279 ; cf.T.Bryce, *The Kingdom*, 100-101.

²⁶⁰ O.Carruba, « Stato e società del Medio Regno eteo », in *Stato, economia, lavoro nel Vicino Oriente antico*, Milan 1988, 204.

²⁶¹ G.Bekman, « Ḫantili I », *Kulturgeschichten, Fs V.Haas*, Saarbrücken, 2001, 51-58 ; cf. H.Klengel, *Geschichte*, 67-71.

doute sur le sens de cette composition ordonnée par le Grand Roi Télipinu.

Malgré ses échecs et l'invasion hourrite on constate que Ḫantili a opéré sur un vaste territoire, depuis la vallée de l'Euphrate, Emar et Karkemiš, cette dernière cité mentionnée pour la première fois dans un texte hittite, jusqu'au Kalašma, province du nord-ouest relativement éloignée du Ḫatti central²⁶².

L'édit de Télipinu n'a retenu apparemment que les aspects négatifs d'un règne qui a été d'une certaine longueur puisqu'il est précisé que Ḫantili est devenu vieux et « a commencé à devenir dieu » (édit §18 ro I 66-68). Mais, beau-frère de son prédécesseur, peut-être marié à une sœur aînée de celui-ci, il appartenait à la même génération. Il semble raisonnable de lui attribuer une quinzaine d'années de règne, comme à Muršili.

Profitant de la situation, sans doute alors que le vieux roi « devenait dieu », son complice dans le meurtre de Muršili qui était très probablement son gendre, Zidanta, a tué son fils Pišeni qui était l'héritier légitime du trône ainsi que les fils de ce dernier, les petits-fils du roi, et ses principaux serviteurs. Il est clair que deux clans rivaux s'opposaient à la cour et que Ḫantili, à la différence de Ḫattušili, n'a pas été capable d'imposer son fils survivant et de le faire reconnaître comme futur roi avant sa mort. L'épouse de Zidanta dont le nom reste inconnu, le texte de l'édit n'ayant conservé que sa dernière syllabe, -ta ou -ša, était peut-être une princesse de premier rang (*hantezziya-*, à comprendre ainsi plutôt que simplement comme ‘fille aînée’), pouvant conférer à son mari d'indiscutables droits à la succession.

²⁶² RGTC 6, 163-164 ; M. Forlanini, *SMEA* 18, 1977, 207-208.

Chapitre VI. Zidanta (I), Ammuna et Ḫuzziya II (c.1570-1550 av.J.C.)

Zidanta dont l'édit précise bien « il fut roi », à la différence de son prédécesseur, n'a pas dû régner longtemps, quelques mois ou quelques années tout au plus. Tout ce que Télipinu a tenu à en dire tient en quelques mots. Les dieux ont vengé le meurtre de Pišeni en faisant du fils de Zidanta, Ammuna, l'instrument de leur vengeance. Ammuna a tué son père et est devenu roi (Edit, §§19-20, ro I 66-69).

Ammuna a eu un règne d'une longueur certaine, à la différence de son père et de son successeur. Mais les dieux pour punir le meurtre de Zidanta ont, au dire de l'édit, provoqué la disette en pays hittite en raréfiant les grains, le vin, le gros et le petit bétail (ibid., § 20 ro 69-71).

Une révolte générale en est résultée, provoquant la sécession d'une série de pays dont la liste est étalée complaisamment :

Ḩazga (ou Zagga), Matila, Galmiya (ou GAL-miya), Adaniya, le pays d'Arzawiya, Šallapa, Parduwatta et Abhula. Quand le roi allait en campagne il s'en retournait, aux dires de l'édit, sans avoir obtenu le moindre succès (ibid., § 21, ro II 1-4).

La liste des pays perdus par Ammuna montre, *a contrario*, l'étendue du royaume de son prédécesseur. Deux vastes provinces en particulier ont été abandonnées, ce que d'autres sources confirment : l'Arzawa et Adaniya. L'Arzawa s'est organisé, au témoignage de textes plus récents, en un grand royaume entouré de pays vassaux tenus par des membres de la famille royale, situation qui durera jusqu'à l'époque de Šuppiluliuma et de Muršili II²⁶³.

²⁶³ S. Heinhold-Krahmer, *Arzawa*, TdH 8, 1977, 27-30.

Adaniya²⁶⁴ est ici la désignation première du pays connu, dès cette époque sans doute, sous le nom de Kizzuwatna et qui est l'un de ceux dont les relations avec le Hatti sont les mieux documentées. Il est probable qu'un dignitaire hittite, Išputahšu, fils de Pariyawatri, plutôt que son père, a pris le pouvoir à Adana lors de la révolte du pays contre le pouvoir hittite et a organisé un état étendu sur toute la plaine de Cilicie plane, ne laissant au Hatti qu'un étroit débouché sur la Méditerranée, le port d'Ura en Cilicie trachée²⁶⁵.

Išputahšu (c.1560-1535 av.J.C.) prendra même le titre de Grand Roi et conclura un accord paritaire avec Télipinu²⁶⁶.

Après lui des dynastes aux noms hourrites (Eheya, Pilliya, Talzu) ou indo-arya (les deux Šunašsura) se succéderont à Adana et à Tarse (Tarša), preuve de l'infiltration parmi des populations louvites de groupes hourrites. La symbiose réalisée fera du Kizzuwatna une province ayant ses caractéristiques propres, dans le domaine religieux en particulier, même après son annexion au « domaine royal » hittite vers 1400 av.J.C.²⁶⁷

Parmi les autres noms cités par CTH 19, la mention de Hazga (si la lecture est telle) semble montrer que le domaine du roi de Hatti s'étendait au nord jusqu'à la région pontique²⁶⁸.

Matila était certainement proche du centre du Hatti. Elle est mentionnée avec Arinna (Alaca Höyük selon R.Gorny) et comme station au 7^{ème}jour de la fête antahšum²⁶⁹.

Šallapa était un important carrefour où se rejoignaient les routes venant de Hattuša et de Karkemiš. On l'identifie en

²⁶⁴ RGTC 6, 54 (=Adana).

²⁶⁵ RGTC 6, 457-458 (plusieurs villes ont porté ce nom, « la Grande »).

²⁶⁶ CTH 21, versions akkadienne et hittite.

²⁶⁷ A.Goetze, *Kizzuwatna and the Problem of Hittite Geography*, New Haven, 1940, *passim*.

²⁶⁸ RGTC 6, 107 (vers le mont Kaššu et Nerik).

²⁶⁹ RGTC 6, 266 ; R.Gorny, « Zippalanda and Ankuwa : The Geography of Central Anatolia in the Second Millennium B.C. », *JAOS* 117, 1997, 549-557, p.556 et n.4.

général à Sivri Hissar²⁷⁰, mais un rapprochement avec le site classique de Salaberina, au nord-est de Konya est possible²⁷¹.

Parduwatta, mentionnée dans le texte d'Anitta et dans la donation aux héritiers de Šahurunuwa était vraisemblablement située dans le Bas-Pays ou à la frontière de celui-ci²⁷².

Heureusement la documentation afférente au règne d'Ammuna ne se restreint sans doute pas à ce que dit de lui l'édit de son gendre. Une « Sammeltafel » a conservé, avec une partie de la proclamation d'Anitta, un texte de type annalistique qui a de grandes chances d'appartenir à la « Geste » d'Ammuna (CTH 18 : A.KUB XXVI 71 I 20ss et IV (?) ; B. KUB XXXVI 98b ; C. KBo III 59).

Le roi Ammuna, si c'est bien de lui qu'il s'agit, paraît soucieux dans ses annales (?) de renforcer la défense du pays en plaçant des garnisons en des points stratégiques. Les commandants étaient chargés d'administrer le pays, de surveiller les récoltes de [grains] et de vin et de veiller sur le gros et le petit bétail. 300 hommes sous le commandement de Zaharadu et de Zahari sont ainsi laissés à Tipiya. De là, si on comprend bien un texte lacunaire, ils vont prendre leurs quartiers, l'un à Hašpina, l'autre à Parduwatta alors que le roi se rend à Hattuša et à Arinna (KUB XXVI 71, vo IV 1'-9').

La « deuxième année » le GAL.GEŠTIN (Grand du vin), personnage ayant un titre aulique mais souvent des fonctions militaires, se rend à Takkumiša pour conduire gros et petit bétail à Parduwata puis l'amener à Šahquiliya alors que les troupes regagnent Tipiya (ibid. 10'-13'). La « troisième année » le roi « fait de la mer sa frontière » (arunan arhan IŠ-BAT), marche sur Hati[... et Haħħa, dont la population a fui. Il pille le vin et les grains et les distribue aux soldats avant de détruire un pays dont la lacune finale cache le nom (ibid. 14'-18'). Deux officiers sont nommés par CTH 18, Zaharadu et Zahari et deux dignitaires, le GAL.GEŠTIN

²⁷⁰ RGTC 6, 333.

²⁷¹ J.Freu, *Luwiya, LAMA* 8, 1980, 257-260.

²⁷² RGTC 6, 309.

Ḫattušili et le DUMU.É.GAL Lili. Les opérations se déroulent au début vers une cité que le rescrit de Télipinu signale comme ayant été perdue par les Hittites, Parduwata, mais leur théâtre principal est la région située au nord du Ḫatti. Tipiya est connue comme un important centre des Gasgas à l'époque du Nouvel Empire dont le chef local avait conquis une partie du Haut-Pays hittite à l'époque de Šuppiluliuma et avait été vaincu par Muršili. Il s'agit là du pays le plus éloigné de Ḫattuša vers le nord-est qui soit mentionné à haute époque²⁷³. Le roi a atteint la mer (la Mer Noire évidemment) alors qu'il combattait vers Ḫahha²⁷⁴, probablement une localité située au nord de la capitale plutôt que la ville proche de l'Euphrate qu'avait détruite Ḫattušili I. Il a dû, s'il ne s'agit pas d'un *topos* mais d'un fait réel, voir la mer vers l'embouchure du Marašanda, non loin de Zalpa.

M. Salvini a publié l'inscription d'une hache de bronze de provenance inconnue appartenant à une collection privée. L'inscription est sans équivoque :

« ta-ba-ar-na Am-mu-na LUGAL.GAL ša i-šar INIM uš-pa-ḥu BA.ŪŠ » (« Tabarna Ammuna Grand Roi. Celui qui altérera sa juste parole mourra »). Elle confirme la continuité des traditions et le fait que le roi Ammuna a eu peut-être plus d'activités et de succès que pensé²⁷⁵.

L'impression ressentie à la lecture de CTH 18 et de cet objet est donc plus favorable à la mémoire du roi Ammuna que l'édit de son gendre, ce qui est curieux puisque Télipinu avait tout intérêt à défendre l'homme de qui il tenait sa légitimité. Il avait d'ailleurs nommé son fils, l'enfant de la reine Ištapariya et l'héritier du trône avant sa mort prématurée, Ammuna (« Ammuna le jeune » dans les listes d'offrandes), comme son grand-père. Son attitude a donc été ambivalente. Dans l'édit il a voulu faire de ses quatre prédécesseurs immédiats des exemples de mauvais princes, ce qui lui laissait

le beau rôle de redresseur d'une situation compromise par des hommes qui avaient tous du sang sur les mains.

Le roi Ammuna a eu un règne d'une certaine durée. Son épouse, la reine 'Tawanna', mentionnée par une liste (KUB XXXVI 120, liste A) s'appelait sans doute en réalité Tawananna. Bien que le couple ait eu, semble-t-il, des fils, Ammuna n'a pas eu une succession régulière. Le texte de l'édit précise :

Quand Ammuna aussi devint dieu,
Zuru, le chef de la garde (GAL LÚ.MEŠ
MEŠDI), envoya secrètement en ces mêmes
jours son « fils naturel » (de Zuru
vraisemblablement plutôt que du roi, comme
on le comprend souvent), Taḫurwaili, l'homme
de la lance d'or (LÚ GÍŠ SUKUR GUŠKIN) et il
tua la famille de Titti, (lui-même) avec ses fils.
Il envoya (aussi) Taruhšu, un courrier, et il tua
Ḫantili avec ses fils. Alors Ḫuzziya devint
roi. » (Edit §§ 21-22, ro II : 4-9).

Puisque la sœur du nouveau roi a apporté à son mari Télipinu la légitimité qui lui manquait, il est assuré que Ḫuzziya II était un fils naturel d'Ammuna dont le pouvoir pouvait être contesté par la princesse de premier rang, sa demi-sœur, et son mari. Pas une ligne n'est consacrée au nouveau règne dans l'édit. Sa durée n'a pas dû excéder quelques semaines ou quelques mois. Il est ignoré des listes d'offrandes²⁷⁶.

²⁷³ RGTC 6, 426.

²⁷⁴ RGTC 6, 61-62 ne mentionne que la ville proche de l'Euphrate.

²⁷⁵ M. Salvini, « Un documento del re ittita Ammuna », SMEA 32, 1993, 85-89 ; cf. T. Bryce, *The Kingdom*, 2005, 102-103.

²⁷⁶ H. Otten, MDOG 83, 1951, lit « A-NA ^mAm-mu-n[a ^mḪu-u]z[-zi-ya ?/ » en KUB XI 7 + XXXVI 122 ro 24 (liste C), ce qui est plus que douteux et n'a pas de répondant dans les autres exemplaires.

Chapitre VI. Le règne de Télipinu (c.1550-1530 av.J.C.)

1) L'avènement et la campagne contre Ḫaššuwa

Un nouveau coup d'état, en principe non sanglant, a mis fin au règne de Ḫuzziya. L'édit, ou la « proclamation », rédigée sur l'ordre du nouveau souverain, Télipinu, présente ainsi les faits :

Télipinu avait Ištapariya, (princesse) de premier rang (*ḫantezziya-*), sa soeur (de Ḫuzziya), [comme épouse]. Quand Ḫuzziya chercha à les tuer, l'affaire fut connue et Télipinu les chassa. Ils étaient cinq frères (et) à eux tous il assigna des demeures (disant) : « Laissez-les aller et qu'ils vivent ! Que chacun d'eux mange (et) boive ! Que personne ne les persécute ! Et je déclare : ils me voulaient du mal, mais moi je ne leur [ferai pas] de mal ! (Edit §§ 22-23, ro II 9-15)

La suite montre que certains dans le clan ou la coterie qui entourait Télipinu, ou dans un autre groupe, avaient des intentions moins généreuses envers le roi déchu et ses frères qui pouvaient représenter une menace pour leur nouveau pouvoir. Le roi a-t-il quitté rapidement la capitale pour permettre à ses associés d'agir selon leur volonté à l'égard des vaincus sans que lui-même ait à se salir les mains comme ses prédécesseurs, écartant ainsi de sa personne la vengeance divine ? Une telle casuistique était sans doute conforme à la mentalité de certains de ses contemporains. Il est impossible de savoir quels étaient les souhaits réels du monarque lors de son départ en campagne. Il se déclare innocent des meurtres qui ont eu lieu, selon lui à son insu, pendant son absence de Ḫattuša.

De façon étonnante le bref récit de ses exploits guerriers commence par l'affirmation suivante :

« Quand Moi, Télipinu, je fus monté sur le trône de mon père », ce qui a conduit certains spécialistes à admettre que Télipinu était bien le fils d'Ammuna. Il est quasiment certain qu'il faut lire ici « beau-père ». Le seul lien direct de Télipinu avec la famille royale était son union avec Ištapariya.

Sh.Bin-Nun qui a défendu cette option a cependant admis que Taħurwaili, l'assassin de l'héritier légitime et de sa famille qui est pour elle identique au futur roi de ce nom, était un frère du roi Huzziya et, comme lui un « *pahurzi* », c'est-à-dire le fils d'une esclave ou d'une prostituée. Dans le décret il est pourtant présenté comme le fils du chef prétorien, le GAL.MEŠDI, Zuru, qui pourrait avoir été le frère du roi Ammuna et certainement pas son fils²⁷⁷.

La campagne dirigée contre Haššuwa, que Hattušili I avait combattue autrefois, a mené le roi vers la rive occidentale de l'Euphrate²⁷⁸. Ayant détruit la ville il conduit son armée à Zizzilippa où il livre bataille²⁷⁹. Les Hourrites n'apparaissent pas dans ce passage, ce qui surprend. Il est sans doute significatif qu'aucun document ne parle plus des Hourrites, de Télipinu inclus jusqu'au fondateur du Nouvel Empire, Tuthaliya I, pendant près d'un siècle. C'est à cette époque que des groupes indo-arya sont parvenus à unifier les principautés hourrites de Mésopotamie du nord et à fonder le royaume de Mitanni/Hurri²⁸⁰. Télipinu a reconnu l'indépendance du Kizzuwatna et a, semble-t-il réussi à stabiliser la situation sur le haut Euphrate, renonçant ainsi à toute aventure en Syrie du nord, où le royaume d'Alep, restauré, est passé assez rapidement sous la coupe des souverains hourrites (mitanniens).

A son retour le roi s'est heurté au dénommé Lahha, peut-être le gouverneur de la ville, qui avait soulevé contre son autorité l'important centre de Lawazantiya. La révolte

avait peut-être débutée alors que Huzziya régnait en Hatti²⁸¹. L'entreprise de pacification menée par Télipinu, qui a abouti à un plein succès, les dieux lui ayant livré le rebelle, est brièvement mentionnée par l'édit (ibid. § 25, ro II, 20-22). Un texte qui appartient à une édition plus étendue de celui-ci, CTH 20 (KBo XII 8 // 9) donne une version différente de l'affaire. Lahha aurait été à Haššuwa et aurait fait parvenir un message (au roi ?). Pris à Larišša et ramené dans la capitale il aurait été déféré au *panku* et condamné à mort. Cette interprétation de passages lacunaires est probable sans être assurée²⁸².

Sans transition le roi fait (en CTH 19) un compte rendu des événements qui s'étaient déroulés dans la capitale pendant son absence en commençant par donner la liste des hauts dignitaires mis en cause :

Tarħu-[..., le commandant des 1000

Karruwa, le chef des chambellans (UGULA^{LÚ.MEŠ} ŠÀ.TAM)

Inara, le chef des échansons (UGULA^{LÚ.MEŠ} SÌLA.ŠU.DU₈)

Killa, commandant des [...]

Tarħumima, commandant des porte-sceptre

Zinwašeli et Lelli

Tous sont accusés d'avoir dépeché « secrètement » (un message) à Tanuwa, le porte-sceptre, pour l'inciter à agir contre le roi déchu, Huzziya, et ses frères, qu'il a tués ou fait tuer. Télipinu prétend avoir tout ignoré (Edit §§ 25-26, ro II : 22-26). Il a déféré les responsables du meurtre, Tanuwa, Taħurwaili et Taruhšu, sans doute trois frères, fils de Zuru, devant le *panku* qui les a condamnés à mort. Mais le roi est intervenu pour déclarer « Pourquoi mourraient-ils ? On fera en sorte de leur cacher les yeux ! ». L'ordre du roi est d'en faire des cultivateurs, de confisquer leurs armes et de leur donner (leur mettre ?) un joug (ibid., § 26, ro II : 27-30).

²⁷⁷ Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, table p.300.

²⁷⁸ RGTC 6, 97-99.

²⁷⁹ RGTC 6, 516.

²⁸⁰ J.Freu, *Histoire du Mitanni*, 32-40.

²⁸¹ O.Carruba, *Fs Güterbock I*, 1974, 77-78 ; I.Hoffmann, *Der Erlass*, 1984, 67 (à partir du fragment KBo XII 8 // 9).

²⁸² I.Hoffmann, *Der Erlass*, 63-67.

Le sens de ces décisions n'est pas clair. La sentence qui rabaisse ces grands personnages au rang de paysans et leur impose un joug rappelle les punitions infligées à certains de leurs prédécesseurs dans les « anecdotes ». Mais que signifie « leur voiler les yeux » ? Est-ce simplement « les ignorer », comme le pensent certains²⁸³, ou bien les « aveugler » (ou les éborgner) comme traduit M.Astour à la suite de J.Friedrich²⁸⁴ ?

Dans ce dernier cas il est impossible de supposer que le fils de Zuru, « l'homme à la lance d'or », Taħurwaili, ait pu succéder à Télipinu ou à Alluwamna, comme on l'admet en général²⁸⁵.

M.Astour qui soutient que Taħurwaili a été aveuglé mais qui veut en faire malgré tout un Grand Roi, signataire d'un traité avec le Kizzuwatna, a développé l'idée qu'il avait été proclamé roi à Ḫattuša alors que Télipinu faisait campagne à Ḫašuwa et luttait contre le rebelle Laħħa. Les « opposants » à Télipinu en auraient profité pour assassiner Ḫuzziya et ses frères et mettre Taħurwaili sur le trône. Celui-ci aurait fait graver son sceau à l'imitation de celui de Ḫuzziya (*I) et signé un traité avec le roi de Kizzuwatna Eħeya. Au retour de Télipinu les conjurés et l'usurpateur auraient fui à Ḫanħana auprès d'un autre rebelle, Šanku, personnage connu par CTH 23 (KUB XXVI 77)²⁸⁶.

Il est impossible d'accepter une telle reconstruction qui va à l'encontre des données fournies par CTH 19. Elle était liée à une tentative pour défendre la chronologie basse et réduire à rien les règnes des successeurs de Télipinu. Le roi Taħurwaili, qui a régné après celui-ci et ses successeurs

immédiats, n'a sans doute rien à voir avec le condamné à mort gracié par le roi, peut-être mutilé et réduit à l'état de serf.

L'étude de la crise décrite par l'édit donne l'impression que Télipinu a obtenu un double succès dans cette affaire sans l'avoir peut-être prémedité et sans se salir les mains. Il a été débarrassé définitivement de Ḫuzziya et de ses frères. Ceux qui les avaient éliminés, qui ont été condamnés puis graciés par le roi, avaient sans doute agi par intérêt de clan, probablement au profit éventuel de leur père, Zuru, qui a certainement dû abandonner sa charge de commandant de la garde royale, réservée probablement dès cette époque au frère du roi, ce qui sera la règle par la suite.

2) Le traité avec le Kizzuwatna

Le règne de Télipinu marque un tournant dans la politique aussi bien intérieure qu'extérieure du Ḫatti. La volonté pacificatrice du souverain a trouvé un terrain d'action dans les deux domaines. Sa campagne à l'est jusqu'aux abords de l'Euphrate est la seule mentionnée par l'édit et date certainement du début du règne. Les résultats ont été apparemment durables puisque aucun conflit n'est plus signalé dans cette direction avant le règne de Tuthaliya I (c.1465-1440 av.J.C.). Le roi a préféré renouer des relations pacifiques avec la plus importante entité politique qui s'était constituée au sud-est de la péninsule en profitant de la faiblesse du Ḫatti au cours du règne d'Ammuna, le Kizzuwatna. Ce nouveau royaume s'étendait sur la plaine d'Adana, la Cilicie plane, et peut-être au-delà en Cataonie.

Il bénéficiait de frontières naturelles, ce qui explique sa durée et le fait que de nouveaux états soient nés dans ses limites à diverses époques, jusqu'au royaume de Petite Arménie au XIV^{ème} siècle de notre ère. Du fleuve côtier Lamos (à l'embouchure duquel se trouvait la cité hittite de Lamiya) aux Pyles Ciliciennes le Taurus formait une barrière infranchissable en direction du plateau anatolien. A l'est du grand col d'autres montagnes le prolongeaient (Ala Dağ,

²⁸³ I.Hoffmann, *Der Erlass*, n.2, p.31 et pp.120ss.

²⁸⁴ J.Friedrich, *Der Alte Orient* 24/3, 1925, n.1, p.9 ; M.C.Astour, *Hittite History and Absolute Chronology*, SIMA 73, 1989, 26-27.

²⁸⁵ Sh.Bin-Nun, *JCS* 26, 1974, 117-118 ; O.Carruba, « Taħurwaili von Ḫatti und die hethitische Geschichte um 1500 v.Chr.», *Anatolian Studies*, Fs H.G.Güterbock, Stanbul 1974, 73-93, pp.80-82; contra J.Freu, *II ICH*, 1995, 134; *Heth* 13, 1996, p.18 et n.6.

²⁸⁶ M.C.Astour, *SIMA* 73, 1989, 25-26.

etc.)²⁸⁷. Le pays d'Adaniya a été organisé par le « Grand Roi » Išputahšu, fils de Pariyawatri, dont le sceau retrouvé à Tarse²⁸⁸, -- la lecture des hiéroglyphes qui y figurent fait problème --²⁸⁹, prouve que dès les origines le Kizzuwatna, même si son nom a un rapport avec celui de la Cataonie classique, s'étendait bien sur la plaine de *Cilicia Pedias*, contrairement à ce que l'on affirme parfois²⁹⁰.

Les fragments subsistants, hittites (KUB XXXI 81 et KBo XIX 36-37) et akkadiens (KUB IV 76 et KUB XXXI 82) du traité Telipinu-Išputahšu (CTH 21), dont fait mention une tablette de catalogue (KUB XXX 42), sont dans un triste état et les clauses de l'accord ne peuvent être reconstituées qu'en s'inspirant des paragraphes comparables des traités postérieurs. La parenté de ces textes est heureusement très grande, ce qui permet de combler les lacunes de l'un en faisant appel aux passages les mieux conservés des autres²⁹¹. Six clauses se retrouvent dans les quatre traités les plus anciens conclus par Télipinu et ses successeurs (CTH 21/25/26 ; MDOG 103, 59-68). Elles traitent de divers problèmes :

- 1) celui des fugitifs qui devront être extradés
- 2) l'attitude à adopter envers les fils royaux et les envoyés qui se rendraient dans le pays du partenaire et qui devraient être bien traités
- 3) la dénonciation des complots que l'un ou l'autre des contractants viendrait à connaître
- 4) les différents qui pourraient survenir lors de la transhumance des troupeaux et du déplacement des hommes à la frontière des deux pays et le règlement des affaires de vol liés à ces déplacements
- 5) les compensations prévues en cas de blessure ou de meurtre dont le ressortissant de l'un ou l'autre des deux royaumes aurait été victime ou responsable
- 6) l'envoi de secours (troupes et chars) à celui des deux partenaires qui en ferait la demande

Télipinu a certainement conclu son accord avec le roi de Kizzuwatna, qui n'a droit qu'au titre de LUGAL dans le texte, lors de sa campagne à Haššuwa ou peu après. L'accord est paritaire comme le seront tous les traités postérieurs, à l'exception notable du dernier d'entre eux, celui conclu entre Tuthaliya II et Šunaššura II vers 1415 av.J.C., après une période de domination hourrite²⁹².

Il est invraisemblable que le père d'Išputahšu, Pariyawatri, ait porté un nom arya comme on l'a soutenu²⁹³ mais le traité CTH 21 apporte la confirmation de la poussée d'éléments indo-arya au sud-est de l'Asie mineure et sur la boucle de l'Euphrate, à cette époque. Il est remarquable qu'un fragment dont le contexte est perdu nous révèle le nom « védique » du « roi de Kanithi, Piriyašauma » (KUB XXXI 81 vo 5-6)²⁹⁴, un dévot de la boisson divine. Kanithi devait se trouver à l'est du Kizzuwatna, dans la zone proche de

²⁸⁷ RGTC 6, 211-216; A.Goetze, *Kizzuwatna*, 1940, 18-26 ; J.Garstang, O.R.Gurney, *The Geography of the Hittite Empire*, London, 1959, 50-62 ; O.R.Gurney, « Hittite Geography: Thirty Years On », *Fs S.Alp*, 1992, 216-217; J.Freu, *Luviya*, *LAMA* 8, 1980, 198-233.

²⁸⁸ E.Laroche, « Les sceaux de Tarsus », *Syria* 35, 1958, n°1, 253-254.

²⁸⁹ Pour O.Carruba, « Taḫurwaili », *Fs H.G.Güterbock*, 1974, 73-75, les hiéroglyphes avec en tête le signe du dieu de l'Orage= Taruḥšu.

²⁹⁰ M.Astour, *SIMa* 73, 37-38 ; G.del Monte, « Note sui trattati fra Ḫattuša e Kizzuwatna », *OA* 20, 1981, 203-221, p.204.

²⁹¹ H.Otten, *MDOG* 103, 1971, 65-68 ; G.del Monte, *OA* 20, 1981, 209-213 ; J.Freu, « De l'indépendance à l'annexion. Le Kizzuwatna et le Hatti aux XVI^e et XV^e siècles avant notre ère », in E.Jean, A.M. Dinçol, S.Durugönül, *La Cilicie : Espaces et Pouvoirs locaux*, Varia Anatolica 13, Istanbul/Paris, 2001, 13-36, pp.15-17.

²⁹² J.Freu, « Kizzuwatna », in E.Jean et al., *La Cilicie*, 2001, 17-31 ; *Histoire du Mitanni*, 2003, 74-79 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 104-106.

²⁹³ B.Landsberger, *JCS* 8, 1954, 50-51.

²⁹⁴ =vīrya-sauma ; P.E.Dumont apud O'Callaghan, *Aram Naharaim*, n°50, pp.60 et 151.

l'Euphrate, malheureusement le toponyme est un hapax²⁹⁵. La présence de ce personnage est la preuve que le Ḫatti et le Kizzuwatna ont alors eu des contacts avec un petit roi qui était sans doute lié à l'est aux premiers souverains du Mitanni en formation, Šutarna, fils de Kirta ou un autre. Le calme semble avoir régné dans la région jusqu'au raid mené au-delà de l'Euphrate par le pharaon Tuthmosis I vers 1500 avant notre ère.

L'accession de princes aux noms hourrites ou védiques au trône du Kizzuwatna après Išputahšu n'a d'ailleurs pas altéré le caractère pacifique des relations entre ce pays et le Ḫatti.

3) Le cours du règne et la publication de l'édit

Le roi n'a pas réussi à mettre fin rapidement aux crimes de sang qui ensanglantaient l'entourage du monarque lors de chaque succession. Sans transition après avoir donné des détails sur le traitement infligé aux assassins de son prédécesseur et de ses frères, Telipinu fait allusion à des événements tragiques, certainement plus récents et peut-être tardifs:

Le sang de toute la famille royale a été répandu : Ištapariya, la reine, est morte (et) plus tard est advenue la mort d'Ammuna, le prince (héritier). Aussi les « hommes des dieux » disent-ils : « Voyez ! le sang (= le meurtre) est abondant à Ḫattuša ». Aussi, Moi, Telipinu, ai-je convoqué l'assemblée (*tuliya-*). A Ḫattuša, à partir de maintenant que personne ne fasse de mal à un fils de la famille (royale) et porte un poignard (§27, ro II : 31-35)

Il est certain que les morts de la reine et du prince héritier n'ont pas été naturelles mais provoquées par de nouvelles entreprises criminelles. Telipinu ne nomme pas les responsables, ce qui fait problème si on compare son attitude à cette occasion à celle qu'il avait observée lors du meurtre de son prédécesseur et de ses frères. Il est vrai que les membres de l'assemblée convoquée par lui avaient certainement connaissance des circonstances ayant conduit aux derniers événements alors que le rappel de faits anciens était exemplaire et nécessitait des explications.

Les règles de succession édictées par le roi ne faisaient sans doute qu'entériner ce qui était considéré comme la norme bien que des successions « anormales » aient été la règle en pratique depuis l'assassinat de Muršili :

Que le roi ait (pour héritier) un fils (qui soit) seulement un prince de premier rang (Ḫantezziyaš-pát DUMU.LUGAL). S'il n'y a pas de fils de premier rang, qu'un fils de second rang devienne roi. S'il n'y a pas d'enfant mâle que la princesse de premier rang prenne un (mari) *antiyant-* (gendre et fils adoptif du père) et qu'il devienne roi (Edit § 28, ro II : 36-39).

Des recommandations générales rappelant mot pour mot la situation idéalisée qui avait soi-disant prévalu sous les rois Labarna et Ḫattušili suivaient la proclamation des règles successorales : « Qui deviendra roi après moi dans le futur, que ses frères, ses fils, ses gendres, (toute) sa famille et ses troupes soient unis ! Venez et tenez le pays ennemi par votre puissance. Et ne parlez pas ainsi : « je ferai un nettoyage » car vous ne pourrez rien nettoyer. Au contraire vous devez vous impliquer vous-mêmes. Ne tuez personne de votre famille. Ce ne serait pas juste ! » (ibid., § 29, ro II 40-45)

Le *panku* était chargé de se référer à la « tablette » quand quelqu'un devenu roi menacerait son frère ou sa sœur :

²⁹⁵ RGTC 6, 162-163.

« Autrefois le sang était devenu abondant à Ḫattuša et les dieux l'ont pris à la famille royale » (ibid., ro II : 46-49). Ces admonitions étaient suivies par des conseils pratiques. Si quelqu'un menaçait frères et sœurs (du souverain) ou visait même « la tête du roi » on convoquerait l'assemblée. Si l'accusé ne pouvait se justifier il serait mis à mort mais ne serait pas tué secrètement comme cela avait été le cas quand Zuruwa (=Zuru), l'ancien chef prétorien, Tanuwa, Taḫurwaili et Taruḫšu avaient fait tuer Ḥuzziya et ses frères. Le prince qui commettra une faute contre la maison (royale), l'épouse (du roi) ou ses enfants le paiera de sa tête mais on ne touchera pas à sa maison et à ses enfants. La condamnation des princes ne doit pas affecter leurs maisons, leur champs, leurs vignes, leurs serviteurs et leurs servantes, leurs bœufs et leurs moutons » (ibid., § 31 ro II : 50-58).

L'interdiction de faire porter à des innocents la charge de la peine était ensuite répétée pour les fils des princes condamnés.

On déclarait illicite le fait d'enlever une botte de paille ou le moindre morceau de bois de leurs maisons. Cet interdit visait en particulier une série de dignitaires : chefs des serviteurs du palais (DUMU^{MEŠ}É.GAL), hommes de la garde prétorienne, écuyers d'or, échansons, « hommes de table », cuisiniers, porte-sceptre, cochers, c'est-à-dire tous les chefs de service de la cour, y compris le commandant de la garde royale et leurs subordonnés. Ceux qui prendraient la demeure d'un prince en déclarant : « Je désire que cette cité soit à moi » commettraient une grave faute (§32 ro II : 59-65).

Tous devaient garder en mémoire la parole du roi :

Que (le sort de) Tanuwa, Taḫurwaili et Taruḫšu soit un avertissement pour vous ! » Réciproquement quiconque, de haut ou de bas rang, perpétrera une agression contre l'un de ces dignitaires ou gens du palais, le *panku* devrait le faire arrêter et « le dévorer avec les dents ! » (§ 33 ro 66-73)

Devaient être pris (?) les Grands de la maison royale, « le Père de la maison », le commandant des serviteurs du palais, le chef de la garde, le Grand des commandants des « mille de la campagne » ainsi que leur subordonnés (§34 vo III : 1-3).

Le chapitre des réformes commence alors par des prescriptions concernant les forteresses, leur approvisionnement en eau et en grain (§ 35 vo III : 4-6).

Les paragraphes suivants fournissent la liste des cités, avec leurs « magasins », administrées par des officiers royaux (AGRIG). Ils sont importants pour définir l'étendue du royaume à cette époque et donnent une idée de son système administratif. Le § 36 presque entièrement détruit devait intéresser le Ḫatti central. Il mentionne Télipinu LUGAL.GAL (vo III : 7) et sans doute Ḫattuša. Le texte redevient lisible au § 37 : « Villes (ou localités) des « maisons du sceau » (les entrepôts ou les magasins, É^{MEŠ}NA₄ KIŠIB). Parmi les noms lisibles :

Taga]lmuha, sans doute proche de Kuruštama, au pied des montagnes pontiques, au nord-est du Ḫatti²⁹⁶, Ḥarkiya, Zelmutta, inconnues par ailleurs, Tappašpa, cité du nord, proche de Ḥatina et de Nerik²⁹⁷, Šukziya, ville de l'est menacée par les Hourrites sous Ḥantili et maintenant tenue en main par les officiers de Télipinu, Ašurna, probablement proche de Šukziya, Anzara, la classique Zara, sur le haut Marašsanda²⁹⁸, Šamuha, l'un des centres les plus souvent mentionnés dans les textes²⁹⁹. Deux localisations sont proposées, soit sur le haut Euphrate (cl. Sabus, turc Samuka ?), soit sur la haute vallée du

²⁹⁶ RGTC 6, 383 (T.), 229 (K.).

²⁹⁷ RGTC 6, 400 (KUB XXXI 68 ro 5', règne de Tuthaliya IV).

²⁹⁸ RGTC 6, 25 (+ KBo XIX 31 1 16').

²⁹⁹ RGTC 6, 338-341 ; RGTC 6/2, 137.

Maraššanda, où le site récemment fouillé de Kayalipinar, à 48 km au sud-ouest de Sivas a livré des tablettes cunéiformes³⁰⁰, Marišta, une cité de la région de Tapikka, proche de Karana et d'Anziliya (=cl. Verisa ?)³⁰¹,

Hurma, cité fréquentée par les marchands assyriens, située à l'est du Hatti, au nord d'Elbistan (?)³⁰²,

Wargašša, Šalitta, Šamlušna (Ulušna ?), Gulpina, Piša, Pawazziya, Šenzana, inconnues par ailleurs, Waštišša (vo III 26), qui est le nom de trois localités, l'une près d'Ankuwa, une autre à la frontière du Kizzuwatna et la dernière au pays de Kinara, sur la côte de la Mer Noire ; la première est probablement citée ici³⁰³,

Kuwašariya, Winta[...], sont inidentifiables,

Ikuwaniya est la cl. Ikonion/Iconium, turc Konya³⁰⁴,

Ḥurniya, si elle se différencie de Ḥurna, ville du nord, peut correspondre à la Korna classique vers Konya³⁰⁵,

Ḥadawa[...], Ḥurutta, Terumna, Ulašša, Parminiya, sont inconnues par ailleurs,

Paršuhanda est l'ancien Burušhatum des marchands assyriens, correspondant vraisemblablement au site d'Acem Höyük³⁰⁶ est suivie par une montagne dont le nom est cassé, Walimuta, inconnue (ro III 31),

Iyamma a été identifiée à cl. Ima au nord de Beyşehir³⁰⁷,

Wašuwatta, Šuplanda sont inconnues mais la mention du fleuve Ḥulaya qui leur fait suite indique qu'un groupe de villes du Bas-Pays ont été regroupées, au moins à partir de ro

³⁰⁰ A. Müller-Karpe, « Kayalipinar in Ostkappadokien », *MDOG* 132, 2000, 355-365, cartes : Abb. 1 p.355 ; Abb. 2 p.356.

³⁰¹ RGTC 6, 262-263 ; E. von Schuler, *Die Kaškäer*, 47 et n.103 ; J. Freu, « La géographie du pays gasga », *LAMA* 8, 173-179.

³⁰² RGTC 6, 124-126.

³⁰³ RGTC 6, 478-479 ; M. Forlanini, *VO* 7, 151 (vers Konya).

³⁰⁴ RGTC 6/2, 49 ; M. Forlanini, *VO* 7, 1988, 152.

³⁰⁵ RGTC 6, 126-127.

³⁰⁶ RGTC 6, 323-324, M. Forlanini, *VO* 7, 152.

³⁰⁷ M. Forlanini, *VO* 7, 152.

III 28 (Ikuwaniya) jusqu'à III 32-33 où un total est donné : « 60+ villes avec entrepôts »³⁰⁸

Dans l'article de Vicino Oriente consacré à la région du Taurus M. Forlanini a essayé de montrer que la série des villes du Bas-Pays dont Ikuwaniya était l'un des centres, ce que la publication de la Bronzetafel a définitivement montré, commençait dès la ligne vo III 25. Parmi les équations proposées par lui beaucoup sont attractives :

Piša = Πισσα (vers Bolvadin) ou Πεισσα (près d'Ilgin), Šenzana = Σεζουσα (Akören),

Waštišša = Ούητισσον (au nord de Konya),

Ḥurniya = Κορψα (au sud-est de Konya),

Ḥurutta = Κροτα (près de Konya)³⁰⁹.

Les premières lignes de § 38 sont lacunaires (vo III 34-36),

Kuwanna, Lahhurama, Ḥarahara, insituables (ibid., 37),

Mallit[aškuriya (III 39) a été le lieu d'exil de la fille et du gendre de Télipinu. La ville se trouvait sans doute vers le sud-ouest du Hatti, dans le pays de Turmitta et dans la zone de steppe au nord ou à l'est du Tuz Gölü (cl. Tatta ; le lac salé)³¹⁰, Ḥaršuwa, Tipala, sont inidentifiables,

Kurša[...], peut être restaurée Kuršamašša, Kuršaura, etc., Šuwanzuwanna=Šuwanzana (?)³¹¹,

Tamluta, Pikumiya, Damašħuna, Šiħarna, Ḥalipaħšuwa, Kalašummiya, Ḥulanta, sont inconnues par ailleurs. Cette section se termine par un total : 34 villes avec « maisons du sceau et dépôt (de vivres) » (§ 38 vo III 42)

Plus de cent localités, centres administratifs où étaient entreposée une partie de la production agricole et peut-être artisanale, sont énumérées, dont la dispersion dans toutes les directions, --certaines, situées à l'est, d'autres au nord-est et au nord-ouest près des bords de la mer Noire--, montre que le royaume de Télipinu, bien que diminué depuis le règne

³⁰⁸ RGTC 6, 529 ; RGTC 6/2, 40-41 (le Çarsamba Çay).

³⁰⁹ M. Forlanini, « La regione del Tauro nei testi hittiti », *VO* 7, 1988, 129-169, pp.151-152, carte p.131.

³¹⁰ RGTC 6, 257 ; M. Forlanini, *StMed* I, 1979, 177.

³¹¹ RGTC 6, 271.

d'Ammuna, recouvrait le centre et l'est de l'Asie mineure. Les villes du Bas-Pays, jusqu'au fleuve Hulaya, sont nombreuses et bien groupées sans qu'il soit possible de savoir si le Grand Roi avait conservé un débouché sur la Méditerranée (au port d'Ura), à l'ouest du Kizzuwatna devenu un pays ami.

4) Le bon gouvernement et le problème de la succession

Le roi, après avoir énuméré tous les centres administratifs dont le réseau enserrait le vaste territoire qu'il avait pacifié, ce qui était un titre de gloire, abordait les effets du « bon gouvernement » qu'il avait instauré dans le pays :

J'ai rendu les récoltes (le grain) abondantes. Les fermiers, (les productions de) leurs champs et leurs terres...qu'ils les scellent. Que toute la population [ne] commette [pas] de fraude ! (Si) au-delà de leur ration ils prennent une ou deux aunes liées (de plus), alors ils boiront le sang du pays. Maintenant qu'ils ne le fassent pas ! S'ils le font qu'on leur inflige une mauvaise mort! » (§ 39 vo III : 43-48)

Celui qui, à l'avenir, deviendra roi après moi devra sceller le grain à leur nom. Voyez, les « administrateurs de la maison du sceau » (^{LÚ.MEŠ}AGRIG É^{NA}₄KIŠIB) vous laisseront en repos et vous parleront ainsi : « ...Ne le scellez pas pour vous-mêmes cependant mais scellez-le toujours [à leurs noms ?] » (§40 vo III : 49-54), passage suivi par une lacune partielle où est évoquée la répartition de pain, de bière et de vin... et parlé de coup de poignard dans la nuque (!) ainsi que de fête en l'honneur des parents décédés (§ 46-47, vo IV : 9-20)

Les instructions se poursuivent ensuite :

[Si celui qui deviendra roi après] moi humilie (quelqu'un) et vous dit cela : «... », Ne l'écoutez pas ! Si on harnache un déporté (NAM.RA-an), on devra toujours rembourser son équipement. Les troupes (de déportés ?) [amène-les ?] à ta femme ou [à tes fils] » (§44 vo II : 69-75), passage suivi d'une lacune.

Quand plus tard sur le *karpi attiš* des mortels (?) ils ont pris pour diviser (les lots)... ils furent si irres[pectueux] que les dieux les frappèrent. Mais maintenant, dès à présent, si quelqu'un en appelle à eux, ses parents vivants, au sujet de sa part, et quel que soit son appel à eux de vive voix (par la bouche), au sujet de sa part, ils devront le rejeter hors de la maison, et ils devront le priver de sa part » (§ 48 vo IV : 21-26)

La procédure en cas de meurtre sera la suivante : (en ce qui concerne) quiconque a commis un meurtre, seul le « seigneur du sang » prononcera (la sentence). S'il dit : « il mourra, qu'il meure ! Mais s'il dit : « Qu'il fasse une compensation ! Il fera une compensation (šarnikdu). Le roi n'y est pour rien³¹².

A Ḫattuša la procédure en cas de sorcellerie est la suivante. On doit éclaircir toutes les matières (à ce sujet). Qui que se soit qui dans la famille connaît (pratique) la sorcellerie, on doit le saisir dans sa famille et l'amener à la porte du palais (KÁ.É.GAL). Qui ne l'amènera pas, pour cet homme il y aura une

³¹² H. Hoffner, *The Laws of the Hittites*, Leiden, New York, Köln, 1997, 165.

mauvaise fin » (le texte C ajoute : « dans sa propre maison ») (§§ 49-50 vo IV 27-34). Un colophon suit: « 1^{ère} tablette de Télipinu. Fini » (vo IV : 35-36).

Y avait-il une tablette supplémentaire ?

Les nombreuses lacunes du texte et l'absence de suite empêchent de connaître l'ampleur des réformes entreprises et celle des coutumes simplement entérinées par le roi. Les mesures mentionnées ne portent que sur quelques aspects de la vie sociale et l'état fragmentaire des tablettes gêne souvent leur compréhension. Comme le souligne H.Hoffner la formulation de l'édit est directe et générale dans les cas de meurtre où le « seigneur du sang » (ešħanaš išħaš, représentant de la victime ou de ses ayants droit) dit le droit alors que les lois précisent les cas particuliers en modulant la lourdeur des compensations selon le statut ou le sexe des personnes³¹³.

Les prescriptions contenues dans plusieurs paragraphes sont irrémédiablement perdues. Ce qui subsiste concerne surtout les faits et gestes des dignitaires et l'action des administrateurs, ce qui rapproche la proclamation de l'édit de réforme de son lointain successeur, Tuthaliya II³¹⁴.

Le cœur de celui de Télipinu reste cependant la « loi de succession » des §§ 28-30. Or il semble assuré qu'une nouvelle crise a éclaté avant la mort du roi. Lors du décès de son fils, les quatre filles du couple royal, ou du moins plusieurs d'entre elles, étaient sans doute en vie. Or c'est en définitive la quatrième, Ḥarapšeki (Ḥarapšili dans les listes) qui a assuré la transmission légitime du pouvoir royal à son mari.

³¹³ H.Hoffner, *ibid.*, §§ 1-7, pp.17-21.

³¹⁴ R.Westbrook, R.Woodard, « The Edict of Tuthaliya IV » (sic), *JAOS* 110, 641-659.

Un texte fait pourtant allusion à sa disgrâce (provisoire) et à celle de son époux, Alluwamna, le futur roi, KUB XXVI 77³¹⁵.

Bien que la première ligne de la tablette soit mutilée il est quasiment certain qu'elle débutait par un discours de « [Télipinu] à [Alluwamna et Ḥarapš]eki, la fille du roi ». Un dignitaire, Šanku, disposant d'une instruction royale en avait profité pour détourner secrètement grain et vin, des magasins royaux sans doute.

Le roi, s'adressant directement à son gendre et à sa fille prononçait sa sentence : « Vous, Alluwamna et Ḥarapšeki..., avec vos fils [je vous ai] bannis... à Mallitaškur... (et) il ordonna : « Qu'ils y aillent et y restent ! »

Un retour est alors fait sur le cas de Šanku sans qu'il soit indiqué quel lien avait son affaire avec la crise de la famille royale. Il est accusé d'avoir négligé les ordres du roi et assemblé des hommes mauvais dont les noms suivent avant la lacune finale : « Tuthaliya, [...w]aili (?) le fils de la prostituée (DUMU ^{SAL}KAR.KID) et [...]a, ses frères... »

Les expressions comparables à celles que l'on trouve dans l'édit assurent à Telipinu la paternité de ce texte. Pour Sh.Bin-Nun les noms des conjurés (III 77 : 17-19) seraient à restituer : Tuthaliya, [Taħurw]aili, [Taruħšu] et [Tawu]ja, quatre frères qu'il faudrait identifier, pour trois d'entre eux, avec les meurtriers de Ḥuzziya et de ses frères connus par l'édit.

Le crime commis alors que le roi faisait campagne à Ḥaššuwa et Larišša date du tout début du règne alors que l'exil de sa fille et de son gendre ainsi que la conspiration de Šanku et de ses acolytes sont des événements sûrement plus tardifs. Le roi avait gracié Taħurwaili et ses frères. Si on accepte les restitutions proposées par Sh.Bin-Nun, que la présence d'un Tuthaliya ignoré par l'édit rend problématiques, il faut supposer que les fils de Zuru avaient pu continuer à agir en profitant de l'indulgence royale dans les domaines qui leur avaient été assignés comme résidences lors de leur exil.

³¹⁵ Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 223-224.

M.Astour a développé à ce sujet une hypothèse déconcertante³¹⁶. Après avoir exposé le déroulement des événements et admis que les assassins du roi Huzziya et de ses frères avaient été aveuglés après avoir été graciés par le roi, il soutient cependant, comme on l'a vu, que Tahurwaili, fils de Zuru, a été roi, a conclu un accord avec le roi de Kizzuwatna, Eheya, et fait graver son sceau à l'imitation de celui de Huzziya (*I). L'anti-roi Tahurwaili serait donc monté sur le trône avant le retour de Télipinu dans sa capitale et avant sa mutilation. A l'arrivée de ce dernier Tahurwaili et les autres conjurés se seraient réfugié auprès de Šanku, gouverneur de Hanhana, connu par KUB XXVI 77. On sait que ce texte met aussi en cause la fille et le gendre du roi et donne la liste, malheureusement mutilée, des conjurés associés à Šanku, dont seul le premier nom, Tuthaliya, est lisible. Pour M. Astour il s'agirait du futur Grand Roi, Tuthaliya (II), époux de Nikalmati qui, en fait, a régné plus d'un siècle après Télipinu !³¹⁷

Cette tentative pour accommoder l'histoire du Hatti à la sauce de la chronologie basse a été définitivement ruinée par la publication des Landschenkungsurkunden des Grands Rois Hantili II, Zidanza, Huzziya III et Muwatalli I, qui a apporté la preuve de l'existence de ces personnages et du fait qu'il n'y avait pas eu de dynasties parallèles en Hatti³¹⁸.

La « conjuration » de Šanku n'a aucun rapport avec l'affaire de Zuru et de ses fils malgré les lectures proposées par Sh.Bin-Nun. Seul le nom de Tuthaliya est lisible en KUB XXVI 77 : 17 ; ceux de ses frères ne sont sans doute pas ceux des fils de Zuru responsables des meurtres perpétrés peu avant et peu après l'avènement de Télipinu. La disgrâce de Harapšeki et de son mari est certainement un événement tardif postérieur à la mort de la reine et du prince héritier. E.Forrer avait proposé de l'expliquer en supposant qu'Alluwamna, DUMU.LUGAL et époux de la quatrième fille du roi,

« princesse de premier rang », avait réussi à faire disparaître les aînées, leurs maris et leurs fils éventuels, pour devenir le seul prétendant légitime, conformément aux règles de succession édictées par son beau-père³¹⁹.

Il est certain qu'une cause grave a poussé Télipinu à les exiler, peut-être leurs intrigues avec le dénommé Šanku. Si malgré tout Alluwamna est devenu roi, et sa place sur les listes au côté de la reine Harapšili, prouve que le couple a été considéré par la suite comme celui de souverains légitimes³²⁰, c'est que la disparition des autres princesses héréditaires, sans doute plus tardive, pour certaines d'entre elles au moins, que la sentence d'exil prononcée par Télipinu contre la plus jeune des quatre et son époux, a obligé le roi à rappeler d'exil une fille et un gendre qui étaient devenus les seuls héritiers de son trône en vertu des dispositions qu'il avait lui-même arrêtées.

Une succession régulière conforme à ses vœux a donc eu lieu vers 1530 avant notre ère et une lignée de souverains dont les listes reconnaissent la légitimité va se prolonger jusqu'à l'usurpation de Muwatalli I vers 1470 avant notre ère. La seule exception à la règle a été l'arrivée au pouvoir d'un roi Tahurwaili que la plupart des spécialistes veulent identifier avec le fils de Zuru (ou du roi Ammun) condamné par le *panku* puis gracié par Télipinu, ce qui ne va pas de soi et paraît difficile à soutenir³²¹. Il n'est pas certain, malgré son absence sur les listes d'offrandes que Tahurwaili soit monté sur le trône après avoir assassiné son prédécesseur. D'autres souverains ont été apparemment « oubliés » par ces textes qui n'étaient pas des usurpateurs, le cas le plus remarquable étant celui de Tuthaliya III, le père de Šuppiluliuma. Il est cependant plus probable, étant donné la régularité des listes en ce qui concerne les rois de cette époque, que son absence sur celles-ci, après un monarque mentionné sans qu'une reine

³¹⁶ M.C.Astour, *SIMA* 73, 23-29.

³¹⁷ M.Astour, *ibid.*, 28-29.

³¹⁸ J.Freu, *Il CIH Pavia, StMed* 9, 1995, 133-148 ; *Heth* 13, 17-38.

³¹⁹ E.Forrer, 2 BoTU 16 et 26 ; A.Goetze, *JCS* 11, 1957, 57 ; Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 98-100 et 221-226.

³²⁰ H.Otten, *MDOG*, 83, 1951, 64 (liste B : 14') ; 67 (E : II 1-4).

³²¹ H.Klengel, *Geschichte*, 87-88 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 112 ; contra J.Freu, *StMed* 9, 1995, 134 ; *Heth* 13, 1996, n.6, p.18.

l'accompagne, -- cas unique--, s'explique par le fait qu'il était un usurpateur, même s'il appartenait à la famille royale.

Chapitre VII. Les successeurs de Télipinu (c.1530-1465 av.J.C.)

1) Alluwamna, Ḫantili II et Taḫurwaili

Les listes des anciens souverains, dont le culte a été entretenu par leurs successeurs jusqu'à la fin de l'empire, présentent toutes la même séquence des rois et des reines de cette période :

Télipinu—Ištapariya

Alluwamna—Harapšili (=Harapšeki)

Ḫantili (II)

Zidanta (II)—Iyaya

Ḫuzziya (III)—Šummiri

Mais la fiabilité des listes avait souvent été mise en cause, les successeurs d'Alluwamna reproduisant la suite des rois Ḫantili, Zidanta et Ḫuzziya, prédécesseurs de Télipinu³²². H.Otten avait songé à des dynasties parallèles, idée reprise dans une perspective différente par M.Astour³²³.

La publication en 1983 de la tablette de donation Bo 82/162 (=KBo XXXII 136), scellée au nom du « LUGAL.GAL tabarna Alluwa-mana » est venue conforter opportunément l'ordre adopté par les listes. Le bénéficiaire de l'acte royal n'est autre en effet que le propre fils du roi :

« *IL-QE-MA A-NA Ḫa-an-[ti-li /
DUMU-RI...I]D-DI-IN* »

La lacune de la ligne 14 est suffisamment limitée pour qu'on puisse y lire sans hésitation le nom de Ḫantili, le roi cité

³²² R.S.Hardy, *AJS* 58, 1941,216 ; E.Cavaignac, *Les Hittites*, Paris, 1950, 23 ; E.Laroche, « Chronologie Hittite. Etat des Questions », *Anadolu* II, 1955, p.5.

³²³ H.Otten, *MDOG* 83, 1951, pp.53-55 et 60, table p.63 ; « Die hethitischen historischen Quellen und die altorientalische Chronologie », *Abhand. Ak.Wiss.Liter.Mainz* Nr.3, 1968, 104-105 et 116-117; M.Astour, *SIMA* 73, 1989, 30-39, § 23a pp.34-37.

par les listes après le couple Alluwamna—Harapšili. M.Astour a cherché à éviter cette conclusion en proposant de lire Ḫan[nuti à la place de Ḫantili mais la découverte en 1990 de trois tablettes scellées au nom du roi Ḫantili (II) a définitivement réglé la question³²⁴.

Cependant l'ordre de succession des rois Télipinu, Alluwamna et Ḫantili II avait été compliquée dès 1969 par la mise à jour d'une tablette attestant l'existence d'un Grand Roi Tahurwaili inconnu jusqu'alors et ignoré des listes comme des souverains postérieurs³²⁵. Ce roi avait tenu le pouvoir assez longtemps pour signer un traité entre égaux (KBo XXXVIII 108+) avec le roi de Kizzuwatna Eheya.

La discussion de l'ordre de succession des héritiers de Télipinu est maintenant facilitée par l'apparition à cette époque d'une pratique administrative nouvelle, peut-être imitée de celle en vigueur au Kizzuwatna où le sceau retrouvé à Tarse du « Grand Roi Išputaḥšu » était un exemple à suivre, encore que les rois hittites aient attendu longtemps avant d'inscrire des hiéroglyphes sur les leurs. Le nom du roi a été désormais imprimé sur les tablettes de donation au moyen d'un sceau personnel gravé à son nom alors que les souverains antérieurs s'étaient contentés d'utiliser des « tabarna seals » anonymes, de Ḫattušili I à Télipinu. A partir du règne d'Alluwamna la rosette centrale du sceau a été encerclée par deux anneaux concentriques inscrits au nom du roi suivi de la formule rituelle « qui l'altérera mourra ! ». Bo 82/162 (et Beran 146, connu auparavant) porte ainsi la titulature et le nom d'Alluwamna :

NA₄KIŠIB LUGAL.GAL ta-ba-ar-na
Al-lu-wa-ma-na ŠA UŠ-PA-AH-ḪU BA-ÚŠ

³²⁴ H.Otten apud P.Neve, *AA*, 1991, 345-346 ; P.Neve, *AA*, 1992, 313 ; Chr.Ruster, « Eine Urkunde Ḫantilis II. », *IstMit* 43, 1993, 63-70.

³²⁵ H.Otten, « Das Siegel des hethitischen Grosskönig Tahurwaili », *MDOG* 103, 1971, 58-68; H.Klengel, *Geschichte*, 87-88.

Cet exemplaire (et Beran 146) présente des caractères « archaïques » qui prouvent son antériorité par rapport aux sceaux de ses successeurs, Ḫantili II, Tahurwaili, Zidanza Ḫuzziya III et Muwatalli I. Il est en particulier dépourvu de ligne de séparation entre les anneaux, les « clous » des cunéiformes sont tournés vers l'extérieur et les signes orientés, à la différence de tous les autres sceaux, dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre³²⁶.

Ces caractéristiques imposent de placer le règne de Tahurwaili après celui d'Alluwamna et, vraisemblablement, de Ḫantili II.

Mais l'identification admise généralement du roi et du dignitaire homonyme, fils de Zuru, a donné le change. Pourtant H.Otten, dans sa publication originale de 1971, avait rapproché le sceau de Tahurwaili de celui du roi Arnuwanda (c.1400-1370 av.J.C.). A cette date seuls Tahurwaili et Arnuwanda étaient connus pour faire précéder leur nom du titre de « tabarna » et le faire suivre de celui de LUGAL.GAL. Comme la taille des sceaux semblait croître avec le temps H.Otten proposait d'établir ainsi la liste des souverains de cette époque :

1. Télipinu—Ištapariya
2. Alluwamna—Harapšili
3. Ḫantili
4. Zidanta—Ijaja
5. Ḫuzziya-Šummiri
6. Tuthaliya-Nikalmati
7. Arnuwanda—Ašmunikal

Il précisait que Tahurwaili devait être « zwischen König 5 und 7 einzuordnen » et qu'il fallait vraisemblablement l'identifier avec l'époux de Nikalmati qui aurait pris ensuite le nom « officiel » de Tuthaliya. Les découvertes faites depuis lors ont rendu caduques les hypothèses de ce genre mais Otten avait le mérite de rejeter

³²⁶ H.Otten, « Das hethitische Königshaus im 15. Jahrhundert v.Chr. Zum Neufund einiger Landschenkungsurkunden in Boğazköy », *Sonder.phil.-hist.Klasse Öster.AK.Wiss.* 123, 1987, 21-43, Abb.8, 42.

l'identification du roi Tahurwaili et du dignitaire connu par l'édit de Télipinu³²⁷.

Un exemple de l'option contraire est fourni par un intéressant article de G. Beckman consacré aux problèmes d'héritage et de succession royale en pays hittite. Il écrit :

It seems that the will of Telepinu was thwarted soon after his own death, for his immediate successor was apparently not his son-in-law Alluwamna, as he had indoubtedly intended, but rather the poorly attested Tahurwaili, in all probability a brother of Huzziya³²⁸.

En fait le style de son sceau, plus évolué que celui d'Alluwamna, et le fait qu'il est difficile de croire qu'un homme condamné à mort puis gracié au début du règne de Télipinu ait pu se faire reconnaître comme roi après la mort de celui-ci, imposent de situer son « usurpation », --aucune liste ne le connaît--, après la mort ou l'élimination de Tuthaliya II.

Sh.Bin-Nun avait proposé d'en faire l'un des « hommes méchants » que Šanku avait rassemblé autour de lui selon KUB XXVI 77 mais la restitution de son nom dans ce texte est peu vraisemblable. Le roi Tahurwaili n'est pas le fils de Zuru et n'a pas régné sous le nom de Tuthaliya, comme le supposait H.Otten. Urhi-Tešup qui avait un « nom de naissance » hourrite a régné sous celui de Muršili. Pourquoi un Tahurwaili, au nom hittite aurait-il changé le sien pour prendre celui de Tuthaliya, hittite lui aussi ? Il est de même impossible de souscrire à l'idée que Tuthaliya/Tahurwaili ait accédé au pouvoir en épousant Nikalmati considérée comme l'héritière du « Mittlere Reich »³²⁹.

³²⁷ H.Otten, *MDOG* 103, 1971, 68.

³²⁸ G.Beckman, « Inheritance and Royal Succession among the Hittites », *Kaniššuwar, Fs H.G.Güterbock*, Chicago 1986, 13-31, p.22.

³²⁹ H.Otten, *Quellen*, 1968, tableau p.113.

Aucune princesse de la lignée de Labarna n'a jamais porté de nom hourrite alors que la majorité des reines et princesses du Nouvel Empire en ont été dotées³³⁰.

M.C.Astour a repris cette dernière hypothèse, faisant même de Nikalmati la probable fille du couple Alluwamna-Harapšeki et de Tuthaliya II le conspirateur dénoncé par KUB XXXI 77, ce roi devenant ainsi le quasi contemporain de Télipinu !

Même si l'on admettait, ce que H.Otten et D.Easton ont définitivement réfuté, que le Huzziya dont le sceau peut être comparé à celui de Tahurwaili est bien Huzziya *I, roi éphémère, ignoré des listes³³¹, et mentionné par le seul édit de Télipinu, il serait impossible de souscrire à l'idée qu'un anti-roi ayant régné quelques mois à Ḫattuša alors que Télipinu faisait campagne au sud-est de ses états ait pu conclure un traité en bonne et due forme avec le roi du Kizzuwatna. Télipinu avait ratifié un tel accord avec Išputahšu, que son sceau retrouvé à Tarse qualifie de « Grand Roi ». L'anatolien Išputahšu a sûrement précédé à Adaniya et à Tarša le « hourrite » Eheya. Une et plusieurs générations ont séparé les princes Tahurwaili et Tuthaliya, protagonistes d'événements connus par l'édit de Télipinu et KUB XXXI 77 des deux Grands Rois homonymes. Les documents découverts depuis un quart de siècle confirment l'ordre de succession adopté par les listes d'offrandes et permettent d'y inscrire le nom de deux « usurpateurs » frappés de *damnatio memoriae*, Tahurwaili et Muwatalli I. Ils prouvent aussi qu'il n'y a eu ni anti-rois ni dynasties parallèles en Ḫatti.

Alluwamna et la reine Harapšili/ki ont vraisemblablement succédé directement à Télipinu vers 1530 avant notre ère (en chronologie moyenne), après être revenus de leur exil.

³³⁰ H.G.Güterbock, *JWH* 2, 1954, 386-387 ; Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, TdH 5, 1975, 160-210.

³³¹ H.Otten, *MDOG* 82, 65, lit « A-NA "Am-mu-n[a Ḫu-u]z{-zi-ia?"] », KUB XI 7+XXXVI 122 ro 24 (liste C), ce qui est plus que douteux.

Alluwamna, dont le règne est le moins bien documenté (cf. CTH 23), est connu par l'empreinte de son sceau, la donation en faveur de son fils³³² et deux citations dans les annales du roi Muršili II (CTH 61). En KBo XIV 19, bord droit, après les lignes 30-31 (campagnes contre les Gasgas de Teħulliya) et en KUB XIV 25, 9-10 : « *A-NA^mAllu-wa-a[m-na] / ... hu-u-ma-an-t]e-eš ku-ru-u-ri-[ya-ah-hi-ir* »³³³. Muršili, qui a fait un retour à Ištaħara après avoir combattu les pays gasgas de Šunapašši et de Pittalahši, évoque dans ce passage les événements d'un ancien passé qui s'étaient déroulés dans la région : « ... (Autrefois) à Alluwamna tous ces pays firent la guerre ». Aucun général de Muršili portant ce nom n'étant connu et l'expression utilisée servant à caractériser un soulèvement général contre le roi de Ḫatti, il faut voir dans ces deux fragments des annales le rappel des premières révoltes des montagnards de la zone pontique.

E.von Schuler dans son ouvrage classique consacré aux Gasgas avait fait remarquer que nous n'avions aucune preuve d'activités séditieuses des Gasgas à l'époque de l'Ancien Royaume³³⁴.

Cette apparition d'une nouvelle menace au nord de la capitale après le règne de Télipinu explique en partie le déclin relatif du Ḫatti au cours du dit Moyen Royaume. Ce que confirme une brève allusion de Muršili II signalant que « depuis le Grand Roi Télipinu » aucun roi hittite n'était revenu avant lui dans les pays gasgas de Ḫatenzuwa et de

Zitħariya (KUB XIX39 =2BoTU 63)³³⁵. Les souverains hittites vont ainsi perdre progressivement le contrôle des routes menant à la Mer Noire et ne pourront plus atteindre celle-ci qu'au cours de raids suivis d'une retraite rapide.

Les LSU découverts au Büyükkale permettent d'établir une liste qui semble complète des rois des « temps obscurs » qui ont régné de Télipinu à Tuthaliya I (c.1530-1465 av.J.C.). Alluwamna et son fils, Ḫantili II représentant deux générations il est nécessaire d'insérer le nom d'un roi de Kizzuwatna entre Išputahšu, contemporain de Télipinu, au nom anatolien, et Eħeya, le partenaire du roi Taħurwaili, au nom hourrite. Ceci bien entendu en admettant que Taħurwaili a régné après Alluwamna et Ḫantili II à la fin du XVI^{ème} siècle avant notre ère. Les traités CTH 21 (Télipinu-Išputahšu), CTH 26 (d'un roi hittite dont le nom a disparu avec le roi de Kizzuwatna Paddatišu) et KBo XXVIII 108+ (Taħurwaili-Eħeya), présentent de telles similitudes qu'on ne peut les éloigner dans le temps. Mais, au lieu de faire, comme le propose R.Beal³³⁶, d'Eħeya le prédécesseur de Paddatišu, il vaut mieux admettre que ce dernier a été le « co-signataire » avec Alluwamna (ou moins probablement avec Ḫantili II) du traité CTH 26. H.Otten a montré qu'un rapport étroit unissait CTH 21 et le traité Taħurwaili-Eħeya mais qu'un parallélisme presque absolu existait entre celui-ci et CTH 26³³⁷. Les clauses concernant l'extradition des fugitifs, la protection des messagers, le problème des pasteurs et de leurs troupeaux en zone frontalière et l'envoi de renforts à l'allié menacé sont

³³² H.Otten, « Das hethitische Königshaus im 15. Jahrhundert v.Chr. », *Ö.A.W.P.H.K.*, 1987, 24-25 ; H.Klengel, *Geschichte*, 89-91 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 111-113 (doutes sur la filiation de Ḫantili II).

³³³ P.H.Houwink ten Cate, *JNES* 25, 1966, fr.XIII et XV, 175-176, 183-184 et 189-190 ; G.F. del Monte, *L'Annalistica ittita*, TVOa IV/2, Brescia, 1996, 119-120.

³³⁴ E.von Schuler, « Die Kaškäer im Alten Reich ? », *Die Kaškäer*, Berlin, 1965, 19-29 ; J.Freu, « Les „barbares“ Gasgas et le royaume hittite », *Barbares et Civilisés*, Coll.Kubaba VII, 61-99, 2005, pp.63-66.

³³⁵ A.Goetze, *AM*, 164-165.

³³⁶ R.Beal, « The History of Kizzuwatna and the Date of the Šunašura Treaty », *OR* 55, 1986, 424-445, pp.428-431, tableau p.443 ; J.Freu, *Varia Anatolica* 13, 2001, 17, table p.31.

³³⁷ H.Otten, *MDOG* 103, 1971, 66-68, Abb.4 p.65 ; G.F.del Monte, *OA* 20, 1981, 1981, 209-213 ; G.R.Meyer, « Zwei neue Kizzuwatna-Verträge », *MIO* 1, 1953, 108-124, pp.112-121.

paritaires dans les deux textes³³⁸. Bien que les cassures des tablettes ne permettent pas d'aboutir à des conclusions certaines, il semble que le Hurri/Mitanni soit ignoré des contractants et que les trois accords évoqués soient antérieurs à son expansion vers le sud-est de l'Asie mineure alors que le royaume d'Alep était déjà passé sous sa coupe.

Synchronismes probables :

Hatti	Kizzuwatna	
Ammuna (c.1565)	(Pariyawatri)	CTH 19 § 21
Télipinu (c.1550)	Išputahšu (c.1560)	CTH 21
Alluwamna (c.1530)	Paddatišu (c.1535)	CTH 26
Hantili II (c.1515)		
Tahurwaili (c.1505)	Eheya (c.1510)	KBo XXVIII 108+

On voit que des princes aux noms hourrites (ou peut-être indo-arya dans le cas de Paddatišu) ont rapidement remplacé un Grand Roi « anatolien ». Après Paddatišu tous les rois du Kizzuwatna porteront des noms hourrites (Eheya, Pilliya, Talzu) ou arya (les deux Šunaššura). Aucun signe d'une conquête n'étant perceptible, il est certain qu'il faut attribuer les phénomènes observés à une pénétration, sans doute pacifique, d'éléments hourrites et arya en Cilicie, qui aboutira à une symbiose originale dans une région dont la population était et restera certainement louvite en majorité.

Le règne du roi Hantili II, dont M.Astour niait l'existence dans son essai de 1989, est maintenant mieux documenté que celui de son père. La fructueuse campagne de fouilles menée par P.Neve en 1990 a mis à jour trois tablettes de donation (LSU) portant l'empreinte du sceau du

³³⁸ H.Otten, *ibid.*, 66-68 (transcr. et trad. de KBo XXVIII 108+) ; G.del Monte, « Note sui Trattati fra Hattusa e Kizzuwatna », *OA* 20, 1981, 203-221; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 104-106.

« LUGAL.GAL tabarna Ḫantili »³³⁹. Le « Rosettensiegel » qui a été imprimé sur les tablettes Bo 90/568, 90/728 et 90/758 a les mêmes caractéristiques que ceux gravés aux noms des rois Alluwamna, Tahurwaili, Zidanza, Ḫuzziya (III) et Muwatalli (I). Son appartenance à Ḫantili I est exclue, l'usage des « tabarna seals » anonymes étant la règle au temps de ce roi³⁴⁰. Celui de Ḫantili II ressemble d'ailleurs plus à ceux de ses successeurs, de Tahurwaili à Muwatalli I, qu'à celui de son père, Alluwamna. Mais il a deux caractéristiques en commun avec ce dernier, l'absence de ligne de séparation entre les deux anneaux inscrits et surtout l'ordonnance de sa titulature, « LUGAL.GAL tabarna Ḫantili ». Tous ses successeurs, à l'exception de Ḫuzziya III, préféreront la formule : « tabarna NP LUGAL.GAL »³⁴¹. Deux des LSU, publiés à Kammama, une ville du nord³⁴², ont les mêmes témoins, cités dans un ordre identique :

Šarpa, « chef du personnel du palais » (GAL DUMU^{MES} É.GAL),

Haššuili, « chef de la garde » (GAL^{LÚ.MES} MEŠDI), peut-être le frère du roi,

Ilaliūma^{LÚ}urianni, (avec un second titulaire en Bo 90/ 768 : Pu-nu-[..., dont le nom est cassé]),

Muššu, « grand échanson » (GAL^{LÚ.MES} GEŠTIN).

Mais les bénéficiaires des deux LSU sont différents :

Bo 90/728 a pour destinataire Hillariz, GAL^{LÚ.MES} Ú.HÚB, Bo 90/568, Tiwazzidi, DUMU.É.GAL.

La troisième donation, Bo 90/758 dont le chef prétorien, Haššuili, était le bénéficiaire avait été publiée à Hattusa et avait pour témoins :

Šarpa, le chef du personnel du palais, et le « commandant des troupes de protection » (UGULA^{LÚ.MES} NIMGIR.ÉRIN^{MES}),

³³⁹ P.Neve, *AA* 1991, 331, Abb. 37a.b ; H.Otten, *ibid.*, 345-348 ; Chr.Ruster, *IstMit* 43, 1993, 63-70.

³⁴⁰ D.F.Easton, *JCS* 33, 1981, 3-14, tables pp.40-43 ; O.Carruba, *IstMit* 43, 1993, 71-85; cf.H.Klengel, *Geschichte*, 1999, 91-94.

³⁴¹ Chr.Ruster, *IstMit* 43, 70 et Tafel 5.2 ; cf.Th.Beran, Nr 146 (Alluwamna).

³⁴² RGTC 6, 167-168 ; E.von Schuler, *Die Kaškäer*, 103, 106.

Iškunaššu. Un même scribe, Ḫanikkuli, a rédigé les trois actes. On peut lui rendre aussi deux LSU fragmentaires connus depuis longtemps :

LSU 17 et 27, dont l'un a été rédigé à Kammama, où se retrouvent les noms de ^mŠa-a-a]r-pa GAL DUMU^{MEŠ}É.GAL (LSU 17,4' et LSU 27, 6'), de ^mIlaluma...urianni (LSU 17, 5'-6') et de Ḫa-ni-ik-ku]-jili [DUB.SAR (LSU 27, 10'). Le « chancelier » Ḫanikkuli est très vraisemblablement identique au « chef berger » (GAL.NA.KAD) du même nom qui a recopié pour la « bibliothèque » des rois hittites le texte akkadien de l'épopée de Naram-Sin, le roi d'Akkad (KBo XIX 98+99).

Il était le fils d'un mésopotamien au témoignage du colophon inscrit sur le prisme KBo XIX 98+99 : « ŠU ^mḪa-ni-ku-i-li DUB.SAR / DUMU ^{md} A-nu-šar-ilā-ni DUB.SAR BAL.BI », « Main de Ḫanikkuli, le scribe, fils d'Anu-šar-ilāni, le scribe, le traducteur »³⁴³. Les descendants de ces deux lettrés ont continué à servir les rois hittites jusqu'à la fin de l'empire³⁴⁴.

L'existence d'écoles de scribes dirigées par des Syriens ou des Mésopotamiens a, dès l'Ancien Royaume, permis aux souverains du Hatti de disposer d'une administration bien organisée et d'une chancellerie compétente.

Il est certain par ailleurs que des allusions rétrospectives aux revers subis face aux Gasgas des montagnes pontiques renvoient au règne de Ḫantili II plutôt qu'à celui de Ḫantili I.

L'édit du roi Ḫattušili III (c.1265-1240 av.J.C.) concernant la ville-frontière de Tiliura³⁴⁵, située dans la vallée du Kummešmaha, précisait que la ville était déserte « depuis

³⁴³ G.Beckman, « Mesopotamians and Mesopotamian Learning at Hattusa », *JCS* 35, 1983, 97-114, p.103 et fig.3 p.105.

³⁴⁴ G.Beckman, *ibid.*, fig.2 p.101 et *passim*.

³⁴⁵ *RGTC* 6, 421-422.

les jours de Ḫantili » (KUB XXI 29 I 11-12)³⁴⁶ et que cet ancien roi avait placé des avant-postes, sans doute le long du Kummešmaha puisqu'il est fait mention aux lignes suivantes du fait que « Labarna (et) Ḫattušili n'avaient pas franchi ...le Kummešmaha » (*ibid.*, II 1-5). Dans son « Autobiographie » ce même souverain rappelle que Nerik, la ville sainte du dieu de l'Orage « était en ruine...depuis les jours de Ḫantili » (CTH 81 III 46-48), information répétée par son fils Tuthaliya IV (c.1240-1215 av.J.C.) : « Les Gasgas ont détruit Nerik au temps de Ḫantili. Depuis la cité est restée en ruine pendant 300 ans » (KUB XXV 21 ro III 2-5). Le chiffre dont la lecture est mal assurée signifie simplement « depuis longtemps ». On peut conclure de ces textes que c'est au cours des règnes d'Alluwamna et de son fils, après celui de Télipinu, que la révolte des Gasgas a rendu la situation précaire au nord de la capitale hittite qui vivra dorénavant sous la menace constante des tribus des montagnes pontiques³⁴⁷. Les doutes émis par E.von Schuler au sujet de la soi-disant menace de ces montagnards au cours de l'Ancien Royaume, de Labarna à Télipinu inclus, en particulier au cours du règne de Ḫantili I, se trouvent confortés par une meilleure appréciation de celui du second roi de ce nom. O.Carruba a montré qu'il fallait rendre à Ḫantili II les textes parlant des destructions opérées par le Gasgas et des travaux de fortification entrepris par un « roi Ḫantili ». Le document le plus significatif en ce domaine est sans doute CTH 11 (A. KBo III 57 ; B. KUB XXVI 72). Après avoir tracé une rétrospective des guerres menées par Ḫattušili I et Muršili I contre Alep et Babylone, le texte prend la forme d'une déclaration, faite à la première personne, d'un « Grand Roi Ḫantili » dont le nom, mutilé, peut être restauré aux lignes 16 et 18 :

³⁴⁶ O.Carruba, « Stato e Società nel Medio Regno Eteo » in *Stato, Economia e Lavoro nel Vicino Oriente Antiquo*, Firenze 1988, 195-224, pp.200-206 ; E.von Schuler, *Die Kaškäer*, 48.

³⁴⁷ O.Carruba, *Stato e Società*, 201 et *passim* ; E.von Schuler, *Die Kaškäer*, 24-25 ; J.Freu, *Barbares et Civilisés*, 2005, 65.

URU.DIDLI.BÀD] u-uk / "Ha-an-ti-
li-iš AB-NI / ^{URU}Ha-at-tu-šja-an-na-wa / u-uk
"Ha-an-ti-li-iš AB-NI», «Moi, Ḫantili j'ai
construit des forteresses et Moi, Ḫantili j'ai
construit (= j'ai fortifié) la cité de Ḫattuša³⁴⁸

Bien qu'il soit possible d'attribuer cette affirmation au premier roi du nom, la mention des rois antiques (karuileš LUGAL^{MES}) et le respect manifesté envers la mémoire de Muršili I semblent exclure qu'on puisse faire de Ḫantili I, co-responsable du meurtre de son prédécesseur, son auteur.

Au contraire il faut rendre à Télipinu la dénonciation de l'attitude du roi Ḫantili I lors de la campagne en Kalašma dont traite CTH 655 (KBo III 63-66)³⁴⁹.

Un petit fragment, KUB XXIII 49 (CTH 215 J.7), mentionne enfin un Ḫan]tili, dont on ne sait si on doit le confondre avec le «grand-père» (ici ḫuhhumu et non l'habituel ABU.ABI.YA) de l'auteur, roi qui avait fait campagne dans les pays de Ḫuwallušiya et d'Arzawa. O.Carruba avait proposé d'attribuer XXIII 49 à Tuthaliya II et de trouver dans ce texte un argument en faveur d'une continuité entre la dynastie de Labarna et la «nuova dell'età di mezzo», et une preuve de la forte «etiticità» de la famille de Tuthaliya³⁵⁰. Les découvertes récentes, en particulier la révélation que le premier Tuthaliya était fils d'un Kantuzzili, ont modifié les perspectives et rendu caduques les anciennes présentations des événements de cette époque.

Une particularité curieuse caractérise la place qui est réservée à Ḫantili II sur les listes d'offrandes. Il est le seul roi de sa série qui ne soit pas accompagné d'une reine. Sa mère, Ḫarapšili, aura donc vraisemblablement vécu au cours du règne, relativement court, de son fils. La disparition

³⁴⁸ O.Carruba, *ibid.*, 202-203 ; contra S.de Martino, « I Rapporti tra Ittiti e Hurriti durante il regno di Mursili I », *Heth* 11, 1992, 19-37, pp.21-22 (CTH 11 attribué à Ḫantili I).

³⁴⁹ G.Beckman, « Ḫantili I », *Fs V.Haas*, Saarbrücken, 2001, 51-58.

³⁵⁰ O.Carruba, *SMEA* 18, 1977, 173-174 ; *Stato e Società* , p.205.

prématurée de ce dernier ainsi que le style du sceau de son probable successeur expliquent au mieux la place qu'il faut accorder au roi Taḫurwaili, après Ḫantili II et avant Zidanza.

Les deux seuls documents connus de lui sont le texte, partiellement conservé » d'un traité (KBo XXVIII 108+109) et le fragment d'une tablette scellée en son nom (Bo 69/200) :

Sceau (du) tabarna Taḫurwaili Grand roi.
Quiconque altérera sa parole mourra.

Le point important est que cette impression authentifie le petit fragment d'un traité qui doit se confondre avec l'accord Taḫurwaili- Eheya de Kizzuwatna³⁵¹.

Les paragraphes conservés de ce nouvel accord portent sur des points déjà abordés dans les traités Télipinu- Išputahšu et [Alluwamna]-Paddatišu :

la restitution des fugitifs, dont la clause est paritaire (KBo XXVIII+ : 5'-7') ; l'envoi de troupes de renfort, chars et fantassins, au partenaire qui en ferait la demande et le partage du butin (*ibid.* : 8'-14') ; le règlement du problème d'un rebelle qui, sujet du Grand Roi, ou réciproquement sujet d'Eheya, a voulu attenter à la vie de son seigneur puis s'est réfugié dans le pays voisin et jure de son innocence, qui devra être livré après prestation de serment devant les dieux (*ibid.* : 15'-22') ; l'interdiction de maltraiter les envoyés du partenaire (*ibid.* : 23'-24') ; l'obligation de dénoncer les traîtres agissant dans le pays ami ; de renvoyer les groupes de pasteurs ayant traversé les frontières ; la procédure de vérification des cas précédents (*ibid.* : 30'-37') ; le règlement des affaires de vol ou de crime de sang (*ibid.* : 30'-43')³⁵².

La continuité de la politique des Grands Rois envers le Kizzuwatna est l'un des héritages les plus importants de l'action menée en ce domaine par Télipinu. Après Taḫurwaili

³⁵¹ H.Otten, « Der Siegel des hethitischen Grosskönig Taḫurwaili », *MDOG* 103, 1971, 59-68 ; G.del Monte, *OA* 20, 209-213.

³⁵² H.Otten, *MDOG* 103, 66-67 ; G.del Monte, *OA* 20, 209-213.

elle se poursuivra au début du règne de son probable successeur, le roi Zidanza.

Il est peu vraisemblable que, malgré la preuve qu'il a laissée de son activité diplomatique, le Grand Roi Taḥurwaili, connu par un seul texte, ait régné longtemps (c.1505-1500 av.J.C.)

2) Les rois Zidanza et Huzziya III (c.1500-1470 av.J.C.)

Si Taḥurwaili a bien régné après Ḫantili II, comme c'est probable, c'est un prince légitime, reconnu comme tel par les listes d'offrandes, Zidanza, qui a restauré la dynastie de Labarna dans le pays de Ḫatti. Ces dernières lui donnent toujours le nom de Zidanta (II), que le vieux roi ayant ce patronyme, assassiné par son fils Ammun, avait porté³⁵³. La reine Iyaya est associée au roi Zidanta dans ce type de documents. Elle avait sans doute succédé dans la fonction régionale à Ḫarapšili. Il est raisonnable dans ces conditions de supposer que le roi Zidanza se confond avec le prince de ce nom, fils de Ḫaššuili, mentionné par la liste F (KUB XXXVI 124 I 4)³⁵⁴. Son père, si ces prémisses sont admises, serait identique au chef prétorien (GAL.MEŠDI) de Ḫantili II, connu par le LSU Bo 90/758 dont il était le bénéficiaire, et probablement le frère de ce roi³⁵⁵. Il est avéré que cette importante fonction a été souvent exercée par le frère du souverain et, bien que les attestations de ce fait datent du Nouvel Empire, il paraît vraisemblable que cette pratique était plus ancienne et avait prévalu après les attentats répétés commis sur la personne royale.

Zidanza est surtout connu par le nouveau traité, le quatrième de la série, conclu avec le roi de Kizzuwatna Pilliya, au nom hourrite, le probable successeur d'Eheya (KUB

XXXVI 108 =CTH 25)³⁵⁶. Seules les premières lignes du texte, qui ont conservé les noms de contractants, sont conservées :

^aUTU^{ŠI} LUGAL.GAL ^mZi-da-an-za
LUGAL KUR ^{URU} Ḫa[-at-ti... / LUGAL KUR
^{URU} Ki-iz-zu-wa-at-na ták-šu-ul i-e-er... /
ki-i-ša-an ták-še-er URU^{ḪI.A}-uš ku-i-
uš [...] / ne ŠA ^DUTU^{ŠI}-pát a-ša-an-tu ^mPil-li-ya-
aš-pát af-ša-an-tu]

Mon Soleil, Grand Roi, Zidanza, roi du pays de Ḫatti [et Pilliya], roi de Kizzuwatna, ont conclu un traité... (et) ils ont convenu ce qui suit :

« les localités que [Pilliya a prises] seront rendues à Mon Soleil et [celles de] Pi[liya] que j'ai prises seront rendues à Pilliya » (KUB XXXVI 108 ro 1-5).

Le passage mutilé qui suit vise les localités construites illégalement par l'un et l'autre des contractants, sûrement dans des zones frontières contestées (ibid., ro 6-13). Les autres clauses ont disparu dans la lacune finale. Il est difficile de savoir si un conflit avait opposé les deux pays avant la conclusion de cet accord ou si ces dispositions étaient prévues dans les autres traités, comme semblent le montrer des fragments de ces textes.

L'évolution de la situation en Mésopotamie du nord et en Syrie a d'ailleurs rapidement rendu caduc le pacte conclu par Zidanza et Pilliya. Soit que les difficultés révélées par CTH 25 aient entraîné une rupture rapide, soit que Pilliya ait subi une forte pression venant de ses voisins orientaux, le Kizzuwatna a basculé au cours de son règne et rejoint le camp mitannien/hourrite.

³⁵³ O.Carruba, *Stato e Società*, 1988, 207-210.

³⁵⁴ H.Otten, *MDOG* 83, 1951, 70 ; H.Klengel, *Geschichte*, 94-96.

³⁵⁵ Chr.Ruster, *IstMit* 43, 1993, 63-70.

³⁵⁶ H.Otten, « Ein althethitischer Vertrag mit Kizzuwatna », *JCS* 5, 1951, 129-132 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 114.

Les faits qui ont conduit à cette situation sont connus par des textes d'Alalah. La principauté de Syrie du nord (le Mukiš), ex-vassale du royaume d'Alep, est devenue à cette époque la sujette du « Grand Roi des guerriers hourrites », le roi de Mitanni. La suite des événements suggère que c'est la marche du pharaon Thutmosis I à l'Euphrate vers 1500 avant notre ère, sans doute pour contrer la poussée des éléments hourrites et arya infiltrés en Syrie et même en Canaan et plus ou moins encouragés et poussés en avant par le nouveau royaume qui s'était constitué en Mésopotamie du nord en fédérant les principautés hourrites ou « amorrites » de la région³⁵⁷, qui a précipité la crise. Tous les rois du Mitanni/Hurri porteront jusqu'à la fin des noms védiques explicables par le sanscrit. C'est l'un d'entre eux, Barattarna (I), qui, pour répondre vraisemblablement à l'initiative égyptienne, a provoqué une révolution à Alep et étendu l'emprise de sa domination en Syrie et en Cilicie. La statue du roi d'Alalah, Idrimi, fournit le seul « récit historique » des événements. Son père, Ilimilimma, roi d'Alep, avait été tué au cours de graves troubles qui avaient agité sa cité. Son plus jeune fils, Idrimi avait fui en Canaan puis avait fait la paix avec le Grand Roi hourrite, Barattarna, et s'était installé dans la ville d'Alalah devenue le centre de son royaume. Il avait reconnu la suzeraineté de Barattarna et fait une expédition de pillage contre « sept » cités hittites. Il est probable que les troubles survenus à Alep avaient été fomentés par le roi hourrite lui-même à la suite du raid du

³⁵⁷ R.O'Callaghan, *Aram Naharaim*, *Analecta Orientalia* 36, Roma, 1948 ; H.Klengel, « Mitanni : Probleme seiner Expansion und politischen Struktur », *RHA* XXXVI, 1978, 91-116 ; M.C.Astour, « Les Hourrites en Syrie du nord », *ibid.*, 1-22 ; G.Wilhelm, *Grundzuge der Geschichte und Kultur der Hurriter*, Darmstadt, 1982 ; *The Hurrians*, Warminster, 1990 ; A.Kammenhuber, *Die Arier im Vorderen Orient*, Heidelberg, 1968 ; J.Klinger, « Überlegungen zu den Anfängen des Mitanni-Staates », *Xenia* 21, 1988, 27-115 ; N.Na'aman, « The Hurrians and the End of the Middle bronze Age in Palestine », *Levant* 26, 1994, 175-187 ; J.Freu, *Histoire du Mitanni*, Paris, 2003, 32-47.

pharaon. Il avait ainsi rétabli l'hégémonie du Mitanni en Syrie et, vraisemblablement, encouragé l'action d'Idrimi contre les Hittites. Le roi de Kizzuwatna a sans doute subi les répercussions de ces événements. Soit il a changé de camp parce qu'il n'avait pas reçu l'appui du roi hittite lors de l'attaque d'Idrimi, soit il a tiré avantage de l'action de ce dernier et en a profité pour abandonner l'alliance hittite et rallier la « confédération mitannienne »³⁵⁸.

Le récit du pillage de sept « villes hittites » par Idrimi, sûrement peu après son retour d'exil et son installation à Alalah, pose les problèmes de l'aire géographique de son expédition et de l'identification des cités mentionnées. Une seule est susceptible d'être située sur la carte avec une assez grande probabilité, Saruna, qu'on peut placer à Sarin, une cité moderne située à environ 17 km à l'ouest de Gaziantep³⁵⁹. L'indépendance du Kizzuwatna avait donc laissé aux rois hittites un « couloir » en direction du sud-est, entre la Cilicie plane et l'Euphrate. Sinon une attaque, menée sans doute avec l'appui des Hourrites, en direction du nord à partir du pays de Mukiš (capitale Alalah), le Hatay moderne, aurait dû en premier lieu affecter le Kizzuwatna. La tablette AT 14 indique que le roi Niqmepa, fils d'Idrimi, a réclamé l'arbitrage de son suzerain, le roi de Mitanni Šauštar, successeur de Barattarna, au sujet de la ville d'Alawari (=la classique Aliara en Cyrrhestique, à l'ouest de Gaziantep) que lui disputait le roi de Kizzuwatna, Šunaššura (I), le très probable successeur de Pilliya³⁶⁰.

Il est vraisemblable qu'il s'agissait là d'une conséquence de la querelle qui a dû opposer les deux vassaux

³⁵⁸ S.Smith, *The Statue of Idrimi*, London, 1949 ; H.Klengel, *Geschichte Syriens* I, Berlin, 1965, 227-231 ; M.Dietrich, O.Loretz, « Die Inschrift der Statue des Königs Idrimi von Alalah », *UF* 13, 1981, 201-269, pp.204-209 ; J.Freu, *Varia Anatolica* 13, 2001, 20 ; *Histoire du Mitanni*, 2003, 38-42 ; T.Bryce, *The Kingdom*, 117-118.

³⁵⁹ *RGTC* 6, 496 (s.v. Zaruna) ; H.Klengel, *GS* I, 230, 247 et n.72 ; M.Astour, *OR* 38, 1969, 406 et n.4.

³⁶⁰ D.Wiseman, *The Alalakh Tablets*, p.39 (AT 14).

du roi mitannien pour le partage des dépouilles qui a suivi l'expédition d'Idrimi. Le Kizzuwatna a profité de la période d'hégémonie hourrite pour s'étendre aux dépens du Ḫatti en direction de l'Euphrate. Lawazantiya et Urušša, qui avaient été tenues par Télipinu, sont devenues des cités du Kizzuwatna. La route des rois hittites en direction de la Syrie a été provisoirement coupée.

De son côté le roi hourrite a favorisé la conclusion, sous son patronage, d'accords entre ses vassaux concernant en particulier les problèmes de bon voisinage et d'extradition. Nous avons des témoignages précis sur le contenu de ces textes grâce aux tablettes trouvées à Alalah et à Ugarit qui montrent que les princes d'Ugarit, de Tunip (dans la vallée de l'Oronte), d'Alalah, d'Alep et du Kizzuwatna ont pratiqué alors une diplomatie visant au règlement pacifique des différends locaux survenus entre « frères », fidèles du même suzerain, et patronnée par ce dernier.³⁶¹

La ratification du traité conclu par Pilliya avec Idrimi d'Alalah a été soumise explicitement à la prestation d'un serment par le souverain hourrite, Barattarna (AT 3 :40).

Le Kizzuwatna va rester soumis aux rois de Mitanni de la seconde partie du règne de Pilliya au début de celui de son très probable successeur, Šunaššura I, pendant une trentaine d'années, de c.1490 à c.1460 avant notre ère.

Cet échec « périphérique » de Zidanza qui n'a pas répondu, à ce qu'il semble, au pillage de sept de ses villes par le petit roi d'Alalah, soutenu par le Grand Roi hourrite, si on en croit le texte d'Idrimi, n'a pas eu apparemment de répercussions en Ḫatti où le système administratif a poursuivi son travail ordinaire. On n'a pas retrouvé cependant un nombre de LSU aussi important pour ce règne que pour ceux de son prédécesseur légitime et de son successeur.

Zidanza avait pour épouse la reine Iyaya, ce qui aurait dû dès l'origine permettre de le distinguer de Zidanta I, que d'ailleurs les listes ne mentionnent pas et dont l'épouse avait

³⁶¹ D. Wiseman, *The Alalakh Tablets*, London, 1953, passim, AT 3 (accord Pilliya-Idrimi), pp.31-32.

un nom dont ne subsiste dans un texte que la dernière syllabe, ...-ta/ša³⁶².

Les doutes concernant l'existence de Zidanza et l'affirmation que Zidanta (I) était l'auteur du traité conclu avec Pilliya ont été balayés par la publication de la tablette de donation KBo XXXII 184 (Bo 84/417) portant l'inscription :

« Sceau du tabarna Zidanza, Grand Roi »³⁶³. Très abîmée, elle réglait la dévolution de champs, plantations et vignes à un « grand (GAL) » du nom de Nakkiliya. Les toponymes cités, Kapitara, le mont Šaliwana étaient situés vers Anzara, dans l'est du Ḫatti³⁶⁴. Le style du sceau imprimé sur la tablette impose, malgré les efforts désespérés entrepris pour laisser à l'éphémère Zidanta (I) le sceau et le traité avec Pilliya³⁶⁵, à situer Zidanza à proximité des rois ayant des sceaux comparables, Alluwamna, Ḫantili II, Taḫurwaili, Ḫuzziya III et Muwatalli I. Un autre fragment de LSU mentionnait certainement Zidanza. Il s'agit d'une tablette scellée au nom de son très probable successeur, Ḫuzziya (III). LSU 19 transcrit une décision royale en faveur d'un dignitaire, Attatta, qui a été aussi le bénéficiaire d'une autre donation, LSU 2 (où le sceau de Ḫuzziya est intact). LSU 19 (KBo VIII 26) attribue des domaines tombés en déshérence, après avoir appartenu à « l'enfant de lait de la reine » (ANA DUMU NITA.GAG ŠA SAL.LUGAL), à un nouveau favori, le dit Attatta. L'étude minutieuse des quelques lignes mutilées de la tablette a permis à D. Easton³⁶⁶ et à O. Carruba³⁶⁷ de restituer le nom de Zidanza, en apposition à LUGAL.GAL, à

³⁶² Sh. Bin-Nun, *Tawananna*, 93 et n.145 (2BoTU 23 B I 32).

³⁶³ H. Otten, « Das hethitischen Königshaus », 1987, 26-27, Abb. 4 p.37.

³⁶⁴ RGTC 6/2, 65 et 135 ; cf. RGTC 4, 69.

³⁶⁵ C. Kühne, « Imperial Mittani : An Attempt at Historical Reconstruction », SCCNH 10, 1999, 203-221, p.214 et n.67.

³⁶⁶ D. Easton, « Hittite Land Donations and Tabarna Seals », JCS 33, 1981, 3-43, pp.17-18; K. K. Riemschneider, MIO 6, 371-372 (LSU 19).

³⁶⁷ O. Carruba, « Contributi alla Storia Medioetea : LSU 19, Zidanza e Huzziya », *Eothen* 1, 1988, 39-50 ; H. Klengel, *Geschichte*, 97-100.

la ligne 3. La lecture la plus probable des premières lignes est la suivante :

NA₄KIŠIB ta-ba-jar-na LUGAL.GAL
/É^{HLA} ku-e NJA-MAR-KU-aš/ "Zi-da-a]n-za
LUGAL.GAL/ ma-a-an DUMUJNITA.GAG
ŠA SAL.LUGAL / a-ag-ga-] aš / LUGAL.GAL
/ IS-ŠI-MA / A-NA At-ta-ta <ID-DI-JN>

Sceau de tabarna, Grand Roi, / les domaines restants / que Zidanza, Grand Roi (lui avait donnés) / quand l'enfant de lait de la reine / mourut / le Grand Roi les a pris / et à Attatta <il les a donnés> .

Pour des raisons grammaticales et parce que la formule introductory des actes de ce genre est toujours suivie par la définition de son objet (Vergabungsgegenstand), il faut comprendre que le roi Zidanza avait attribué des terres à un fils adoptif de la reine et que le roi Huzziya, son successeur, les a transférées à l'un de ses dignitaires après la mort du premier bénéficiaire. L'un des intérêts du texte est de fournir une preuve supplémentaire de l'exactitude de l'ordre adopté par les listes. Zidanza a eu pour héritier son fils, ou son gendre et fils adoptif, Huzziya III. Deux reines ont parachevé la liste des souveraines de l'Ancien Royaume, Iyaya, parèdre de Zidanza et Šummi, l'épouse de Huzziya.

Huzziya III, le roi qui suit Zidanza sur les listes, a scellé des tablettes de donation dont certaines étaient connues depuis longtemps mais souvent attribuées à l'éphémère Huzziya II, ce qui était pourtant invraisemblable dès l'origine. Le style des sceaux et leur place parmi les Rosettensiegel excluent l'hypothèse de leur appartenance au prédécesseur de Télipinu, dont le règne très bref, quelques mois vraisemblablement, est connu par l'édit de ce dernier, à l'exclusion de toute autre source. Il est vrai que le sceau de Huzziya III est plus petit (Beran 147 : 3, 6 cm) que ceux de Zidanza (Bo 84/417 : 4,1cm) et de Muwatalli I (Bo 84/465 :

4,5 cm) mais son dessin est en tout point semblable aux leurs. La publication des deux tablettes KBo XXXII 185 et 187 a apporté une solution définitive à ce problème. Les témoins mentionnés par les actes de donation LSU 2, LSU 22, KBo XXXII 187 (tous trois de Huzziya dont le sceau est conservé sur les deux premiers et sur LSU 19), et KBo XXXII 185, scellé par un Grand Roi resté inconnu jusqu'alors, "NIR.GÁL/Muwatalli (I), prouvent que ce dernier a succédé à un Huzziya qui ne pouvait en aucun cas se confondre avec le beau-frère et prédécesseur de Télipinu³⁶⁸.

Les tablettes LSU 2 et LSU 22, rédigées respectivement à Hanhana et Katapa, ont été l'œuvre d'un roi dont le pouvoir s'étendait à tout le pays. On ne peut croire qu'elles aient été rédigées par les scribes d'un anti-roi ou d'un vassal portant les mêmes titres de tabarna et de Grand Roi que son soi-disant suzerain³⁶⁹. Les témoins de ces donations sont des dignitaires dont les fonctions s'exercent dans la capitale et sur tout le territoire et qui sont cités dans un ordre hiérarchique précis : au premier rang le GAL.MEŠEDI suivi par le GAL.DUMU^{MEŠ}E.GAL (celui-ci étant une fois à la première place).

Le Landschenkungsurkunde Bo 90/751 a été publié à Hattuša au profit du « grand échanson », Hapi, et a eu pour premiers témoins le chef prétorien Lariya, sans doute le frère du roi, et le chef du personnel du palais, Arinnel³⁷⁰. Le GAL.MEŠEDI présent en LSU 2, LSU 22 et Bo 90/751 n'apparaît plus en KBo XXXII 187, tablette dont l'empreinte du sceau a été brisée mais qui mentionne Arinne[il (dont le titre a disparu) et Marašša, l'urianni de LSU 2 ainsi

³⁶⁸ H.Otten, « Das hethitische Königshaus », 28-29, Abb. 5, 6.

³⁶⁹ M.Astour, SIMA 73, 1989, 35-37, a soutenu, à propos des rois Zidanza, Huzziya (III) et Muwatalli (I) que « their reigns could not have preceded that of Arnuwandas I..., all three men ruled simultaneously with Arnuwandas! cf. G.Wilhelm, OLZ 86, 1991, col.471 (c.rdu du livre d'Astour).

³⁷⁰ H.Otten apud P.Neve, AA 1991, 346-347 (Bo 90/751 ; cf. K.K.Riemschneider, MIO 6, 1958, 354-359 (LSU 2), 373 (LSU 22).

qu'un dénommé Zuz[zu, témoin et scribe de LSU 2. Mais le nouveau « chancelier » qui a rédigé KBo XXXII 187, Waršiya, a conservé son poste après l'avènement de Muwatalli I. Comme Ḫanikkuli il a fait souche d'une lignée de scribes qui peupleront les bureaux de Ḫattuša jusqu'à la fin de l'empire³⁷¹. Quelle qu'ait été la cause de la disparition de Lariya, mort naturelle ou crime, son remplaçant à la tête de la garde royale, Muwatalli, le futur roi, a occupé ses fonctions dans l'idée, probablement, d'en faire un tremplin vers le trône. En KBo XXXII 187 son nom est mutilé et son titre a disparu mais on peut lire sans hésitation « Muw[atalli GAL LÚ.MEŠ MEŠEDI »), avant Arinnel. Un certain Muwa a occupé la même fonction au cours du règne de Muwatalli et l'ensemble des sources permet de voir en lui l'homme de confiance auquel Muwatalli a confié le commandement des troupes de la garde quand il est monté sur le trône. Il restera jusqu'au bout fidèle à son maître au témoignage d'un texte annalistique du Grand Roi Tuthaliya I, le fondateur du Nouvel Empire³⁷².

Le règne de Ḫuzziya III, maintenant solidement encadré par ceux de Zidanza et de Muwatalli I, a probablement duré pendant un temps relativement long au cours duquel un nombre non négligeable de LSU ont été publiés et une partie du personnel des hauts dignitaires renouvelée. Aucun nouveau traité avec le Kizzuwatna, placé sous la tutelle des rois de Mitanni, n'a été négocié et la seule documentation afférente aux activités du roi a trait à la publication des actes de donation. Comme le règne s'est terminé tragiquement il est probable qu'un certain nombre des LSU était destiné à conforter les sentiments de fidélité des dignitaires envers le souverain. Le « clan » qui entourait le nouveau chef de la garde a déjoué les efforts du roi pour renforcer le rang de ses fidèles et a réussi à mettre son chef sur le trône.

³⁷¹ H.Otten, « Das hethitische Königshaus », 1987, Abb.6 p.40 (KBo XXXII 187) ; E.Laroche, NH Suppl., *Heth.4*, n°1498 p.49 (Waršiya).

³⁷² Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 266-268 ; O.Carruba, *SMEA* 18, 1977, 162-163; H.Otten, *ibid.*, 1987, 29-30 (KUB XXIII 16).

3) Le règne de Muwatalli I et la révolution dynastique

Un « édit » du roi Tuthaliya I, malheureusement en très mauvais état est le seul témoin de la tragédie qui a mis fin au règne de Ḫuzziya III. CTH 251 (KBo XVI 24 (+) 25 et // KBo XVI 102), a été défini par E.Laroche comme un « protocole pour des dignitaires anonymes ». Il s'adresse en fait, avant tout, aux officiers de l'armée. Dans un paragraphe (IV 14-16) son auteur précise :

Le père de Mon Soleil revint sur l'affaire du meurtre ([išhanaš ut]tar). Ainsi qu'il est connu : « [Muwat]alli a tué Ḫuzziya », mais, quant au père de Mon Soleil, il était lié par serment ... (envers lui, Ḫuzziya) »³⁷³.

L'auteur de l'édit voulait ainsi absoudre son père de toute responsabilité dans le meurtre du roi Ḫuzziya en affirmant qu'il avait prêté serment à celui-ci et qu'il lui était resté fidèle lors du complot tramé contre lui.

Malheureusement les spécialistes qui ont édité et commenté ce texte l'ont en général daté de la période « oscuro », allant d'Arnuwanda I à Šuppiluliuma³⁷⁴. Ph.Houwink ten Cate a amélioré la lecture du passage mentionnant Ḫuzziya et Muwatalli mais a conservé son attribution à Arnuwanda I (c.1400-1370 av.J.C.)³⁷⁵. S.Košak

³⁷³ O.Carruba, « Beitrag zur mittelhethitischen Geschichte II. Die sogenannten „Protocoles de succession dynastique“ », *SMEA* 18, 1977, 175-193, pp.182-187 ; A.M.Rizzi-Mellini, « Un ‘Istruzione’ Eteo di Interesse Storico », *Fs P.Meriggi, StMed* 1, 509-553; F.Pecchioli Daddi, « A proposito di KBo XVI 24 (+)25 », *Lincei, Rend.Sc.Morali*, 34, 1979, 51-55; Ph.Houwink ten Cate, « An alternative Date for the Sunassuras Treaty (KBo 1.5) », *AoF* 25, 1998, 34-53, pp.43-44.

³⁷⁴ M.Rizzi-Mellini, *op.cit.*, 514 ; Sh.Bin-Nun, *RHA* XXXI, 1973, 19 (CTH 251 serait une apologie de Šuppiluliuma).

³⁷⁵ Ph.Houwink ten Cate, *op.cit.*, n.19 p.43.

avait pourtant souligné que CTH 251 était l'un des « middle hittite texts » les plus archaïques³⁷⁶. La publication des nouveaux LSU a encouragé H.Otten à identifier les personnages cités, non à des princes ayant vécu après Arnuwanda I (souvent considéré comme le père de Mon Soleil mentionné par le texte), mais aux deux Grands Rois successivement assassinés, Ƚuzziya III et Muwatalli I, suivi en cela par Ph.Houwink ten Cate³⁷⁷.

Le roi Muwatalli I était en fait connu depuis longtemps en tant que « Muwatalli l'ancien », un dignitaire présent dans divers textes. Le fragment 50 des Deeds of Šuppiluliuma fait le récit d'événements ayant affecté la cité sainte de Nerik « au temps du roi Muwatalli » (*ANA PANI NIR.GÁL LUGAL-i*). Le fragment peut appartenir à Šuppiluliuma mais faire allusion à des faits anciens avant d'en venir aux victoires du « père », c'est-à-dire de Šuppiluliuma, en pays gasga. Le fragment 51 cite quant à lui « ^mNIR.GÁL-ša GAL.MEŠEDI » (Muwatalli, chef prétorien) qui est jugé, semble-t-il de façon négative. Les graphies archaïques et le fait que « mon père » est orthographié A.A.MU seraient insolites si ce texte appartenait à CTH 40³⁷⁸. Il est difficile de conclure bien que la personnalité mise en cause dans ces fragments soit vraisemblablement l'usurpateur qui a subi une *damnatio memoriae* et est absent des listes mais dont des LSU ont été conservés.

Les actes de donation mis à jour en 1984 et 1990 apportent des précisions sur le personnel aulique qui entourait les Grands Rois Ƚuzziya et Muwatalli. Les LSU connus de ce dernier, Bo 671/90 et Bo 84/465 (KBo XXXII 185) montrent des changements significatifs dans la liste des dignitaires témoins des actes. Bo 671/90 est le plus ancien³⁷⁹. Le bénéficiaire est ici l'aurige du roi, Pithana (^mPi-it-ḥa-a-na^{lū}

KUŠ, IR-di-šu) et ses descendants. Les témoins cités sont, dans l'ordre, Arinnel, chef du personnel du palais, en place sous le règne de Ƚuzziya, Muwa, le chef de la garde et un nouveau venu, Ḫimili, GAL.GEŠTIN (Grand du vin). Dans le second LSU, KBo XXXII 185³⁸⁰, Arinnel a disparu et ses fonctions sont passées au prince Ḫimili alors que la place suivante était attribuée à un certain Kantuzzili, le « commandant des écuyers d'or » (UGULA^{lū.MEŠ} IŠ.GUŠKIN). Deux autres dignitaires sont ensuite mentionnés : Ḫutupalla, urianni, et Zuhā, GAL^{lū.MEŠ} SIPA ZAG-az (Grand des bergers de gauche). Le scribe Waršiya, déjà actif sous Ƚuzziya III, a rédigé l'acte. Or un texte postérieur, dû à Tuthaliya I (CTH 271 A.1 = KUB XXXIV 40), nous apprend que Ḫimili et Kantuzzili, certainement deux frères, avaient été les meurtriers du roi Muwatalli qui leur avait pourtant attribué des fonctions de premier plan après le chef de la garde, Muwa³⁸¹. Les lignes les mieux conservées de ce texte se présentent ainsi :

Muwa] a tué la reine, votre mère, et
vous.../ mais auparavant Ḫimili [et]
Kantuzzili ont tué Muwatalli et.../
...alors, en ces mêmes jours.../ Muwa a
tué la reine, votre mère.../ il (l'a) tuée !// ...aux
côtés du roi et de la reine ils se sont placés/ [et]
eux les ont laissés en vie. Maintenant le roi et
la reine.../ avec les Grands ensemble.../ Moi, le
roi et la reine nous avons [protégé] Ḫimili/
Que les ... et les Grands [protègent le roi et la
reine].³⁸²

³⁷⁶ S.Košak, « Dating of Hittite Texts : A Test », *Fs O.R.Gurney, AnSt* 30, 1980, 31-39 et n.53 p.37; cf. T.Bryce, *The Kingdom*, 2005, 114-115.

³⁷⁷ H.Otten, « Die hethitische Königshaus », 1987, 29-34.

³⁷⁸ H.G.Güterbock, *JCS* 10, 1956, 49- 50, 117-119 (fr.50-51).

³⁷⁹ H.Otten, *AA* , 1991, 346-347.

³⁸⁰ H.Otten, « Das hethitische Königshaus », 1987, 28-29, 40.

³⁸¹ O.Carruba, *SMEA* 18, 1977, 184-185; Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 266-268; H.Otten, *ibid.*, 29-30.

³⁸² KUB XXXIV 40, 8'-18' ; H.Otten, *ibid.*, 29-30.

Les quelques lignes très mutilées qui précèdent ce paragraphe évoquent la violation du serment du dieu (XXXIV 40:5³⁸³), ce qui renvoie au crime dont Muwatalli s'était rendu coupable quelques années auparavant en faisant assassiner le roi Huzziya.

Il est incertain que les deux princes mentionnés nommément par XXXIV 40 aient fait partie des « fils de la reine », apostrophés par le couple royal, ce qui avait été d'abord envisagé³⁸³. Mais il est assuré en tout cas que le Kantuzzili qui occupe une place de choix dans le LSU du roi Muwatalli et dans l'édit XXXIV 40 n'est pas le père du Roi Tuthaliya I comme l'affirment actuellement de nombreux spécialistes.

La publication, par H.Otten, de la bulle portant l'empreinte du sceau d'un Grand Roi jusqu'alors méconnu, « Tuthaliya, fils de Kantuzzili » (Bo 99/69)³⁸⁴, est venue confirmer la notation du traité d'Alep (CTH 75) selon laquelle un roi Tuthaliya, certainement le premier du nom, était monté sur « le trône de la royauté » et non sur le « trône de son père », comme l'aurait voulu la formule consacrée³⁸⁵. La croyance, ancrée chez de nombreux spécialistes, qu'il n'y avait pas eu de rupture lors de l'avènement de ce personnage mais qu'au contraire la continuité dynastique avait été assurée, avait amené S.de Martino, avant la publication de la bulle Bo 99/69, à présenter une hypothèse audacieuse pour expliquer la suite des événements. Admettant qu'Arnuwanda I, fils de Tuthaliya I/II, était l'auteur des « protocoles » XXXIV 40 et KBo XIV 24+25, il en déduisait que les princes Ḫimuili et Kantuzzili avaient tué l'usurpateur Muwatalli pour faire monter sur le trône un prince légitime, leur propre père,

³⁸³ J.Freu, « De l'ancien royaume au nouvel empire. Les temps obscurs de la monarchie hittite », *II ICH Pavia*, 1993, *StMed* 9, 1995, 139-148, pp.137-139 ; « La 'révolution dynastique' du grand roi de Hatti Tuthaliya I », *Heth* 13, 1996, 17-38, pp.22-24 ; « Le Grand Roi Tuthaliya, fils de Kantuzzili », *Antiquus Oriens, Fs R.Lebrun*, 2004, 271-304, pp.275-280.

³⁸⁴ H.Otten, « Ein Siegelabdruck Duthaliya I. ?», *AA* 2000, 375-376.

³⁸⁵ KBo I 6 I 15 ; H.Beckman, *HDT* n°14, 88-90, § 5, p.89.

Tuthaliya I/II³⁸⁶. Cette datation tardive l'amenait aussi à identifier Kantuzzili au prêtre (SANGA) de ce nom appartenant à la génération des fils d'Arnuwanda et bien connu par divers textes comme le « SANGA » de Kizzuwatna³⁸⁷. La découverte de la bulle Bo 99/69 a rendu caduques les spéculations de ce genre et imposé d'en revenir au texte du traité d'Alep (CTH 75), tardif mais explicite. Tous les spécialistes, à l'exception d'O.Soysal³⁸⁸, ont reconnu que le premier Tuthaliya était monté sur le trône avec l'aide de son père Kantuzzili. Abandonnant l'idée de S.de Martino, selon laquelle Tuthaliya I/II était le père de Kantuzzili et de Ḫimuili, divers auteurs et en particulier I.Singer et F.Pecchioli Daddi ont simplement retourné la proposition et fait du roi de ce nom, toujours considéré comme étant Tuthaliya I/II, mari de Nikalmati et père adoptif d'Arnuwanda I, « the son (and not the father) of Kantuzzili, UGULA LÚ.MEŠ KUŠ, GUŠKIN (KBo XXXII 185 Rev.14) during the reign of Muwatalli and the head of the hittite army (KUB XXIII 16 III 4-9) »³⁸⁹.

Une telle conclusion, entachée par l'affirmation réitérée que le père de Tuthaliya I était le grand-père du prêtre de Kizzuwatna homonyme³⁹⁰, est impossible malgré son caractère séduisant. Le Kantuzzili de XXXIV 40 et de XXIII 16, où il joue le rôle de général au côté de son fils dans la lutte engagée contre les Hourrites, ne peut être le dignitaire, certainement jeune et frère cadet de Ḫimuili, qui avait servi l'usurpateur Muwatalli I. Dès la publication des deux LSU

³⁸⁶ S.de Martino, « Ḫimuili, Kantuzzili e la presa del potere da parte di Tuthaliya », *Eothen* 4, 1991, 5-21.

³⁸⁷ J.Freu, *Heth* 15, 2002, 72-74.

³⁸⁸ O.Soysal, « Kantuzzili in Siegelinschriften », *BiOr* 60, 2003, 41-55; contra J.Freu, *Antiquus Oriens, Fs R.Lebrun*, 2004, 291-292.

³⁸⁹ I.Singer, « Kantuzzili the Priest and the Birth of Hittite Personal Prayer », *Silva Anatolica*, 2002, 301-313, pp. 308-309, nn.40-52 ; F.Pecchioli Daddi, « A 'new instruction' from Arnuwanda I », *ibid.*, 2002, 261-268, pp.265-266.

³⁹⁰ Cf. J.Freu, « Deux Princes-Prêtres de Kizzuwatna, Kantuzzili et Telepinu », *Heth* 15, 2002, 65-80, pp.72-74.

scellés au nom du Grand Roi NIR.GÁL/Muwatalli, en 1987, H.Otten avait rapproché le nom des deux dignitaires mentionnés par KBo XXXII 185, Muwa et Kantuzzili, des personnages homonymes nommés par le fragment annalistique KUB XXIII 16 (CTH 211.6) qui décrit les opérations menées contre les Hourrites et leur allié Muwa, certainement l'ancien chef prétorien du roi Muwatalli, par le roi Tuthaliya et son père, Kantuzzili³⁹¹. Dans ce fragment le roi Tuthaliya, qui parle à la première personne (« LUGAL-uš », XXIII 16 : 7' répond à « uk Tuthaliya », ibid. :13'), doit faire face aux attaques de Muwa et de ses alliés hourrites commandés par un prince au nom indo-arya, probablement un membre de la famille royale mitannienne, KAR-tašura, à lire sans doute Kirtašura, « une divinité l'a fait », (ibid. III 1').

O.Carruba a proposé de lire le nom du père du roi, mentionné dans le texte mais en apparence anonyme du fait des cassures de la tablette :

nu ad-da-aš-mi-i[š] ^m Kan-tu-zि-li-iš...
 (XXIII 16 III 2')
 [nu- ad-da-aš-mi-iš] / ^m Kan-tu-zि-li-iš
 u-uq-qa LUGAL-uš [^mTu-ḥa-li-ya-aš] (ibid.:
 6'-7')
 na-an u-uk ^m Tu-ut-ḥa-li-[ya-aš
 LUGAL-uš (ibid.: 13')

Ces très probables restitutions permettent d'unifier la documentation disponible. Une révolution dynastique a bien eu lieu à Ḫattuša vers 1465 avant notre ère. Le roi Tuthaliya I, que rien ne permet de confondre avec son probable petit-fils, Tuthaliya II, dont l'introduction des annales (CTH 142) prouve qu'il a succédé à son père³⁹², a pris le pouvoir après

³⁹¹ H.Otten, *Das hethitische Königshaus*, 1987, n.43 pp.33-34 ; J.Freu, *StMed* 9, 1995, 138 ; *Heth* 13, 1996, 33-34 ; *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun*, 2004, 287-290.

³⁹² O.Carruba, *SMEA* 18, 1977, 156-163 ; J.Freu, *Antiquus Oriens*, *Fs R.Lebrun*, 2004, 288-290.

une période de troubles. KUB XXXIV 40 montre qu'une reine participait activement à ses décisions au début de son règne et que le « couple royal » (probablement une mère et son fils) avait « acquitté » les assassins de Muwatalli, lesquels vont poursuivre leur carrière tout au long de celui-ci, comme le montrent divers fragments des « protocoles de succession dynastique » rassemblés par E.Laroche et O.Carruba³⁹³. Dans la liste C des offrandes funéraires le roi Tuthaliya I, si l'identification est acceptée, est placé après les souverains de l'Ancien Royaume et défini comme le père de PU-LUGAL-ma, preuve des origines hourrites de la nouvelle dynastie. Dans la plupart de ces documents la mention du prince Kantuzzili, qu'on peut identifier avec le père de ce roi est régulièrement associé à une dame Walanni qui figure en tête des reines ayant en charge les cérémonies en l'honneur des dieux célébrées dans la ville de Taḥurpa³⁹⁴. Il est donc très probable que Walanni, épouse de Kantuzzili et mère de Tuthaliya I, a été proclamée reine à l'avènement de ce dernier et a joué un rôle important au début du règne. Cette situation ne peut s'expliquer qu'en référence à l'édit de Télipinu qui avait proscrit les violences dans la famille royale et instauré des règles précises de succession, même si on ne peut pas parler à son sujet de « constitution »³⁹⁵. Les meurtres des rois Ḫuzziya et Muwatalli, sans doute accompagnés d'autres assassinats, semblaient ramener le Ḫatti à l'époque sanglante qui avait précédé son avènement. La réaction qui a assuré le trône au premier Tuthaliya a certainement eu comme premier objet de rétablir la légitimité de la monarchie. Une grande dame, au nom « hittite », fille sans doute de l'un des rois, Zidanza ou Ḫuzziya, qui avaient précédé l'usurpateur Muwatalli et princesse de premier rang, comme l'épouse de

³⁹³ E.Laroche, CTH 271 ; O.Carruba, *SMEA* 18, 1977, 187-191 ; S.de Martino, *Eothen* 4, 1991, 7-8 et nn.17-25.

³⁹⁴ CTH 626.IV ; H.Otten, *MDOG* 83, 1951, 57-58; Sh.Bin-Nun, *Tawananna*, 1975, 162-164 et 197-200 (KUB IX 16).

³⁹⁵ R.Haase, « Anmerkungen zur Verfassung des Königs Télipinu », *AoF* 29, 2002, 68-72 (I. « Ist Telepinus Text eine Verfassung ? »).

Télipinu, était mariée au prince Kantuzzili et avait un fils. L'édit de Télipinu aurait permis, en principe, à son mari de prétendre au trône. Il a préféré s'effacer devant son fils qui avait peut-être d'autres liens avec la lignée royale. Malgré le problème posé par cette dérogation apparente aux règles établies par son lointain prédécesseur, il est certain que le nouveau monarque a voulu rétablir un ordre respectueux de celles-ci. Si l'édit est parvenu jusqu'à nous et a été recopié en plusieurs exemplaires, c'est que les rois du Nouvel Empire le considéraient comme un socle du pouvoir royal. Les assassins de Muwatalli qui avaient ouvert la voie à une nouvelle famille issue d'un milieu soumis à de fortes influences hourrites, ont été épargnés par le nouveau roi et sa mère mais écartés du pouvoir. Le fait remarquable qui, plus que le changement des personnes, a marqué le Nouvel Empire hittite, a été le rôle nouveau joué par les nombreux personnages aux noms hourrites, reines en particulier et dignitaires, qui ont rejoint l'ancienne aristocratie hittite dont les membres portaient en très grande majorité des noms « anatoliens » au témoignage des « anecdotes » et des « donations scellées ».

La liste des reines est éloquente à cet égard. Après Walanni, au nom anatolien, elle ne mentionne plus que des noms hourrites, ceux des reines Nikalmati, épouse de Tuthaliya II, Ašmunikal, associée à Arnuwanda I, Taduhepa, femme de Tuthaliya III et Ḫenti, première épouse de Šuppiluliuma.

La série, interrompue par la présence de la seconde épouse de ce Grand Roi, fille du roi de Babylone, et par celle de la première femme de son fils Muršili II, Gaššulawiya, se poursuivra ensuite avec les reines Daduhepa et Puduhepa.

Il s'est donc produit un véritable phénomène de « hourritisation » des milieux dirigeants hittites avant le milieu du XV^{ème} siècle av.J.C., que le mariage des souverains de la « deuxième dynastie » avec des princesses aux noms hourrites ne peut suffire à expliquer. Des influences et des personnes venues du Kizzuwatna ont sans doute joué leur rôle dans ce processus mais la découverte des textes hourrites entreposés dans la résidence royale de Šapinuwa (Ortaköy), au

nord de la capitale, a montré que le Ḫatti était lui-même devenu un pays où la culture hourrite était profondément ancrée dans les milieux dirigeants au cours du règne de Tuthaliya III, le père de Šuppiluliuma, et certainement auparavant³⁹⁶. Une profonde transformation de la société hittite et, en particulier, de sa classe dirigeante, a donc marqué l'avènement de Tuthaliya I, père de « PU-LUGAL-ma », bouleversement en profondeur dans les domaines démographique, religieux et culturel, dont la « révolution dynastique » n'a été que le signe le plus apparent. Pour ne prendre qu'un exemple, l'importance attribuée à partir de cette époque aux rituels hourrites de purification, *itkaḥi* et *itkalzi* (de « lavage de la bouche ») est le signe d'une religiosité nouvelle portée par des rituels en langue hourrite³⁹⁷. La continuité de la lignée royale a sans doute été assurée par la « reine Walanni » (et peut-être aussi par la reine Katteshapi, au nom hatti, dont la place est indéterminée)³⁹⁸ mais elle ne doit pas cacher la véritable nature des considérables changements intervenus en pays hittite au XV^{ème} siècle avant notre ère alors qu'une poussée générale des populations hourrites se faisait sentir dans toute la vaste zone géographique allant de la Mésopotamie du nord à l'Anatolie et

³⁹⁶ H.G.Güterbock, « The Hurrian Element in the Hittite Empire », *JWH* 2/2, 1954, 383-394; A.Süel, « Ortaköy: Eine hethitische Stadt mit hethitischer und hurritischer Tontafelentdeckungen », *Fs S.Alp*, 1992, 487-491; « Ortaköy-Shapinuwa », in K.Yener, H.Hoffner (éd.), *Recent Developments in Hittite Archaeology and History, in Memory H.G.Güterbock*, Winona Lake, 2002, 157-165.

³⁹⁷ V.Haas, *Die Serien itkaḥi and itkalzi des AZU-Priesters, Rituale für Tašmišarri und Tatuhépa sowie weitere Texte mit Bezug auf Tašmišarri*, CHS 1/1. Abteilung. Die Texte aus Boğazköy, Roma, 1984 (V.Haas, M.Salvini, I.Wegner, G.Wilhelm (éd.).

³⁹⁸ J.Freu, *StMed* 9, 1995, table 1 p.147, proposait de faire de Katteshapi la possible épouse d'Arnuwanda I, si la reine Ašmunikal avait été la sœur et non l'épouse de ce dernier; O.Carruba, *III CIH Çorum*, Ankara, 1998, table p.107, en faisait la femme, soit de Muwatalli I, soit de Tuthaliya I (avec un ?).

surprenantes en ce domaine³⁹⁹). Il est remarquable que dans cette nouvelle configuration politique et culturelle ni le roi Télipinu, ni les règles qu'il avait édictées concernant les successions royales, n'aient été oubliés.

Conclusion

Le règne de Télipinu, situé chronologiquement à mi-chemin entre les débuts d'une nouvelle royauté en pays hittite et la fin de l'Ancien Royaume, dont l'assise territoriale est restée limitée à une partie de l'Asie mineure malgré les expéditions menées en Syrie et en Mésopotamie du nord par les Grands Rois Ḫattušili I et Muršili I, a été un moment décisif dans l'organisation de l'état. L'édit du roi, recopié de siècle en siècle, est resté l'un des fondements de la monarchie hittite que l'arrivée au pouvoir d'un clan aux indiscutables affinités hourrites n'a pas fait considérer comme obsolète, bien au contraire. Il est probable que les nouveaux souverains ont réussi à intégrer l'apport hourrite au vieux fond anatolien et unir deux « aristocraties » d'origines différentes, au moins sur le plan culturel, en maintenant les structures anciennes qui avaient assuré la pérennité du royaume au cours de la période précédente. Le « code des lois » et l'édit de Télipinu ont été deux fondements du nouvel édifice institutionnel.

Le caractère pacificateur du règne de Télipinu est resté un exemple sur le plan intérieur alors que la tradition des rois guerriers et conquérants triomphait de nouveau sur le plan extérieur, en grande partie pour répondre à de nouvelles menaces apparues après le règne de Télipinu. Gasgas des montagnes pontiques, rois d'Arzawa, Grands Rois du Mitanni-Ḫurri et d'Aḥhiyawa puis pharaons ont été les nouveaux adversaires à affronter. Mais à l'intérieur la sauvegarde d'une bonne entente entre les membres de la famille royale et les dignitaires est restée un fondement de la politique royale. Après le règne de Télipinu deux usurpations ont interrompu la succession régulière au trône. Contrairement à ce qui est souvent admis celle de Tahurwaili, peut-être non sanglante, n'a pas suivi la mort de Télipinu auquel a très régulièrement succédé son gendre Alluwamna puis son petit-fils Ḫantili (II). Les drames qui ont marqué la fin des règnes de Ḫuzziya (III) et de Muwatalli (I) ont sûrement favorisé le retour aux normes prescrites par Télipinu en matière de

³⁹⁹ Th.Richter, « Der 'Einjährige Feldzug' Šuppiluliumaš I. Von Ḫatti in Syrien nach Textfunden des Jahres 2002 in Mišrife/Qaṭna », *UF* 34, 2002, 603-618 ; « Das „Archiv des Idanda“: Bericht über der Grabungskampagne 2002 in Mišrife/Qaṭna », *MDOG* 135, 2003, 167-188.

succession et de rapport entre le souverain, ses parents et ses dignitaires.

De Tuthaliya I à Muršili III (Urhi-Tešub) aucune usurpation n'a entaché la continuité des successions royales, au cours de sept générations (en donnant leurs justes places à Tuthaliya I, distingué de Tuthaliya II, et à Ḫattušili II). Le seul drame a été, dans un moment où l'existence même du royaume était en jeu, le meurtre de l'héritier du trône, « Tuthaliya le jeune, fils de Tuthaliya », par Šuppiluliuma et son clan. Lors du coup d'état et de la guerre civile menée par Ḫattušili III contre son neveu Urhi-Tešub (Muršili III), l'usurpateur a soigneusement évité de verser le sang de ce dernier qui a été exilé et a fini par trouver refuge en Egypte auprès de Ramsès II. On devine, à la lumière d'un tel événement, la familiarité qu'avaient les cercles dirigeants du Hatti avec les recommandations édictées des siècles auparavant par un lointain « ancêtre » et le soin avec lequel était soigneusement recopiée sa « déclaration ». Pacification et refondation étaient les grands thèmes de l'édit de Télipinu. Ils se retrouvent dans le mythe du dieu homonyme.

MICHEL MAZOYER

**TÉLIPINU QU LA RÉVOLUTION
IDÉOLOGIQUE**

Introduction

A l'époque de Ḫattušili, comme les autres dirigeants des grands royaumes du Moyen Orient, le roi hittite est avant tout le commandant militaire de son peuple. Le rôle du roi est d'entreprendre des conquêtes et de dépasser en cela ses prédécesseurs. L'image qu'il présente est celle d'un lion se jetant sur sa proie et présentant une image de sauvagerie contre un ennemi perpétuellement hostile. Cette image est construite dès l'époque d'Anitta.

Or à l'époque de Télipinu, l'idéologie royale se présente sous un tout autre aspect. Au roi guerrier et conquérant de l'époque de Ḫattušili se substitue l'image d'un roi pour lequel la paix est la grande affaire. Il existe manifestement une rupture avec l'idéologie des siècles précédents. On peut parler littéralement d'une idéologie pacifique, ainsi que nous pouvons le déduire de l'examen de l'étude de deux textes majeurs de la littérature hittite de l'époque de Télipinu : le Mythe de Télipinu et l'édit de Télipinu.

Le Mythe de Télipinu retrace la fondation légendaire du royaume hittite par le dieu Télipinu⁴⁰⁰. Comme l'édit de Télipinu, le Mythe de Télipinu s'appuie sur le passé, ici un passé mythique. Par là-même, le Mythe qui définit les caractères du roi hittite intronisé par le dieu fondateur Télipinu, met en place l'image idéale du roi et du royaume hittites. Comme dans l'édit de Télipinu, le Mythe évoque un monde tourné vers le futur et contient des éléments essentiels permettant de définir l'image de la royauté à l'époque du roi Télipinu, valable pour le passé mais surtout tournée vers l'avenir. Il est significatif à cet égard que le Mythe a été couramment utilisé jusqu'à la fin de l'empire hittite et de

⁴⁰⁰ M. Mazoyer, *Télipinu, le dieu au marécage*, Collection Kubaba, Série Antiquité, Paris, 2003 [*Télipinu infra*].

l'époque néo-hittite, pour expliquer la situation contemporaine aussi bien dans le domaine privé que public. Constattement recopié le Mythe de Télipinu constitue la grille qui permet aux théologiens d'expliquer les avatars du monde ou ceux de la vie quotidienne. Les épidémies, la famine, les guerres civiles sont couramment interprétées à la lumière du Mythe, comme le résultat du départ d'un dieu, causé par une faute humaine, en particulier par une négligence cultuelle. Le Mythe fournit aussi des rituels destinés à faire rentrer les dieux disparus et d'autant plus efficaces qu'ils ont été mis au point par la déesse de la magie Kamrušepa.

L'édit de Télipinu est constitué de deux parties : une partie qui retrace l'histoire du royaume hittite jusqu'au roi Télipinu et une partie législative. La partie historique respecte l'ordre événementiel. Mais les faits rapportés sont interprétés et retenus selon une certaine conception du monde et aboutissent sur le plan pratique à un ordre politique évoqué sous un aspect institutionnel. I. Klock-Fontanille, qui a consacré une partie de sa thèse à ce texte, a souligné combien les idées en étaient novatrices⁴⁰¹. Comme elle l'écrit, « il se dessine alors une (nouvelle) conception de l'ordre du monde, de la société et de la royauté. On instaure des relations contractuelles entre les hommes et le roi, les dieux, le cosmos qui se substituent à des relations individuelles ».

Le Mythe de Télipinu et l'édit du roi Télipinu sont marqués par un double souci de légitimation. Il s'agit pour le roi Télipinu de légitimer la présence des Hittites sur le sol anatolien et sa propre présence sur le trône. Ce souci est d'autant plus fort que le roi Télipinu n'était pas sans doute le descendant légitime du roi Ammuna (voir partie historique). Selon le Mythe, le premier roi hittite est instauré par le dieu fondateur Télipinu, lui-même désigné par les autres dieux pour cette mission. Les dieux eux-mêmes confient au roi

⁴⁰¹ I. Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites et la représentation de la royauté dans les textes de l'Ancien Royaume*, Paris, 2001, [Les premiers rois hittites *infra*], p.123.

l'administration du pays, après l'effondrement du royaume évoqué au début du mythe⁴⁰². Par ailleurs, le roi Télipinu, qui a rédigé le Mythe de Télipinu, s'inscrit implicitement dans la lignée des rois eux-mêmes issus du premier roi mis en place par le dieu Télipinu, il se présente comme le successeur d'Ammuna. A cet égard, on peut remarquer que les dieux se rendent sur la Montagne Ammuna avant de procéder aux rituels de purification sur la personne du dieu Télipinu qui fondera le royaume hittite. On sait que les Montagnes sacrées ont pour rôle d'enraciner le royaume hittite et de fournir les biens agraires destinés au royaume. En indiquant que les dieux se sont rendus sur la Montagne sacrée Ammuna avant de fonder le royaume, Télipinu insiste sur la légitimité du roi qui porte le nom de cette Montagne et sur sa propre légitimité, affirmant implicitement qu'il descend de celui-ci. Inversement il suggère que le roi Huzziya qui l'a précédé est un usurpateur.

Il apparaît donc que le roi Télipinu est le successeur légitime du roi légendaire mis en place par les dieux.

Le Mythe de Télipinu comme l'édit contient une explication rationnelle et théologique de l'ordre du monde. Dès lors l'histoire acquiert une cohérence permettant d'expliquer des événements séparés dans le temps et dans l'espace. Cette explication rationnelle du monde s'organise autour du dieu Télipinu, devenu à l'époque du roi Télipinu, la figure centrale du royaume hittite. A cet égard on constate que le dieu Télipinu se substitue dans la fonction de fondateur au Soleil, comme le montre l'étude de la bilingue CTH 726.1. Il est manifeste que cette réorganisation du panthéon hittite

⁴⁰² On peut imaginer que le royaume disparu est le royaume « hatti ». C'est l'hypothèse que nous avons formulée dans *Télipinu, Le dieu au marécage*, à la suite de H. Gonnet (Telipinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites, *Tracés de fondation*, Bib. EPHE XCIII, pp.51-57, 1990). Mais, comme le fait remarquer J. Freu : « il est impossible de distinguer à l'époque des comptoirs assyriens un pays de 'Hatti' qui aurait conservé une monarchie indigène » (cf. note 3).

s'accompagne de la création de cultes en relation avec les nouvelles fonctions dévolues au dieu Télipinu et la révolution idéologique qui marque le règne du roi Télipinu.

La fête d'automne de Télipinu, et sans doute le rituel de fondation CTH 414 entrent dans ce cadre. Ces deux textes complémentaires qui ont trait à la fondation, traduisent une rupture avec les rituels de fondation des générations précédentes.

Chapitre I. Les textes mythologiques et historiques

Le Mythe de Télipinu, est composé de trois versions et de plusieurs fragments. Il ressort de l'analyse du *ductus* et du contenu que la version la plus ancienne (version 1) date de l'époque du roi Télipinu. Les autres versions sont un peu plus récentes. La première version du Mythe de Télipinu, qui est le mythe étiologique, retrace la fondation du royaume hittite par le dieu fondateur Télipinu. Les versions 2, 3 les fragments et les Mythes parallèles sont des rituels intégrant des textes mythologiques⁴⁰³.

Le Mythe de Télipinu et de la fille de l'Océan ainsi que le Mythe de la disparition du Soleil, se rattachent au Mythe de Télipinu. Chaque mythe selon nos analyses représente un épisode de la fondation : l'acquisition de l'eau nécessaire à la fondation (Mythe de Télipinu et la fille de l'Océan), la réorganisation du panthéon à la suite de l'accession de Télipinu à la fonction de fondateur qui appartenait jusque-là au dieu Soleil (Mythe de la disparition du soleil).

On mentionnera notamment pour l'édition des textes mythologiques :

M.Mazoyer, *Télipinu*.

Pour la traduction :

H.A. Hoffner, *Hittite Myths, SBL Writings from the ancient World Series*, volume 2, éd. Beckman, Atlanta, 1990.

F.Pecchioli Daddi et A.M. Polvani, *La mitologia ittita*, Brescia, 1990.

L'édit de Télipinu est connu par plusieurs versions hittites et par une version akkadienne⁴⁰⁴.

⁴⁰³ M.Mazoyer, *Télipinu*, pp.34-42.

⁴⁰⁴ On se reportera à I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-124.

On mentionnera plusieurs éditions du texte :
H. Stutevant et G. Bechtel, *A Hittite Chrestomathy*,
Linguistic Society of America, University of Pennsylvania,
Philadelphia, 1935, p. 175-201.

W. Eisele, *Der Télipinu-Erlass*, Munich, 1970.
I. Hoffmann, *Der Erlass Telebinu*, Texte der Hethiter
11, Heidelberg

T. R. Bryce, *The major Historical Texts of Early Hittite History*, ASM 1, Queensland, 1984, p. 131-163.

I. Klock-Fontanille, *Les Premiers rois hittites*, Paris,
2001 [*Les premiers rois hittites infra*].

Le rapprochement du Mythe de Télipinu et de l'édit de Télipinu, deux textes de la même époque, permet de se faire une idée précise de l'idéologie royale à l'époque du roi Télipinu. Comme le souligne I. Klock-Fontanille dans son étude sur l'édit de Télipinu, cette conception du roi, de sa fonction, de la royauté et de ses relations avec ses sujets, de ses vassaux et des peuples extérieurs constitue une rupture avec l'idéologie des siècles précédents telle qu'elle ressort des textes comme la Proclamation d'Anitta et les Actes de Hattušili. Nous-mêmes dans notre livre Télipinu, le dieu au marécage, nous soulignions les analogies très suggestives entre le Mythe de Télipinu et l'Edit de Télipinu et mesurions l'aspect novateur du Mythe de Télipinu sur de nombreux points.

a) Les traductions

Nous reproduisons ici notre traduction de la première version du Mythe de Télipinu qui est la version étiologique du mythe⁴⁰⁵, de l'édit de Télipinu et de quelques passages de la fête d'automne de Télipinu.

⁴⁰⁵ Il existe trois versions de ce mythe, plusieurs fragments et un grand nombre de mythes parallèles rédigés sur le modèle de la première version.

Première version du Mythe de Télipinu (Tél. 1)⁴⁰⁶

A, I

(lacune d'environ douze lignes)

- 1' Télipinu [
 - 2' « ne tourm[ente pas
 - 3' Avec la gauche il fit traîner, à gauche [
 - 4' (traces)
-
- 5' Le brouillard envahit les fenêtres, la fumée [envahit] la maison ;
 - 6' dans le foyer les bûches furent étouffées ; [sur les autels]
 - 7' les dieux furent étouffés ; dans l'enclos les moutons furent étouffés de même que dans l'étable
 - 8' les bœufs. La brebis refusa son agneau,
 - 9' et la vache refusa son veau.

-
- 10' Télipinu s'est mis en route, il emporta le grain, ⁴Immarni,
 - 11' šalhianti, manniti, ainsi que la satiété ; à la campagne,
 - 12' dans la prairie, dans les marécages aussi Télipinu allait ; dans un marécage
 - 13' il s'enfonça, et une fleur d'eau (?) courut au-dessus de lui. Ensuite
 - 14' le grain, le blé ne mûrissent plus ; les bœufs, les moutons, les humains ne
 - 15' se reproduisent plus, alors les femelles

L'analyse du contenu, comme de la langue, permet de relever que la première version est la plus ancienne et qu'elle date de l'époque de Télipinu.

⁴⁰⁶ La traduction est celle de l'auteur (Mazoyer, *Télipinu*, pp. 73-80). Cette traduction présente des innovations sur de nombreux points (celles-ci sont discutées dans le même livre, pp. 92-107).

gravides n'enfantent plus.

-
- 16' [Et] les montagnes se desséchèrent, les bois
se desséchèrent, aussi les bourgeons ne
17' sortent plus, les prairies s'asséchèrent, les
sources s'asséchèrent et dans le pays
18' la famine apparaît. Les humains et les dieux
périssent de la famine.
19' Soleil, le grand, fit une fête, et invita les
mille dieux. Ils mangèrent,
20' et ne se rassasièrent pas ; ils burent, et ne se
désaltérèrent pas.
-

- 21' Le dieu de l'Orage se fit du souci pour
Télipinu, son fils : « Télipinu,
22' mon fils est absent (du pays), il s'est mis en
colère, il a emporté tout le bien. »
23' Les grands dieux (et) les petits dieux se
mirent à chercher Télipinu. Le Soleil
24' envoya l'Aigle rapide : « Va !
25' fouille les hautes montagnes,
-

- 26' fouille les va[llé]es profondes, fouille le flot
bleu. »
27' [L'A]igle partit, et ne le trouva pas, et au
Soleil
28' il rapporta la nouvelle : « Je n'ai pas trouvé le
vénérable Télipinu. »
29' Le dieu de l'Orage dit à NIN.TU :
« Comment faire ?
30' nous péririons de [f]aim. » MAH dit au dieu
de l'Orage : « Fais quelque chose,

31' dieu de l'Orage. Va ! cherche toi-même
Télipinu. »

- 32' [Alo]rs (?), le dieu de l'Orage se mit à la
recherche de Télipinu. A la porte de sa ville,
33' il [arri]ve et ne parvient pas à l'ouvrir, alors il
cassa la serrure et le verrou.
34' [] le dieu de l'Orage, il séjournait à
l'intérieur, il s' installa (dans la ville). MAH
35' [envoya l'Abeille] : « Va, toi, cherche
Télipinu. »

-
- 36' [Le dieu de l'Orage d]it [à Hannahanna] :
« Les grands dieux (et) les petits dieux l'ont
cherché partout, et
37' [ne l'ont pas trouvé] (rature). Elle s'en va et
c'est elle
38' [l'Abeille, qui va le trouver !]. Ses [ai]les
sont petites, elle-même est petite
39' et en outre on les choisit (eux) de
préférence ! »
(lacune de 15 lignes)

II

1'(trace)

- 2' mais la méchanceté [
3' et à toi, ô Télipinu[
4' il broya le malt et l'orge [
5' pararit, et ensuite le bien [
6' au seuil il coupa. Télipinu [
7' un arôme suave [
8' et s'étouffant de nouveau[

9' Voici l'eau qui fait tourner (?) est posée

10' et de ton âme, ô Télipinu[
11' ensuite vers le roi [tourne] ton âme avec
bienveillance !

12' Voici du *galaktar* est posé[
13' Qu'il soit apaisé ! Voici du *parþ[uen]* est
posé].
14' Que ton être se tourne (?) [vers le roi (?)]

15' Voici une noix est posée [
16' Qu'il soit couvert d'huile! Voici une figue est
posée et] de même que [la figue]
17' est douce, que [l'âme] de [Télipinu]
18' ainsi s'adoucis[se] !

19' De même que l'olive [tient] l'huile dans son
cœur, [de même que le raisin]
20' tient le vin dans son cœur, toi, ô Télipinu,
[pour le roi (?)]
21' tien[s] ainsi le bien dans ton âme et dans ton
cœur !

22' Voici une amande est posée et de Télipinu[
23' qu'elle adoucisse. De même que le malt et
l'orge sont unis intimement, qu'ainsi , [ô
Télipinu],
24' ton âme et celles des hommes so[ient] unies
intimement ! [De même que le blé]
25' est propre, qu'ainsi devienne l'âme de
Télipinu propre ! [De même que le miel

26' est doux, de même que le beurre est doux,
27' qu'ainsi l' â[me] de Télipinu s'adoucisse,
qu'ainsi elle soit douce !

28' Voici, ô Télipinu, j'ai humecté tes chemins
d'huile fine,
29' viens, Télipinu, à travers les chemins
humectés d'huile !
30' Qu'il y ait du bois de *šaþi*, et du feuillage
spécial !
31' De même que le « bon roseau » (?) est prêt,
32' ainsi, toi, ô Télipinu, sois prêt !

33' Télipinu vint, furieux. Il lance des éclairs,
34' il tonne, et en- dessous, il frappe la terre noire.
35' Kamrušépa l'aperçut et (à l'aide de) l'ai[le]
de l'aigle
36' [l]e (?) fit se mouvoir ; et la colère l'a [mise
en échec].

III

1 la fu[re]ur] l'a mise en échec [et la faute
2 l'a] mise en échec, la rancœur l'a mise en échec.

3 Kamrušépa dit de nouveau aux dieux :
« Al[lez] !
4 ô dieux! voici Ḫapantali, qui ga[rde] les
moutons du Soleil
5 Castrez (?) 12 bétiers, moi je traiterai les
[war]kuš de Télipinu“.
6 J'ai pris pour moi une aile, mille yeux et
Ensuite les *karaš*

7 des béliers de Kamrušepa, je les ai répandus.

8 Et pour Télipinu, au-dessus de lui j'ai brûlé
(des brindilles enflammées)

9 ici et là ; ainsi de Télipinu

10 de son corps le mal j'ai ôté, la fa[u]te

11 j'ai ôté, la colère j'ai ôté, la fureur,

12 j'ai ôté, le *warku* j'ai ôté, la rancœur j'ai ô[té].

13 Télipinu est en colère, son âme, [le] fond de [son
êt]re

14 comme) les brindilles ont été étouffés ; de
même que ces br[indilles]

se sont consumées, que de Télipinu la colè[re],

15 la fureur, la faute, la rancœur ainsi se
consum[ent] !

17 De même que [le malt] est sec et qu'[on] ne
l'empor[te] pas à la campagne

18 pour en faire de la semence et qu'on n'en fait pas
du pain

19 et qu'on ne le place pas dans l' entrepôt, que de
Télipinu la colè[re], la fureur],

20 la faute, la rancœur ainsi [soient] asséchées.

21 Télipinu est furieux, son âme, le fo[nd de son
être]

22 (comme) le feu sont allumés, de mē[me] que ce
feu [s'éteint],

23 que la colère, la fureur, la rancœur ain[si
s'éteignent] !

24 Laisse (ta) colère, ô Télipinu ; [laisse (ta) fu]reux,
25 laisse (ta) rancœur ! De même que (l'eau) dans

le roseau

26 ne [re]monte pas, que de Télipinu [la colère, la
fureur],

27 la rancœur ne revi[ennent] pas non plus ! »

28 Les dieux sous l'aubépine, [au lieu du
ras]semblement,

29 sous l'aubépine [ont fixé ?] l'Avenir.

30 Et tous les dieux sont assemblés, [Papaya (?)],
Iš[tuštaya],

31 les Gulšeš, les MAH^{MES}, Halki, Miya[tanzipa]

32 Télipinu, le dieu Protecteur, Hapantali,

33 et auprès des dieux, les *hi*[mma (?)] de l'Avenir

34 je les ai cé[l]ébrés, et [je] l' (Télipinu) [ai]
purifié:

C

9' du corps] de Télipinu [j'ai ôté] le mal,

10' j'ai ôté [la colè]re, [j'ai ôté] la fu[reux,

11' j'ai ôté [la faut]e, [j'ai ôté] la rancœu[r,

12' j'ai ôté la [méchante] langue, [j'ai ôté] le
ma[uvais lien (?)]

13'] et [

(lacune d'une dizaine de lignes)

[24''] (?) Toi, aubépine, au printemps, tu te revêts
de blanc,

[25''] (?) mais à la moisson, tu te revêts de
rouge, le bœuf passe sous toi,

1 alors [à lui], tu arraches le c[ui]r,
 (lorsqu')un mouton
 2 [pass]e sous toi, alors à lui, tu arraches la
 toison. O Télipinu,
 3 arrache [co]lère, fureur, faute, rancœur !

4 Le dieu de l'Orage est venu furieux, et
 l'homme du dieu de l'Orage
 5 l'arrête. (Le contenu de) la marmite est
 près de déborder, la cuillère l'en empêche.
 6 Et [en] outre que les paroles du mortel que
 je suis,
 7 retiennent la colère, la fureur et l'irritation
 de Télipinu.

8 Que la colère, la fureur, la faute, la rancœur
 9 de Télipinu s'en aillent. Que la maison les
 laisse, que le pilier central les laisse,
 10 que la fenêtre les laisse, que les gonds, que
 la cour centrale
 11 les laissent, que la grande porte les
 laisse, que les propylées les laissent,
 12 que la voie royale les laisse ! Qu'il
 n'aillent pas dans le champ fertile, dans le
 jardin, dans le bois,
 13 qu'ils prennent la route du Soleil de la
 terre !

14 le portier ouvrit les sept portes, il tira les
 sept verrous.
 15 En bas dans la terre noire, des chaudrons
 de bronze se dressent, leurs couvercles
 16 sont de plomb, leurs poignées sont en fer,
 ce qui entre dedans, ensuite,
 17 ne peut pas en sortir et périt à l'intérieur.

18 Que (les chaudrons) prennent la colère, la fureur,
 19 la faute, la rancœur de Télipinu, et qu'ils ne
 reviennent pas !

20 Télipinu revint chez lui, il s'occupa de son
 pays.
 21 le brouillard quitta la fenêtre, la fumée quitta la
 maison.
 22 les autels des dieux furent en ordre, le foyer
 laissa (brûler) la bûche.
 23 Dans l' enclos il laissa aller les moutons, dans
 l'étable
 24 il laissa aller les bœufs ; la mère s'occupa de son
 enfant, le mouton s'occupa de son agneau,
 25 la vache s'occupa de son veau, Télipinu <s'occupa>
 du roi et de la reine et les pourvut
 26 de vie et de force pour l'avenir.

27 Télipinu s'est soucié du roi. Devant Télipinu
 28 se dressa un chêne vert et au chêne vert une égide
 (en peau) de mouton, est suspendue.
 29 dedans est placée de la graisse de mouton ;
 dedans est placée (la présence bienfaisante) du
 grain, de GÎR et du vin ;
 30 dedans est placé un troupeau,
 31 dedans est placé l'avenir, la procréation est
 placée ;

32 dedans le doux message de l'agneau est placé ;
 dedans
 33 le res]pect (?) et la gloire (?) sont placés ;
 dedans (se trouve) aussi le dieu []
 34 dedans un clou de fondation favorable est placé,
 [de]dans

35 le *šalhanti*, le *m[anniti* et la satiéte sont placés].

(lacune de longueur indéterminée)

L'édit de Télipinu⁴⁰⁷

Recto Col. 1

§ 1 [Ainsi] parle le Tabarna Télibinu, le Grand Roi : « [Au]trefois Labarna était Grand roi et à cette époque ses [fils], ses [frères], ses parents par alliance, ses parents par le sang et ses troupes étaient unis.

§ 2 Le pays était petit mais là où il allait en expédition, il soumettait le pays ennemi par la force.

§ 3 Il ne cessait d'anéantir des pays, il détruisait des pays, et de la mer il en faisait les frontières. Et lorsqu'il revenait de campagne, chacun de ses fils allait dans tous les pays.

§ 4 A Ḫupišna, à Tawanuwa, Nenaša, Landa, Zallara, Paršuhanta, Lušna ; les pays, ils les gouvernaient et les grandes cités étaient placées < dans sa main >.

§ 5 Ensuite Ḫattušili régna comme roi et à cette époque ses fils, ses frères, ses parents par alliance, ses parents par le sang et ses

troupes ét[aint] unis. Là où il allait en expédition, il soumettait le pays ennemi par la force.

§ 6 Il ne cessait d'anéantir des pays, il détruisait des pays et de la mer, il en faisait des frontières. Et lorsqu'il revenait de campagne, chacun de ses fils allait dans tous les pays et les grandes cités étaient solidement placées dans sa main.

§ 7 Lorsque plus tard les sujets des princes devinrent rebelles, ils se mirent à dévorer leurs maisons, ils se mirent à chuchoter contre leurs princes, ils se mirent à verser leur sang.

§ 8 Lorsque Muršili devint roi à Ḫattuša, à cette époque ses fils, ses frères, ses parents par alliance, ses parents par le sang et ses troupes étaient unis ; il soumettait le pays ennemi par la force, détruisait le pays et de la m[e]r il en faisait les frontières.

§ 9 Il alla à Alep et anéantit Alep. Il rapporta à Ḫattuša des captifs d'Alep et son bien. Ensuite il alla à Babylone et anéantit Babylone. Il combattit [les troupes] hourrites et il rapporta à Ḫattuša les captifs de Babylone et son bien.

§ 10/1 Ḫantili[*i*] était échanson. Il avait pour femme Ḫarapsišili, la sœur de Muršili. Zidant[*a*] conspira (?) avec Ḫantili. Ils [commir]rent une méchante ac[tion] : ils tuèrent Mursili, ils versèrent le sang.

§ 12 [Han]tili était dans la crainte [...] les trou[pes le pro[té]geaient [...] là où il allait, le

⁴⁰⁷ La traduction est celle d' I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, pp.123-130.

pays [...] Aštata [...] Ḫuparna, Kargamiš, [...] se mirent à [remettre régulièrement des troupes] et les troupes [...]

§ 13 [Lorsque Ḫantili ar[riva] à Tagarama, [il se mit à par]ler : « C'est cela que j'ai fait. Zidan[ta...] j'en[ten]dais [...] Ensuite les dieux vengèrent le sang [de Muršili].

§ 14 [...]les trou[pes hourrites [...]des renards chassés dans les fourrés, ils ap]pelèrent [...] il se rendit dans le p[a]jys [...] ils appellèrent et il [...]

§ 15

§ 16 [...]la reine...à Šukziya...la reine] entra [en agonie... il envoya en secret des fils] du palais [...] : « la reine doit mourir à Šukziya » [...] en colère (?)... ils se saisirent d'elle et la tuèrent avec ses fils].

§ 17 Lorsque Ḫantili rechercha la reine à Šu[kiya] : « Qui la tue ? Le chef des fils du palais apporta le message. Ensuite [...] ils se rassemblèrent et les [menèrent] à Tag[arama]. Et ils les pouchassèrent dans les fourrés et les tuè[rent].

§ 18 Lorsque Ḫantili devint un vieil homme et qu'il fut sur le point de devenir un dieu, Zidanta tua Pišeni, le fils de Ḫantili, avec ses fils ; il tua ses sujets les premiers placés.

§ 19 Et Zidanta [régnna] comme roi. Ensuite les dieux vengèrent le sang de Pišeni : les dieux firent d'[Ammuna], [son] fils légitime, son ennemi, et celui-ci tua Zidanta, son père.

§ 20 Et Ammuna régna comme roi. Ensuite les dieux vengèrent le sang de Zidanta, son père. Et ...dans la main, les grains..., les vignes, les bœufs, les moutons [ne prospéraient] pas.

Recto Colonne 2

§ 21 Mais des pays se montrèrent hostiles à son égard : [...], Galmiya, Adaniy[a], Arzawiya, Šallapa, Parduwata et Aḥḍula ; là où les troupes allaient en campagne, en général elles ne revenaient pas en bon état. Lorsqu'Ammuna devint dieu, Zuru, chef des porte-lances, envoya là-bas en secret Taḥuarwaili, le porteur de la lance d'or. Il tua la famille de Titiya avec ses fils.

§ 22 Il envoya Taruḥšu, le courrier. Il tua Ḫantili avec ses fils. Et Ḫuzziya régna comme roi. Télipinu avait pour femme Iš[t]apariya, sa sœur la plus âgée. Ḫuzziya les aurait tués, mais l'affaire devint connue et Télipinu les bannit.

§ 23 Ses frères étaient au nombre de cinq. Il leur prépara des maisons leur <disant> : « Qu'ils aillent, qu'ils s'installent, qu'ils mangent et qu'ils boivent sans arrêt ; mais que rien de méchant ne soit entrepris contre eux. Et je proclame : « 'Ils m'ont fait du mal, moi je ne leur [ferai] pas de mal ' »

§ 24 Lorsque moi Télipinu, je me suis assis sur le trône de mon père, j'ai fait une expédition à Ḫašsuwa et j'ai anéanti Ḫašsuwa.

Mes troupes étaient aussi à Zizzilipa et à Zizzilipa il y eut une bataille.

§ 25 Lorqu'ensuite moi, le roi, je vins à Lawazzantiya, Lahha m'était hostile et poussa Lawazzantiya à la révolte. Les dieux la placèrent dans ma main. En premier étaient les contrôleurs des mille, Karuwa, le contrôleur des chambellans, Innanna, le contrôleur des échansons, Killa et Umimma, les contrôleurs des porteurs de sceptre, Zinuwašeli et Lelli : ils étaient très nombreux ; et ils envoyèrent ; et ils envoyèrent en secret à Tanuwa le porteur de sceptre.

§ 26 Moi, [le roi], je ne le savais pas. [Il a tué] Huzziya et ses frères. Lorsque moi, le roi, je l'entendis, ils amenèrent Tanuwa, Taħurwaili [et] Taruhšu et l'assemblée décida de les condamner à mort. Moi, le roi, je dis : « Pourquoi doivent-ils mourir ? Qu'ils se voilent les yeux » Moi, le roi, je le lais[sai] partir, j'en fis des agriculteurs, je pris leurs armes de leurs épaules et je leur imposai le joug.

§ 27 Les effusions de sang dans la famille royale augmentèrent. Ištapariya, la reine, mourut. Ensuite il arriva qu'Ammuna, le prince, mourut et les hommes des dieux annoncèrent : « Voyez ! A Ḥattuša, les effusions de sang augmenteront ». Et moi, Tēlipinu, je convoquais une réunion à Ḥattuša : « A partir de maintenant, que personne ne commette de mauvaise action contre un fils de la famille royale, ni ne pousse un poignard contre lui.

§ 28 Que seul un prince, fils de premier rang, devienne roi. S'il n'y a pas de prince de

premier rang, qu'un fils de deuxième rang devienne roi. Mais s'il n'y a pas de prince héritier, qu'on prenne pour une fille de premier rang un gendre entrant dans la famille et que celui-ci devienne roi.

§ 29 A partir de maintenant, que les frères, les fils, les parents par alliance, les parents par le sang et les troupes de celui qui deviendra roi après moi soient unis. Tu viendras et soumettras le pays ennemi par la force. Ne parle pas ainsi : « Je purifie ». Tu ne purifies rien et même tu presses (?). Ne tue aucun parent par le sang : ce n'est pas bien.

§ 30 En outre, celui qui devient roi et veut commettre une mauvaise action à l'égard de son frère, de sa sœur, - vous êtes son assemblée- parlez-lui clairement : « Vois sur la tablette cette question d'effusion de sang. Autrefois les effusions de sang étaient nombreuses à Ḥattuša et les dieux <=le sang> ont pris à la famille royale comme punition. »

§ 31 Si quelqu'un, parmi ses frères et ses sœurs, commet une mauvaise action et a des visées sur la tête du roi, convoquez une réunion . Ensuite, dès que son affaire vient, qu'il paye de sa tête. Mais qu'on ne tue pas en secret comme Zuru, Tanuwa, Taħurwaili et Taruhšu. Qu'on n'entreprene aucune mauvaise action contre sa maison, sa femme et ses fils. Lorsqu'un prince commet une faute, qu'il paye de sa personne ; mais qu'on n'entreprene aucune méchante action contre sa main et ses enfants. La raison pour laquelle les princes meurent ne concerne pas leurs maisons, leurs champs, leurs vignes,

leurs esclaves, leurs serviteurs, leurs bœufs et leurs moutons.

§ 32 Et maintenant, lorsqu'un prince commet une faute, qu'il paye de sa tête seulement. Mais n'entreprenez aucune mauvaise action contre sa maison et son fils. Mais ce n'est pas bien de donner un homme ou un objet des princes. Ceux qui commettent une mauvaise action, à savoir les [grands], les intendants, le chef des fils du palais, le chef des porte-lances et le grand du vin et qui cherchent à prendre les maisons des princes, parlent ainsi : « « Cette ville doit devenir la mienne », et commettent une mauvaise action à l'égard du seigneur de la ville.

§ 33 Et maintenant, à partir de ce jour, à Ḫattuša, vous, fils du palais, porte-lances, écuyers d'or, échansons, homme de la table, cuisiniers, porteurs de sceptre, garçons d'écurie, contrôleurs des mille des champs, prenez connaissance de cette affaire. Mais que Tanuwa, Taħurwali et Taruhšu soient pour vous un exemple. En outre, [si] quelqu'un commet une mauvaise action, que ce soit un intendant, un chef des fils du palais, un grand du vin, un chef des porte-lances, un chef des contrôleurs des mille des champs, qu'il soit humble ou haut placé, entrez en tant qu'assemblée et dévore-le avec les dents.

Verso Colonne 3

§ 34 Mais à Ḫattuša les grands, les intendants, le chef des fils du palais, le grand du vin, un chef des porte-lances, le chef des écuyers, le contrôleur des baillis des troupes, lesquels

grands sont dans la maison [du roi], qu'en plus en dernier on les prenne.

§ 35 Mais [en outre] pour [Ḫat]tuša les villes construites [doivent être] protégées et ne les abandonne pas. Les villes construites [...] l'eau. Mais le blé... dix fois, vingt fois, apporte-le.

§ 36 [...] et Télipinu, le grand roi, [...]

§ 37 [...] les villes des maisons des sceaux [...] [Taga]lmuħa, Ḫarkiya, [...], Zelmutta, Tappašpa, [...], [Šu]kziya, Ašurna, [...], Šamua, Marišta, [...], Ḫurm[a], Wargašša, [...], Šalitta, [...] Šallušna, Gulpina, [...], Piša, Pawazziya, [...], Šenzana, Wastišša, [...], Kuwašariya, [...], Ikkwaniya, Ḫurniya, [...], Ḫurutta, Terumna, [...], Parminiya, Maššuanda, la montagne [...], Wašuwatta, [...], le fleuve Ḫulaya. Au total : soixante villes avec maisons du sceau.

§ 38 [Kuwanna], [...], Laħħurama, [...], Ḫarahara, Malitaškuriya, [...], Ḫaršuwa, Tipala, [...], Šuwanzuwanne, Tamluta, Bikumiya, Dammašuna, Šiħarna, Halippašuwa, Kalšummiya, Ḫulanta. Au total : trente-quatre villes de maisons de sceau avec du four[rage].

§ 39 J'augmentai ensuite le blé [...] les agriculteurs [...] ces champs et ces cultures précisément [...] qu'ils plantent. Ceux-ci précisément, la population [...] [ne] commettent [pas] une traîtrise. A la suite des signes, [ils ont lié] soit une aune, [soit deux aunes], [et ensuite] ils ont bu le sang du pays. Maintenant qu'on ne le fasse pas. Celui-qui fait cela, [qu'on] lui[impose] une méchante mort.

§ 40 A partir de maintenant [celui qui] deviendra roi [après moi] [...] scellera les grains avec votre nom. A partir de maintenant, les intendants de la maison des sceaux te laisseront en paix. Et ils te parleront ainsi : » [...] [il n'y a] pas. » Mais ne scelle pas pour toi, scelle [avec leur nom] et pour toi dorénavant, ils amasseront [...] ne pas [...].

Les paragraphes 41 et 42 manquent

§ 44 [...] A partir de maintenant [celui qui] deviendra roi [après moi] [...] il humilie [...] [Ensuite] il parle ainsi : « [...] tu n'entends pas [...] Et lorsqu'on atta[che] un prisonnier civil [...] remplace ses armes. Les troupe[s...] et le [...] soit pour ton épouse soit pour tes fils.

Verso Colonne 4

Les paragraphes 45 et 47 sont illisibles.

§ 48 [Lors]que [plus] tard [...] et l'âme des hommes [...] karpinati (?) ils ont commencé à [...] et A-A-I pa-ap-pí (?) ne res[pectent] pas [...] pour cette raison il a été frappé par une maladie par un dieu. Et maintenant, à partir de ce [jour], [lors]que les pères tišwanteš (?) [en haut...] [Peut-être] appelle-t-il et parce que en haut, il appelle avec la bouche, qu'il soit poussé hors de la maison et qu'il recule vers le haut.

§ 49 Voici une affaire d'effusion de sang : si quelqu'un verse du sang, <il lui arrive ce que le maître du sang dit. Si le maître du sang dit : « qu'il meure », alors qu'il meure ; mais s'il dit : « qu'il dédommage », alors qu'il dédommage, mais rien pour le roi.

§ 50 A Ḫattuša, purifiez alors l'acte de magie. [Qui]conque parmi les parents a connaissance de magie, vous les [pa]rents, saisissez-vous de lui et amenez-le à la porte du palais. Mais [pour celui qui] ne livrera pas, il arrivera des choses fâcheuses à cet homme et à sa maison.

b) Le roi et les dieux

La fonction essentielle du roi hittite est clairement indiquée dans Le Mythe de Télipinu et l'édit.

Le roi est mis en place par les dieux pour veiller sur les cultes et ceux-ci accordent leur protection au roi dans la mesure où il respecte ses obligations cultuelles. Il existe donc un contrat entre le roi et les divinités. Cette thématique apparaît aussi bien dans l'édit que dans le Mythe de Télipinu. Soit qu'on retrace les origines du royaume hittite, comme dans le Mythe de Télipinu, soit qu'on évoque celui-ci dans sa continuité, comme dans l'édit on définit les qualités d'un bon roi et implicitement ou explicitement les défauts d'un mauvais roi.

Le bon roi est celui qui respecte ce contrat, le mauvais celui qui viole la convention qui unit les dieux et les hommes. Le bon roi garantit au royaume la prospérité, le mauvais roi est responsable des fléaux, des épidémies qui s'abattent sur le royaume. Les dieux font profiter le royaume de leur présence bienveillante, inversement ils quittent le royaume et privent les hommes de leur protection lorsque le roi ne respecte pas ses obligations à leur égard. La présence ou l'absence des divinités expliquent donc la situation du royaume. Lorsque les dieux sont honorés, comme ils le méritent, que le roi respecte ses obligations, ils demeurent dans leur temple, le royaume est prospère, inversement lorsqu'ils quittent leur temple le royaume connaît tous les fléaux que nous avons mentionnés et finit par disparaître. Le Mythe de Télipinu est une illustration de cette idée : au début du mythe, lorsque Télipinu quitte son

temple, le royaume disparaît du fait que les hommes ont cessé de célébrer le culte des dieux, à la fin du mythe, la première phase de la refondation du royaume est représentée par le renouveau des sacrifices. Au-delà de cet événement, c'est une interprétation globale de la prospérité collective ou individuelle qui voit le jour à partir du roi Télipinu. Celle-ci résulte de la présence bienfaisante des dieux. Inversement la disparition d'un dieu, qui est l'expression de la rupture du contrat qui unit les dieux et les hommes, entraîne la ruine collective ou individuelle. La rupture du contrat signé entre le dieu et le roi ou d'un simple particulier entraîne la disparition de la divinité. Le dieu qui quitte le royaume ou la maison d'un simple particulier emporte avec lui tous les bienfaits qu'il dispensait. La fonction qu'il exerce cesse d'être opératoire. Ainsi quand Télipinu, dieu agraire, quitte son temple, il emporte avec lui le grain, la germination, la croissance. Au retour il rapporte tous les biens agraires et des biens politiques relevant de la fonction de fondateur qu'il a acquise pendant son absence.

Cette thématique qui constitue la trame du Mythe de Télipinu, reçoit une illustration historique dans l'édit de Télipinu. Les bons rois, c'est-à-dire ceux qui ont assuré au royaume la prospérité et l'harmonie avaient de bonnes relations avec les divinités, inversement les mauvais rois ne respectaient pas les termes du contrat qui les unissaient à celles-ci. Les mauvaises récoltes ou la guerre dénoncent les mauvais rois.

La prospérité des temples est la première manifestation de l'harmonie du royaume. Elle est le signe d'un pouvoir fort et protégé des dieux. Inversement la faiblesse du pouvoir royal s'accompagne de la disparition des cultes. Ainsi, on opposera le début du Mythe de Télipinu qui souligne l'interruption des cultes et la fin du Mythe qui évoque le retour à la pratique cultuelle :

La fin du culte est associée à la disparition de la royauté qui est incapable d'assurer la pérennité des cultes et

de recourir aux rituels permettant de maintenir ou de faire rentrer le dieu disparu. La pouvoir royal frappé d'inertie n'intervient à aucun moment dans ce cataclysme qui frappe le pays. L'effondrement du culte est bien associé à l'effondrement de la royauté. Inversement le retour de la pratique cultuelle est associé à l'intronisation d'un roi fort et puissant, bénit des dieux. La prospérité du temple suggérée par le renouveau du foyer sacrificiel va de paire avec la prospérité du couple royal.

Ainsi dans le Mythe de Télipinu, comme dans les rituels de fondation, le temple à l'image du roi et du pays est comblé de vie et de santé. La prospérité du temple est en harmonie avec celle du royaume et inversement.

Télipinu revint chez lui, il s'occupa de son pays. Le brouillard quitta la fenêtre, la fumée quitta la maison. Les autels des dieux furent en ordre, le foyer laissa (brûler) la bûche. Dans l'enclos il laissa aller les moutons, dans l'étable il laissa aller les bœufs ; la mère s'occupa de son enfant, le mouton s'occupa de son agneau, la vache s'occupa de son veau, Télipinu <s'occupa> du roi et de la reine et les pourvut de vie et de force pour l'avenir (Tél. 1 A, IV 20-26).

Que devant les dieux, dans la bienveillance divine, ce temple, pour la souveraineté du pays hatti et de son trône royal, soit comblé de vie de santé (et) de vigueur ! (CTH 413, R. 16-18⁴⁰⁸).

⁴⁰⁸ G.Kellerman, *Recherche sur les rituels de fondation hittites*, Thèse présentée à l'Université de Paris 1, Paris, 1980 [rituels de fondation *infra*], p.134.

c) La convention

Comme on le voit dans le Mythe de Télipinu, ou dans le rituel de fondation CTH 414, qui présente beaucoup d'analogies avec ce texte, le roi est le délégué des dieux ; ceux-ci lui confient le pays qu'il doit gérer au mieux de leur intérêt. Il existe donc bien un échange équilibré et rationnel entre les fonctions du roi et celles des dieux. La prospérité du royaume due à la bienveillance des dieux entraîne la prospérité des sanctuaires et l'opulence des sacrifices.

Si le roi n'agit plus comme représentant du dieu, ce système de délégation est caduc. Il est juste que le dieu se retire, ainsi qu'il se produit au début du Mythe, car le contrat initial à l'origine du royaume est rompu. Mais les dieux ont besoin des hommes d'où l'intervention des dieux dans le Mythe de Télipinu pour créer un nouveau royaume dans la mesure où l'ensemble du royaume n'est plus en état d'exercer ses anciennes responsabilités.

La première partie de l'édit de Télipinu qui repose sur le contraste entre les bons rois et les mauvais rois illustre bien cette notion de contrat entre les dieux et les hommes. Comme le fait remarquer I. Klock-Fontanille, dans le cas des mauvais rois, le roi n'est plus un délégué mais un « anti-sujet ». Il n'agit plus en tant que délégué des dieux. Le contrat entre le roi et les dieux est donc caduc et les dieux interviennent pour tenter de rétablir l'harmonie. Ainsi après la mort de Pišeni assassiné par Zidanta :

Zidanta régna comme roi. Ensuite les dieux vengèrent le sang de Pišeni : les dieux firent d'[Ammuna], son fils légitime, son ennemi et celui-ci tua Zidanta son père (édit de Télipinu § 19).

Pour venger la mort de Pišeni, le fils de Hantili et de ses fils, les dieux font naître un conflit entre Zidanta et son fils et provoquent l'assassinat de Zidanta. Zidanta est donc tué par

son propre fils à l'instigation des dieux. L'intervention des dieux dans le domaine humain est donc manifeste. Ammuna, qui a tué son père, est à son tour châtié par les dieux, qui frappe le royaume de la disette et de la famine. Selon un schéma qui rappelle celui que l'on trouve dans la mythologie grecque, les êtres humains sont les jouets des dieux, qui les utilisent à leur propre fin. Le fait qu'ils soient des instruments entre les mains des dieux ne leur enlève pas leur responsabilité dans les forfaits qu'ils commettent. Par ailleurs, la faute du roi a une portée collective et entraîne le châtiment de l'ensemble du royaume.

Les liens contractuels fonctionnent donc à deux niveaux : au niveau des hommes et parallèlement entre le roi et les dieux.

Enfin les dieux ne se contentent pas de confier le pays au roi, ils lui fournissent les moyens concrets de gérer le royaume au mieux de leurs intérêts. Ils mettent en état le foyer sacrificiel. Ils donnent au couple royal et à ses descendants la jeunesse éternelle, et au roi l'égide qui contient tous les biens nécessaires au royaume. A travers les biens contenus dans l'égide remise au roi il est possible de se faire une idée de l'image de celui-ci à l'époque de Télipinu.

d) Le roi pasteur

L'image du roi pasteur y est clairement affirmée. Dans le Mythe de Télipinu, le dieu Télipinu donne l'égide au roi qui contient tous les biens nécessaires au royaume. Parmi ces biens se trouvent la graisse de mouton, qui constitue un des éléments importants de la nourriture humaine et divine, les bœufs et les moutons qui sont par excellence les animaux de sacrifice. Par ailleurs, il lui donne le pouvoir d'assurer la reproduction du bétail.

Inversement selon l'édit de Télipinu, dans la main de Ammuna, qui est un mauvais roi, les bœufs et les moutons ne prospèrent pas (§ 20)

L'image d'un **roi pasteur** se dessine donc, confirmée par d'autres textes. On sait par exemple qu'à sa mort le roi gagne les pâturages de l'au-delà où il fait paître les troupeaux divins.

Au-delà de l'image du roi-pasteur se dessine celle d'un roi riche et prospère ; un roi susceptible de répondre aux besoins des divinités qui sont friandes de sacrifices sanglants ; mais aussi à ceux de ses sujets ; celle d'un roi susceptible d'accueillir et de nourrir les malheureux ruinés par les catastrophes naturelles, d'accueillir avec faste ses hôtes. On sait que le banquet est au centre de nombreux rituels hittites et qu'il constitue l'occasion d'un renforcement des liens entre le roi ou ses représentants et ses sujets. La nourriture fournie par le roi renforce ainsi l'unité du royaume

e) Le roi agraire

Parmi les biens contenus dans l'égide rapportée par Télipinu⁴⁰⁹, on mentionne l'orge et la vigne. On peut en déduire l'idée que la culture de ces deux plantes incombe au roi et qu'il est responsable de leur fécondité et de leur prospérité. Mais au-delà il est responsable de la fertilité des terres cultivées. Le fait que la culture de ces plantes soit du ressort du roi met en lumière son rôle de dieu-paysan, car on sait que pour les Hittites la fécondité des plantes est associée au travail de la terre. Ainsi se dégage l'image d'un roi-paysan. L'araire est l'un des symboles du roi hittite comme du dieu fondateur ainsi que le confirment les funérailles du roi hittite. Lors de celles-ci on brûle par exemple un araire dont il se servira dans les champs célestes. L'orge et la vigne sont utilisés pour la consommation des humains mais surtout pour les sacrifices divins, comme les troupeaux précédemment mentionnés. La fécondité de l'orge et de la vigne assure la satiété des mortels et des dieux.

⁴⁰⁹ La fondation s'articule autour de trois actes : le dieu remet en état le foyer sacrificiel, il donne la santé et les longues années au roi, à la reine et aux princes, une égide apparaît suspendue à la branche d'un chêne vert.

Inversement quand on évoque Ammuna dans l'édit de Télipinu, le contraste est total « Les grains...les vignes, ne prospéraient pas dans sa main ».

Les liens entre le roi et les biens agraires sont souvent attestés dans les textes hittites. On évoquera par exemple la cérémonie du KILAM au cours de laquelle les gouverneurs de quelques-unes des grandes villes hittites, d'origine hattie, remettent au roi les prémices de la moisson. Comme dans le Mythe de Télipinu, les origines hatties sont censées souligner la légitimité des Hittites et de leur roi sur le territoire qu'ils occupent.

Le roi hittite est aussi un gros propriétaire terrien, richement pourvu en terres et capable de nourrir son peuple.

La fécondité lui est spécifiquement attribuée par le dieu fondateur. Lui-même doit être dans la force de l'âge. L'harmonie du royaume dépend de son état physique. D'où la nécessité de le régénérer périodiquement, de lui enlever ses maladies, de le rajeunir, comme on le voit dans CTH 414. Il s'agit tout autant de le rajeunir que de le maintenir en bonne santé. Car l'harmonie du royaume dépend de son état de santé. Il est significatif à cet égard que le dieu Télipinu, quand il rentre dans son pays, avant de remettre au roi tous les biens nécessaires au royaume, donne l'avenir au couple royal. On sait que vieux et affaibli le roi voit son autorité affaiblie, et fait l'objet de rituels qui le rajeunissent. Nous renverrons à cet égard au rituel de fondation CTH 414 qui énumère tous les maux qui peuvent accabler le roi durant sa vieillesse et qui constituent une entrave à sa fonction royale.

La piété du roi constitue un autre élément lui permettant de garantir la fécondité. Le respect des interdits assure l'amitié des dieux, essentielle à la fécondité du royaume.

f) Le roi pacificateur

L'image du roi guerrier est mentionnée dans l'édit de Télipinu. Pour les trois premiers rois mentionnés par Télipinu, le vocabulaire relève du champ lexical de la guerre. Ils s'agit de bons rois qui se sont illustrés par leurs conquêtes.

Le pays était petit mais là où il allait en expédition, il soumettait le pays par la force (édit de Télipinu § 2)

Hantili en revanche qui est un mauvais roi ne connaît pas de succès militaire :

là où les troupes allaient en campagne, en général elles ne revenaient pas en bon état (édit de Télipinu § 21).

La guerre donc occupe une place importante dans l'Edit de Télipinu, toutefois elle est subordonnée, comme I. Klock-Fontanille le souligne à celle de l'administrateur :

Il ne suffit pas d'être un militaire, ce qui est important, c'est de maintenir la paix, d'organiser et d'administrer ses conquêtes, de maintenir l'harmonie dans le pays (*Les premiers rois hittites*, p.134).

Dans l'édit de Télipinu, le bon roi est non seulement celui qui fait des conquêtes, mais surtout celui qui est capable d'intégrer ses conquêtes au royaume, celui qui écarte les rébellions internes au sein de sa famille, de ses troupes. Il organise autour de lui les forces du royaume pour le plus grand bien du pays hittite. Ainsi après avoir énuméré tous les centres administratifs dont le réseau enserrait le vaste territoire qu'il avait pacifié, ce qui était un titre de gloire, abordait les effets du « bon gouvernement » qu'il avait

instauré dans le pays : il a rendu les récoltes abondantes, veillé à ce que la population n'ait pas commis de fraude⁴¹⁰.

Inversement le règne du mauvais roi est marqué par les crimes de sang ; le roi qui est dans la crainte, suscite l'hostilité des membres de sa famille, de ses troupes et des vassaux. Le contraste avec le règne des bons rois est total. Ce qui prédomine sous l'autorité d'un mauvais roi, ce sont les forces de division, la multiplication des conflits, la généralisation de la violence. A l'harmonie s'oppose l'éclatement.

La même thématique se trouve dans la première version du Mythe de Télipinu, le roi est celui qui par son prestige assure la paix à son peuple et la garantit au royaume. Il est significatif que l'image du roi conquérant est totalement absente du Mythe fondateur. Le dieu fondateur donne au roi tous les biens lui permettant d'instaurer la paix perpétuelle dans le royaume : l'obéissance (le doux respect de l'agneau) le respect et la gloire, qui écartent la rébellion ou la révolte, mais on ne lui donne pas les valeurs guerrières.

D'autres textes montrent que le respect éprouvé devant le roi est un facteur d'équilibre dans le royaume, comme CTH 414 : les dieux écartent du roi tout ce qui est susceptible de le rendre vulnérable. Ainsi on lui communique les moyens d'écartier la guerre et d'assurer l'harmonie du royaume.

Dans la royauté idéalisée du Mythe de Télipinu, il n'existe aucune force de division, tout concourt au bon fonctionnement du royaume sous la direction du roi.

C'est donc l'image d'un roi pacificateur qui se dessine dans le Mythe de Télipinu, l'édit de Télipinu, introduisant une rupture avec les textes des règnes précédents et avec la tradition indo-européenne selon laquelle la guerre est l'activité la plus importante, celle dont on parle le plus dans la littérature.

⁴¹⁰ Voir J. Freu, *ibid.*, VI 4.

Elle disparaît parmi les biens mentionnés. L'image d'un roi guerrier qui s'illustre par de prodigieuses conquêtes disparaît exclusivement au profit d'un roi pacificateur, sachant gérer la paix et apportant la prospérité au royaume. A partir du roi Télipinu, le roi hittite n'est pas celui qui conquiert, mais celui qui fait régner l'harmonie et assure le bien-être du royaume.

g) Le roi fondateur

L'image d'un roi fondateur est évoquée explicitement dans le Mythe de Télipinu. On rappellera le passage : le dieu Télipinu installe le foyer sacrificiel, donne au couple royal et aux princes les longues années et rapporte l'égide qui contient tous les biens nécessaires au royaume. Le roi s'empare de l'égide dans un acte qu'on peut considérer comme un engagement auprès du fondateur et qui évoque le passage de CTH 414 où le Soleil et le dieu de l'Orage reçoivent la convention du roi (II 47).

Parmi les biens contenus dans l'égide, se trouve le clou de fondation, symbole d'un royaume qui se dresse éternellement et emprunté au monde architectural. Le clou de fondation renvoie au monde architectural. Il est mentionné régulièrement dans les rituels de fondation ; il est placé dans le sous-sol pour assurer la stabilité du bâtiment qu'on construit, comme dans CTH 414 où ils sont placés près du foyer. Mais par ailleurs le clou de fondation est l'image du royaume qu'on veut enracer et qu'on souhaite éternel. Cette invulnérabilité est rendue possible grâce à l'autorité du roi, comme le souligne le même passage de CTH 414 :

On plante 10 clous de fondation et on parle ainsi : « De même que ces clous de fondation se dressent solidement, que les paroles du roi se dressent solidement » (IV 9-12)⁴¹¹

⁴¹¹ G.Kellerman, *Rituels de fondation*, pp.15, 19, 28, 31.

Il apparaît donc que dans le Mythe de Télipinu, comme dans le rituel de fondation CTH 414 l'autorité du roi est garante de l'invulnérabilité du royaume. On évoque dans le Mythe le doux message de l'agneau, le respect et la gloire mentionnée auprès du clou de fondation, Il apparaît donc dans CTH 414, comme dans le Mythe de Télipinu que c'est l'image d'un roi respecté sachant maintenir la paix qui se profile.

Dans le Mythe de Télipinu les dieux ont l'initiative de la fondation. Ils mettent en place les rituels qui permettent le retour de Télipinu et sa purification et attribuent à celui-ci le soin de fonder le royaume.

Cette fondation s'appuie sur la mise en place des cultes, l'installation du couple royal auquel on donne les longues années et au roi les biens nécessaires pour régner. Ainsi le roi n'a aucune initiative dans la fondation à proprement parler, il n'est que l'exécutant du dieu fondateur et pourvu de toutes les qualités lui permettant d'assumer sa fonction royale.

De la même manière dans CTH 414 les dieux remettent au roi l'administration du royaume et le dote de toutes les qualités lui permettant de régner. Ce sont eux qui bâissent le palais royal et particulièrement le foyer sacrificiel.

Ainsi le roi hittite est choisi par les dieux et placé sur le trône pour exécuter leur volonté.

Le roi hittite, du fait des biens qu'il reçoit du dieu Télipinu, représente en quelque sorte un double humain du dieu fondateur. Il excelle donc dans les fonctions qui sont celles du dieu Télipinu.

h) Le roi et le couple royal, responsables des cultes

Le premier acte de la fondation mentionné dans le Mythe de Télipinu est la remise en état du temple et du foyer sacrificiel :

Le temple étant déjà construit, il ne s'agit pas, quand le dieu rentre dans son pays, dans le Mythe de Télipinu, de bâtir un nouveau lieu de culte mais de remettre en état le temple abandonné. Cette remise en état de fonctionnement du temple est soulignée par trois phases :

Le brouillard et la fumée quittent les structures architecturales du temple (fenêtre et maison) et les lieux de culte (autel, foyer),

les animaux de sacrifices reprennent vie,
les célébrants, c'est-à-dire le roi et la reine, sont dotés de la force nécessaire et des longues années leur permettant de célébrer les cultes et de garantir leur pérennité :

Le brouillard quitta la fenêtre, la fumée quitta la maison. Les autels des dieux furent en ordre, le foyer laissa (brûler) la bûche. Dans l'enclos il laissa aller les moutons, dans l'étable il laissa aller les bœufs ; la mère s'occupa de son enfant, le mouton s'occupa de son agneau, la vache s'occupa de son veau, Télipinu <s'occupa> du roi et de la reine et les pourvut de vie et de force pour l'avenir (Tél. A IV 21-26).

C'est le dieu Télipinu lui-même qui remet en état son temple, dont il délimite l'espace et réorganise le foyer sacrificiel. De façon analogue comme il est écrit dans CTH 414 ce sont les dieux qui bâtiennent le palais royal et en particulier le foyer sacrificiel.

Les dieux ont installé le foyer. Ils l'ont orné de bijoux et ils l'ont couvert de fer. Les dieux siègent (III 39-40)⁴¹².

Dans CTH 413 ce sont les dieux qui construisent leur temple, comme l'affirme un officiant :

« Regarde ! Le temple que nous avons construit pour toi, le dieu - et il nomme le dieu pour qui l'on construit -, ce n'est pas nous qui

⁴¹² G.Kellerman, *Recherche sur les rituels de fondation hittites*, Thèse présentée à l'Université de Paris 1, Paris, 1980 [*Rituels de fondation infra*], pp.17, 30.

l'avons construit. Tous les dieux l'ont construit » (R. 28-30)⁴¹³

Après avoir procédé à la refondation du temple, Télipinu, s'occupe de ceux qui seront chargés d'accomplir les sacrifices, c'est-à-dire du roi et de la reine. Il apparaît donc que la construction des temples est l'apanage du dieu, les dieux ne sont que des exécutants chargés de faire fonctionner le temple après que le feu sur le foyer eut été allumé. Ils s'effacent devant les divinités au cours de la construction du temple.

Enfin le dieu fournit au roi les moyens d'assurer les sacrifices en apportant l'égide. Ainsi la fondation du culte et celle du royaume hittite se confondent sans qu'il soit possible de les distinguer. La construction d'un temple est un acte politique, la fondation du royaume est un acte religieux et cultuel.

i) Le roi garant d'une société idéale

C'est une société idéale que crée le dieu Télipinu en lui remettant l'égide. Trois termes servent à désigner celle-ci : *šalbianti*, le *mfannitti* et la satiéte. Les deux premiers termes *šalbianti* et *mfannitti* pourraient désigner l'abondance et la prospérité. L'état défini donc par les trois termes désigne un bien-être matériel résultat de la prospérité agraire mais aussi de l'équilibre politique et de la stabilité dans les relations entre les dieux et les hommes.

Il nous semble essentiel que dans la première version, le dieu Télipinu ne remette pas entre les mains du roi, la victoire ou des biens militaires. Pourtant on sait que Télipinu est un dieu d'une force exceptionnelle et qu'une de ses fonctions est de protéger du fait de sa force le royaume qu'il a créé. On peut donc en déduire que l'absence de la guerre dans la première version du Mythe de Télipinu est intentionnelle. La société idéale est considérée comme éternellement en paix, du

⁴¹³ G.Kellerman, *ibid.*, pp.128 et 135.

fait de l'autorité du roi et de la protection des dieux. On peut donc parler manifestement d'une idéologie mettant en valeur la paix.

j) L'instauration d'une nouvelle idéologie

La confrontation entre Le Testament politique de Hattušili I et les deux textes fondamentaux de l'époque de Télipinu montre l'ampleur de la rupture entre l'époque de ces deux rois.

A propos de son fils adoptif, le jeune Labarna, voici ce qu'il est possible de retenir selon le Testament politique de Hattušili I.

Il ne s'est pas montré favorable à la volonté du roi Hattušili.

Il écouterait les paroles de sa mère, le serpent, de ses frères, et de ses sœurs ; ensuite il se rapprochera du roi pour chercher vengeance. Il inciterait les soldats, les dignitaires, les serviteurs, la révolte et se mettrait à verser le sang. Il se rapprochera des fils du Hatti pour leur voler leurs biens.

Inversement les qualités que présente Muršili, font de lui un successeur digne de son choix.

Le dieu a mis dans son cœur beaucoup de qualités lui permettant de régner. Mais seulement l'aspect guerrier du roi est mentionné : le roi est un lion, la divinité va placer sur le trône un lion à la place d'un lion. Le roi fera de lui un roi héroïque. Les dieux et le roi veillent à faire du futur roi un guerrier. L'ensemble de son clan qui s'associe contribue à faire de lui un lion :

Si vous l'emmenez en campagne alors qu'il est jeune, ramenez-le sain et sauf. Que votre clan, soit uni comme celui du loup⁷, qu'il n'y ait jamais d'hostilité ; ses serviteurs soient nés d'une seule mère (édit de Télipinu § 8)

C'est donc uniquement l'image d'un roi guerrier qui est avancée ; l'image du clan qui s'impose et non celui d'un peuple, comme dans ces lignes :

A cet égard on fera remarquer que le roi donne à son neveu et fils adoptif Labarna (par lequel il sera trahi), une maison, beaucoup de bœufs et de moutons afin qu'il boive et qu'il mange sans arrêt. Mais qu'il ne se contente pas de ses biens mais emporte les bœufs et les moutons de chacun.

Le motif de la guerre occupe une grande place dans les Actes de Hattušili. La finalité de la guerre qui est la stabilité du royaume n'est jamais évoquée en tant que telle. Le livre dénonce l'attitude condamnable de certaines personnes. Il constitue un traité de morale politique

A l'époque de Télipinu le roi change de fonction. Ancien guerrier précédemment, il appartient désormais à la sphère religieuse et se révèle un producteur. Son but est de maintenir la stabilité du royaume, de gouverner au bénéfice du panthéon et de l'ensemble de ses sujets.

Le projet de Télipinu consiste à stabiliser et instaurer un ordre du monde, définir les conditions qui permettent d'atteindre le bien commun. La toile de fond ne sera la confiance pouvant régner dans un clan comme à l'époque de Hattušili mais des relations contractuelles, qui engagent la totalité des hommes, les dieux, le cosmos. Le royaume est perçu comme un tout, dont les parties doivent s'ajuster.

Sans refaire l'histoire, Télipinu la stylise, l'organise, fait des tris, manifeste une conception de la société. L'édit de Télipinu n'est pas un simple traité de morale politique, comme les Actes de Hattušili.

Légitimer dans les deux textes en remontant aux origines semble l'objectif du roi Télipinu.

Le royaume est perçu comme un tout dont la finalité est la prospérité et la satiété des hommes et des dieux. Ce qui est possible uniquement si chacun exerce la fonction qui lui est dévolue. La paix est associée à la prospérité, dont sont bénéficiaires aussi bien les dieux que les hommes.

L'état normal est la paix. Il semble bien qu'il existe bien une idéologie de la paix dans le Mythe de Télipinu, puisqu'il n'existe aucune mention de la guerre et qu'on exalte une vision idéalisée des bienfaits de celle-ci. La guerre a pour effet de renforcer la cohésion sociale à l'intérieur du royaume à condition toutefois que les conquêtes qui en résultent soient intégrées dans l'ensemble du royaume. Ainsi, s'il existe une idéologie de la paix, il convient d'en préciser les contours⁴¹⁴.

La cohésion sociale est la finalité même de la politique menée par le roi ; elle garantit la prospérité du royaume comme on le voit dans le Mythe de Télipinu et dans CTH 414.

Chapitre II. Le culte à l'époque du roi Télipinu

Les grands textes de l'époque de Télipinu ne définissent pas seulement les catégories qui régissent les relations entre les hommes et les dieux, et une nouvelle lecture de l'histoire, ils définissent manifestement une nouvelle liturgie qui s'appuie sur cette conception théologique nouvelle. Ce qui n'est pas fait pour nous surprendre car on sait que la liturgie est toujours l'expression d'une vision théologique et dogmatique.

Nous évoquerons à présent deux des grands textes qu'on peut attribuer à l'époque du roi Télipinu :

La fête d'automne de Télipinu et le rituel de fondation CTH 414.

a) La fête d'automne de Télipinu⁴¹⁵

Pour la datation des textes, la graphie semble impériale⁴¹⁶, sauf *No 1*, dont le ductus est soit vieux-hittite soit moyen-hittite. A la liste des archaïsmes dressée par les auteurs nous ajouterons ces quelques compléments : dans le texte *No 1* (Ro I 13-14) les infinitifs en *-anna*, comme dans l'expression asyndétique *adanna akuwanna* « à manger, à boire »⁴¹⁷ ; l'adverbe *napa* « ensuite » (Ro II 1 ; pour *-apa*, *HED* 1 : 85 s.) ; le suffixe *-iš-* des verbes, par exemple *iššanzi* « ils font continuellement », itératif du verbe *iya-* « faire » (Vo III 27).

⁴¹⁵ Pour la Fête d'automne de Télipinu, on se reportera notamment à V.Haas-L.Jakob-Rost, « Das Festritual des Gottes Telipinu in Ḫanḫana und in Kaška », *AoF* 11 : 10-91, 1984 [*Das Festritual des Gottes Telipinu*] ; M. Mazoyer, *La vie cultuelle de Télipinu*, Collection Kubaba, 2007, pp.15-77 (*Vie cultuelle infra*] (= Télibinu, dieu agraire et fondateur hittite, Thèse de Doctorat, EPHE 4e section, Paris, 1994-95, pp.199-235).

⁴¹⁶ H.Otten et Ch.Rüster, 1978 : 274), « Textanschlüsse und Duplikate von Boğazköy-Tafeln (51-60) », *ZA* 68, 1978, p.274.

⁴¹⁷ E.Laroche, « Etudes de linguistique anatolienne III », *RHA* XXVIII, 1970, p.41 s. ; 22 *HED* 2, pp.264-71.

⁴¹⁴ F.Imparati « La politique extérieure des Hittites : tendances et problèmes, *Hethitica* 8, 1987, p.188 ; citée par I.Klock-Fontanille, *Les premiers rois hittites*, p.136.

Comme le soulignent V. Haas et L. Jakob-Rost⁴¹⁸, la situation historique dépeinte dans *No 1* correspond à l'époque de l'Ancien Royaume hittite. En particulier, on remarque que le rôle de la ville de Ḫanḫana, qui organise la fête, correspond à la situation de la ville à l'époque de l'Ancien Royaume. On rappellera que cette ville a été détruite par les Gasgas sous Tudḫaliya III, le père de Šuppiluliuma I (1370-1350⁴¹⁹). Il est donc vraisemblable que ce culte date du règne du roi Télipinu.

La fête d'automne de Télipinu est célébrée tous les neuf ans et dure six jours⁴²⁰; elle a pour cadre trois villes différentes : la ville sanctuaire de Télipinu, Ḫanḫana, et deux villes voisines, Kašha et Taniškuriya. Cette fête qui est organisée par le Seigneur de Ḫanḫana (^{LU}*BĒL* ^{URU} Ḫanḫana) et patronnée par le prince royal (DUMU.LUGAL) est marquée par le très grand nombre de sacrifices sanglants effectués.

Le but de cette fête est de régénérer le royaume et de le rendre éternellement jeune.

A cet égard la présence du « prince »⁴²¹ est significative, puisqu'il représente la continuité du royaume.

Le fait que la fête soit placée sous le patronage de Télipinu fondateur, un dieu éternellement jeune, est aussi la marque de cette volonté de rendre la fondation éternelle. Les rituels exécutés au cours de cette fête sont en relation avec cette volonté.

⁴¹⁸ V.Haas - L.Jakob -Rost, « Das Festritual des Gottes Telipinu in Ḫanḫana und in Kaška », *AoF* 11, 1984, p.32.

⁴¹⁹ Selon J.Freu.

⁴²⁰ Pour une analyse détaillée de la fête, voir M.Mazoyer, *Vie cultuelle*, pp.15-77.

⁴²¹ Nous avons établi que le « prince » désigne ici le fils du roi par le sang, « L'administration de la ville de Hanhana », 2es Journées Louis Delaporte-Eugène Cavaignac, Paris, 2001, Actes à paraître dans *Hethitica*.

Ainsi le deuxième jour est centré sur le séjour du prince dans l'« auberge » de Taniškuriya au cours duquel on renouvelle l'initiation du prince à l'âge mûr.

Le troisième jour, en renouvelant le chêne vert sur la Montagne on régénère le royaume hittite.

Les quatrième et cinquième jours sont consacrés à la régénération du culte de Télipinu.

Le quatrième jour, on procède à l'ablution des objets cultuels du dieu. On célèbre les *gimma* du dieu.

Le cinquième jour, on rénove le temple de Télipinu.

De cette analyse rapide nous tirons la conclusion que tous ces rituels sont destinés à rendre éternelles les structures du royaume hittite :

Le pouvoir royal représenté par le prince, le culte du dieu fondateur, le royaume lui-même.

Nous nous contenterons à présent d'évoquer le rituel du chêne vert qui est un centre de la cérémonie :

Le rituel du chêne vert⁴²²

No 7,

Vo IV

3 12 bœuf[s] et [200 moutons]

4 dans le temple de Télipinu à Kašha le 3ème
jour

5 on sacrifie.

6 Au total 32 bœufs, 600 moutons à Kašha, c'est
ce qu'on

7 sacrifice pour Télipinu le 3ème jour.

⁴²² La traduction est de l'auteur.

8 Ensuite 12 bœufs et 300 moutons vivants
9 on répartit : les prêtres de Kašha prennent
pour eux 5 bœufs (et) 150 moutons.
10 Pour la troisième année, pour les fêtes
11 de Télipinu de chaque année,
12 pour les fêtes du mois ils les
gardent.

13 Le Seigneur de la maison de Hanjana
prend 5 bœufs et 50 moutons.
14 Et pour la 3ème année, pour chaque année,
pour les fêtes du dieu
15 il les garde. 1 bœuf.

No 9,

Ro I

1 [Et l'échanson] l'[emporte] [

2' Le prince boi[t] le dieu de l'Orage debout.
[On joue de la grande lyre. L'acteur]
3' parle, il crie « *aha* ». [Il rompt] 1 pain
t[akarmu et l'échanson]
4' [I]l'emporte.

5' Le prince [boit debout (?)] Šanžupia. On
joue de la grande lyre.
6' L'acteur parle. [Il crie] « Bienvenue ! ». [Il
rompt 1 pain *takarmu*].
7' Et l'échanson l'[emporte].

8' Le prince [boit debout] Šulinkat[te. [On] jou[e]
de la grande lyre].
9' L'infendant parle. Il crie « Bienvenue ! ». Il
rompt un pain *takarmu*,
10' [et l'échanson l'emporte à l'extérieur].

No. 12,

Vo?

1 [Qua]nd on charge
2 on [l']emporte à Kašha.
3 [Ensuite] le vieux chêne vert.
4 on prend et le prêtre de Télipinu
5 [] [on] plant[e] un jeune chêne vert
6 à côté de la stèle. Et du feu on appelle
7 la statue de Télipinu.

8 [Ensuite] les 12 moutons qui sont venus de la ville
de Hanjana,
9 on les sacrifie à (l'endroit des) stèles pour les
dieux : 1 mouton
10 devant le [chê]ne vert pour Télipinu on sacrifie. 1
mouton
11 [] à la montagne, on sacrifie.
12 1 mouton à (l'endroit de) la stèle de Télipinu on
sacrifie. 1 mouton à (l'endroit de) la stèle [de Hatépinu
(?)/ Kattahha (?)] on sacrifie.
13 1 mouton à (l'endroit de) la stèle du dieu de l'Orage
14 on sacrifie. 1 mou]ton à (l'endroit de) la stèle de
Šanžupia
15 on sacrifie. 1 mouton à (l'endroit de) la stèle de
LAMMA on sacrifie.
16 mou[ton] à (l'endroit de) la stèle du [dieu] de

- l'Orage, on sacrifie.
- 17 1 mouton] à (l'endroit de) la stèle [du Soleil on sacrifie.
- 18 [1 mouton] à (l'endroit de) la stèle [] on sacrifie.
- 19 [1 mouton] à (l'endroit de) la stèle [] on sacrifie.
- 20 [1 mouton] à (l'endroit de) la stèle d'
Amm[amma on sacrifie]
- 21 [Les prêtres] [s'asseyent] pour manger (et) pour bo[ire].

Il existe de nombreuses relations entre la fête d'automne de Télipinu et le Mythe du dieu. On mentionnera entre autres.

Le temple

Mythe de Télipinu

L'interruption du fonctionnement du temple de Télipinu traduit la fin du royaume

La remise en état du fonctionnement du temple du dieu correspond à la première phase de la fondation du royaume.

Fête d'automne de Télipinu

On restaure le temple de Télipinu

Le dieu

Mythe de Télipinu

Six rituels sont exécutés, destinés à faire rentrer le dieu dans son temple, à le nettoyer et à le purifier, à le régénérer (rituel des *himma-*)

Fête d'automne de Télipinu

On fait sortir le dieu de son temple. On le nettoie ainsi que ses objets cultuels, on le régénère (rituel des *himma-*). Puis on le réintroduit dans son temple.

Le chêne vert

Mythe de Télipinu

Un chêne vert se dresse devant Télipinu ; à ses branches une égide qui contient tous les biens destinés au royaume est suspendue

Fête d'automne de Télipinu

Sur la Montagne, le prêtre de Télipinu substitue un nouveau chêne vert à l'ancien. Par la même le royaume est censé ne pouvoir jamais vieillir.

Une différence intéressante entre ces deux textes tient à la présence du roi dans le Mythe, à celle du prince dans la Fête de Télipinu. Cette substitution peut s'expliquer par la fonction de la Fête d'automne qui n'est pas une cérémonie d'intronisation comme le Mythe, mais une cérémonie destinée à redonner force et vigueur au royaume. Le prince royal, plus que le roi, incarne le renouveau du royaume et donc la pérennité de la fondation. Dans le Mythe de Télipinu le dieu veille à la continuité de la descendance royale.

b) Le rituel de fondation CTH 414⁴²³

La tablette la plus ancienne KUB XXIX 3 est écrite en ductus vieux-hittite. KUB XXIX 1 qui est le texte principal est une copie du 13e siècle. A l'occasion de la construction d'un palais, on regénère le roi.

Le contenu de ce rituel est très proche du Mythe de Télipinu et de l'édit de Télipinu, le ductus de la tablette KUB XXIX 3 suggère que la rédaction de ce rituel pourrait avoir pour cadre la révolution idéologique qui a marqué le règne de Télipinu. Le contenu de ce rituel montre clairement que celui-ci est plus ancien que les rituels de fondation CTH 413 ou CTH 415, qui présentent un certain nombre de caractéristiques propres à la civilisation hourrite.

Voici quelques-uns des points communs entre le rituel CTH 414 et le Mythe de Télipinu :

Les deux textes sont en relation avec la construction et la fondation du bâtiment.

Télipinu est mentionné dans les deux textes en tant que dieu fondateur.

Le dieu de l'Orage et la divinité solaire sont étroitement associés dans l'organisation du royaume.

L'Aigle joue un rôle important dans les deux textes : il est associé à la fondation.

Le rôle de la Montagne est également important.

⁴²³ On se reportera pour ce rituel notamment à G.Kellerman, *Rituels de fondation*, pp.6-123. Selon celle-ci, le fragment KUB XXIX 3, qui consiste en 11 lignes est écrit en un ductus vieux hittite. KUB XXIX 1, qui constitue la tablette principale, représente une copie du 13e siècle d'un texte plus ancien. G.Kellerman souligne qu'entre KUB XXIX 3 et KUB XXIX 1 il est possible qu'il y ait eu une ou plusieurs étapes intermédiaires dans l'évolution du texte. Nous pensons que le contenu du texte présente de nombreux éléments communs au Mythe de Télipinu. Le ductus de KUB XXIX 3 et le contenu du rituel confortent l'idée que la première version a été rédigée à l'époque du roi Télipinu.

Dans le rituel CTH 414 et le Mythe de Télipinu, les dieux ont l'initiative de la fondation, ce sont eux qui construisent le temple ou, dans le cas du Mythe, qui le restaurent. Leur rôle dans la mise en place du foyer sacrificiel est dans les deux textes souligné. Ils donnent au roi et au couple royal, dans les deux textes, la pérennité qui garantit la stabilité du royaume.

Voyons en détail quelques points.

Selon CTH 414, à l'occasion de la construction d'un nouveau palais, les dieux se réunissent sur la Montagne où ils rajeunissent le roi et lui donnent la force pour l'avenir. Cette situation est analogue à celle qui est évoquée dans le Mythe de Télipinu où les dieux, à l'instigation du Soleil, se réunissent pour évoquer la disparition de Télipinu. La Montagne Ammuna semble jouer également un rôle important sans qu'on puisse déterminer précisément, en raison des lacunes, la fonction qu'elle joue.

Dans le Mythe, l'Aigle, l'animal emblématique lié au Soleil et à la fondation⁴²⁴, est envoyé en mission à la recherche du dieu Télipinu, dans CTH 414 il se rend dans les enfers vérifier que le roi a encore de nombreuses années à vivre. Dans les deux textes la mission de l'Aigle est en relation avec la fondation.

Dans les deux textes les dieux se préoccupent de la régénérescence du roi hittite. Celle-ci est étroitement associée à la fondation du culte représentée dans l'un et l'autre texte par le fonctionnement du foyer. Dans le Mythe de Télipinu, le foyer qui fonctionne est l'expression du renouveau cultuel et la première étape de la refondation. C'est le dieu fondateur qui met en état de fonctionnement le foyer sacrificiel. Dans CTH 414, ce sont tous les dieux qui construisent le foyer. Comme dans le Mythe de Télipinu, la mise en place du foyer

⁴²⁴ M.Mazoyer, « L'Aigle dans la Mythologie et les rituels hittites », Actes des 2es Journées universitaires de Hérisson, juin 2004, *L'oiseau entre ciel et terre*, Collection Kubaba, Série Actes, Paris, 2005, pp.229-241.

sacrifical s'accompagne d'une régénérence de la royauté, car le roi est chargé de veiller sur son fonctionnement et le foyer est l'expression de l'harmonie existant entre les dieux et les hommes, garante de la pérennité du royaume.

Dans le Mythe de Télipinu le dieu Télipinu après avoir remis en état le foyer, « s'occupa du roi et de la reine et les pourvut de vie, de force pour l'avenir ».

Dans CTH 414, après avoir installé le foyer, on se livre à des incantations destinées à rendre invulnérable le couple royal :

On plante 10 clous de fondation et on parle ainsi : « De même que ces clous se dressent solidement, que les paroles du roi se dressent solidement ! »

On plante un cep de vigne et on parle ainsi : » De même que la vigne fait pousser des racines en bas et des serments verts vers le haut, que le roi et la reine poussent leurs racines en bas et leurs serments vers le haut ! »

On plante un chêne vert et on parle ainsi : « De même que le chêne vert est éternellement vert et ne se dépouille jamais du feuillage, que le roi et la reine soient éternellement vert et que leurs paroles soient immortelles ! »

On pose un *artarti* et un *marsiqqa* et l'on parle ainsi : « De même qu'on soigne ces (végétaux), que les descendants soignent le roi et la reine ! » (IV 9-28⁴²⁵)

A la fin on apporte de la nourriture du palais (destiné à faire des sacrifices) on fait des libations au foyer.

Le foyer est l'expression de l'harmonie entre les dieux et la famille royale. Dans les deux textes le chêne vert, l'arbre qui symbolise Télipinu et le royaume immortel est associé au foyer. Le sens est clair, la pratique cultuelle est la garantie de l'immortalité du royaume.

Le Mythe de Télipinu évoque une royauté idéale exempte de tout mal, le rituel de fondation tend à faire coïncider la royauté avec cet idéal. Le roi est doté de toutes les qualités lui permettant de communiquer au royaume équilibre et harmonie. On tente de transmettre au roi la vigueur, la jeunesse, le prestige, l'autorité et l'affection de sa descendance, éléments qui maintiendront la paix et la prospérité dans le royaume. On constate dans les deux textes l'absence de la force guerrière : comme dans le cas du Mythe de Télipinu, le texte relève d'une authentique idéologie de la paix. Elle-même met en avant la jeunesse du couple royal, l'harmonie entre le roi et ses sujets et la continuité de la lignée royale. L'harmonie ne concerne plus quelques personnes appartenant au même clan ou à la même famille royale comme dans le Testament politique de Hattusili mais l'ensemble du royaume :

CTH 414

[Au roi] un tel et un tel a repris la souffrance/ Il a repris... il a repris la vengeance, il a repris la crainte, il a repris l'effroi, il a repris le mal de cœur, il a repris la maladie, il lui a repris la vieillesse, il lui a rendu la maturité, il lui a repris la combativité

dans le *kinubi* un *šišai* de lion et un *šišai* de panthère et tiens-le ! Réunis-les et fais-en un seul ! Emporte-le au cœur d'un homme ! Que l'âme du roi soit unie à son cœur ! (CTH 414, II 32-47)⁴²⁶

⁴²⁵ Traduction de G. Kellerman, avec quelques modifications, *Rituels de fondation*, pp.19 et 31.

⁴²⁶ G. Kellerman, *Rituels de fondation*, pp.14, 28.

Première version du Mythe de Télipinu
25 Télipinu <s'occupa> du roi et de la reine et les pourvut
26 de vie et de force pour l'avenir...

34 dedans (l'égide) le doux message de l'agneau est placé ; dedans
35 [le res]pect (?) et la gloire (?) sont placés ; (Tél. I A IV
25-26)

Le rituel de fondation CTH 414 repose sur un engagement mutuel des dieux et du souverain hittite

Que le Soleil et le dieu de l'Orage reçoivent la convention du roi ! Que leur parole soit unifiée. Le Soleil et le Dieu de l'Orage ont confié de nouveau le pays au roi. Ils lui ont renouvelé ses années, ils (lui) ont renouvelé la crainte (CTH 414 II 47-51).⁴²⁷

Dans le Mythe de Télipinu les éléments de ce contrat sont mis en place à la fin du texte. Les cultes sont rétablis, le couple royal est doté de l'avenir, les biens nécessaires à la splendeur du royaume remis entre les mains du roi. En saisissant l'égide le roi s'engage auprès des dieux à administrer le royaume conformément à leur volonté.

c. La rupture dans le culte

Le texte de fondation CTH 414 que nous venons de commenter présente des éléments communs mais aussi des différences essentielles avec le texte bilingue hatti-hittite CTH 726.1. Différents indices suggèrent que cette version de la

fondation qui présente le soleil comme dieu fondateur, représente la version à laquelle s'est substituée la version qui fait de Télipinu le dieu fondateur ; il pourrait donc s'agir d'une version de la fondation antérieure à celle qui s'est développé à l'époque de Télipinu et renforcer l'idée qu'une révolution idéologique s'est opérée à l'époque du roi Télipinu⁴²⁸. Ce rituel a pour cadre la construction d'un nouveau palais par le roi ; il est accompli quand on dépose les fondations. Outre la description des sacrifices effectués à cette occasion, le texte contient un long passage mentionnant la construction du temple du soleil par les dieux.

On peut distinguer trois parties dans le texte conservé.
L'introduction
La description de l'activité des dieux fondateurs
Les offrandes

Dans le Mythe de Télipinu et le rituel de fondation CTH 414, ce sont les dieux eux-mêmes qui construisent leur temple ou le mettent en état de fonctionnement. Les bâtisseurs humains ne font que répéter les gestes primordiaux des divinités assurant ainsi la pérennité de l'édifice. Cette thématique est explicite dans CTH 413 où on lit :

Regarde ! Le temple que nous avons construit pour toi, le dieu - et il nomme le dieu

⁴²⁸ On peut imaginer que ce texte bilingue évoque la fondation à l'époque hattie. C'est l'hypothèse que nous avons formulée dans *Télipinu, Le dieu au marécage*, à la suite de H. Gonnet (Telibinu et l'organisation de l'espace chez les Hittites, *Tracés de fondations*, Bib. EPHE XCIII, pp.51-57, 1990). Le fait que le texte soit bilingue (hatti/hittite) et que les dieux participants à la construction du temple du soleil soient des divinités d'origine hattie pourraient être un argument allant dans ce sens, de même le fait que la construction du temple se déroule à Laḫzan (hittite Libzina). Le fait que Télipinu dans son Mythe soit retrouvé dans les environs de cette ville conforte l'hypothèse que Télipinu se substitue au Soleil en tant que fondateur.

⁴²⁷ G. Kellerman, ibid.

pour qui l'on construit -, ce n'est pas nous qui l'avons construit. Tous les dieux l'ont construit (I.28-30)⁴²⁹.

Les circonstances mentionnées dans l'introduction de la bilingue sont analogues à celles de CTH 414 : « Quand le roi bâtit un nouveau palais » ; ou encore au début de CTH 413 : « Quand on bâtit un nouveau temple ou de nouvelles maisons sur un emplacement vierge, et quand on y jette des fondations ».

C'est au moment où l'on place les fondations dans le sol que l'échanson prononce le texte mythologique. Moment essentiel de la fondation à l'époque hittite. De la solidité de la fondation dépend en grande partie la pérennité de l'édifice

Le rituel qui va suivre se présente sous la forme d'un récit mythologique (*uttar*) qu'on prononce (*memai*). A l'époque hittite, les textes mythologiques sont couramment associés à des rituels. C'est en imitant leurs dieux que les Hittites exécutent leurs rituels, s'assurant ainsi de leur efficacité.

L'attention que le Soleil accorde à son temple dans la bilingue peut être mise en parallèle avec le soin que Télipinu accorde à son temple quand il rentre dans son pays. Il vient réoccuper son sanctuaire qu'il avait abandonné et le remet en état de fonctionner¹.

On remarque donc que le souverain du panthéon de Lihzina n'est pas le Soleil, mais le dieu de l'Orage. La fondation du temple du Soleil à Lihzina, comme la remise en état du temple de Télipinu, échappe à une situation purement locale, et semble avoir une valeur plus générale, qui est celle de la fondation d'un royaume.

Dans le Mythe de Télipinu, c'est à Lihzina que Télipinu se retire quand il quitte son temple. Il sera retrouvé

⁴²⁹ G.Kellerman, *Rituels de fondation*, pp.128, 135.

dans un bois (^{GIŠ}TIR-*ni*) situé dans les environs de cette ville. A son réveil, piqué par l'Abeille envoyée à sa recherche par la déesse MAH, il se lève et provoque la destruction du pays. On peut donc en déduire que la ville de Lihzina et ses bâtiments sont les premiers touchés, en particulier le temple du Soleil, dont la construction est décrite dans la bilingue :

Mythe de Télipinu version 3

[Télipinu] devint furieux, et ensuite la source *šilma* [[] les rivières, les ruisseaux qui coulent, il (les) détourna [] et il fit bondir les rivières de leur lit, il ébranla les [], il ébranla les maisons⁴³⁰

Pour apaiser Télipinu et le faire rentrer de Lihzina les dieux ont recours à un mortel qu'on va chercher sur la Montagne Ammuna.

Il apparaît donc que la ville de Lihzina est une des deux références géographiques mentionnées du Mythe de Télipinu : le dieu se réfugie près de la ville de Lihzina.

Dans CTH 726 1⁴³¹ on ouvre le sol et on tente de réjouir les dieux souterrains en leur adressant des libations.

11a-21a

pala a=an=zarš=ma
ureš ḫuzzašai=šu a=na=miš=a
ḫapalki=an kurkupal šinite=n
iškinawar mu=wakkupakku

⁴³⁰ Mazoyer, *Télipinu*, p.86.

⁴³¹ Pour CTH 726 1, voir notamment J.Klinger, *Untersuchungen zur Rekonstruktion der hattischen Kultschicht*, StBot 37, Wiesbaden, 1996, p.638-679 ; Mazoyer, *Défense et illustration du hatti. Les divinités hatties de la fondation CTH 726.1*, Colloquium Anatolicum III, Beyoğlu-Istanbul, 2004, p.53-65.

miš-a ḥapalki=an kalapupišet
 ka=mar ištarrazil ḥa=nuwa=pa
^DHašammil t=u=p=kargaraš
 wa=š̄ap=un iwa=wa=škel
 te=[]le zari=un=pa
 eš=pi[n]wur=uš te=wa=pu(=)le
 te=[(-)ješ=pu wa=š̄ap
 a=aš=pu

11b-20b
 [n]u-za ḥal-za-iš ^{LÚ}SIMUG.A in-na-
 ra-u-wa-an-da-an
 e-ḥu-uš-za da-a ŠA AN.BAR
^{GIS}GAG ^{WLA}
 URUDU-aš ^{GIS}NÍG.GUL

da-a-ma-an-za AN.BAR-aš x-ka-
 a{m- Jx[
 nu iš-kal-li da-ga-an-z[i-
 pa-an]
 an-da-an-ma-aš-kán pa-it
^DHa[ša-a]m-[me/i-li(-)
 nu ar-ḥa ha-ah-ri-e-et DINGIR^{MES}-
 na-aš [ŠA-ŠU-NU ki-ša-ru-at da-an-du-ki-iš-
 na-<aš> DUM[U-
 KUR-e-ma an-za-a-aš-ša
 DINGIR^{MES}-eš-pát i-ya-an-z[i]

« Et elle (la déesse solaire) appela le
 vigoureux forgeron :
 ' Ohé ! Prends-les, les chevilles de fer,
 le marteau de cuivre ! '

'Prends-le, le x-kam- de fer !'
 Et ouvre la terre '
 Et, dedans, il vint Hašamili.
 Et il enfouit (?) des dieux pour leur
 intérieur.

' Que cela devienne un fils de
 l'humanité
 Le pays et nous les dieux
 exclusivement font ' ».

De façon analogue dans CTH 414 III
 1-5 on ouvre le sol et on fait des libations :

Que Télipinu vienne ! Qu'il ouvre {le
 sol] Qu'il apporte du vin, neuf fois sept fois !

Les dieux jettent des fondations dans le sol.

4a et 6a

pala a=aš=ta=ḥil=ma
 ūe=munamuna ^DŠaru katte
^DLelwani katte

4b et 5b

[nu]-wa-ru-uš-za-kán iš-ḥu-wa-aš ūa-
 ma-a-nu-uš
^DIM-aš LUGAL-uš ^DLe-e-el-wa-ni-ša
 LUGAL-uš

« Et le dieu de l'Orage, le roi, et
 Lelwani, le roi, placèrent les fondations dans le
 sol. »

CTH 413 Recto 32⁴³²

Mais c'est Télipinu qui dessous a posé
 les fondations

⁴³² G.Kellerman, *Rituels de fondation*, p.128, 135

Une importance primordiale est accordée au foyer sacrificiel, que les dieux eux-mêmes allument.

22a s.

*pala [manti]=ma ^DKataḥziwuri
pala [a=an=mi]š ḥapalki=an tete
(=)kuzzan*

*pala []a=am=pušan šaḥiš
le=[parnJulli a=an=pušan
ki[- l]e(=)kurtapi a=an=miš
zi[lat=] ^DKataḥziwuri
pal[a a=a]n/t]a=niwa<š>=pa*

22b s.

*na-an-za ^DKam-ru-še-pa-aš-a da-
a-aš [*
AN.BAR-aš GUNNI *na-an da-iš nu*
pa-r[a-iš ^{GIS}ša-a-ḥin ^{GIS}pár-nu-ul-li-ya [
pa-ra-iš-ma ^{GI.DÙ.GA} ^{GIS}ḥa-ap-pu-
ri-ya-a[n(-)] ^{GIS}SÚ.A-ki-ma-za-kán ^DKam-ru-še-
pa-aš []
e-eš-ša at []

Et pour elle la déesse Kamrušepa aussi l'a pris,

le foyer de fer, et elle l'a placé. Et elle a allumé

le *šaḥi* et le *parnuli*.

Et elle a allumé le roseau (et) le *happuriyan*.

Et sur le trône Kamrušepa s'est assise.

CTH 414 III 39-44⁴³³

Les dieux ont installé le foyer. Ils l'ont orné de bijoux et ils l'ont couvert de fer.

Mythe de Télipinu. Première version,
IV 20-22

Télipinu revint chez lui, il s'occupa de son pays...le foyer laissa (brûler) la bûche

Les structures de la fondation sont les mêmes dans CTH 726, le Mythe de Télipinu et les rituels de fondation hittites. Toutefois de nouvelles divinités se substituent aux divinités mentionnées dans CTH 726 :

Šaru et Lelwani jettent les fondations dans la bilingue, fonction qui revient à Télipinu dans CTH 414.

A partir de l'époque de Télipinu, Lelwani soutient les fondations.

Hasamili ouvre le sol, fonction dévolue à Télipinu.

Kamrušepa construit le foyer et l'allume, tous les dieux allument le foyer selon CTH 414. C'est Télipinu qui allume le foyer dans le Mythe de Télipinu. Kamrušepa dans le Mythe de Télipinu fait rentrer le dieu et le purifie.

On constate donc entre CTH 726 1 et CTH 414 ou 413 des éléments communs quant au différentes phases de la fondation, mais une transformation radicale dans les fonctions et les attributions des divinités. On constate en particulier que Télipinu n'est pas pourvu des fonctions de fondateur, fonction qui revient à la divinité solaire, et qu'il n'est pas mentionné parmi les dieux bâtisseurs qui collaborent à la construction du temple retracée ici.

⁴³³ G.Kellerman, *Rituels de fondation*, p.17, 30.

Conclusion du tome I des Hittites et de leur Histoire

La genèse d'un état a toujours été la partie la plus difficile à cerner et à comprendre d'une histoire qui s'est ensuite poursuivie pendant de longs siècles. Les problèmes posés par la naissance et les débuts du royaume hittite présentent par ailleurs des particularités qui les distinguent de ceux qu'ont connus d'autres grands états de l'Orient ancien comme l'Egypte, le royaume de Babylone ou l'Assyrie. Une complexité particulière entache l'histoire du Hatti du fait en particulier des origines diverses du « peuple hittite ». Les grandes langues parlées en Asie mineure connues par les textes hittites dès la haute époque, nésite (hittite proprement dit), palaïte et louvite classent la population de la péninsule parmi les peuples indo-européens et la rapprochent des Grecs, des Romains et des autres peuples occidentaux, soulignant ainsi son originalité et les traits particuliers qui la séparent des Egyptiens ou des peuples de langue sémitique avec lesquels les Hittites sont entrés en contact.

Mais les vieilles populations « autochtones » présentes en Cappadoce et ailleurs n'ont pas disparu quand l'infiltration, sans doute progressive de tribus nouvelles a bouleversé l'équilibre des principautés qui s'étaient organisées dans la péninsule micrasiate. Le royaume hittite est né d'un long processus d'intégration qui a abouti au milieu du 17^e siècle avant notre ère à la formation d'un état organisé, avec ses structures administratives complexes, son système religieux et ses cultes qui héritaient sur beaucoup de points des vieilles croyances et pratiques « indigènes ».

Les entreprises guerrières des premiers souverains hittites ont certainement forgé l'unité d'une aristocratie et d'une classe de guerriers qui a profité des expéditions des grands rois de l'Ancien Empire, Hattušili I et Muršili I pour accumuler le butin et se couvrir de gloire. Elles ont aussi permis à ceux-ci de peupler les bureaux de leurs administrations de scribes entraînés à la pratique de l'écriture cunéiforme et de la langue akkadienne, instrument de culture et d'usage diplomatique. Mais cette première phase d'une expansion territoriale rapide,

depuis l'Ouest anatolien jusqu'à la Syrie, pour ne rien dire du raid lancé contre Babylone par Muršili I au début du 16^e siècle, a fini par connaître de graves revers, invasions ennemis, révoltes des pays soumis, qui ont entraîné un retournement de mentalité lors de l'avènement d'un monarque réformateur et pacificateur, le roi Télipinu, dont l'action a marqué une profonde rupture dans l'histoire du Hatti, à mi-chemin entre le règne fondateur de Labarna et celui du dernier représentant de sa lignée. Un rapprochement s'impose entre la politique du roi et le mythe de la divinité homonyme qui était certainement son modèle et son protecteur, le dieu Télipinu.

L'édit du roi établissant les règles de succession au trône et son effort pour régler les problèmes intérieurs ont eu pour corollaire la conclusion d'un traité solennel et égalitaire avec un nouvel état, le Kizzuwatna, ancienne province du royaume qui s'était révoltée au cours du règne de l'un de ses prédécesseurs, le roi Ammuna.

La fin de cette période, après le règne relativement bien documenté de Télipinu, est restée longtemps une *terra incognita* au point de faire douter de l'existence des rois et des reines dont les listes d'offrandes destinées au culte funéraire des anciens souverains avaient conservé pieusement le souvenir. La découverte de nombreuses tablettes de donation et la réévaluation des textes des traités négociés par ces rois avec ceux du Kizzuwatna ont rendu à l'histoire une période qui semblait avoir disparu à jamais de son champ. Aux rois connus par les listes on peut maintenant adjoindre ceux de deux « usurpateurs » ignorés par elles.

La fin de l'Ancien Royaume a été une période de repli, ce qui correspond à une crise générale du monde oriental, ce que l'on a défini comme le « dark age » des anciennes civilisations. Les mouvements de populations qui l'ont accompagné, en particulier la poussée de groupes hourrites et indo-aryens, auront de profondes répercussions en pays hittite. Le début du

Nouvel Empire s'est caractérisé par une profonde imprégnation hourrite du pays hittite, aussi bien dans le domaine politique que religieux et culturel. Une nouvelle ère a commencé avant le milieu du 15^e siècle avant notre ère sans que le souvenir du roi Télipinu ait été oublié.

ABREVIATIONS

- AA : Archäologischer Anzeiger, Berlin
ÄAT : Ägypten und Altes Testament, Wiesbaden
Abhand.Ak.Wiss.Liter. Mainz: (Abhandlungen) Akademie der Wissenschaften und der Literatur in Mainz, Wiesbaden
AfO : Archiv für Orientforschung, Graz
AJS: American Journal of Semitic Language, Chicago
AnSt : Anatolian Studies, London
AOAT: Alter Orient und Altes Testament, Neukirchen-Vluyn
ArOr: Archív Orientální, Prague
AS: Assyriological Studies, Chicago
ASVOA: Atlante Storico del Vicino Oriente Antico, Roma
AT: D.Wiseman, The Alalakh Tablets, London 1953
BiOr: Bibliotheca Orientalis, Leiden
CAH: Cambridge Ancient History
CHS : Corpus der Hurritischen Sprachdenkmäler I. Abteilung : Die Texte aus Boğazköy, Roma
CIH: (II) Congresso Internazionale de Hittitologia, Pavia, 1996
CoS : The Concept of Scripture, W.W.Hallo éd., I/II/III, Leiden, New York, Köln, 1997/2000/2002
CTH: E.Laroche, Catalogue des Textes Hittites, Paris 1971
Fs : Festschrift
GS : H.Klengel, Geschichte Syriens in 2.Jahrtausend, Berlin I/II/III, 1965/1969/1970
HAB: F.Sommer, A.Falkenstein, Die hethitisch-akkadische Bilingue des Hattusili I (Labarna II), München, 1932
HdO: Handbuch der Orientalistik, Leiden-Köln-New York
HdT: G.Beckman, Hittite Diplomatic Texts, Atlanta 1996, ²1999
Heth: Hethitica, Louvain-la-Neuve
HH: E.Laroche, Les Hiéroglyphes Hittites, Paris 1960
ICH : (III) International Congress of Hittitology, Çorum 1996
IKH: (Akten) des IV Internationalen Kongresses für Hethitologie, Würzburg 1999 = StBoT 45, 2001
IstMit : Istanbuler Mitteilungen, Berlin

JAC : Journal of Ancient Civilizations, Changchun
JAOS : Journal of the American Oriental Society, Boston
JCS: Journal of Cuneiform Studies, New Haven
JIES: Journal of Indo-European Studies, Washington
JNES: Journal of Near Eastern Studies, Chicago
JWH: Journal of World History, Paris
KBo: Keilschrifttexte aus Boghazköy, Berlin
KON: L.Zgusta, Kleinasiatische Ortsnamen,
KUB: Keilschriftkunden aus Boghazköy, Berlin
KZ: Kühne Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, Göttingen
LAAA: Liverpool Annals of Archaeology and Anthropology
LAMA : Recherches Comparatives sur les Langues de la Méditerranée Ancienne, Nice
MDOG : Mitteilungen der Deutschen Orient-Gesellschaft, Berlin
MHT: T.Bryce, The Major Historical Texts of Early Hittite History, Brisbane, 1984
MIO: Mitteilungen des Instituts für Orientforschung, Berlin
Mṣṭ : Tablettes de Maṣat Höyük
NABU : Nouvelles assyriologiques brèves et utilitaires, Paris
NH : E.Laroche, Les Noms des Hittites, Paris 1966
OA : Oriens Antiquus, Roma
ÖAWPHK : Anzeiger der Österreichische Akademie der Wissenschaften, phil.histor.Klasse, Wien
OLZ: Orientalische Literaturzeitung, Leiden
OR: Orientalia, Roma
PDK: E.Weidner, Politische Dokumente aus Kleinasiens, Leipzig, 1923
PdP: La Parola del Passato, Napoli
RA: Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, Paris
RGTC : Répertoire Géographique des textes Cunéiformes, Wiesbaden
RHA : Revue Hittite et Asianique, Paris
RHR : Revue d'Histoire des Religions, Paris
ro : recto
SAOC : Studies in Ancient Civilization, Chicago

SCCNH: Studies on the Civilization and Culture of Nuzi and the Hurrians, Winona Lake
SCO: Studi Classici e Orientali, Pisa
SEL: Studi epigrafici e linguistici sul Vicino Oriente antica, Verona
SIMA: Studies in Mediterranean Archaeology, Göteborg-Partille
SMEA: Studi Micenei ed Egeo-Anatolici, Roma
Sonder.phil.hist.Klasse Öster.Ak.Wiss.: (Sonderbruck)
Anzeiger der phil.hist.Klasse der österreichischen Akademie der Wissenschaften, Wien
StBoT: Studien zu den Boğazköy-Texten, Wiesbaden
StMed: Studia Mediterranea, Pavia
TdH: Texte der Hethiter, Heidelberg
TTK: Türk Tarih Kurumu, Belleten, Ankara
TUAT : Text aus der Umwelt des Alten Testament, Gütersloh
TVOa: Testi del Vicino Oriente antico, Brescia
UF: Ugarit-Forschungen, , Neukirchen-Vluyn
VO: Vicino Oriente, Roma
vo: verso
WO: Die Welt des Orients, Göttingen
ZA: Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete, Berlin
ZabR: Zeitschrift für altorientalische und biblische Rechtsgeschichte
ZDMG: Zeitschrift des Deutschen Morgenlandischen Gesellschaft, Wiesbaden